PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Inventons demain

CHARTE • 2022 2037

ATLAS DES PAYSAGES 2020

Parc naturel régional des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici

Une autre vie s'invente ici !

UN ATLAS DE PAYSAGES, POURQUOI ?

Un atlas de paysages est un document de connaissance qui a pour objectif d'identifier, de caractériser et de qualifier tous les paysages de son aire d'étude, ici le Parc naturel régional des Grands Causses et son projet d'extension autour de Lodève (34).

Il rend compte de la singularité de chaque « portion du territoire », de la façon dont ce paysage a été façonné et de la manière dont il évolue. Pour ce faire, les éléments paysagers et les structures paysagères sont identifiés afin de définir des ensembles paysagers cohérents et de les découper en unités paysagères.

Cet atlas fournit donc un socle de connaissances de ces paysages. Il permet aussi d'identifier les principaux enjeux de ces paysages, et de l'attention qui doit être portée pour maintenir leur spécificité et leur qualité.

UN ATLAS DE PAYSAGES, POUR QUI ?

Un atlas de paysages participe à la sensibilisation du public sur le patrimoine paysager, mais il a aussi une visée opérationnelle. Ainsi il éclaire les choix des acteurs du territoire et des professionnels.

Chaque acteur engagé dans l'aménagement ou le développement des territoires, doit pouvoir prendre en compte les paysages et participer à leur protection, leur gestion ou leur aménagement dans le cadre de leurs compétences respectives.

Les atlas de paysages constituent un des socles pour la construction d'un projet de territoire, comme le renouvellement de la charte du PNRGC, les documents de planification (SCoT, PLUi), les schémas sectoriels (Schémas de cohérence écologique ; Schémas régionaux climat, air, énergie ; schéma directeur d'aménagement...).

COMPOSITION DE L'ATLAS DES PAYSAGES

LE PARC DES GRANDS CAUSSES SE COMPOSE DE QUATRE GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES :

LES CAUSSES

LES AVANT-CAUSSES

LES ROUGIERS

LES MONTS

L'atlas reprend cette structuration et est organisé en quatre parties.

Chacune de ces entités paysagères est subdivisées en sous-ensembles homogènes pour former des unités paysagères. Elles sont au nombre de 33 pour l'ensemble du territoire.

L'Atlas des paysages décrit chacune des unités paysagères de la manière suivante :
- situation et délimitation géographique de l'entité
- descriptif géomorphologique et de l'occupation du sol, du bâti et du patrimoine illustré
- liste des communes concernées par l'unité
- cartographie des sites protégés au titre des paysages
- cartographie au 1/50 000° de l'occupation du sol, des éléments paysagers, des patrimoines naturels et culturels, des infrastructures
- bloc diagramme représentatif de l'entité accompagné des enjeux et objectifs paysagers associés.

Les enjeux paysagers présentés sont issus des dynamiques paysagères identifiées sur ce territoire qu'il importe de mettre en évidence.
Ainsi, à partir de la connaissance des paysages restituée dans l'atlas, il est possible d'articuler les objectifs à mener sur le territoire pour maintenir les caractéristiques paysagères et guider les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales, dans une perspective de développement durable.

CLIQUEZ POUR EN SAVOIR +

- « Dessus dessous »; carnet de voyage (entité paysagère du causse du Larzac)
- « L'enfant-joli »; kamishibaï (entité paysagère du causse Noir)
- « A l'écoute des paysages des Rougiers »; collecte sonore et orale (entité paysagère des rougiers)
- « Tours et détours du Lévézou » ; 3 totems et un recueil de paroles (entité paysagère du Lévézou)
- « La vallée des respirs » ; 5 plateformes de contemplation du paysage (entité paysagère de la vallée du Tarn)

LES ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE DU PARC DES GRANDS CAUSSES

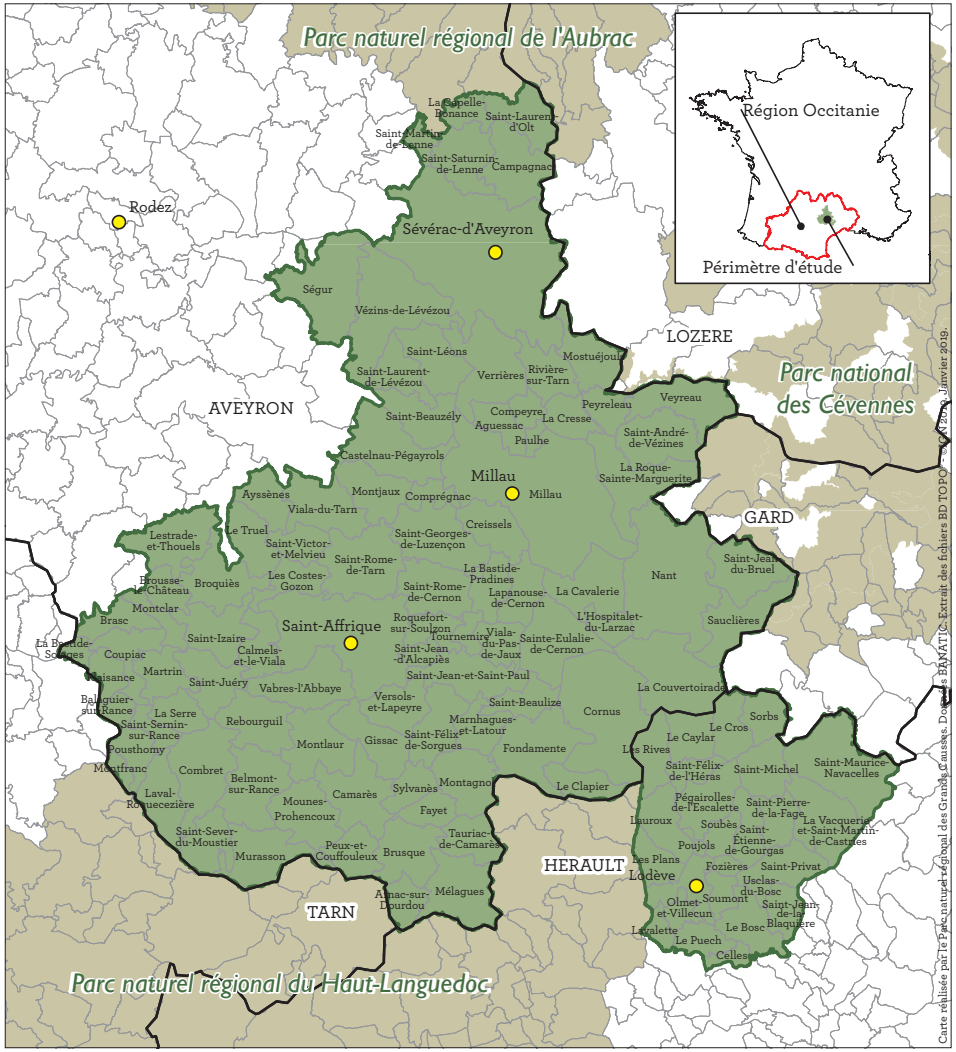

Le territoire des Grands Causses a été en partie façonné par l'agropastoralisme. Cette pratique agropastorale a conduit à construire des paysages de pelouses steppiques identitaires des causses.
On constate cependant la progression de la forêt et des broussailles aux dépens des parcours et des paysages ouverts. Or ces milieux, constituent un enjeu majeur pour le territoire et sont reconnus internationalement (Unesco).

Le territoire est aussi reconnu pour d'autres sites emblématiques qui bénéficient de classement (cirque de Navacelles, gorges du Tarn et de la Jonte, chaos de Montpellier-le-Vieux...), ou de plan de gestion (plan paysage du Larzac). Ces paysages constituent une véritable ressource pour l'attractivité du territoire. Ils doivent être préservés et leurs spécificités prises en compte dans les projets d'aménagement et les équipements touristiques.
Il en est de même pour les autres paysages qui renferment des éléments paysagers spécifiques et caractéristiques comme les chaos rocheux, les dolines cultivées, les buttes témoin, les zones de ruffes, les cours d'eau et les zones humides, le bocage et les arbres isolés, les anciennes terrasses cultivées...

Des ensembles bâtis remarquables (villages perchés, hameaux, grands domaines, fermes fortifiées...) peuvent aussi s'observer au sein des autres paysages. Partout, sur le territoire du Parc, ce patrimoine contribue à enrichir et à caractériser les paysages. S'ajoute une multitude de patrimoine vernaculaire qui tend à disparaître par abandon.

Le changement climatique et les évolutions socio-économiques engendrent des transformations du paysage qui peuvent représenter aussi des menaces.
Le territoire se compose de paysages caractéristiques, qui offrent une forte diversité et des contrastes paysagers marqués (causses, avant-causses, rougiers et monts). Se réparti sur chacune de ces entités des zones naturelles, agricoles et des secteurs urbains. Cet équilibre de l'occupation du sol est à maintenir dans ces proportions.

Les agriculteurs moins nombreux gèrent des exploitations de plus en plus vastes. En matière de paysage, ce mode de production génère une simplification des espaces utilisés (suppression des éléments paysagers comme les arbres isolés, haies, murets, clapas...) et un abandon des autres espaces non mécanisables ou éloignés du siège de l'exploitation conduisant à la fermeture du paysage. L'espace agricole représente près de 50% du territoire et génère une partie importante des paysages qu'il convient de gérer.
Cette évolution agricole nécessite aussi la construction de nouveaux bâtiments normés parfois difficile à intégrer.

Avec l'agriculture, la forêt représente une autre partie importante du territoire, et son accroissement annuel ne cessent d'augmenter.
90% des volumes commercialisés proviennent de plantations de résineux. Ces dernières sont confrontées au changement climatique et à des problèmes sanitaires de plus en plus récurrents. Les forêts de feuillus (châtaigneraies, chênaies) ne sont plus gérées (morcellement important des propriétés foncières) et leur progression tend aussi à fermer les paysages. Ailleurs les

hêtraies constituent un patrimoine à entretenir.

Le territoire porte quatre pôles urbains importants (Sévérac d'Aveyron, Millau-Creissels, Saint-Affrique-Vabres, Lodève) et plusieurs bourgs intermédiaires. Tous concentrent la population, les équipements publics et différentes formes urbaines.
L'étalement urbain des villes et des bourgs consiste très souvent en la juxtaposition de lotissements. Ces extensions se concentrent parfois le long des axes de communication, éventuellement dans des plaines alluviales, impactant le caractère des villes et villages.
La planification de l'urbanisation doit tenir compte du maintien des terres agricoles, de la conservation des fronts urbain et du patrimoine bâti, de la préservation des ressources, de la résilience au changement climatique...
En matière d'énergie, la nécessité d'en consommer moins et de produire des énergies renouvelables peut modifier le caractère des bâtisses, hameaux et villages.

Les centres anciens accusent une vacance importante de l'habitat. La requalification des espaces publics et la réhabilitation des anciens logements sont devenues une priorité. En même temps, pour limiter les îlots de chaleur, offrir un cadre de vie bienfaisant, favoriser la biodiversité en ville, il apparaît indispensable de réintroduire la nature en ville.

Ces quatre pôles urbains, irrigués par les principaux axes routiers, concentrent les activités dans les zones d'activités économiques. Dans certain cas, un travail de réhabilitation de ces zones est à entreprendre, surtout pour les zones en bord de route.
Concernant la publicité, un important travail de résorption des panneaux a été entrepris ces dernières années et porte ses fruits sur le paysage.

A ce tableau s'ajoute d'autres équipements et infrastructures.

Les carrières de matériaux sont encadrées par des plans d'exploitation intégrant des mesures paysagères qu'il convient de suivre et d'accompagner dans le temps.

La sécurisation du réseau électrique génère des travaux sur les lignes et dans les villages, la téléphonie mobile se développe avec l'installation d'antennes relais. Une vigilance doit permettre d'intégrer au mieux ces équipements dans les paysages.

En matière d'énergie, les équipements de production d'énergie renouvelable participent aussi à une modification importante des paysages. L'implantation de parcs éoliens ou de centrales photovoltaïques au sol, nécessaires à la transition énergétique, doit s'effectuer en imposant des zonages spécifiques et en limitant leur nombre à travers des documents cadre, afin d'éviter la saturation et une banalisation systématique des différents paysages du Parc.

Si l'enjeu de protection et de gestion des paysages ne doit pas freiner le développement du territoire, les projets d'aménagement ne doivent pas davantage générer une banalisation paysagère. **Il est essentiel, par conséquent, d'assurer un développement qualitatif en cohérence avec les valeurs de ces paysages identitaires détaillées dans les pages suivantes.**

33

POUR CHACUNE DES 33 UNITÉS PAYSAGÈRES, CES ENJEUX ONT ÉTÉ ORGANISÉS EN CINQ THÉMATIQUES :

1. LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE
2. LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET
3. LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES
4. LA MAITRISE PAYSAGÈRE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE
5. L'INTEGRATION PAYSAGÈRE DES INFRASTRUCTURES

LES 33 UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'ATLAS

ENTITÉ PAYSAGÈRE DES CAUSSES

UNITÉ C1 Causse de Sévérac P.10 à 17
UNITÉ C2 Causse de Sauveterre P.18 à 25
UNITÉ C3 Gorges du Tarn P.26 à 32
UNITÉ C4 Gorges de la Jonte P.33 à 39
UNITÉ C5 Causse Noir P.40 à 47
UNITÉ C6 Gorges de la Dourbie P.48 à 54
UNITÉ C7 Causse Bégon P.55 à 59
UNITÉ C8 Causse du Larzac P.60 à 69
UNITÉ C9 Causse de Campestre-et-Luc P.70 à 73
UNITÉ C10 Gorges de la Virenque P.74 à 77
UNITÉ C11 Gorges de la Vis P.78 à 83

ENTITÉ PAYSAGÈRE DES AVANT-CAUSSES

UNITÉ AC1 Avant-causse et vallée de la Serre P.86 à 93
UNITÉ AC2 Avant-causse du Sévéragais et vallée de l'Aveyron P.94 à 102
UNITÉ AC3 Causse Rouge, vallée du Tarn et bassin du Millavois P.103 à 111
UNITÉ AC4 Avant-causse et vallée du Cernon P.112 à 120
UNITÉ AC5 Vallée de la Dourbie autour de Nant P.121 à 127
UNITÉ AC6 Vallée de la Virenque autour de Sauclières P.128 à 133
UNITÉ AC7 Avant-causse et vallée de la Sorgues P.134 à 142
UNITÉ AC8 Vallons du Lodèvois et vallée de la Lergue P.143 à 151

ENTITÉ PAYSAGÈRE DES ROUGIERS

UNITÉ R1 Collines et vallons du rougier de Saint-Laurent d'Olt à la Capelle-Bonance P.154 à 161
UNITÉ R2 Montagnettes et vallée du Dourdou, de Saint-Affrique à Martrin P.162 à 170
UNITÉ R3 Vallée du Rance P.171 à 178
UNITÉ R4 Pénéplaine du Dourdou autour de Montlaur (rougier de Camarès) P.179 à 187
UNITÉ R5 Collines et vallons du rougier du Salagou P.188 à 195

ENTITÉ PAYSAGÈRE DES MONTS

UNITÉ M1 Vallée du Lot P.198 à 205
UNITÉ M2 Crêtes du Puech du Pal et vallée du Viaur P.206 à 213
UNITÉ M3 Crêtes du Mont Seigne P.214 à 220
UNITÉ M4 Vallée de la Muse P.221 à 227
UNITÉ M5 Raspes du Tarn P.228 à 235
UNITÉ M6 Plateau ciselé du Ségala P.236 à 242
UNITÉ M7 Versants Cévenols P.243 à 248
UNITÉ M8 Monts de Lacaune, vallées du Dourdou et du Nuéjouls P.249 à 257
UNITÉ M9 Plateau de l'Escandorgue P.258 à 263

UNITÉS PAYSAGÈRES DU PARC NATUREL DES GRANDS CAUSSES

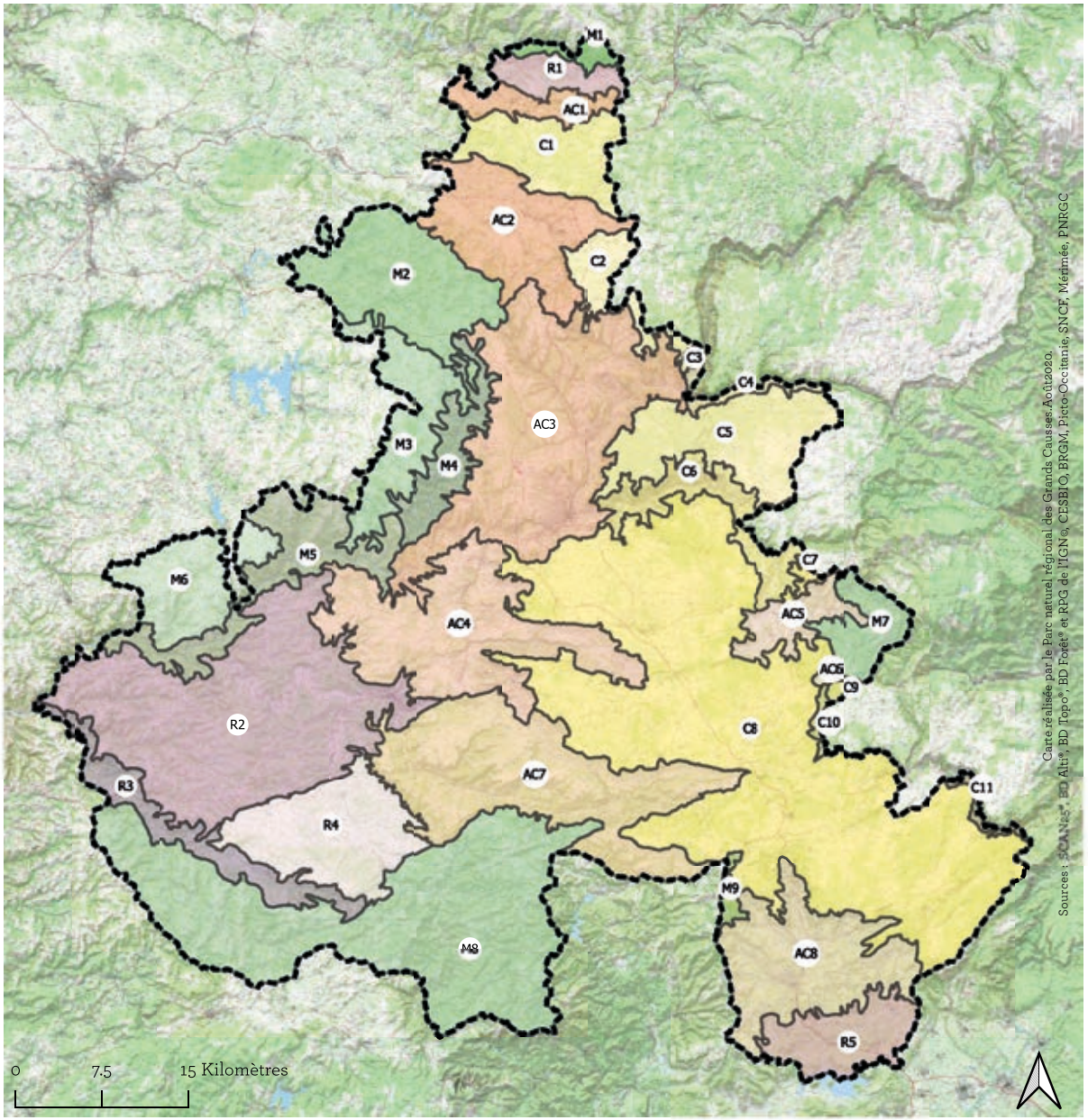

LES CAUSSES

CLIQUEZ POUR EN SAVOIR +

• Les causses

Les causses représentent 25 % du territoire et certains s'étendent sur le département de la Lozère (Causses de Sauveterre, Méjean). Vaste zone de plateaux dont l'altitude varie entre 800 et 1100 mètres, les causses reposent sur un socle de roches calcaires sédimentées quand la mer envahissait la région, voici 200 millions d'années.

Ils sont délimités par des falaises, et parfois entaillés par de profondes vallées appelées gorges. La structure du sous-sol est si poreuse que l'eau s'y infiltre ne laissant aucune rivière se former. Le pastoralisme a, pendant des siècles, façonné ces vastes horizons couverts de pelouses steppiques à la valeur paysagère et à la biodiversité indéniables.

Au Moyen-âge (XII^{e} siècle), l'ordre religieux des Hospitaliers puis celui des Templiers a investi ces espaces pour, entre autres, développer l'agropastoralisme sur ce territoire au faible potentiel agronomique. Les causses ont alors été aménagés (construction de cités, de jasses, de lavognes), pâturés et cultivés dans les zones dépressionnaires (dolines). L'élevage ovin y demeure prépondérant.

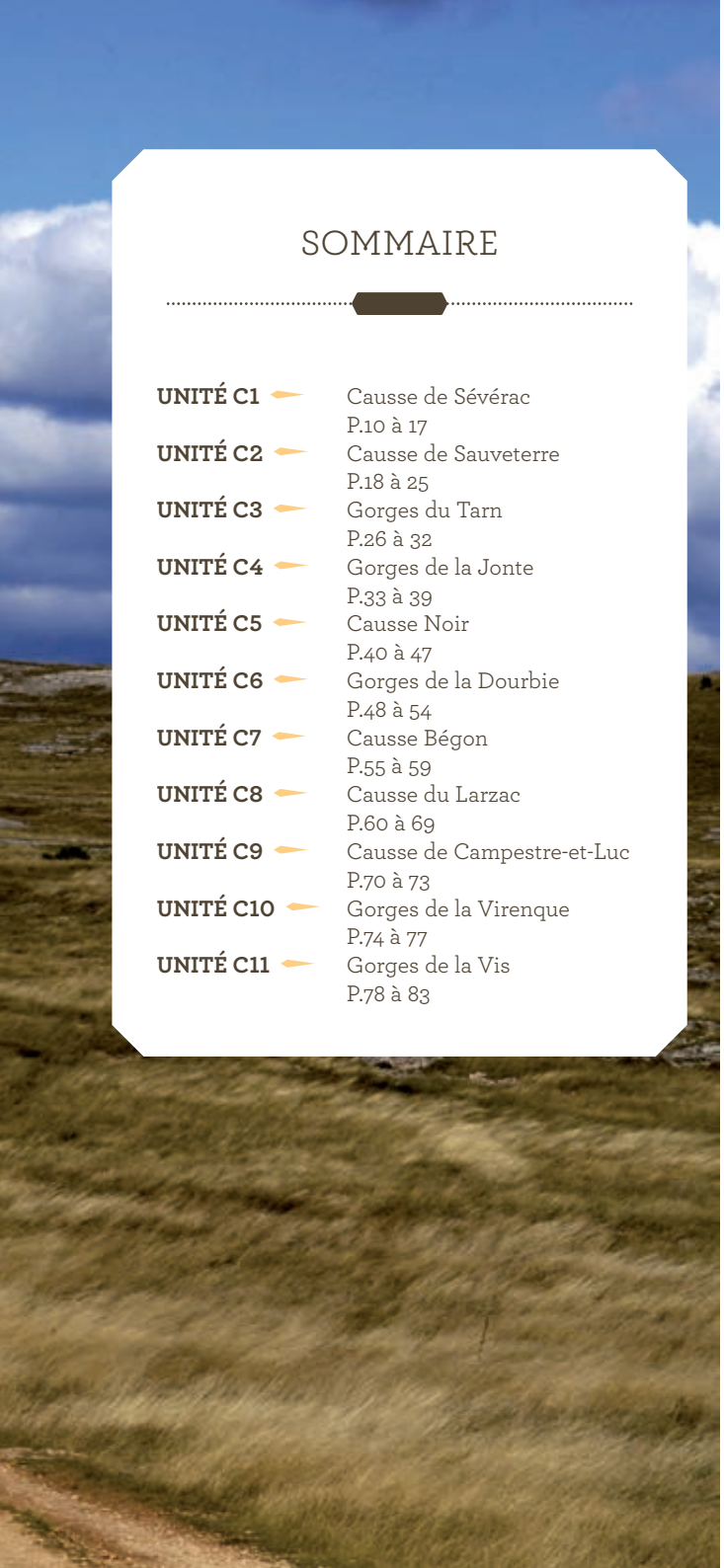

SOMMAIRE

UNITÉ C1 Causse de Sévérac P.10 à 17
UNITÉ C2 Causse de Sauveterre P.18 à 25
UNITÉ C3 Gorges du Tarn P.26 à 32
UNITÉ C4 Gorges de la Jonte P.33 à 39
UNITÉ C5 Causse Noir P.40 à 47
UNITÉ C6 Gorges de la Dourbie P.48 à 54
UNITÉ C7 Causse Bégon P.55 à 59
UNITÉ C8 Causse du Larzac P.60 à 69
UNITÉ C9 Causse de Campestre-et-Luc P.70 à 73
UNITÉ C10 Gorges de la Virenque P.74 à 77
UNITÉ C11 Gorges de la Vis P.78 à 83

UNITÉS PAYSAGÈRES DES CAUSSES

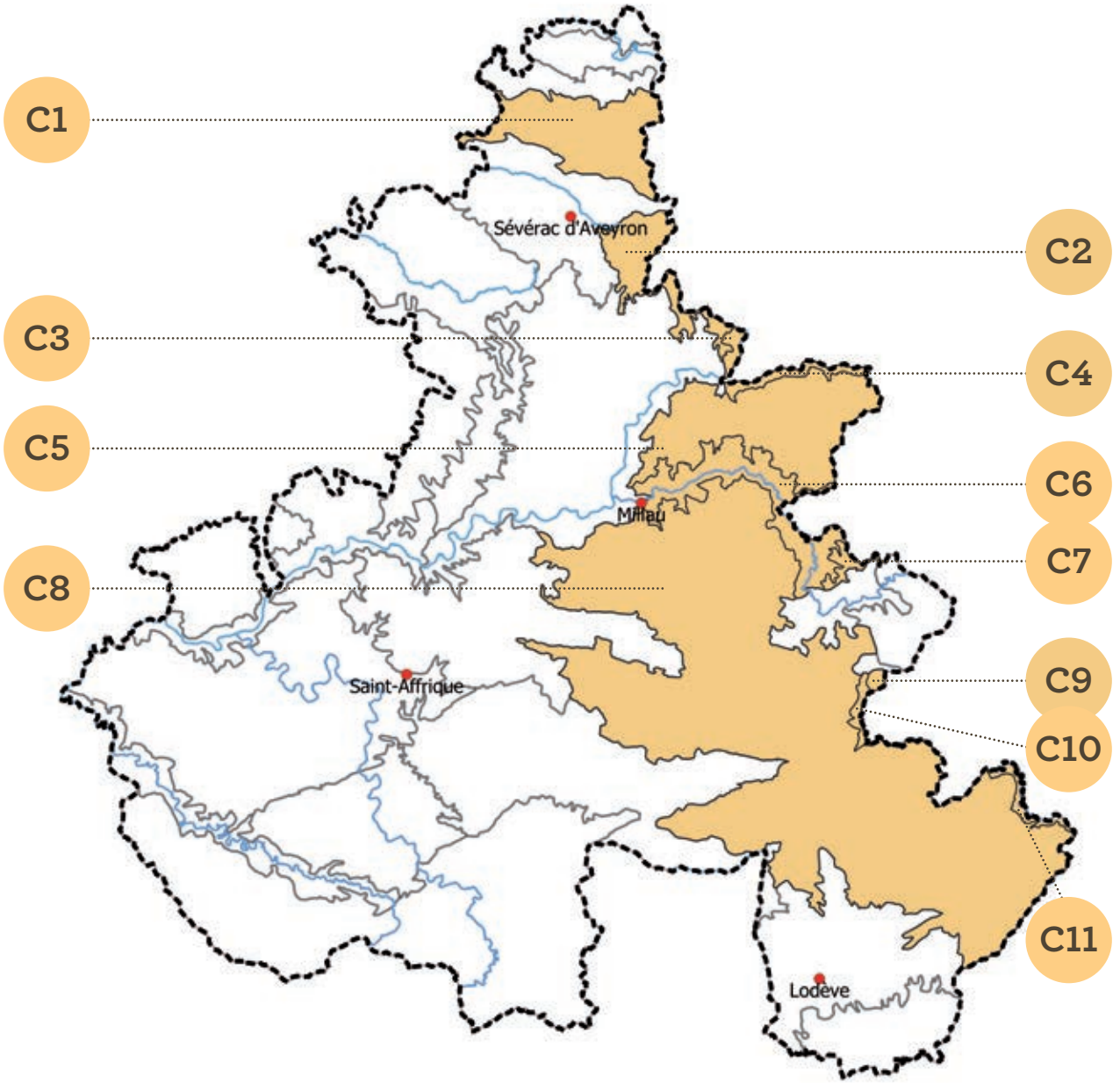

UNITÉ

C1

CAUSSE DE SÉVÉRAC

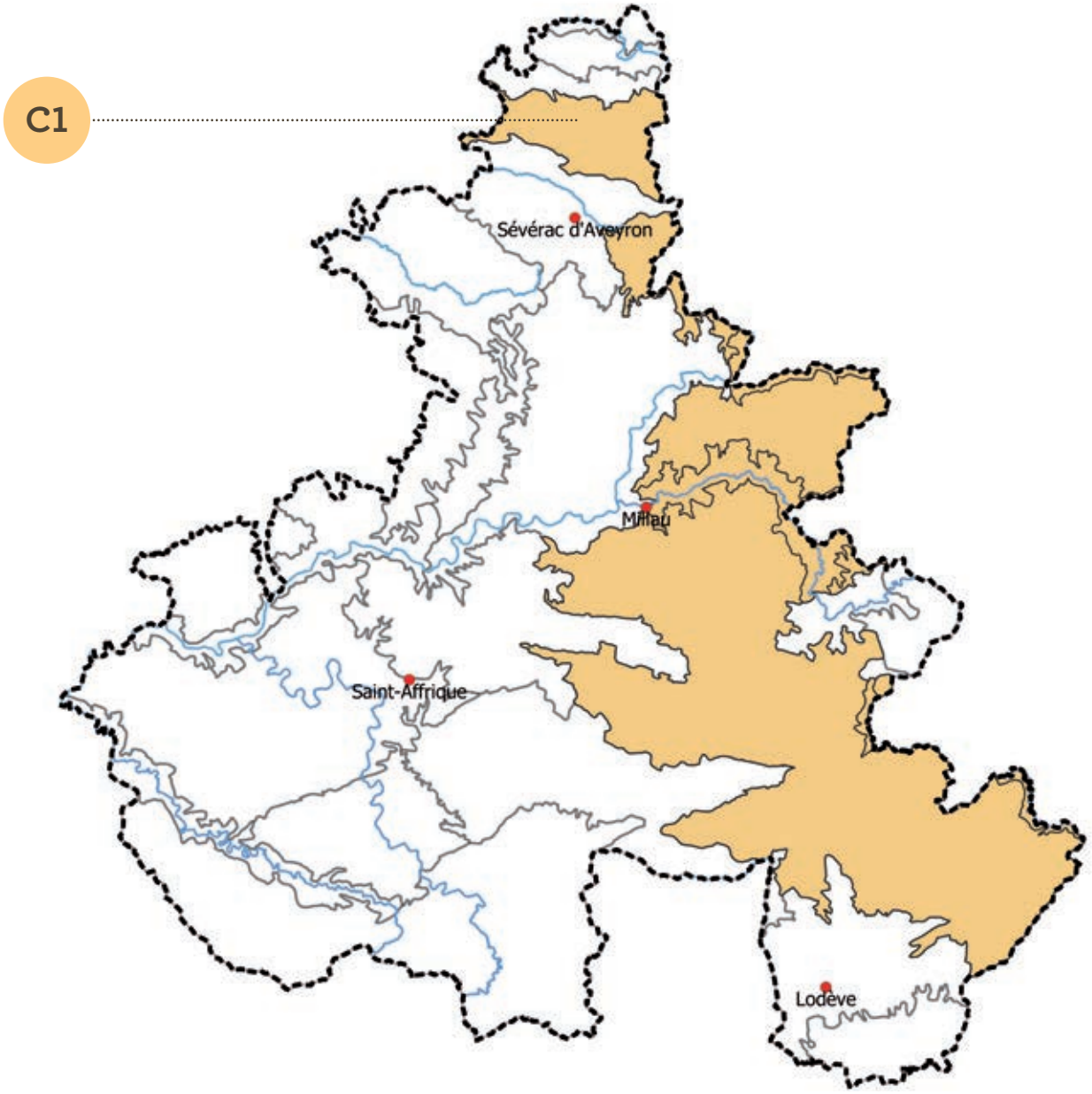

CULTURE, PRAIRIES ET BOCAGES

Bordé au nord par la vallée de la Serre, au sud par la vallée de l'Aveyron, le causse de Sévérac est l'avancée occidentale du causse de Sauveterre.
Plateau ciselé d'altitude (600m à 900m), le causse de Sévérac est essentiellement calcaire et dolomitique. Il héberge un vaste réseau karstique dont des grottes, dolines et vallées sèches forment témoignage.
Le paysage se caractérise par une mosaïque de milieux ouverts, pelouses, landes, cultures, prairies - et de boisements, avec en premier lieu une hêtraie calcicole (au sud de Saint-Martin-de-Lenne). La géographie forestière est clairement répartie entre feuillus à l'ouest et conifères à l'est. Les landes, pâturages et cultures se disséminent sur l'ensemble de l'unité, avec plus spécialement des zones de bocage au nord.
Parmi les composantes naturelles du paysage viennent s'ajouter, aux haies, dolines, buissières, landes et parcours, des alignements de frênes émondés.
L'habitat sur le plateau se résume à quelques hameaux de bâti individuel.
En plus de ces fermes isolées et maisons d'architecture caussenarde, des jasses, des murets et clapas, des caselles et toitsciternes, émaillent le paysage.
La partie orientale de l'unité se trouve dans la zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes.
Les ruisseaux de Cuge, Marlieu et de la Serre prennent leur source en bordure de l'unité paysagère.

Communes concernées : Campagnac, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Saturnin-de-Lenne, Sévérac d'Aveyron.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

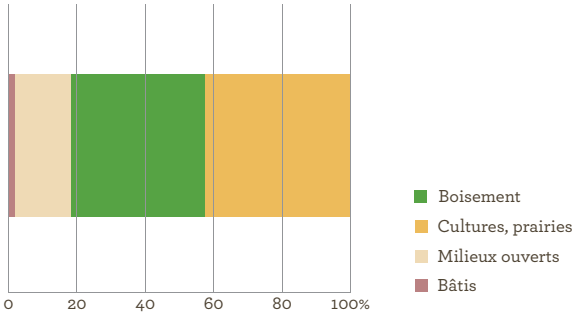

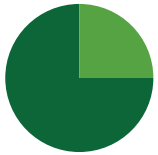

Types de boisements
25.3% Forêt de feuillus
74.7% Forêt de conifères

Types de cultures
33.7% Autres cultures
66.3% Prairies

CAUSSE DE SÉVÉRAC

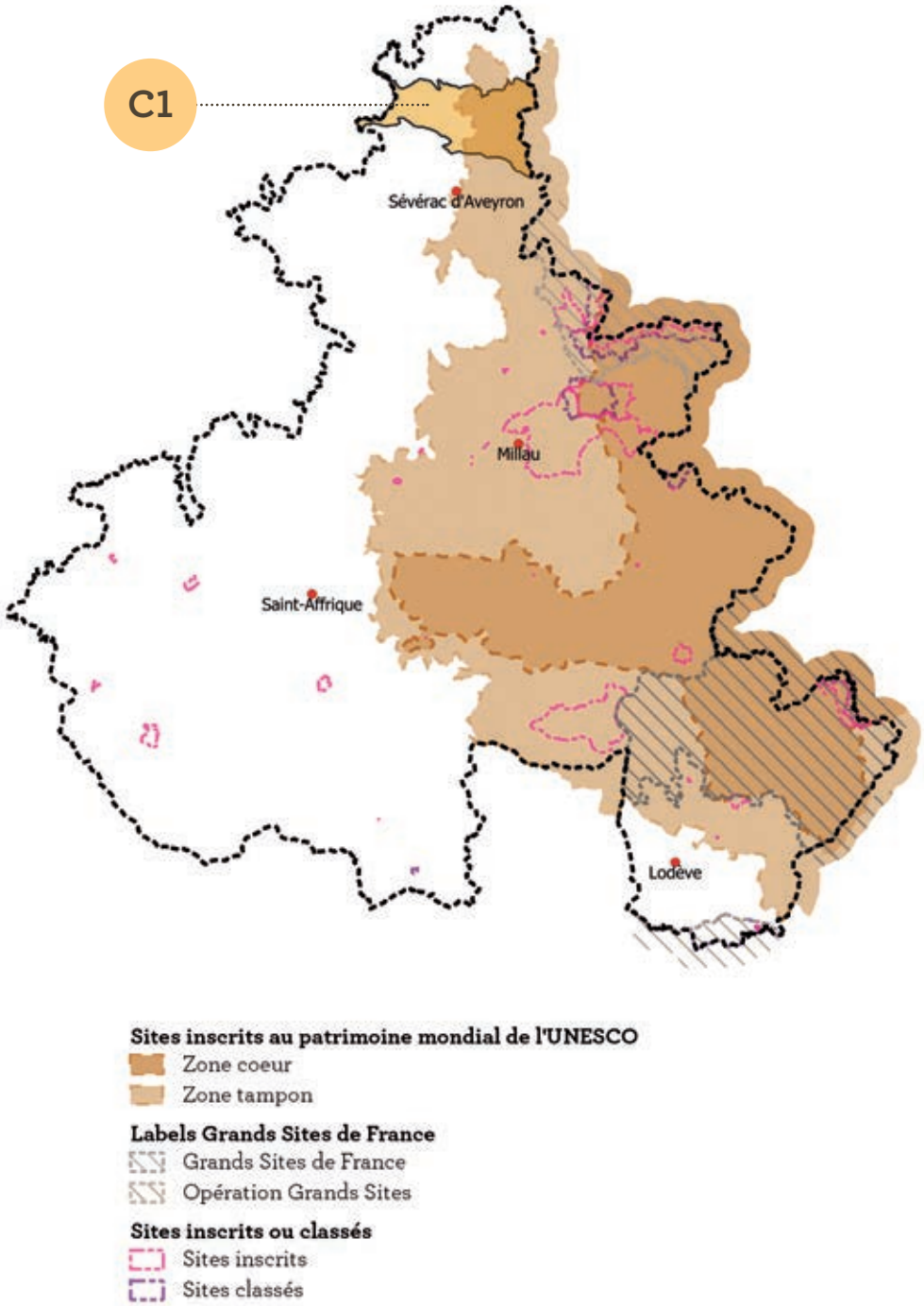

CAUSSE DE SÉVÉRAC

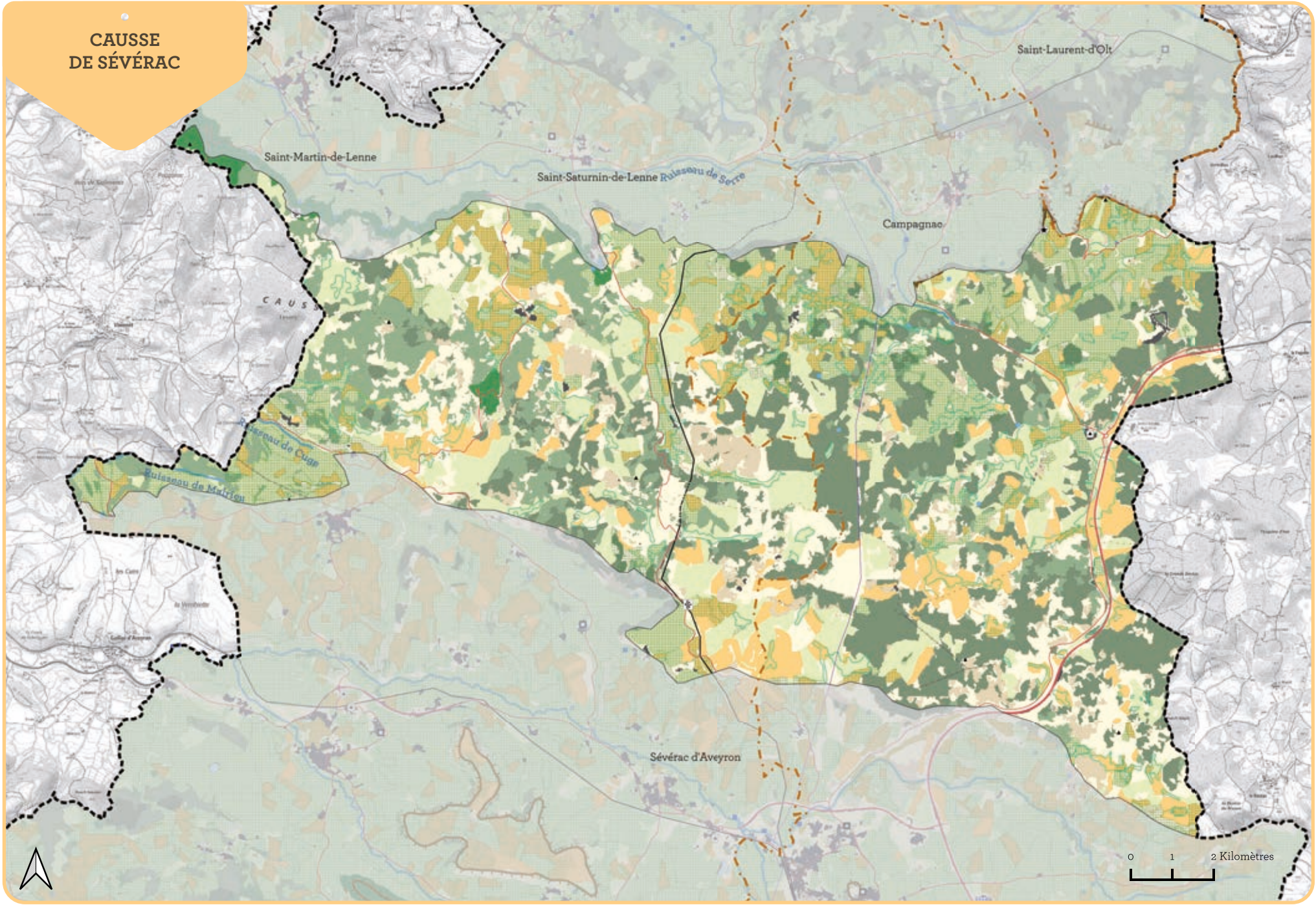

CAUSSE
DE SÉVÉRAC

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Dolines et vallées sèches
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Falaises
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone tampon

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Paysages de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Voies ferrées
- Autoroutes
- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

CAUSSE
DE SÉVÉRAC

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

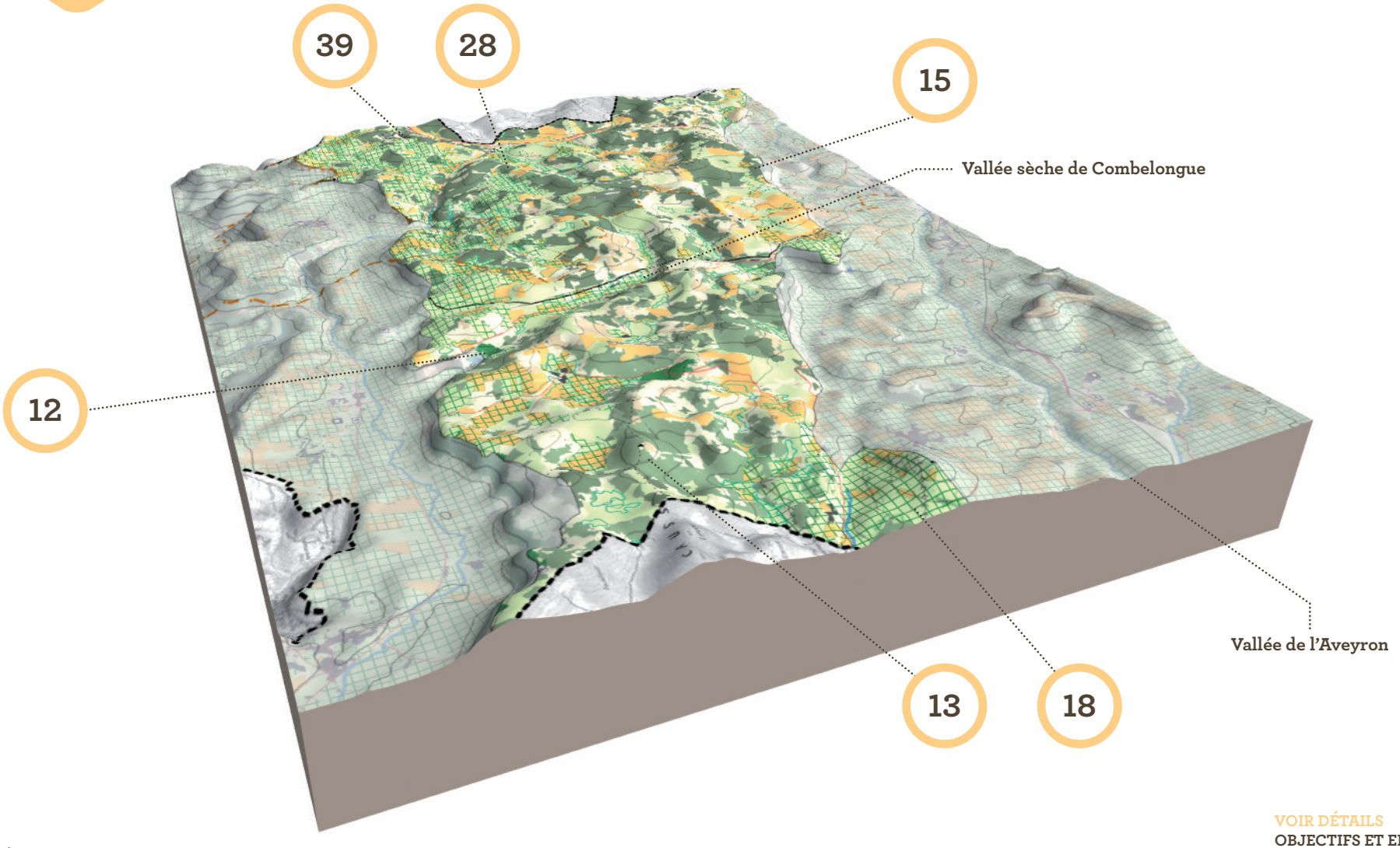

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

CAUSSE
DE SÉVÉRAC

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, caselles, chemins et drailles) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours, citernes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et développer le sylvopastoralisme
15	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
17	Dolines, poljés, vallées sèches	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)

CAUSSE
DE SÉVÉRAC

OBJECTIFS PAYSAGERS

Sous-thèmes		Enjeux
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

28	ZA	Porter une attention particulière au développement de la zone d'activités à l'échangeur de l'A75 (intégration paysagère)
29	Bâtiments d'activités	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions (Terménoux, le Ginou, Montagnac...)

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39	Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille). Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières
40	Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à fortes co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

C2

CAUSSE DE SAUVETERRE

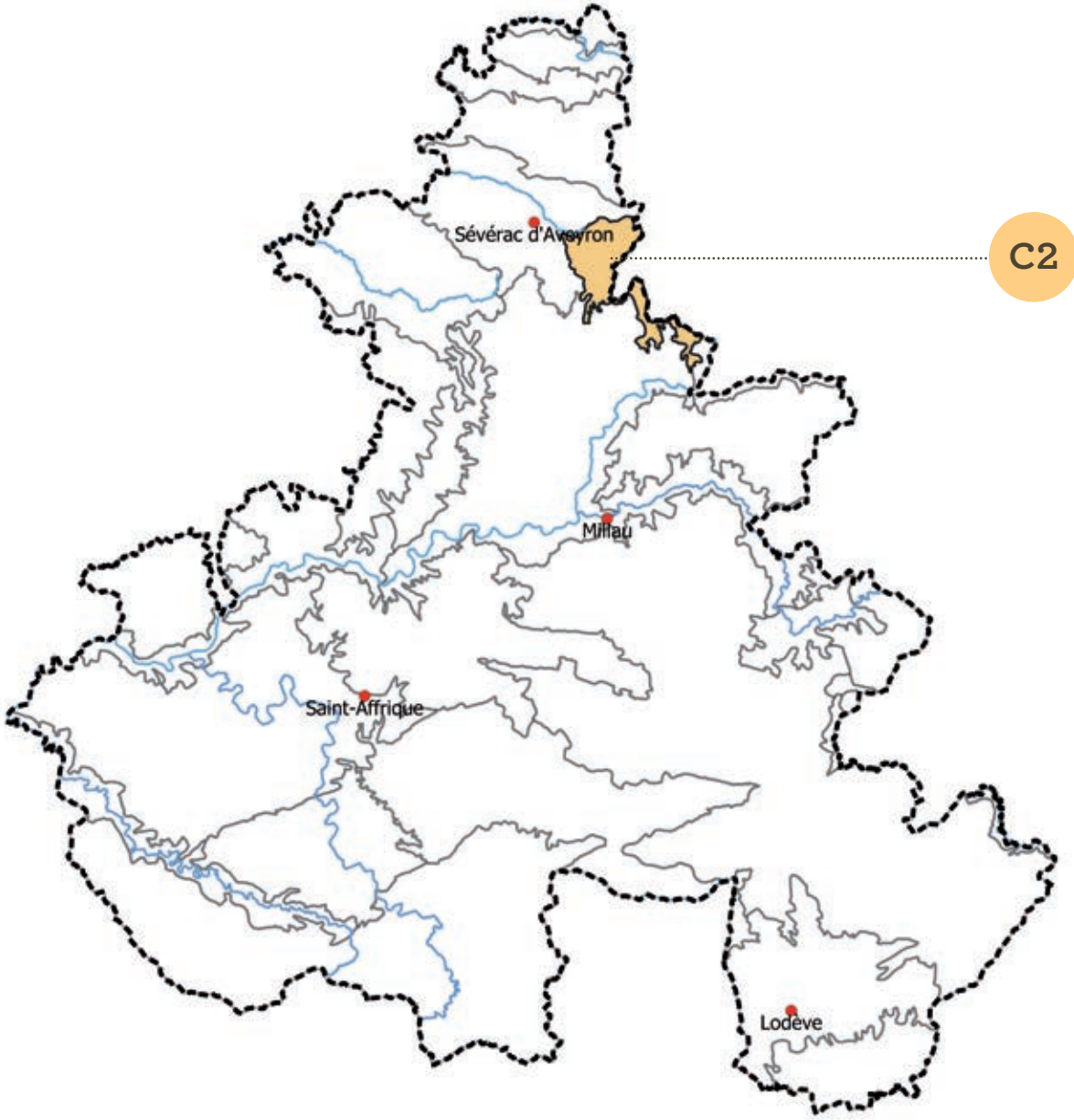

VILLAGE DE NOVIS

SUD-EST DU PLATEAU

Majestueux vaisseau de roche surplombant les gorges du Tarn, le causse de Sauveterre se caractérise d'abord par ses landes nues et pierreuses, qui ne doivent pas occulter toutefois ses surfaces forestières et son bocage.
Son socle géologique se partage entre calcaires et dolomies, avec par endroits des affleurements argileux.
Le paysage présente une ample succession de milieux ouverts et de cultures ou prairies bocagères dans les bas-fonds ou les ségalas. Au sud-est néanmoins, les forêts de conifères dominent, ainsi que les pelouses.
Immanquablement, le patrimoine naturel de cette unité se caractérise en premier lieu par les haies, les dolines et les ruiniformes.
La faiblesse et la dissémination de l'urbanisation (hameaux, constructions isolées) ne doivent pas masquer l'intérêt du patrimoine bâti et vernaculaire. Jasses, fermes, maisons caussenardes, clapas, caselles, citernes, murets et drailles constellent le causse, d'où émergent également une église, deux châteaux, une fontaine et le village de caractère de Novis.
La zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes englobe l'ensemble du plateau, que couvrent plusieurs sites protégés. Au sud-est commencent les sites inscrits et classés des Gorges du Tarn et de la Jonte et du village de Mostuéjouls. En l'occurrence, la moitié du plateau est classée dans le cadre de l'opération Grand site de France des Gorges du Tarn et de la Jonte.
La rivière l'Aveyron prend sa source en bordure de l'unité paysagère, tout comme les ruisseaux de Mialet et des Arziles.

Communes concernées : Mostuéjouls, Rivière-sur-Tarn, Sévérac d'Aveyron.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

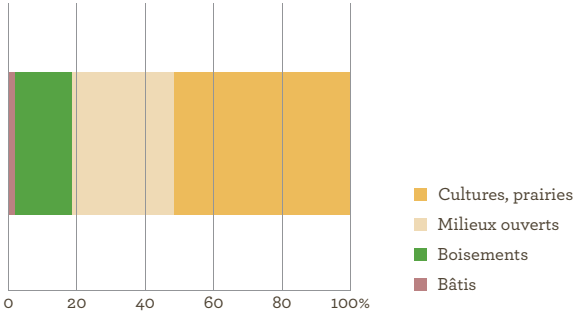

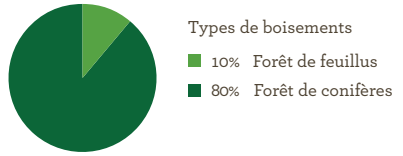

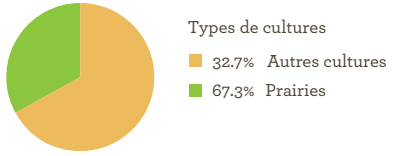

CAUSSE DE SAUVETERRE

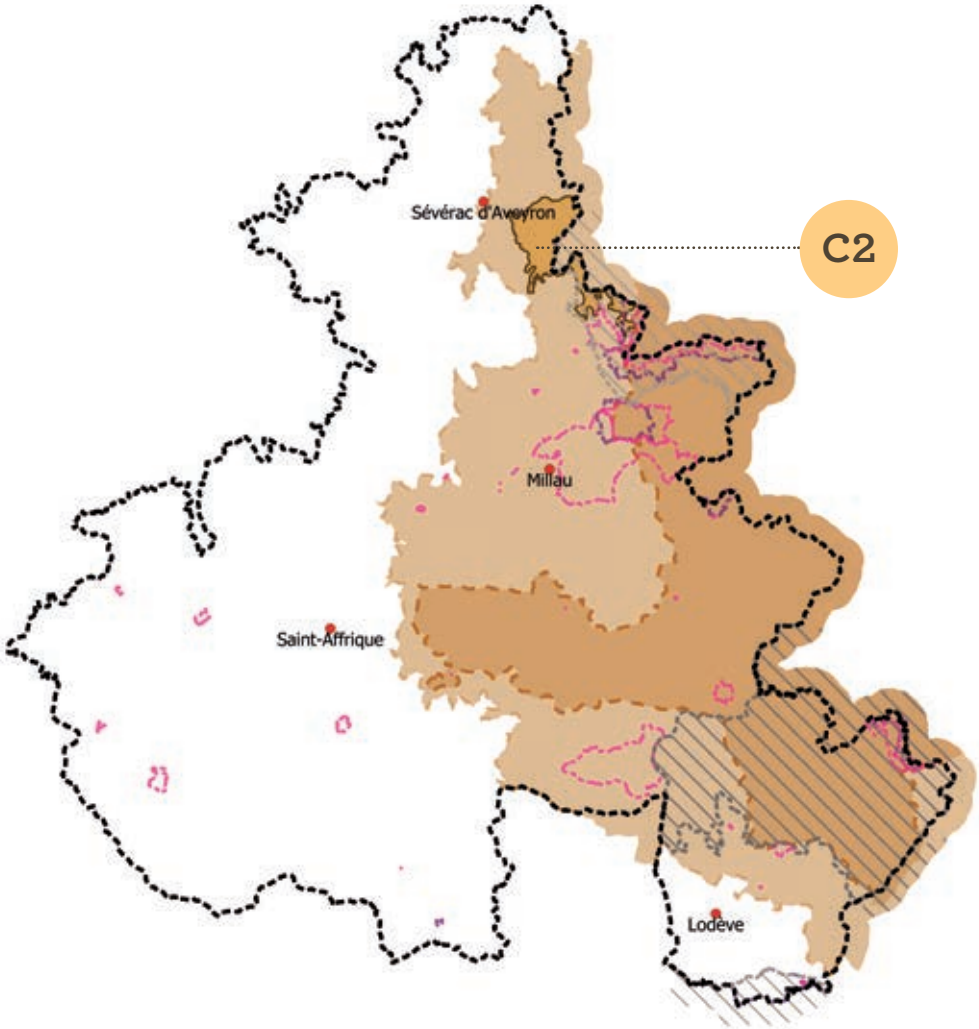

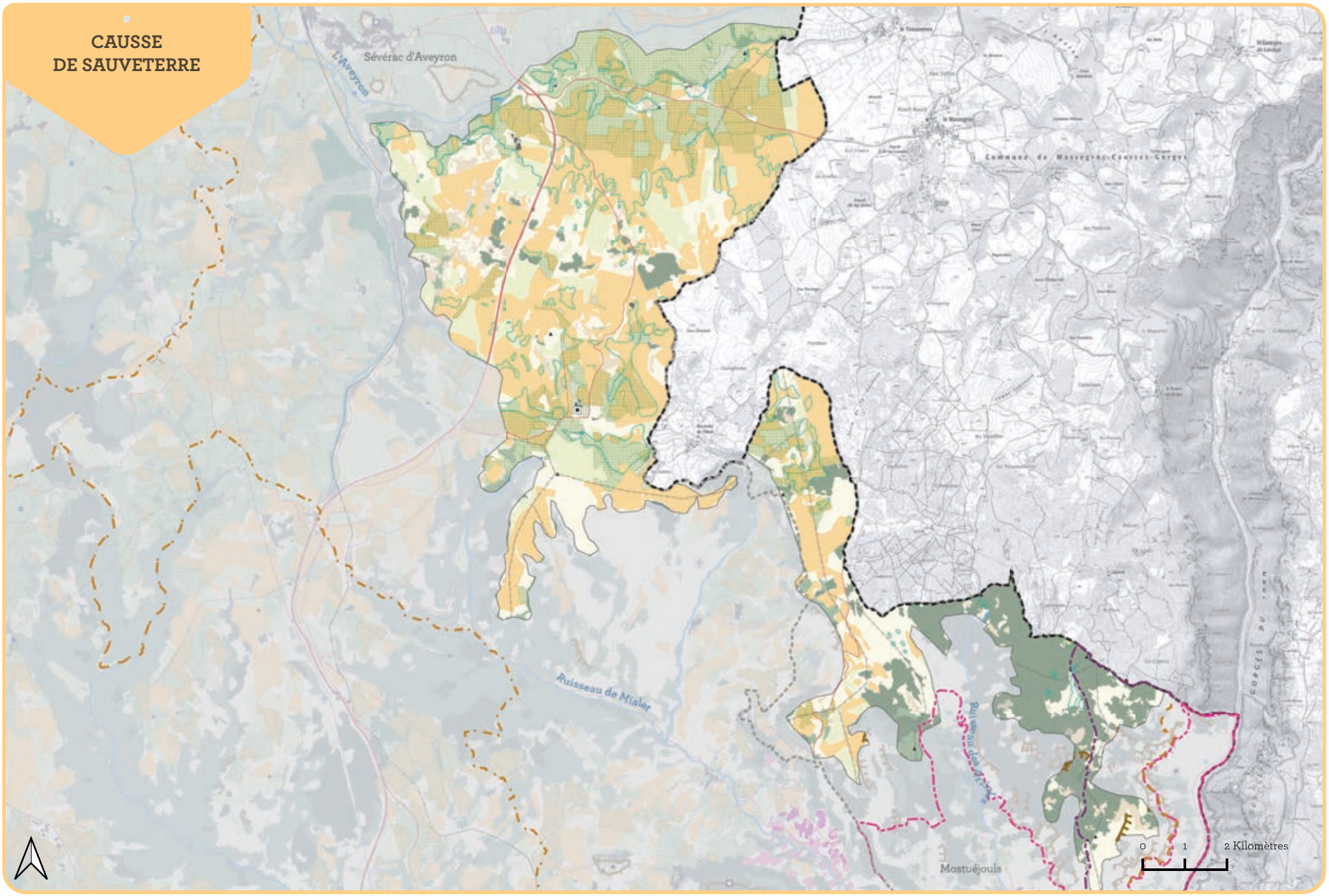
CAUSSE
DE SAUVETERRE
Sévérac d'Aveyron
L'Aveyron
Commune de Massegros-Causses-Gorges
Ruisseau de Mialet
Mostuéjouls
0
1
2 Kilomètres

CAUSSE
DE SAUVETERRE

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Bocages, alignements, haies, buissières
- Dolines et vallées sèches
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Falaises
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites classés
- Sites inscrits
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Autoroutes
- Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

CAUSSE
DE SAUVETERRE

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

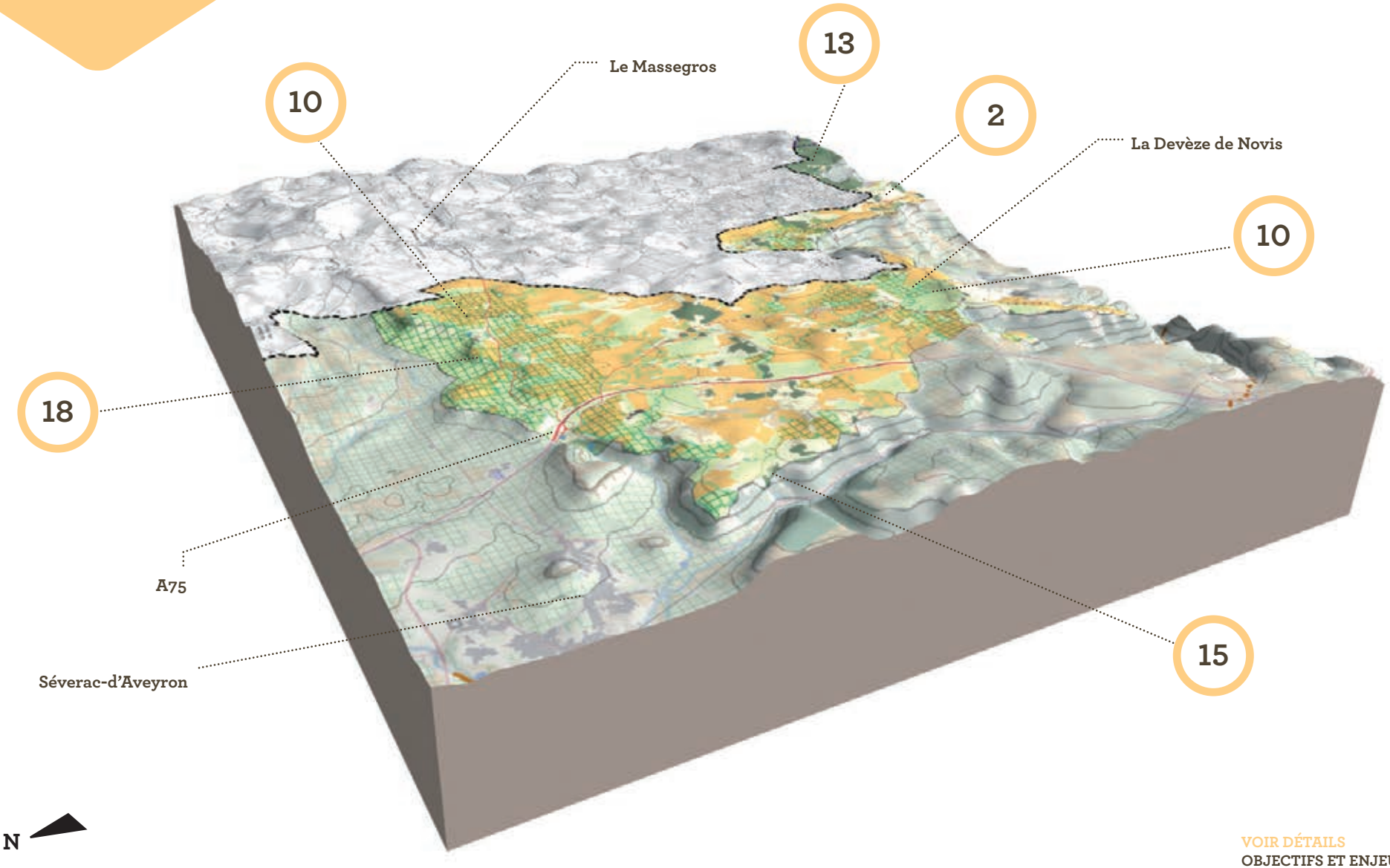

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

CAUSSE
DE SAUVETERRE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
2	Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement (secteur de Liaucous)
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, caselles, chemins et drailles) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours, citernes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures sur les ségalas	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles (secteurs de Huguiés, Novis...)
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion ...), et/ou développer le sylvopastoralisme
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
17	Dolines, poljés, vallées sèches, ségalas	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites inscrits et classés des Gorges sur Tarn et de la Jonte et du village de Mostuéjouls. De plus la moitié est du plateau est classée en tant qu'Opération Grand site de France des Gorges du Tarn et de la Jonte Dans le cadre de l'Opération Grand Site des grands objectifs sont fixés : la réhabilitation et la requalification paysagère du site (routes et ses abords, réseaux et équipements publics, panoramas, villages, patrimoine, ...), la maîtrise du développement et de la fréquentation touristique, le soutien des activités traditionnelles gestionnaires de l'espace et du paysage (agriculture et forêt), la mise en œuvre d'une gestion partenariale et pérenne du site

CAUSSE
DE SAUVETERRE

OBJECTIFS PAYSAGERS

Sous-thèmes		Enjeux
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Novis...)
	LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE	
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
	L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES	
37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

C3

GORGES DU TARN

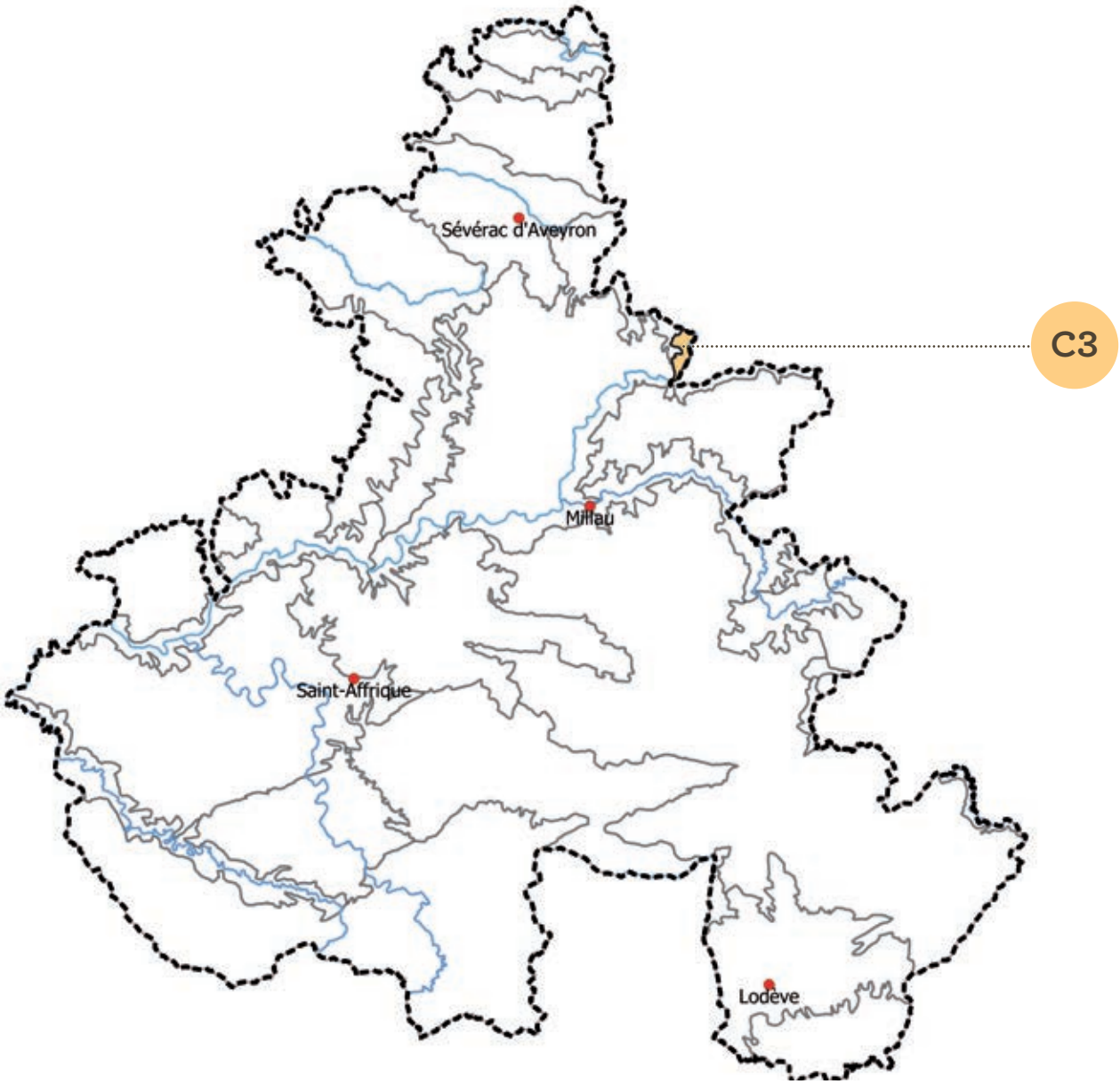

GORGES DU TARN

Du somptueux canyon que forment les gorges du Tarn, seul un versant de 5km de long est intégré dans le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. Il s'agit d'une entaille de calcaires et de dolomies, bordée de nombreuses falaises. Les ruiniformes, souvent spectaculaires, les corniches vertigineuses et les éboulis sont, indéniablement, les éléments les plus caractéristiques de cette unité paysagère, auxquels s'ajoute le cirque de Saint-Marcellin.
Le versant, quand il n'est pas couvert par la forêt - conifères et feuillus, permet de percevoir d'anciennes terrasses ou des zones d'éboulis. De la ripisylve s'observe également.
La pente ne facilitant guère l'implantation de l'habitat, l'urbanisation est inexistante au sein de l'unité. Le patrimoine vernaculaire se compose de terrasses, de sentiers, d'un habitat troglodytique (Eglazines).
Les Gorges du Tarn font l'objet d'une protection et d'une valorisation par le biais de nombreux classements.
Elles figurent au coeur d'une opération Grand Site de France et constituent un site classé et inscrit avec le village de Mostuéjouls. Elles sont englobées dans la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Il n'y a, sur l'unité, pas d'autre cours d'eau que la rivière Tarn.

Commune concernée : Mostuéjouls.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

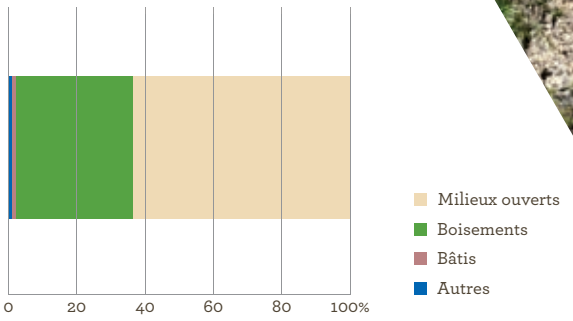

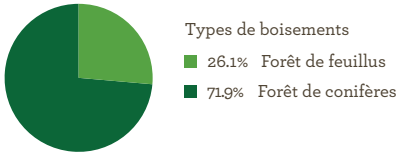

HAMEAU TROGLODYTIQUE D'ÉGLAZINES

GORGES DU TARN

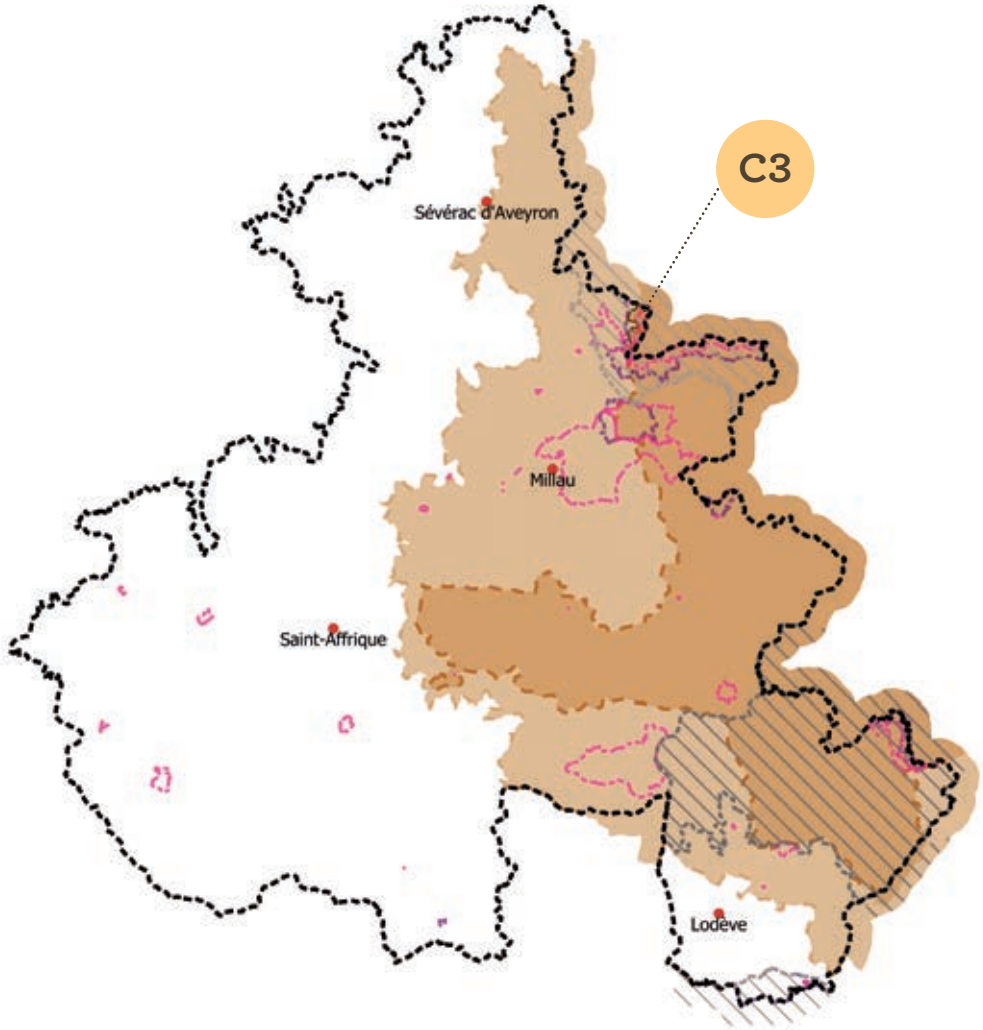

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

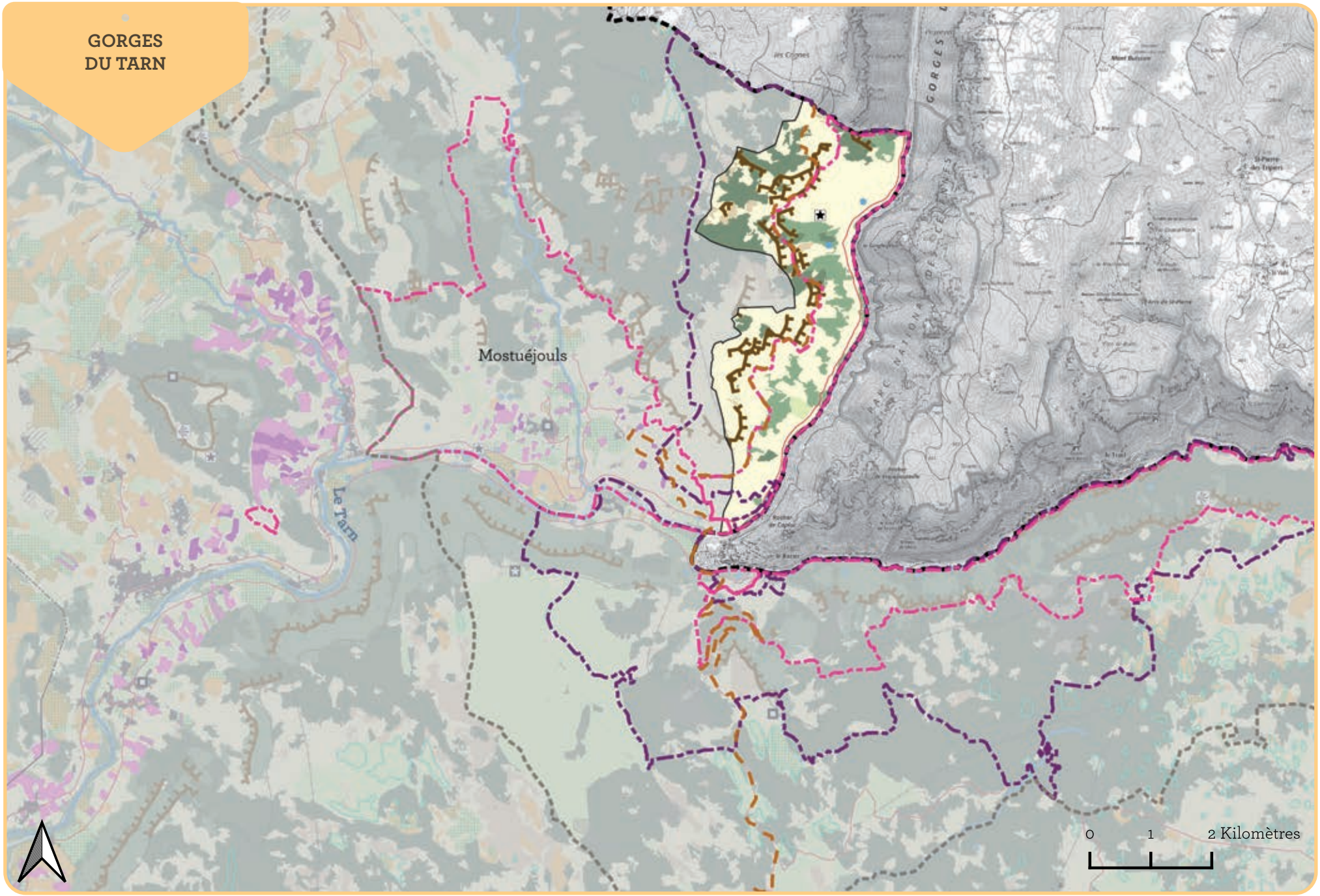
GORGES
DU TARN
Mostuéjouls
Le Tarn
0
1
2 Kilomètres

GORGES
DU TARN

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Falaises
- Crêtes

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites classés
- Sites inscrits
- Grand site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Paysages de caractère

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

GORGES
DU TARN

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

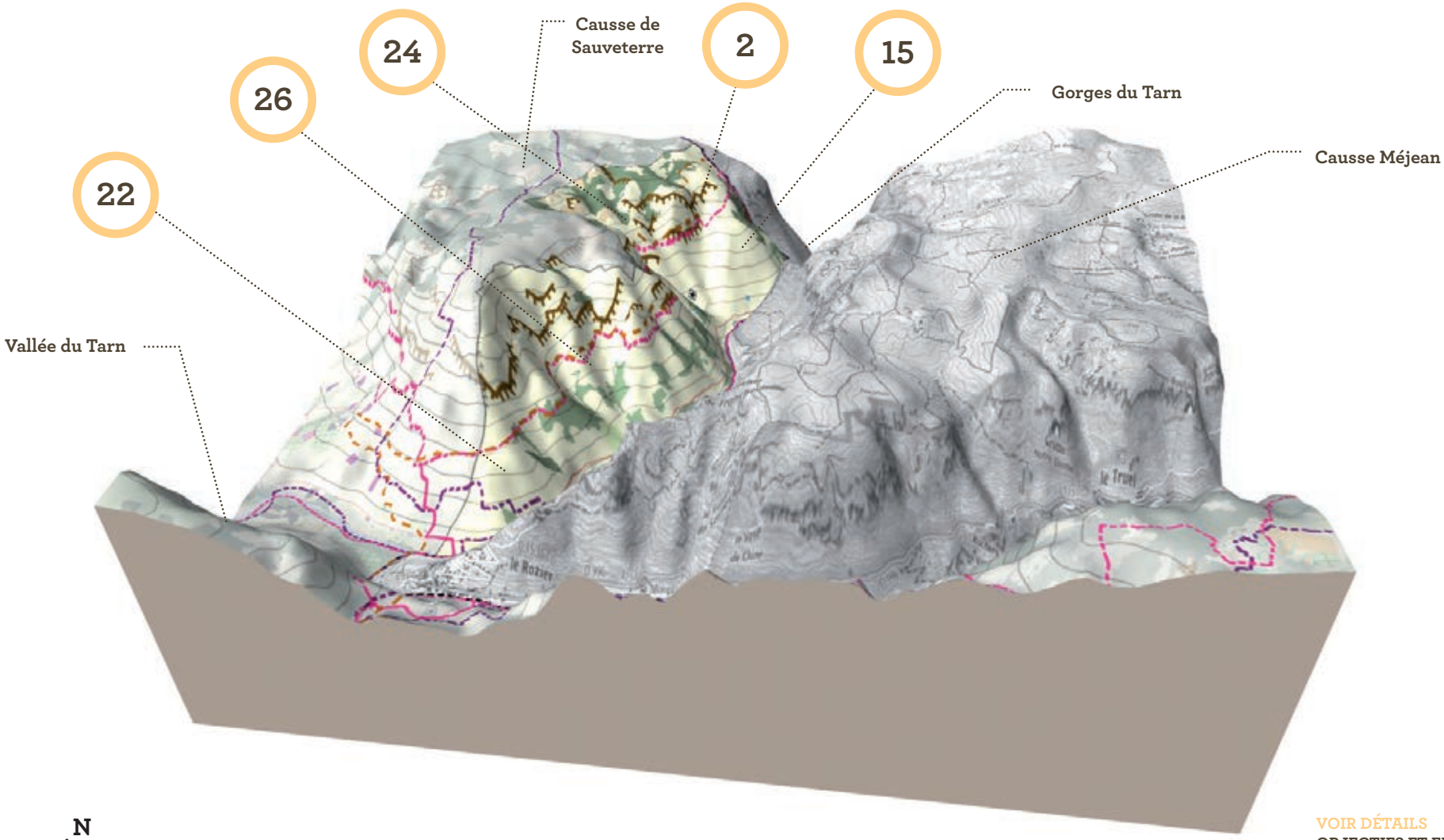

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX
PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

GORGES
DU TARN

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
2	Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, terrasses, citernes, chemins) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

15	Coteaux	Limiter la fermeture des versants par la forêt en maintenant l'agropastoralisme

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des gorges du Tarn qui appartiennent à une Opération Grand Site de France et sont classées et inscrites avec le village de Mostuéjouls. Dans le cadre de l'Opération Grand Site des grands objectifs sont fixés : la réhabilitation et la requalification paysagère du site (routes et ses abords, réseaux et équipements publics, panoramas, villages, patrimoine, ...), la maîtrise du développement et de la fréquentation touristique, le soutien des activités traditionnelles gestionnaires de l'espace et du paysage (agriculture et forêt), la mise en œuvre d'une gestion partenariale et pérenne du site
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) : gorges, cirque de Saint-Marcellin...
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Village troglodyte d'Eglazines...)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

30	Equipements touristiques et de loisirs	Gérer les flux touristiques et intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)

GORGES DE LA JONTE

UNITÉ

C4

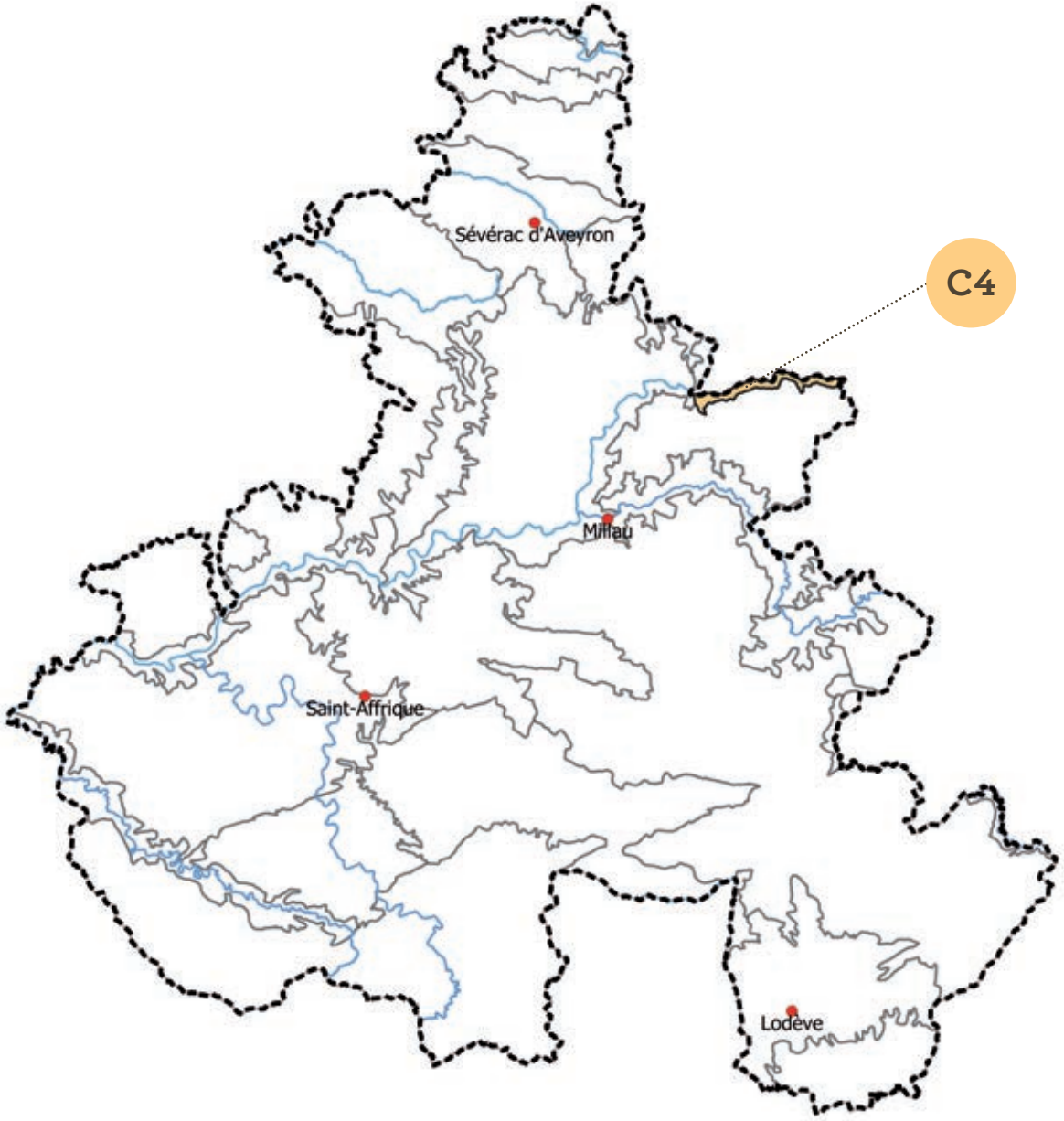

GORGES DE LA JONTE

GORGES DE LA JONTE

Les splendides gorges de la Jonte, canyons sauvages et verdoyants où nichent les vautours fauves, se déploient d'abord en Lozère, mais la rivière serpente sur 14km au sein du Parc naturel régional des Grands Causses, encaissée entre causses Noir et Méjean. La géologie du site se compose de calcaire, de marnes, mais également de dolomies dont l'érosion a sculpté d'étonnants ruiniformes.
Les forêts de conifères ont conquis les pentes, ne concédant qu'une place minoritaire aux bois de feuillus et aux landes. Le cirque de Madasse, dans la forêt domaniale du causse Noir, est classé en réserve biologique intégrale.
Tout naturellement, les corniches, falaises, éboulis, bois de pins, mais aussi les bois de hêtres, constituent les éléments spécifiques de cette unité paysagère.
Hors de Peyreleau, cité de caractère, l'habitat est rare. En plus du village, bâti sur les flancs du causse Noir, le patrimoine architectural est représenté par l'ermitage Saint-Michel, des moulins, des caves bâtardes, ainsi qu'un monument inscrit : le château de Triadou.
Les gorges, la vallée, le bourg de Peyreleau et la grotte d'Amelineau sont des sites inscrits et classés. Les gorges font l'objet d'une opération Grands Sites de France et sont incluses en intégralité dans la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Affluent du Tarn, la Jonte est le seul cours d'eau existant sur l'unité.

Communes concernées : Peyreleau, Veyreau.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

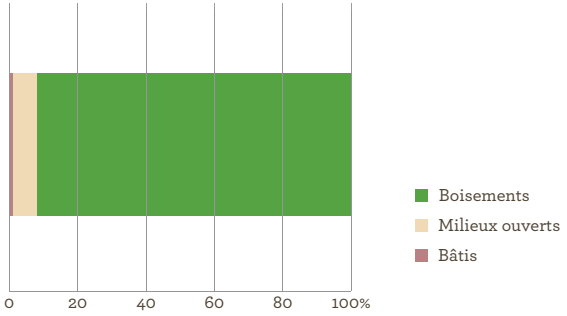

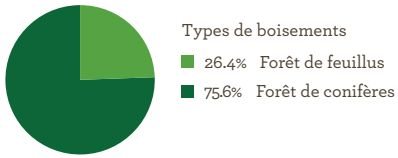

GORGES DE LA JONTE

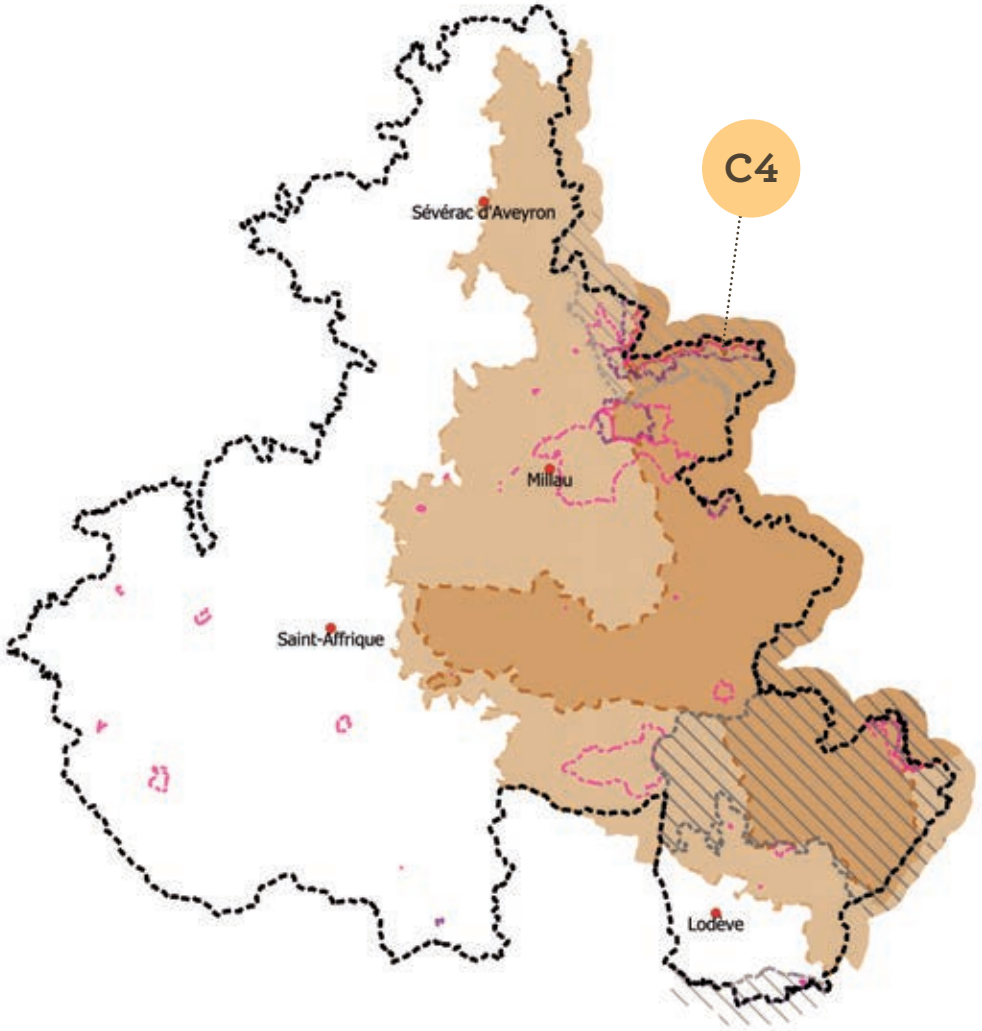

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

GORGES DE LA JONTE

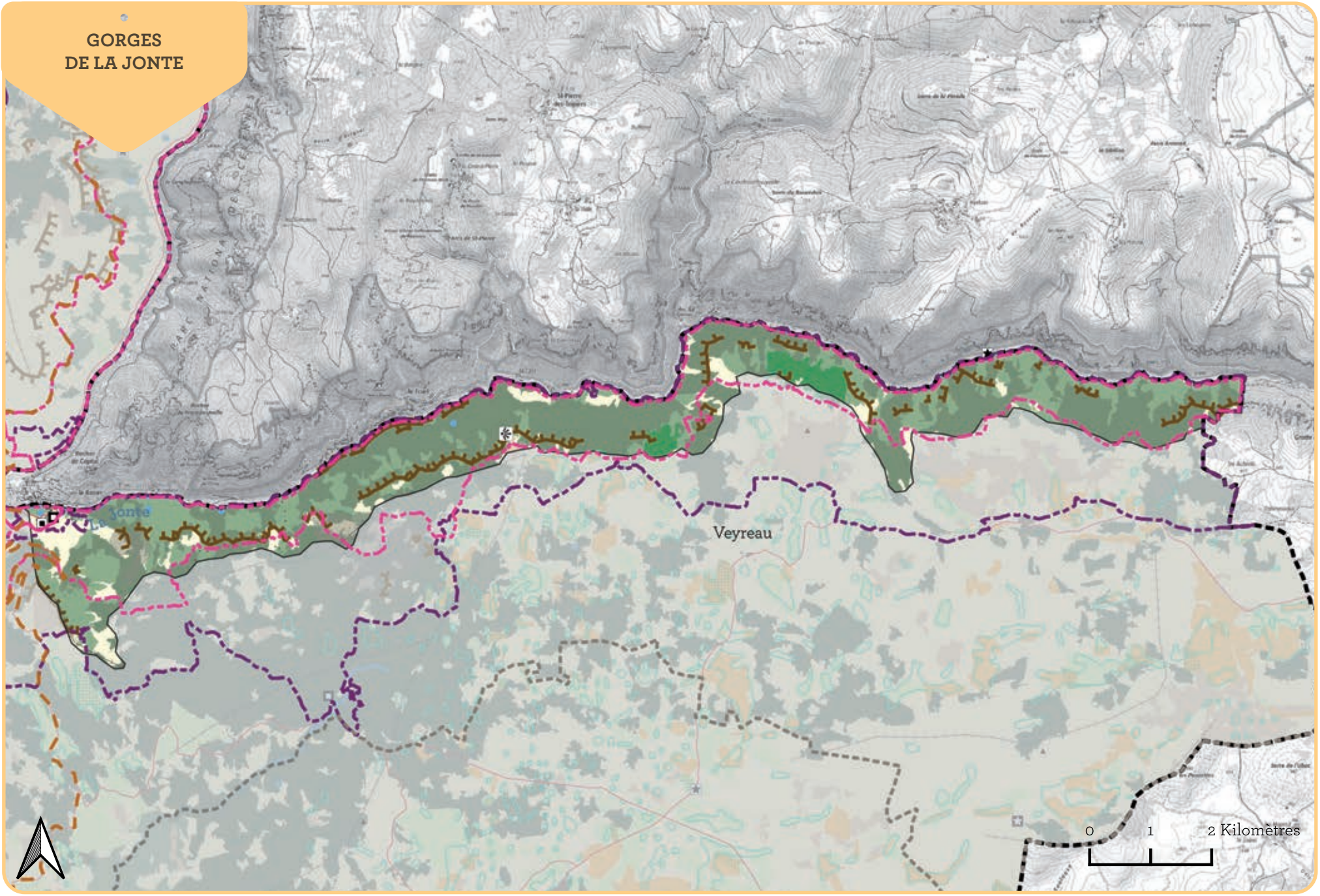

GORGES
DE LA JONTE

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Dolines et vallées sèches
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Falaises
- Crêtes

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites classés
- Sites inscrits
- Grand site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Paysages de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

GORGES
DE LA JONTE

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

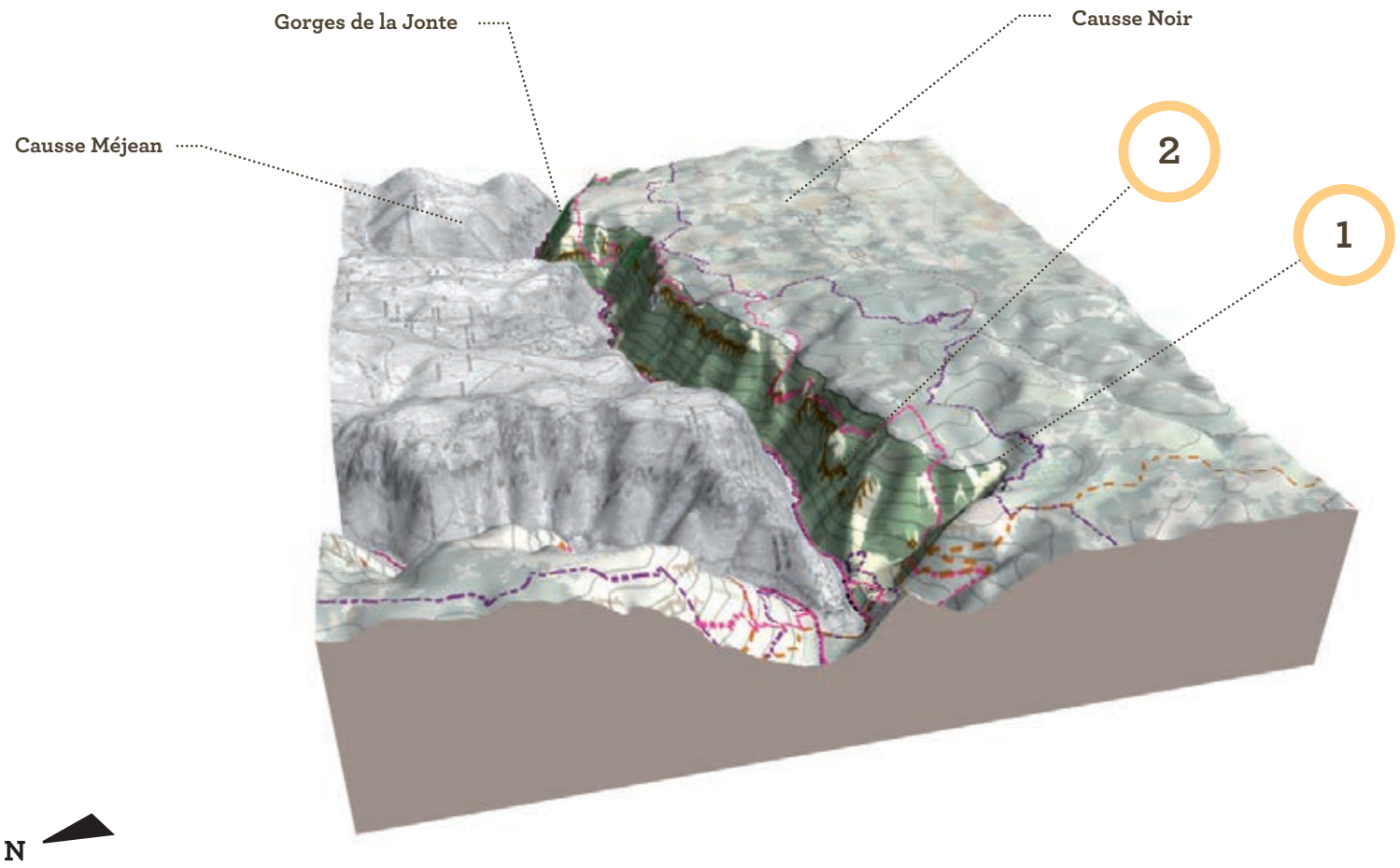

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

GORGES
DE LA JONTE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Cirques, corniches	Préserver leur environnement naturel (Cirque de Madasse) Veiller à leur lisibilité en limitant leur boisement (Corniche du Causse Noir)
2	Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement et leur boisement
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, chemins)

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des gorges, la vallée, ainsi que le village de Peyreleau, la grotte d'Amelineau qui sont des sites inscrits et classés. Les gorges sont aussi une Opération Grands sites de France qui a pour objectifs: la réhabilitation et la requalification paysagère du site (routes et ses abords, réseaux et équipements publics, panoramas, villages, patrimoine, ...), la maîtrise du développement et de la fréquentation touristique, le soutien des activités traditionnelles gestionnaires de l'espace et du paysage (agriculture et forêt), la mise en œuvre d'une gestion partenariale et pérenne du site
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) : gorges, chaos (Champignon Préhistorique...)
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26	Hameaux de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (le Maynial)

UNITÉ

C5

CAUSSE NOIR

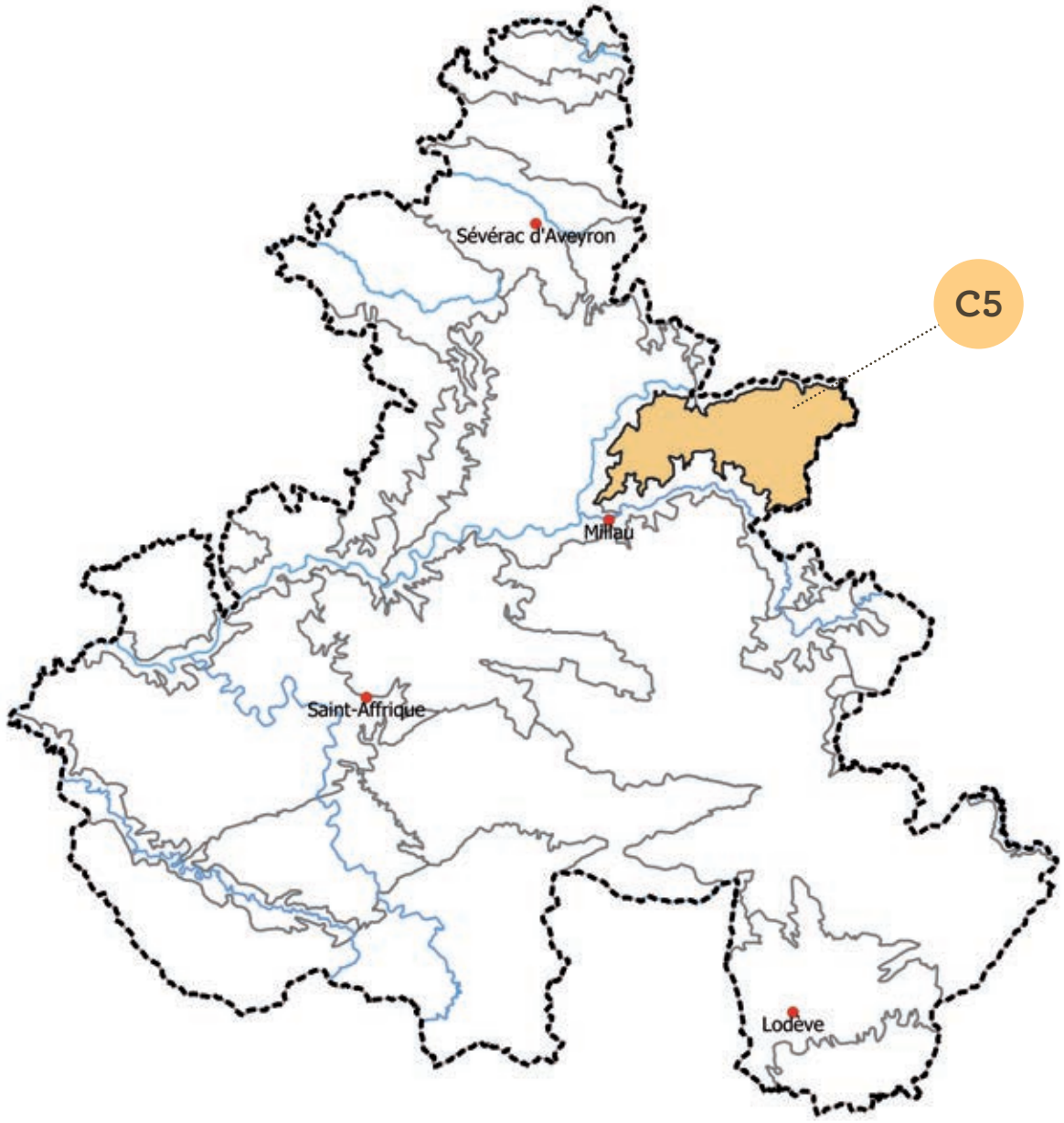

PELOUSES SÈCHES À PROXIMITÉ DE VÉSSAC

FORÊT DE CONIFÈRES

Délimité par les gorges de la Jonte au nord et celles de la Dourbie au sud, le causse Noir se déploie sur un haut plateau au socle calcaire, dolomitique et argileux. à l'est, il jouxte le massif cristallin des Cévennes. La Puncho d'Agast, avancée occidentale du causse Noir, surplombe un méandre du Tarn et la ville de Millau.
C'est, selon la tradition, à ses forêts de pins sylvestres que le causse Noir doit son épithète. Les bois et les plantations de conifères (pins noirs) y foisonnent côté ouest, clairement emblématiques de ce causse mystérieux, creuset de légendes ancestrales. à l'est, le plateau s'ouvre davantage, déployant des parcelles cultivées de dimension irrégulière, mais aussi et d'abord des landes et des pelouses qui annoncent l'étendue désertique du causse Méjean.
Véritable labyrinthe taillé dans les roches dolomitiques du causse Noir, le chaos de Montpellier-le-Vieux est indéniablement l'élément paysager le plus remarquable de l'unité, avec aussi les ruiniformes de Roques Altes.
L'urbanisation sur le causse Noir reste modeste : du bâti isolé, quelques villages et hameaux émergent au milieu d'un paysage ample et éminemment rural.
L'activité agropastorale balise le paysage au gré d'un patrimoine bâti caractéristique : murets, jasses et fermes, maisons caussenardes, caselles, toits-citernes, drailles et clapas - inventaire que complètent des fontaines et des églises. Un monument historique classé : le prieuré de Saint-Jean-de-Balmes, dans son écrin forestier.
Le ravin du Riou Sec, entaille profonde entre Montpellier-le-Vieux et les spectaculaires corniches du Rajol. est le seul cours d'eau intermittent de l'unité.
Le causse Noir est intégré à la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes. Les sites inscrits et classés du chaos de Montpellier-le-Vieux, des gorges de la Dourbie, Tarn et Jonte, ainsi que l'opération Grand Site de France associée, impliquent également cette unité paysagère.

Communes concernées : La Roque-Sainte-Marguerite, Millau, Nant, Saint-André-de-Vézines.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

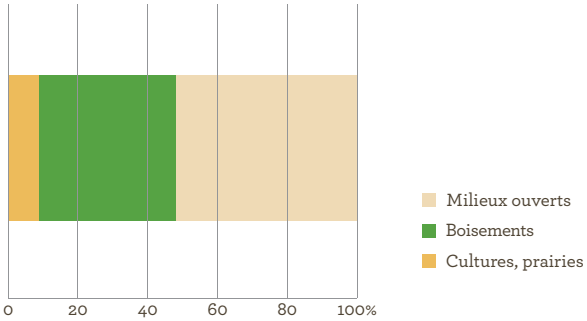

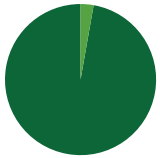

Types de boisements
2.6% Forêt de feuillus
97.4% Forêt de conifères

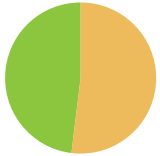

Types de cultures
51.9% Autres cultures
48.1% Prairies

CAUSSE NOIR

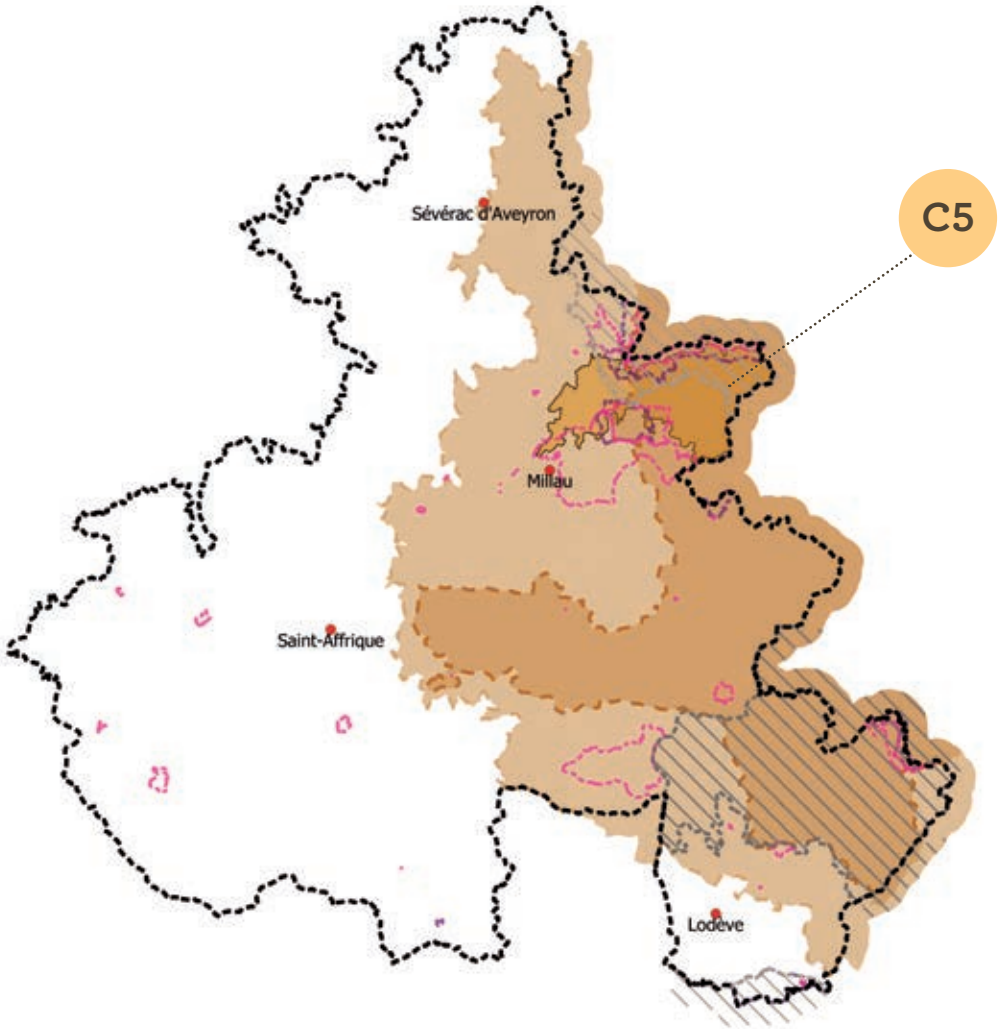
C5
Sévérac d'Aveyron
Millau
Saint-Affrique
Lodève
Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
Zone coeur
Zone tampon
Labels Grands Sites de France
Grands Sites de France
Opération Grands Sites
Sites inscrits ou classés
Sites inscrits
Sites classés

CAUSSE NOIR

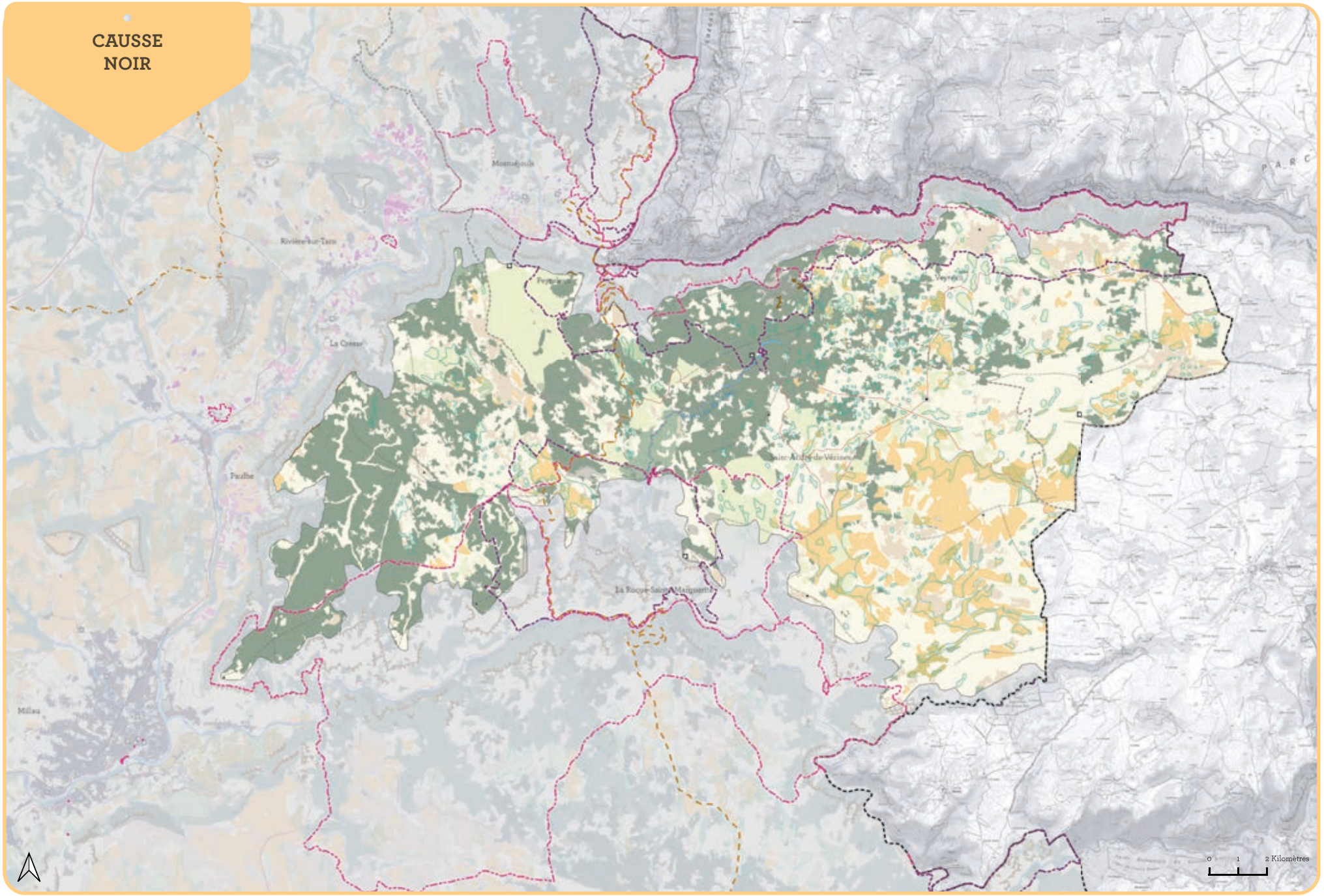

CAUSSE NOIR

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Bocages, alignements, haies, buissières
- Dolines et vallées sèches
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Falaises
- Cirques
- Buttes-témoins
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites classés
- Sites inscrits
- Grand site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Paysages de caractère
- Sites géologiques remarquables

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

CAUSSE NOIR

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

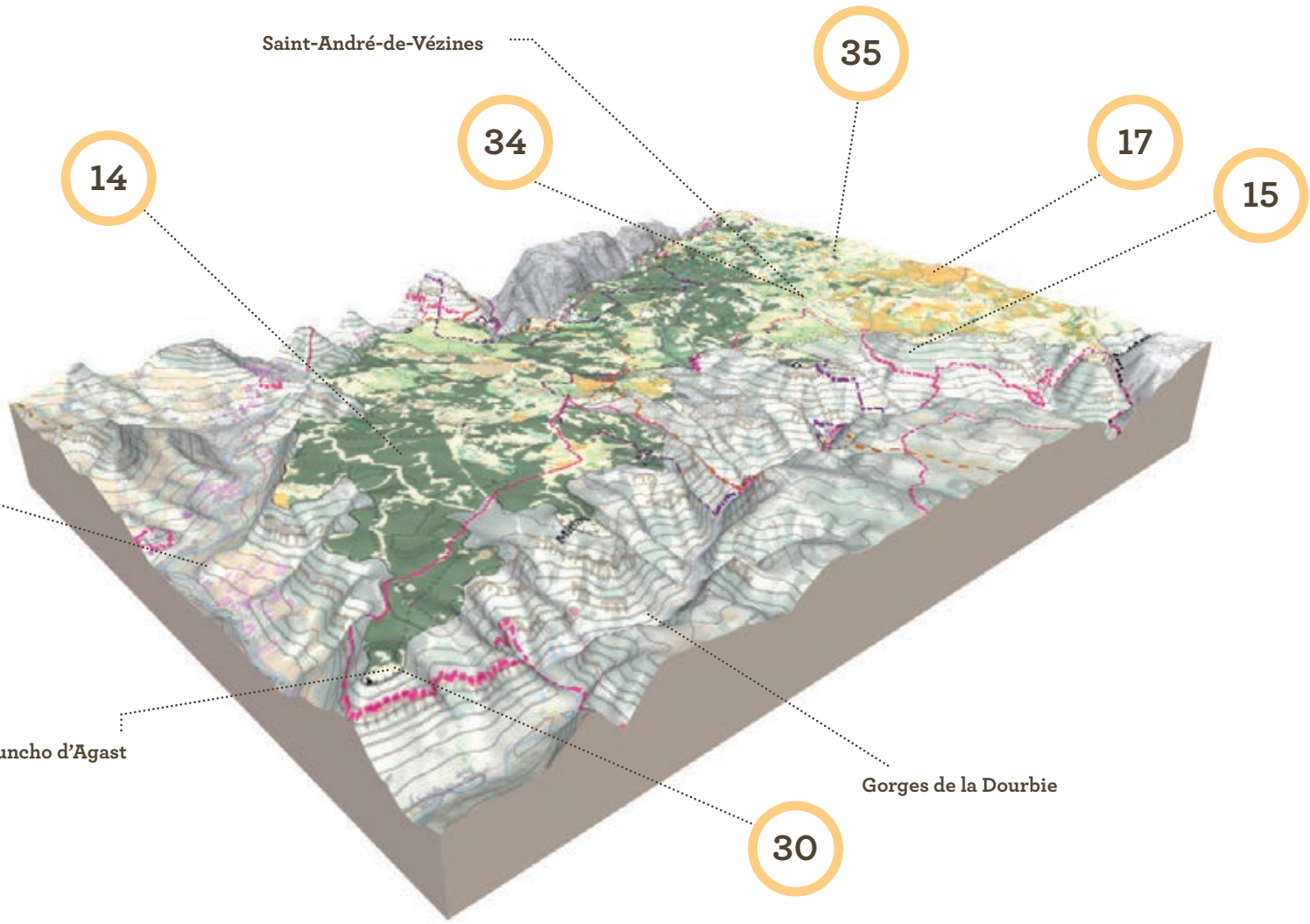

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

CAUSSE NOIR

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
2	Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, caselles, puits, citernes et toit-citernes, chemins et drailles...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées Prendre en compte les activités de loisirs (activités de pleine nature) dans la forêt domaniale des grands causses
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme (secteur Saint-André-de-Vézines)
17	Dolines, poljés, vallées sèches	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites inscrits et classés du chaos de Montpellier-le-vieux, les gorges de la Dourbie, Tarn et Jonte et l'Opération grand site de France associé à ces deux dernières gorges Dans le cadre de l'Opération Grand Site des grands objectifs sont fixés : la réhabilitation et la requalification paysagère du site (routes et ses abords, réseaux et équipements publics, panoramas, villages, patrimoine, ...), la maîtrise du développement et de la fréquentation touristique, le soutien des activités traditionnelles gestionnaires de l'espace et du paysage (agriculture et forêt), la mise en œuvre d'une gestion partenariale et pérenne du site
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

CAUSSE NOIR

OBJECTIFS PAYSAGERS

Sous-thèmes		Enjeux
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Secteur est du causse Noir

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30	Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...) Puncho d'Agast
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions. Limiter l'étalement urbain et concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, murets...) et le patrimoine rural Préserver les écrins paysagers autour des villages Saint-André-de-Vézines
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions Vessac

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à fortes co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

C6

GORGES DE LA DOURBIE

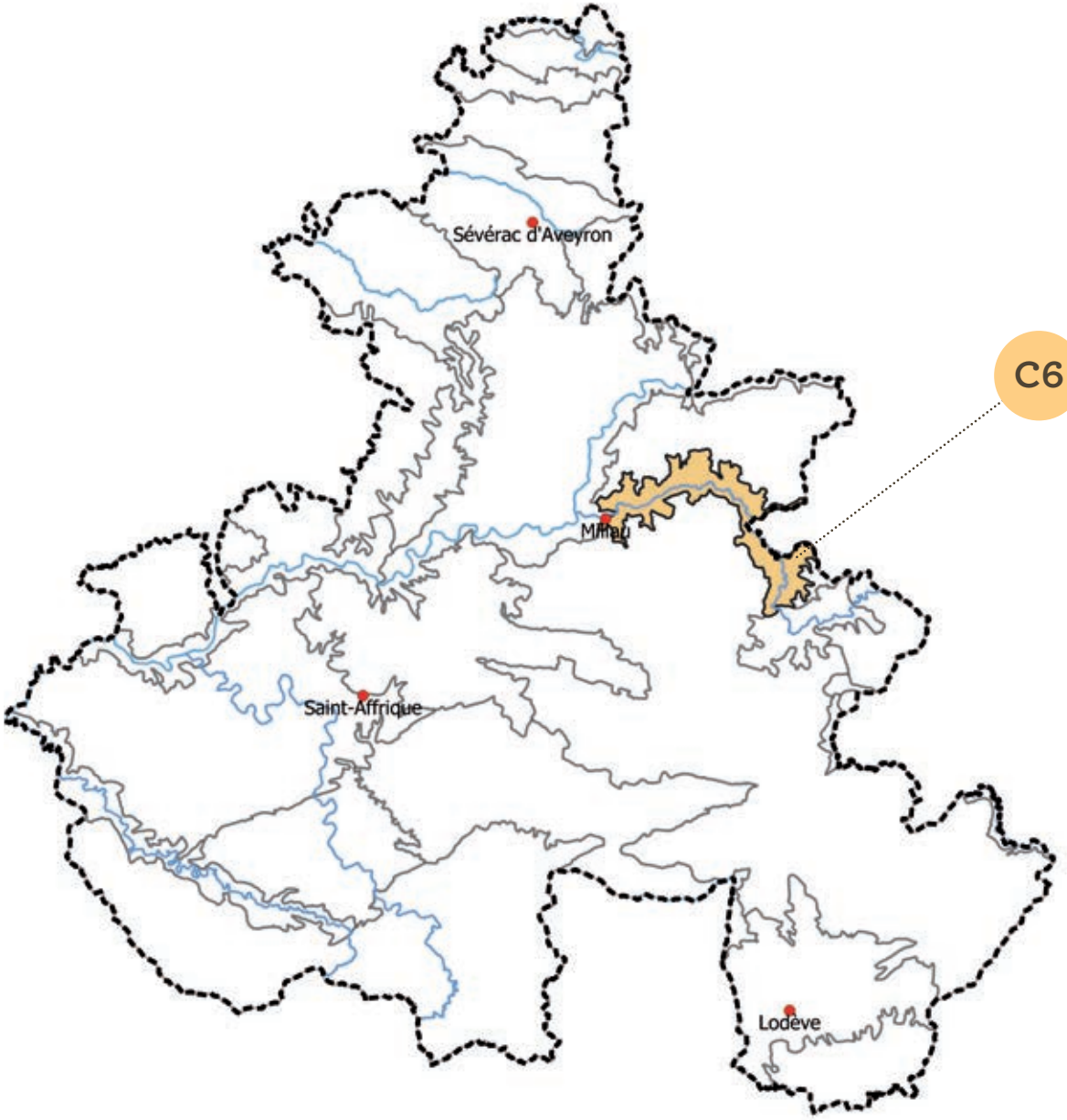

GORGES DE LA DOURBIE

MOULIN DE CORP

Affluent du Tarn qu'elle rejoint à Millau, la Dourbie prend sa source dans le massif du Lingas, au sud du Mont Aigoual. Cette rivière cristalline sinue entre le causse Noir et le plateau du Larzac, au coeur d'une vallée qu'enserrent d'abruptes falaises et où s'étalent, par endroits, de petites plaines cultivables.
Canyons de rocaille et de verdure où bruisse à tout instant l'écoulement de la rivière, les gorges de la Dourbie forment un environnement tout à la fois sauvage et hospitalier.
Des étagements de calcaires, dolomies et marnes caractérisent la géologie de cette unité.
Les gorges de la Dourbie réservent un paysage chatoyant à la saison automnale : ses versants, que surplombent des falaises, sont couverts de feuillus, de conifères épars, de zones végétales en mutation.
Quelques landes s'observent en rive droite. La partie méridionale de l'unité accueille essentiellement des plantations de résineux. Une variété dont témoigne l'inventaire des éléments naturels caractéristiques : corniches, éboulis, bois de hêtre et de pins, ruiniformes, ripisylves, marnes grises, mares, sources. Sans oublier l'existence, sur le versant nord, du chaos dolomitique de Montpellier-le-Vieux.
Des villages de caractère posés dans la vallée ou agrippés sur les coteaux, du bâti isolé dans l'ample paysage verdoyant des gorges : l'urbanisation, sur l'unité, s'avère être très faible.
L'église Sainte-Marie-des-Cuns est classée monument historique, perle d'un patrimoine bâti qui se compose également d'un château (La Roque-Sainte-Marguerite), d'un pont, de villages de caractère (Cantobre, Saint-Véran, Montméjean, La Roque-Sainte-Marguerite), de caves bâtardes, d'autres églises parfois fortifiées, d'un pigeonnier, de moulins, (moulin de Corp) de terrasses et de murets.

Les gorges de la Dourbie sont englobées dans la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes. Elles abritent sept sites inscrits et classés, dont le village perché de Cantobre, le hameau de Saint-Véran, la vallée de la Dourbie, les gorges de la Dourbie elles-mêmes, le chaos de Montpellier-le-Vieux et ce joyau géologique qu'est l'aven Noir.

Outre la Dourbie, trois de ses affluents irriguent l'unité paysagère : le ruisseau de Garène, le Trèvezel et le ravin de Riou Sec.

Communes concernées : La Roque-Sainte-Marguerite, Millau, Nant, Saint-André-de-Vézines.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

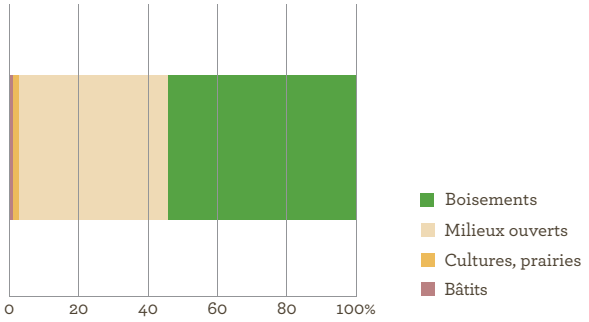

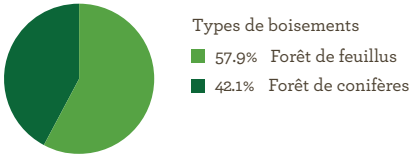

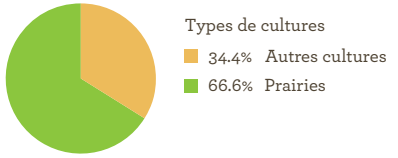

GORGES DE LA DOURBIE

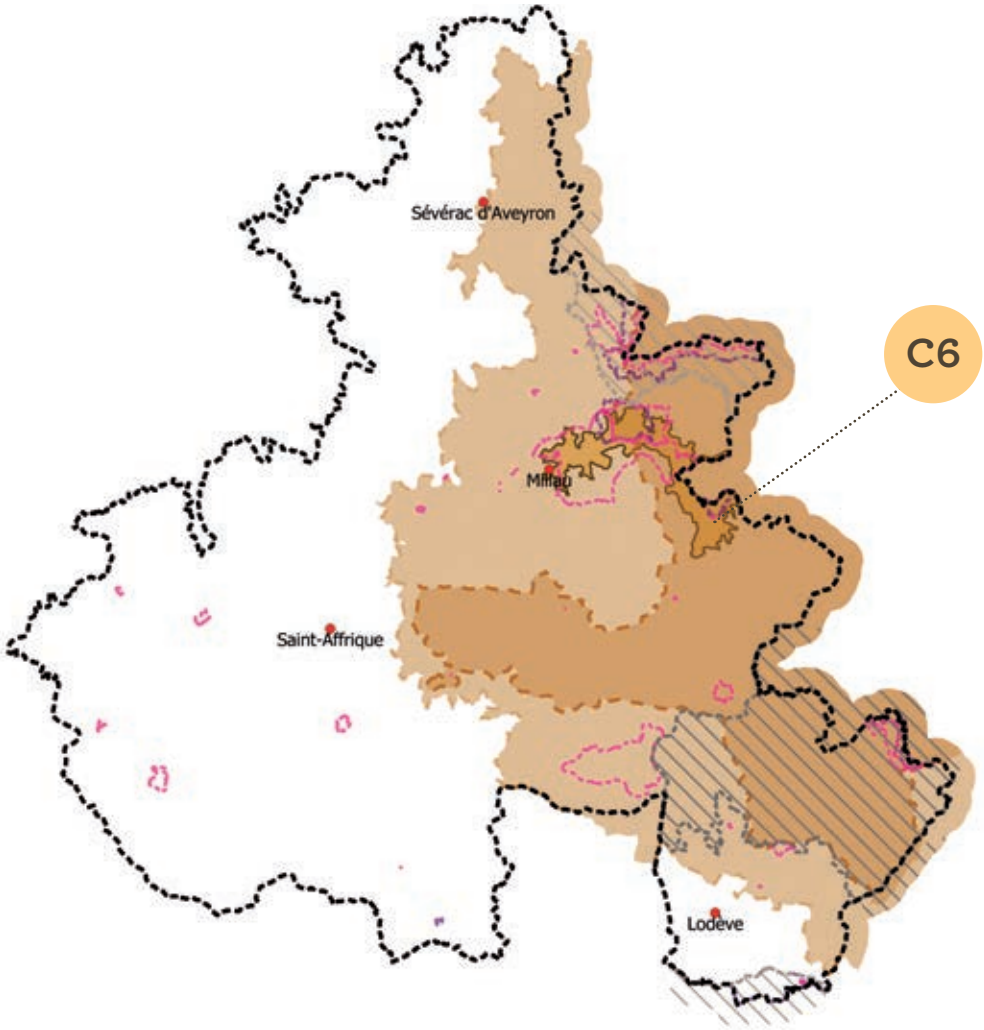

GORGES DE LA DOURBIE

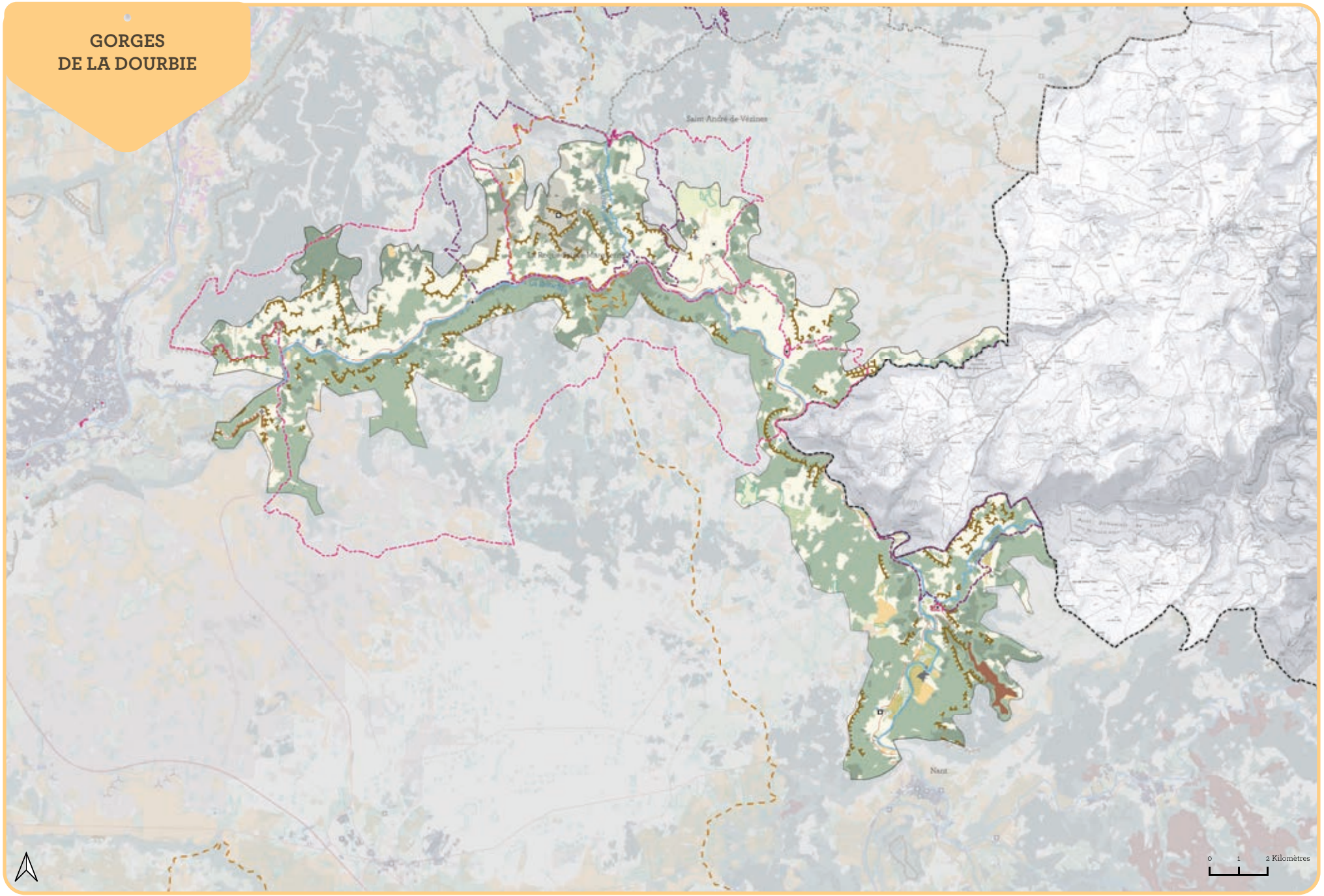

GORGES
DE LA DOURBIE

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Dolines et vallées sèches
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Falaises
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites classés
- Sites inscrits
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Paysages de caractère
- Sites géologiques remarquables
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

GORGES
DE LA DOURBIE

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

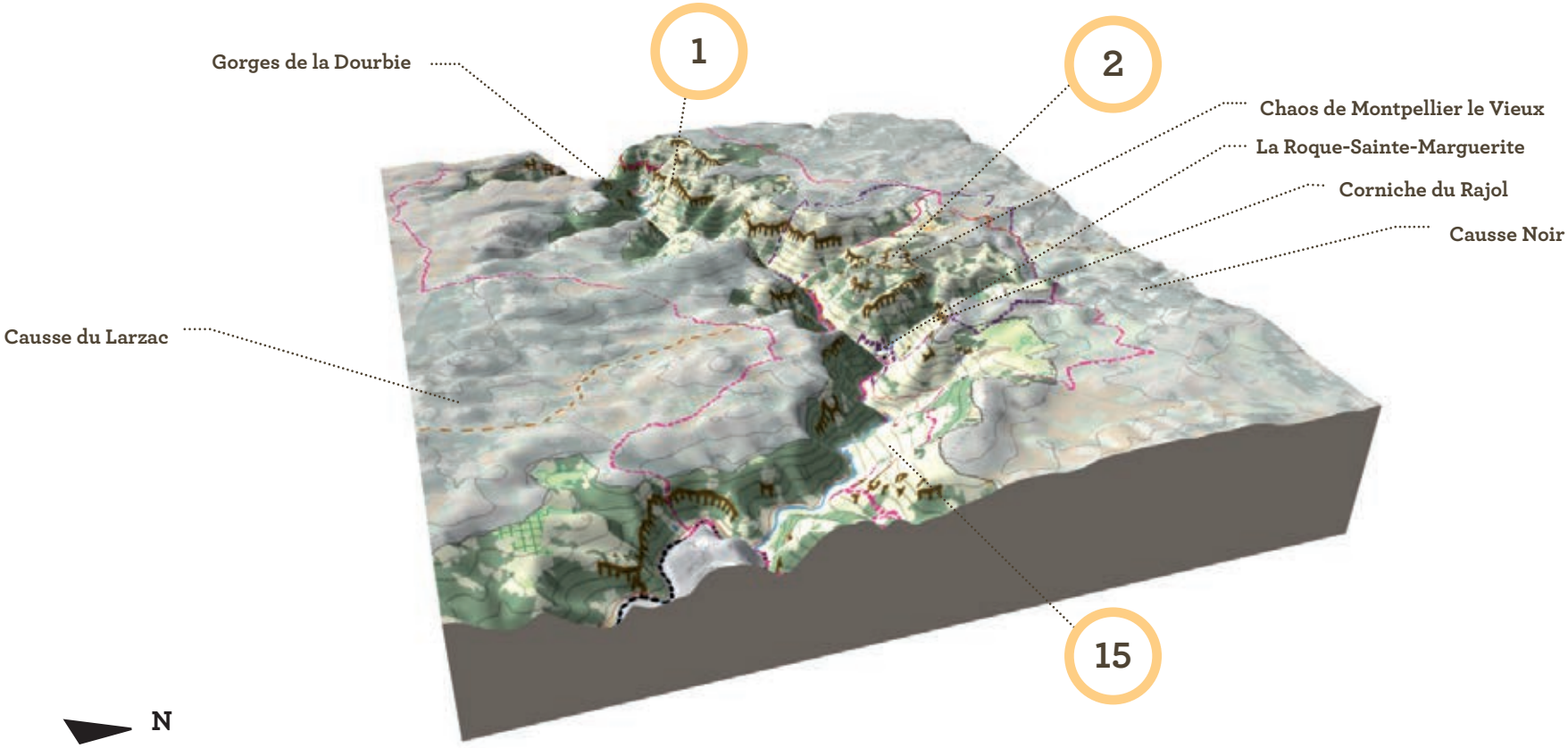

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

GORGES
DE LA DOURBIE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Corniches	Préserver leur environnement naturel Veiller à leur lisibilité en limitant leur boisement (corniches du causse Noir, le Boffi, du Rajol, Roc Nantais...)
2	Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement et leur boisement (chaos du Caoussou, chaos de Montpellier le Vieux, rochers de Roques Altès...)
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, terrasses, chemins)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

15	Coteaux	Endiguer la fermeture des versants et des terrasses encore ouverts par la forêt dans la mesure du possible

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites inscrits et classés, le village de Cantobre, la vallée de la Dourbie, le hameau de Saint-Véran, les gorges de la Dourbie, le chaos de Montpellier-le-Vieux et l'aven Noir
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Rochers ruiniformes du Rajol (La Roque-Sainte-Marguerite)
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels : Montméjean, belvédère côte de la Cavalerie...
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (La Roque-Sainte-Marguerite, Montméjean, Saint-Véran, Cantobre, les Cuns...)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

30	Equipements touristiques et de loisirs	Gérer les flux touristiques et intégrer les équipements au paysage, notamment les campings (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)
34	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

CAUSSE BÉGON

UNITÉ

C7

Plateau de haute altitude, le causse Bégon empiète sur les deux départements de l'Aveyron et du Gard. Il est délimité à l'ouest par les gorges de la Dourbie, au nord par les gorges du Trévezel et accolé à l'est au massif des Cévennes.
Îlot de calcaire et de dolomies, le causse Bégon est recouvert de cultures, de pâturages et de végétations en mutation. Les dolines et les parcours, marques d'une tradition agricole et pastorale, sont emblématiques de son patrimoine naturel. L'habitat est quasiment absent du paysage.

L'unité paysagère appartient à la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Communes concernées : Nant, Saint-Jean-du-Bruel.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

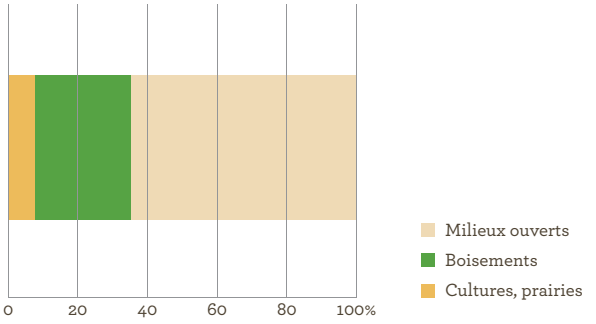

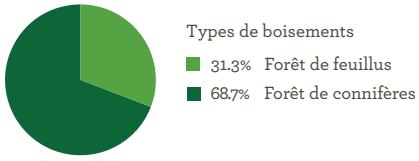

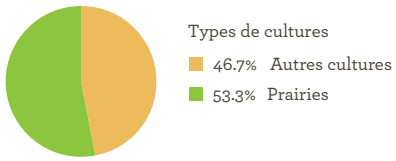

CAUSSE BÉGON

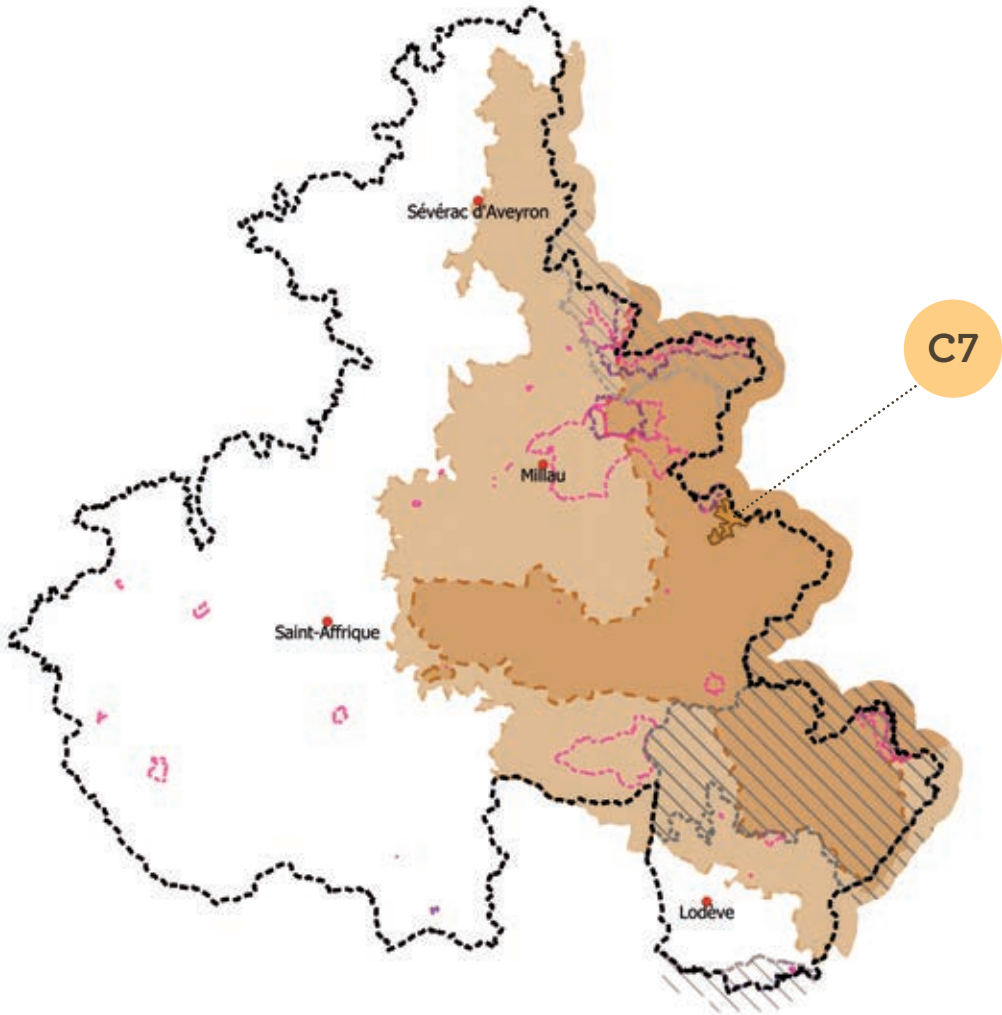

CAUSSE BÉGON

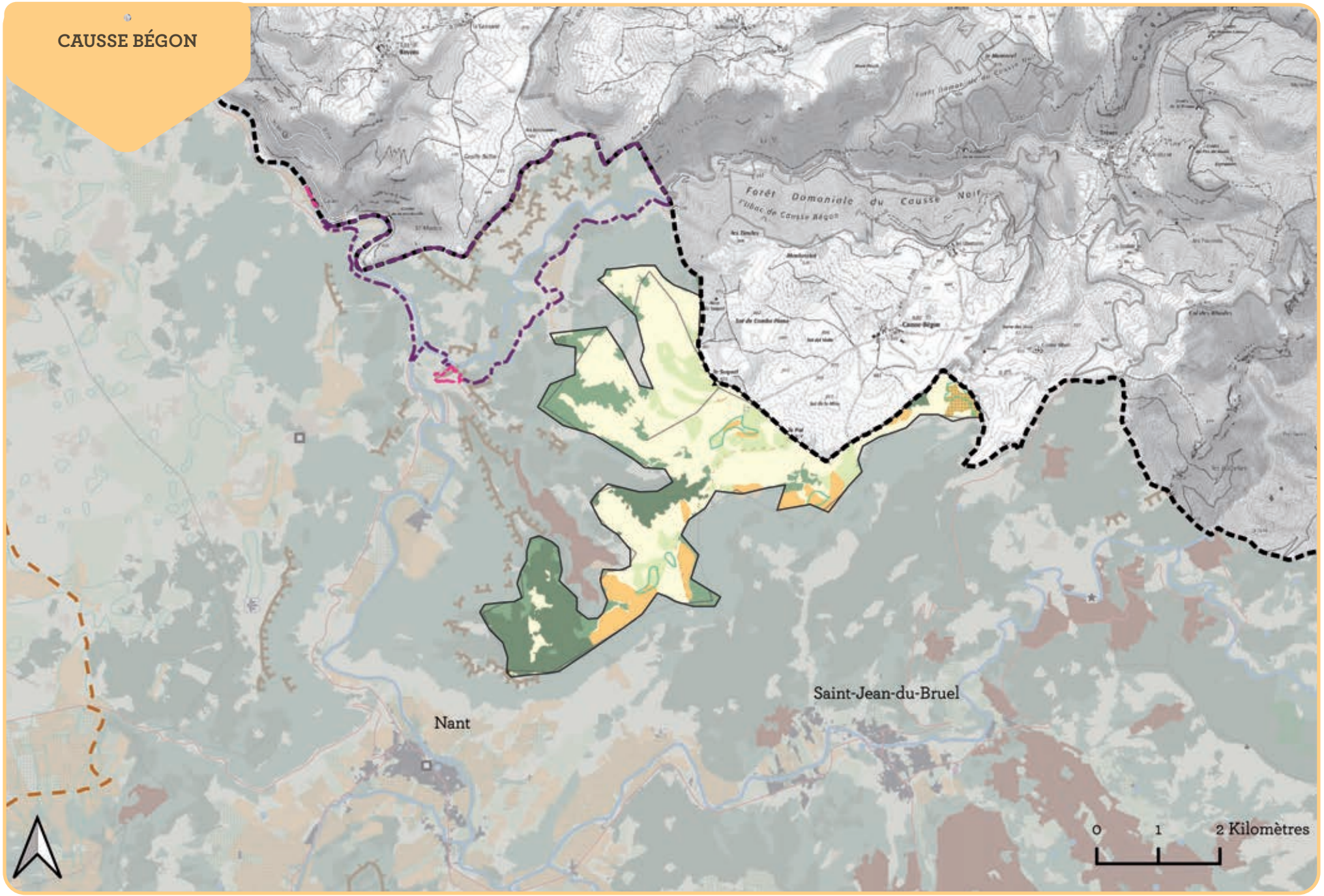

CAUSSE BÉGON

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Dolines et vallées sèches
- Crêtes

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur

INFRASTRUCTURES

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

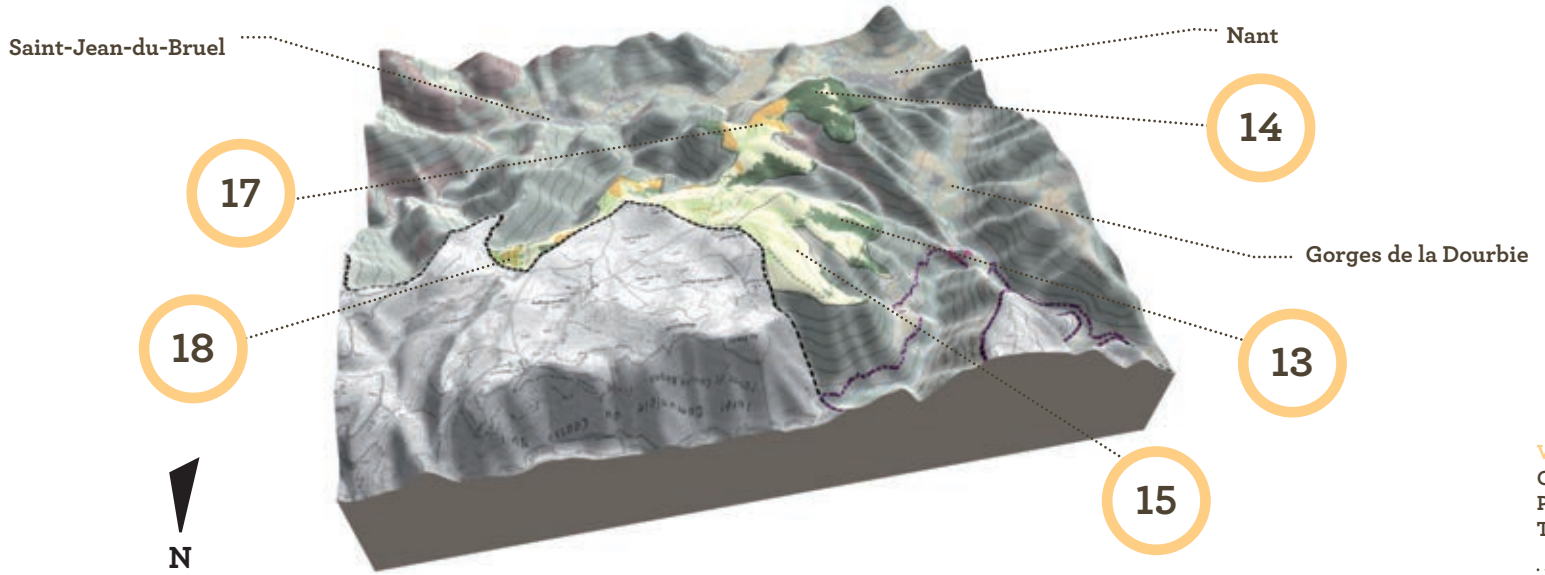

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

CAUSSE BÉGON

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, caselles, lavognes, citernes, chemins et drailles) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et développer le sylvopastoralisme
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
17	Dolines, poljés, vallées sèches, ségalas	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)

UNITÉ

C8

CAUSSE DU LARZAC

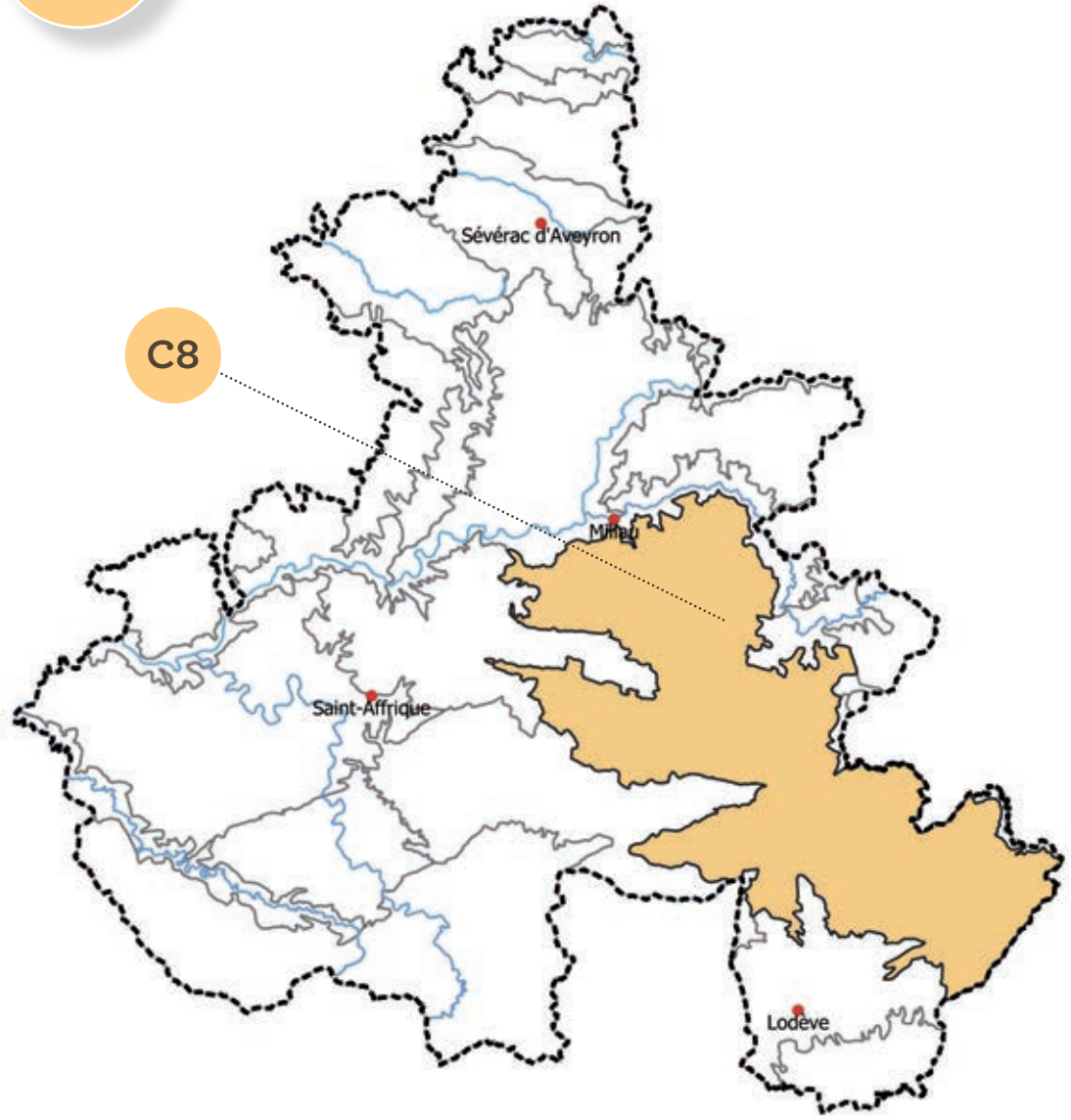

Paysage de steppe à nul autre pareil en Europe, entièrement façonné par plusieurs siècles de pastoralisme, le plateau du Larzac repose sur un socle calcaire dont l'altitude s'échelonne de 600m à 1100m. L'eau s'infiltrant dans le milieu karstique, les sols maigres et les pelouses sèchent dominent. Des chaos rocheux et des ruiniformes, dont le plus emblématique est le Rajal del Gorp, donnent au Larzac son caractère sauvage et son apparence rugueuse. Cette immense unité paysagère se déploie dans les départements de l'Aveyron et de l'Hérault.

Le causse, plus vallonné qu'il ne semble au premier abord, est parsemé d'étendues fertiles, qu'il s'agisse de dépressions ou de dolines.

Quelques zones argileuses, nées de la formation de chailles dans les calcaires, ont donné naissance à des espaces agricoles plus vastes, les Ségalas, observables autour de La Cavalerie, du Caylar et au nord des vallées du Cernon et de la Sorgues. Originellement très boisé, le plateau possède quelques forêts de feuillus (hêtraies) et conifères (pins sylvestres), plus spécialement sur son versant nord-est.

Fruit d'une tradition multiséculaire, l'agropastoralisme s'est pleinement ancré sur le territoire au Moyen Âge avec l'installation, aux XIIe et XIIIe siècles, des ordres religieux des Templiers et Hospitaliers. La permanence de milieux ouverts et le patrimoine bâti vernaculaire sont autant d'empreintes de leur action sur le paysage. Aujourd'hui, l'évolution des pratiques pastorales et de l'économie agricole se traduit par l'abandon des parcours les plus éloignés ou les moins rentables, avec pour conséquence un risque de fermeture des milieux. Les landes à buis progressent vers la forêt.

Sur le causse où la ressource en eau (sa rétention et sa protection) est une problématique cruciale, la densité de population est faible. Les villages sont positionnés en périphérie des secteurs cultivables, cependant que les landes et pelouses sèches accueillent un bâti rural disséminé aux abords des dolines.
L'autoroute A75, qui traverse le plateau du nord au sud, a généré dans son sillage des créations ou extensions de zones d'activités (La Cavalerie, Le Caylar).
Le nord-est du Larzac est également le site d'implantation d'un camp militaire.
Tant par son histoire liée à la défense de la terre et à la contestation non-violente, que par ses spécificités paysagères, le Larzac constitue l'élément identitaire le plus fort du territoire. Il est le plus célèbre des Grands Causses et se trouve naturellement dans la zone coeur du bien Unesco. La frange méridionale du Larzac est incluse dans le Grand Site de France du Cirque de Navacelles.

PRAIRIE DANS UNE DÉPRESSION AUX ENVIRONS DE LA BLAQUERIE

CHAOS DU RAJAL DEL GORP
ET PELOUSES SECHES

Les abords du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis, justement, mais aussi les gorges de la Dourbie, le plateau du Guilhaumard, sont autant de sites classés et inscrits. Il en va de même pour la cité fortifiée de La Couvertoirade, joyau d'architecture templière, qui abrite à son tour plusieurs monuments historiques classés ou inscrits.

Parmi les autres monuments classés dans le périmètre de l'unité, le dolmen de la Fabière, les fortifications du XVe siècle à La Cavalerie, la tour-grenier médiévale du Viala-du-Pas-de-Jaux, des églises et chapelles, racontent chacun un pan de l'histoire du causse. La tradition d'élevage ovin, pilier de l'économie locale, se lit à même le paysage, à travers ses murets, clapas, lavognes et caselles, toutes constructions de pierres sèches. Des maisons caussenardes traditionnelles, des caves bâtardes, des remises de charroi, des drailles, ainsi que les bourgs templiers et hospitaliers, étoffent un peu plus l'inventaire patrimonial, homogène, de cette unité.
Le causse du Larzac est traversé par l'ancienne voie romaine reliant le Midi à Millau et au-delà vers le Massif central.

Communes concernées : Cornus, Creissels, Fondamente, La Bastide-Pradines, La Cavalerie, La Couvertoirade, La Roque-Sainte-Marguerite,
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, Lapanouse-de-Cernon, Lauroux, Le Caylar, Le Clapier, Le Cros, Les Rives, L'Hospitalet-du-Larzac, Millau, Nant, Pégairolles-de-l'Escalette, Poujols, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Beaulize, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Étienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-l'Héras, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Maurice de Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Saint-Rome-de-Cernon, Sauclières, Sorbs, Soubès, Tournemire, Le Viala-du-Pas-de-Jaux.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

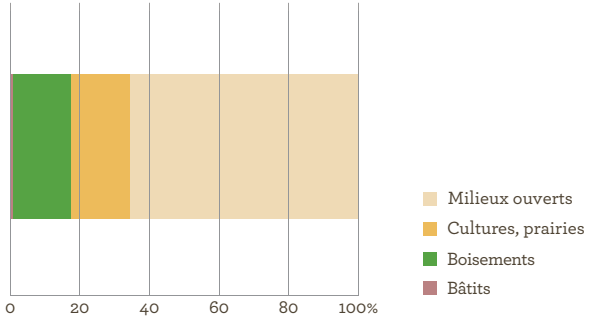

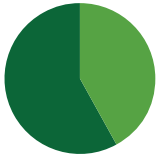

Types de boisements
58.4% Forêt de feuillus
41.6% Forêt de conifères

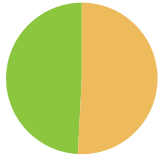

Types de cultures
48.9% Autres cultures
51.2% Prairies

CAUSSE DU LARZAC

C8

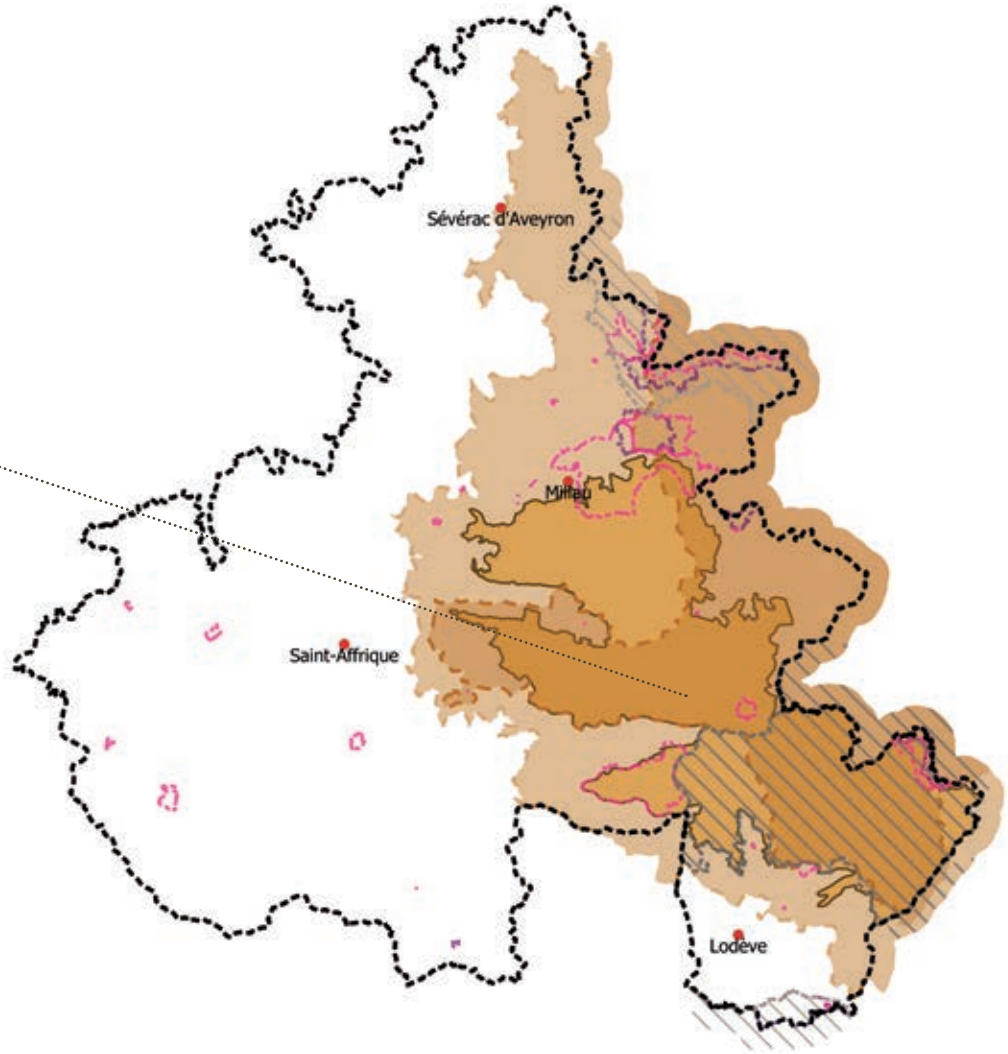

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

CAUSSE DU LARZAC NORD

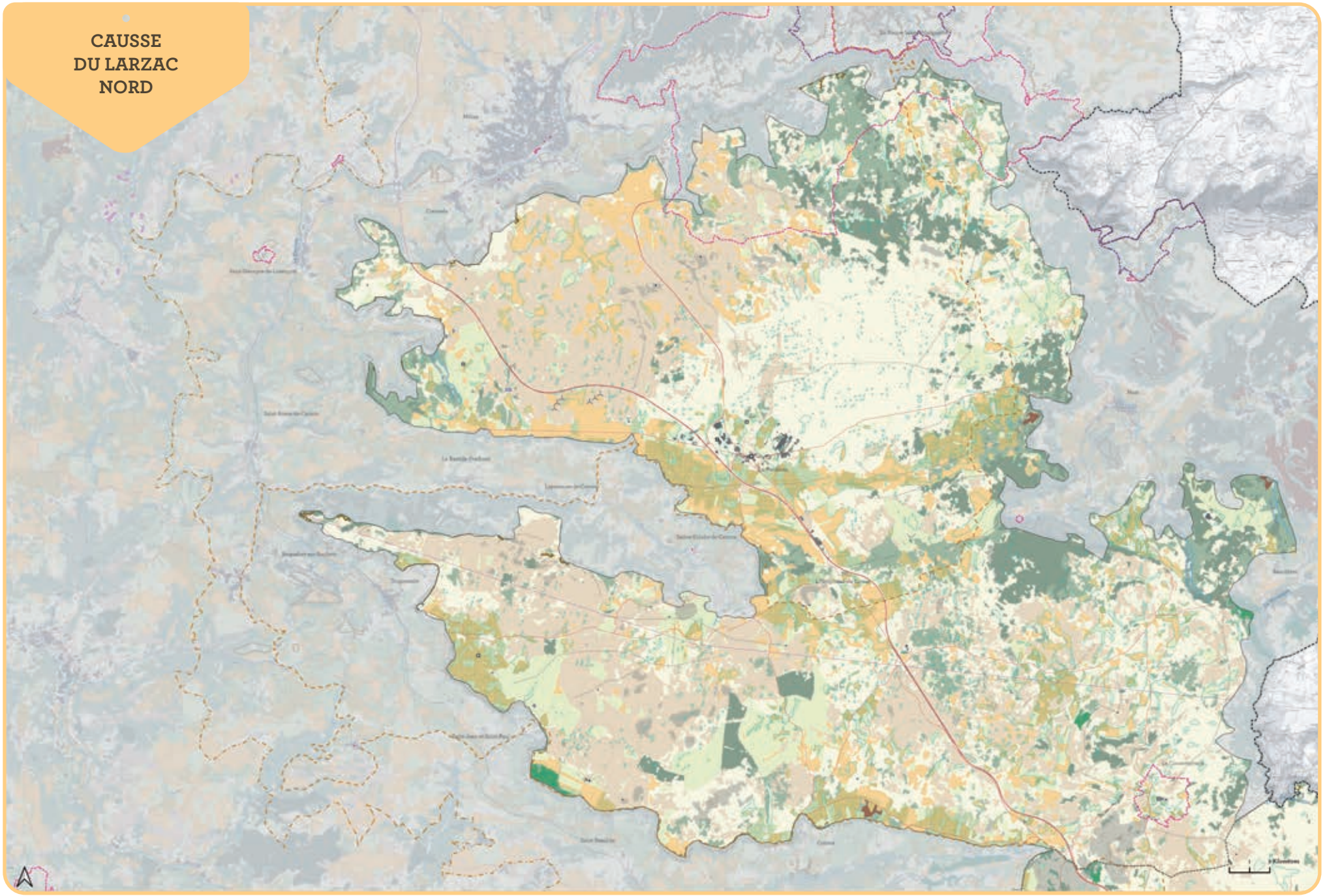

CAUSSE DU LARZAC SUD

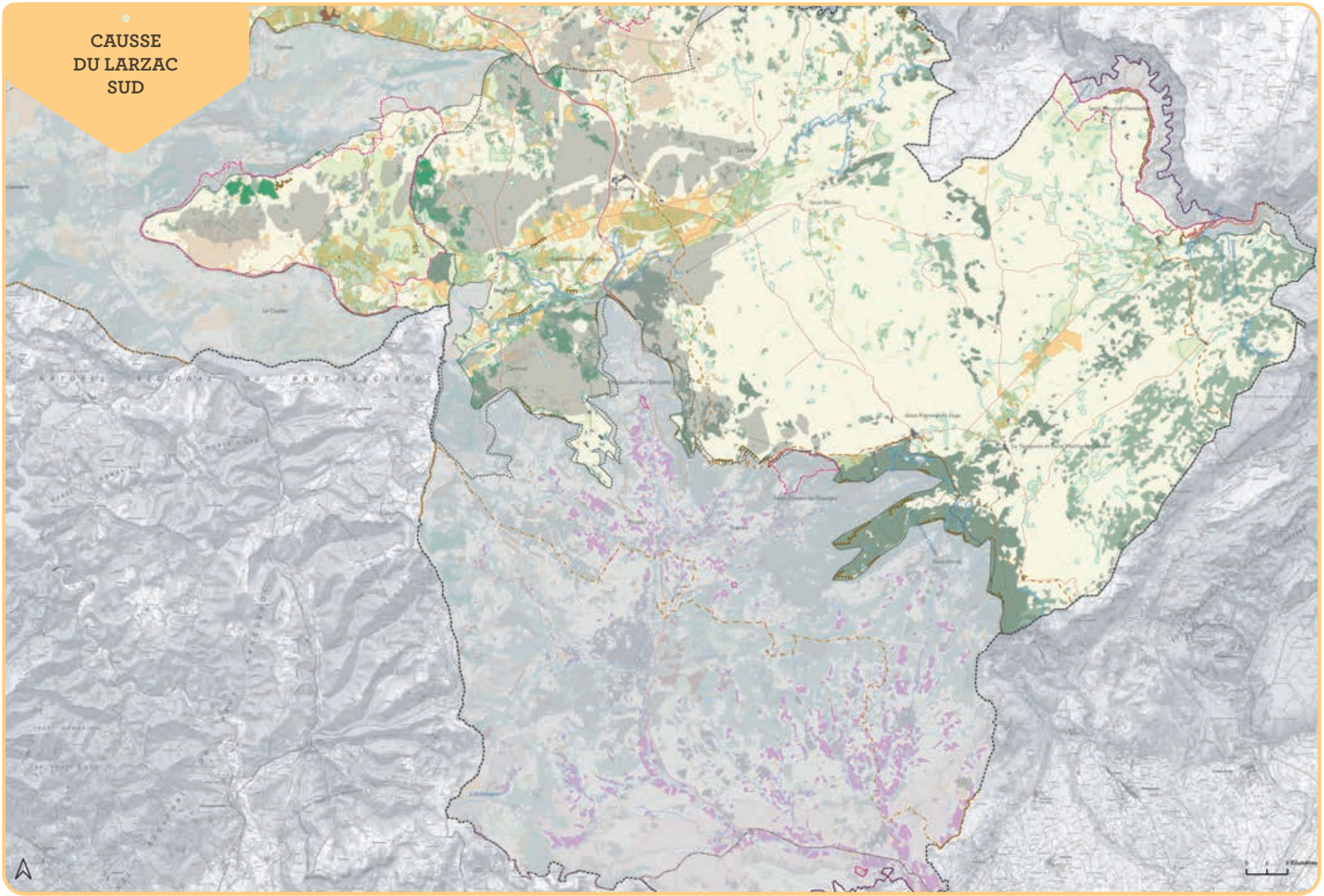

CAUSSE
DU LARZAC

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisés et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Dolines et vallées sèches
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Marnes grises
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Falaises
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites classés
- Sites inscrits
- Grand site de France (Cirque de Navacelles)
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Paysages de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Voies ferrées
- Autoroutes
- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités principales
- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Parcs éoliens
- Zones d'activités secondaires
- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

CAUSSE
DU LARZAC

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

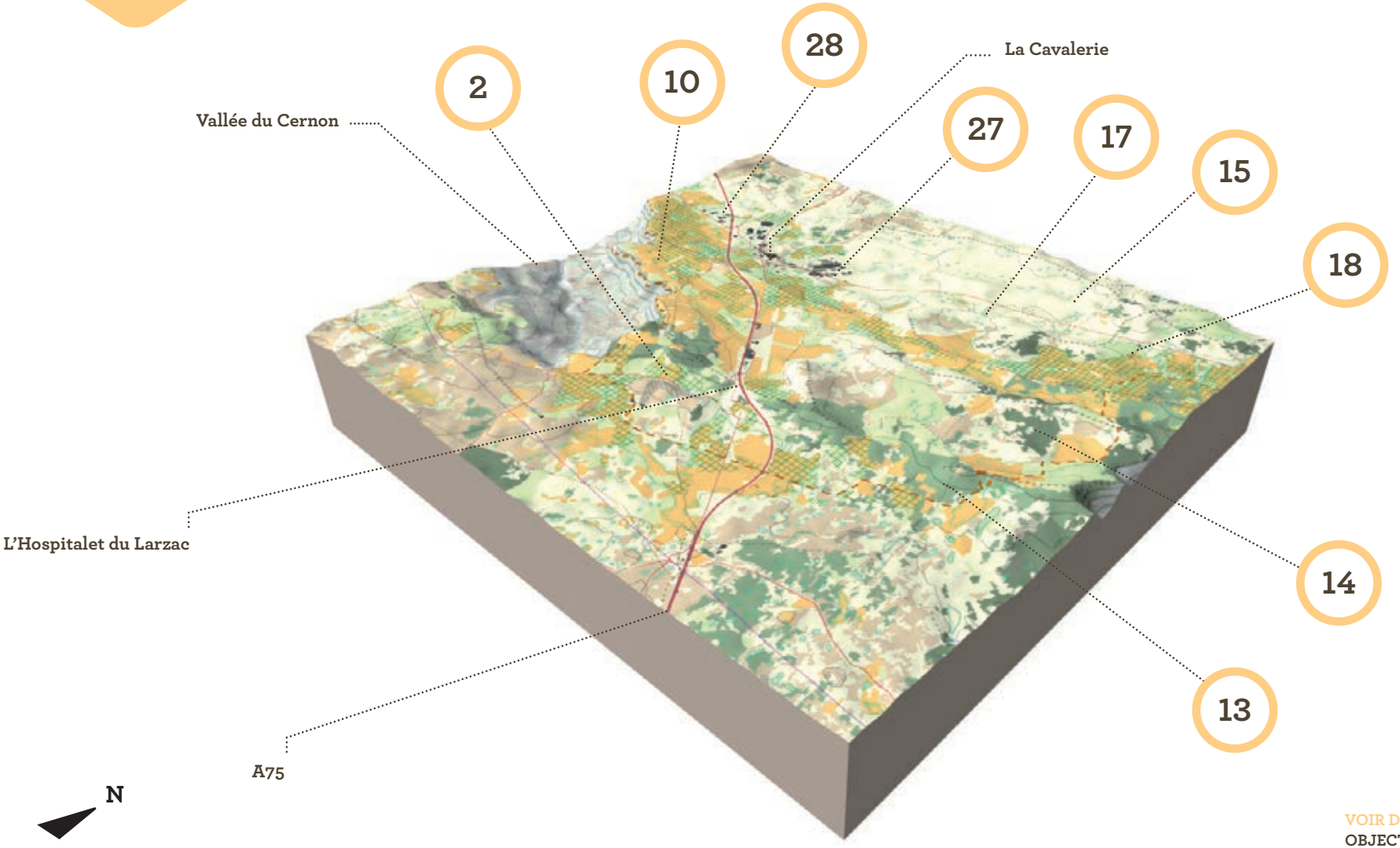

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

CAUSSE
DU LARZAC

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
2	Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement Rajal del Gorp, les Baumes, Roc Traucat, la Blaquèrerie, Figayrol, les Tourtres, Roc Castel...
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (caves bâtardes du Larzac Sud, murets, pierriers, caselles, lavognes, citernes, chemins et drailles) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures sur les ségalas	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et développer le sylvopastoralisme
14	Plantations de conifères	Pratiquer l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
17	Dolines, poljés, vallées sèches, ségalass	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements (le Plan paysage du Larzac recense et diagnostique les principales buissières)

CAUSSE
DU LARZAC

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des abords du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis, des gorges de la Dourbie, du plateau de Guilhaumard et du village fortifié de la Couvertoirade Les objectifs sur le plateau de Guilhaumard sont la restauration et la conservation des habitats de pelouses, les gestions des parcours, et des hêtraies... Dans les gorges de la Vis et ses abords les enjeux sont : la maîtrise de la fréquentation touristique, le maintien des milieux ouverts...
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Causse du Larzac dans son ensemble
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (La Couvertoirade, Viala-du-Pas-de-Jaux, ...)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION - LA QUALITE DE VIE

27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies (la Cavalerie)
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants (la Cavalerie) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la A75, RD999, RD809. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)

CAUSSE
DU LARZAC

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
33	Bourgs centres : La Cavalerie Le Caylar	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garants d'un cadre de vie de qualité Aménagement des entrées de ville Valoriser le patrimoine bâti Développer des voies de circulation douce intra et extra-muros
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, buissières, murets, sentiers...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions (ferme des Brouzes, abri troglodytique des Baumes, ferme fortifiée de la Baume
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39	Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille).
40	Parcs éoliens	Limiter les parcs éoliens Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

C9

CAUSSE DE CAMPESTRE-ET-LUC

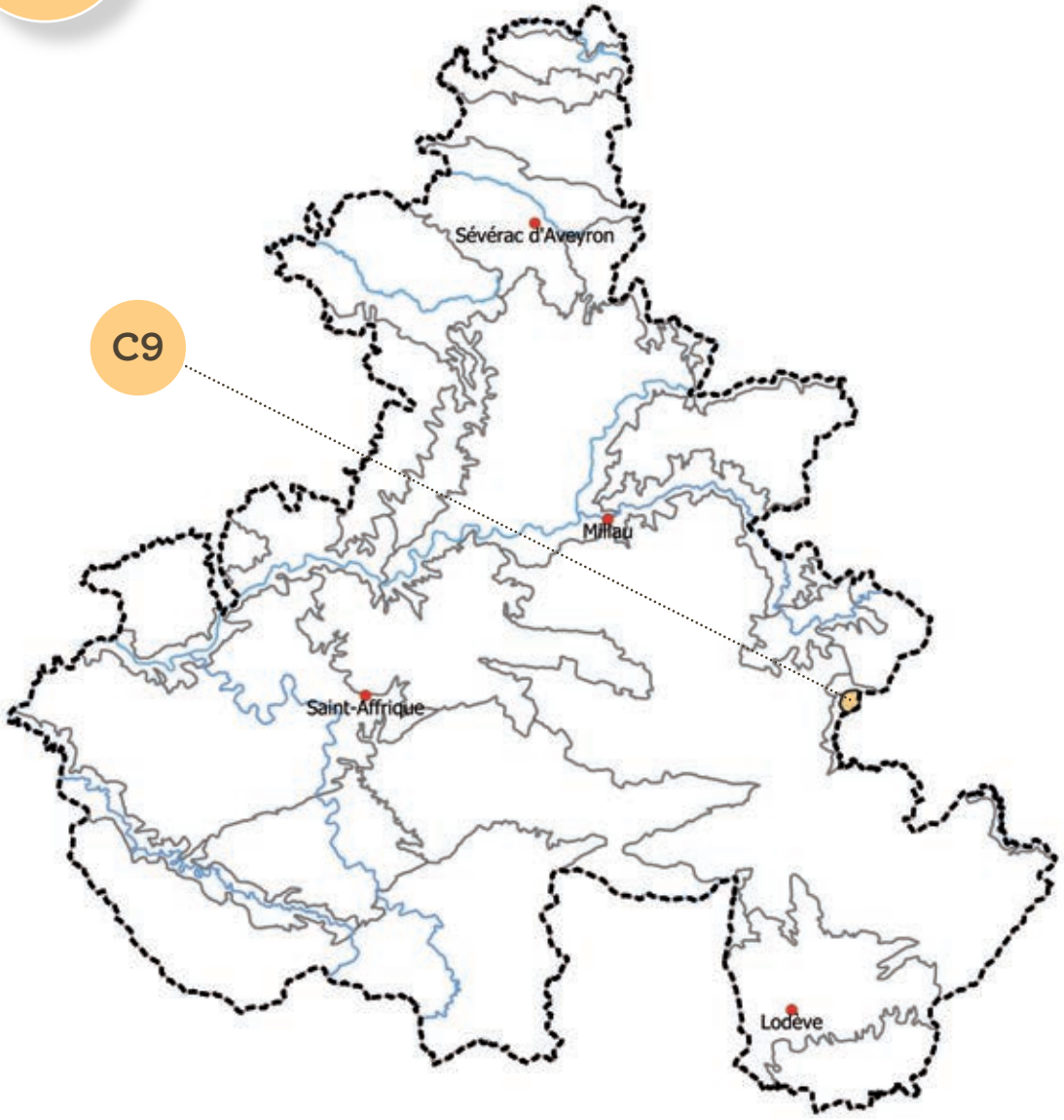

A l'est du plateau du Larzac, bordée par les entailles des gorges de la Vis et de la Virenque, cette unité paysagère se trouve presque intégralement dans le département de l'Hérault. Seuls quelques kilomètres carrés empiétent sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.
Il s'agit d'un haut plateau composé de dolomies et de marnes. Cette étendue aux douces ondulations se partage entre pâturages, végétation en mutation, bois de feuillus et hêtraies. Les dolines et les zones de parcours, témoignage d'une forte tradition agropastorale, sont les éléments naturels prédominants.
Si l'urbanisation en est absente, le causse de Campestre-et-Luc possède un important patrimoine vernaculaire : murets, clapas, jasses, lavognes et citernes.

L'unité paysagère est incluse dans la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Commune concernée : Sauclières.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

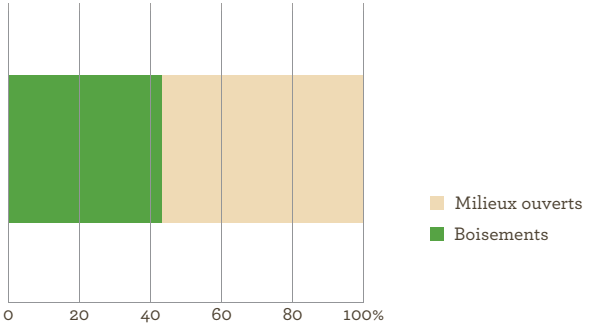

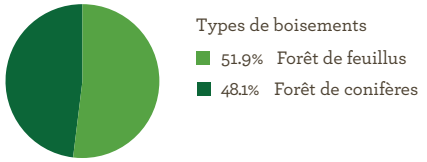

CAUSSE DE CAMPESTRE-ET-LUC

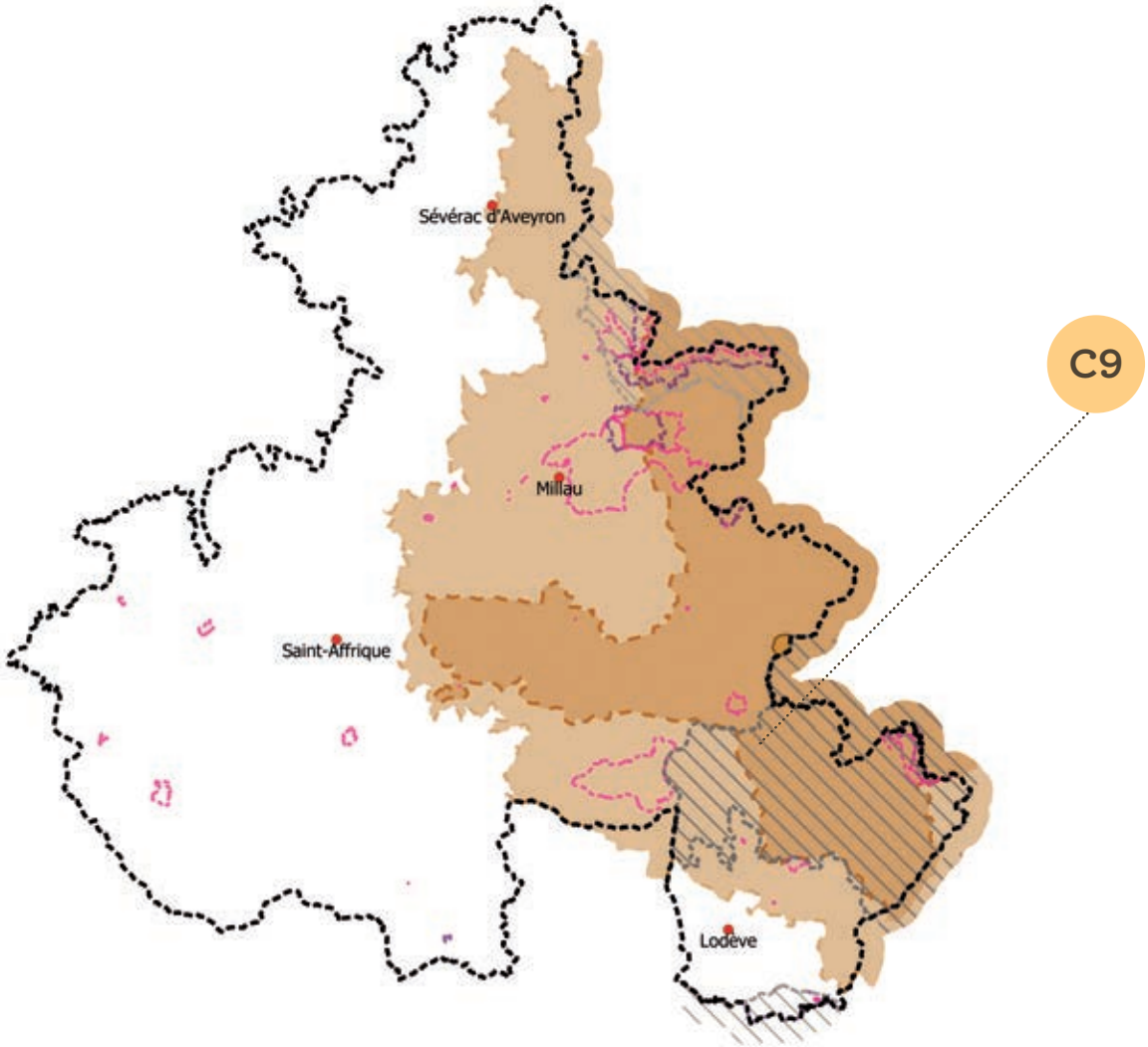

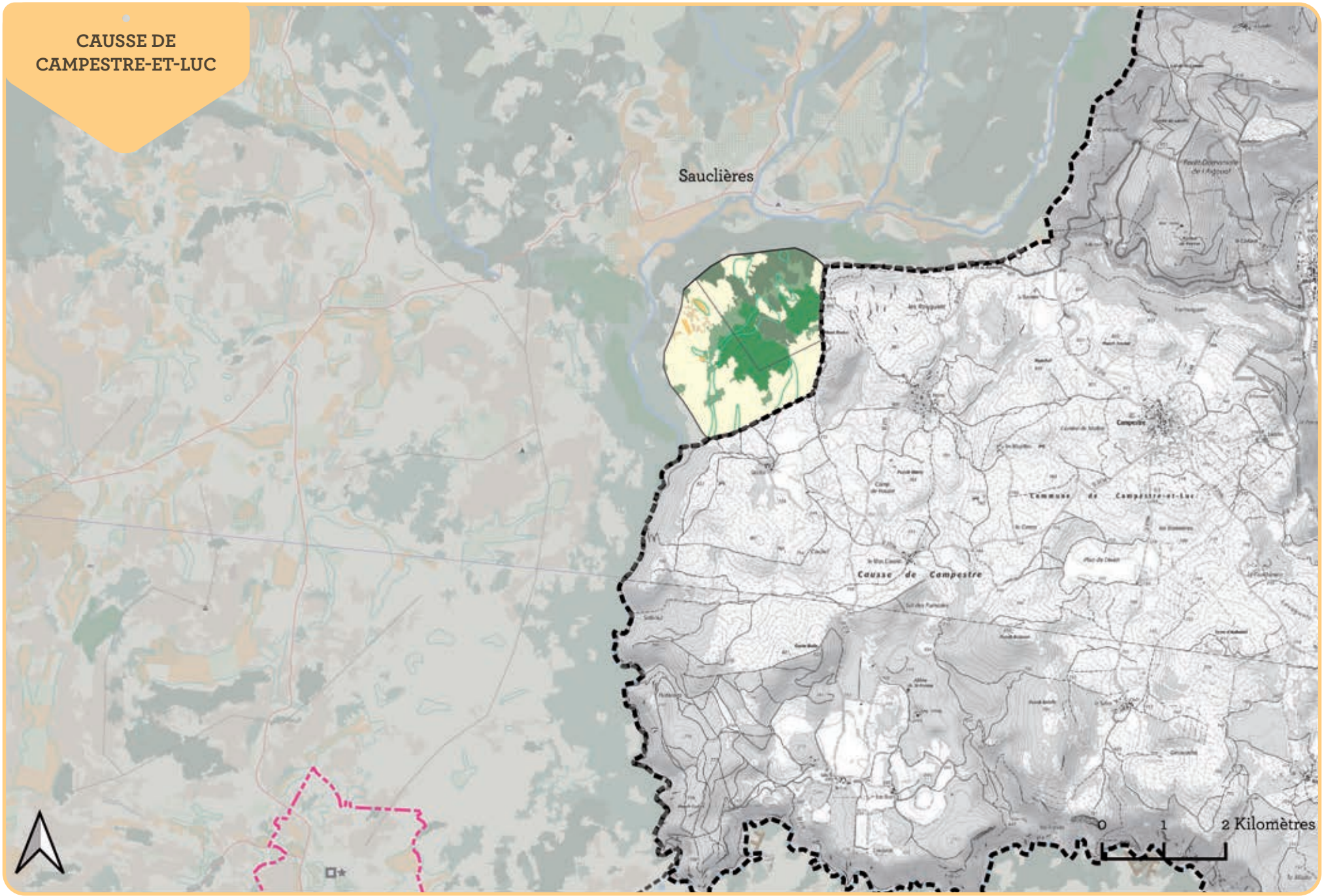
CAUSSE DE
CAMPESTRE-ET-LUC
Sauclières
Causse de Campestre
0
1
2 Kilomètres

CAUSSE DE CAMPESTRE-ET-LUC

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Hêtraies
- Dolines et vallées sèches
- Crêtes

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Grand site de France (Cirque de Navacelles)

INFRASTRUCTURES

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, les constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, caselles, citernes, chemins et drailles, fermes)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS - LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et développer le sylvopastoralisme
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
17	Dolines, poljés, vallées sèches, ségalas	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)

UNITÉ

C10

GORGES DE LA VIRENQUE

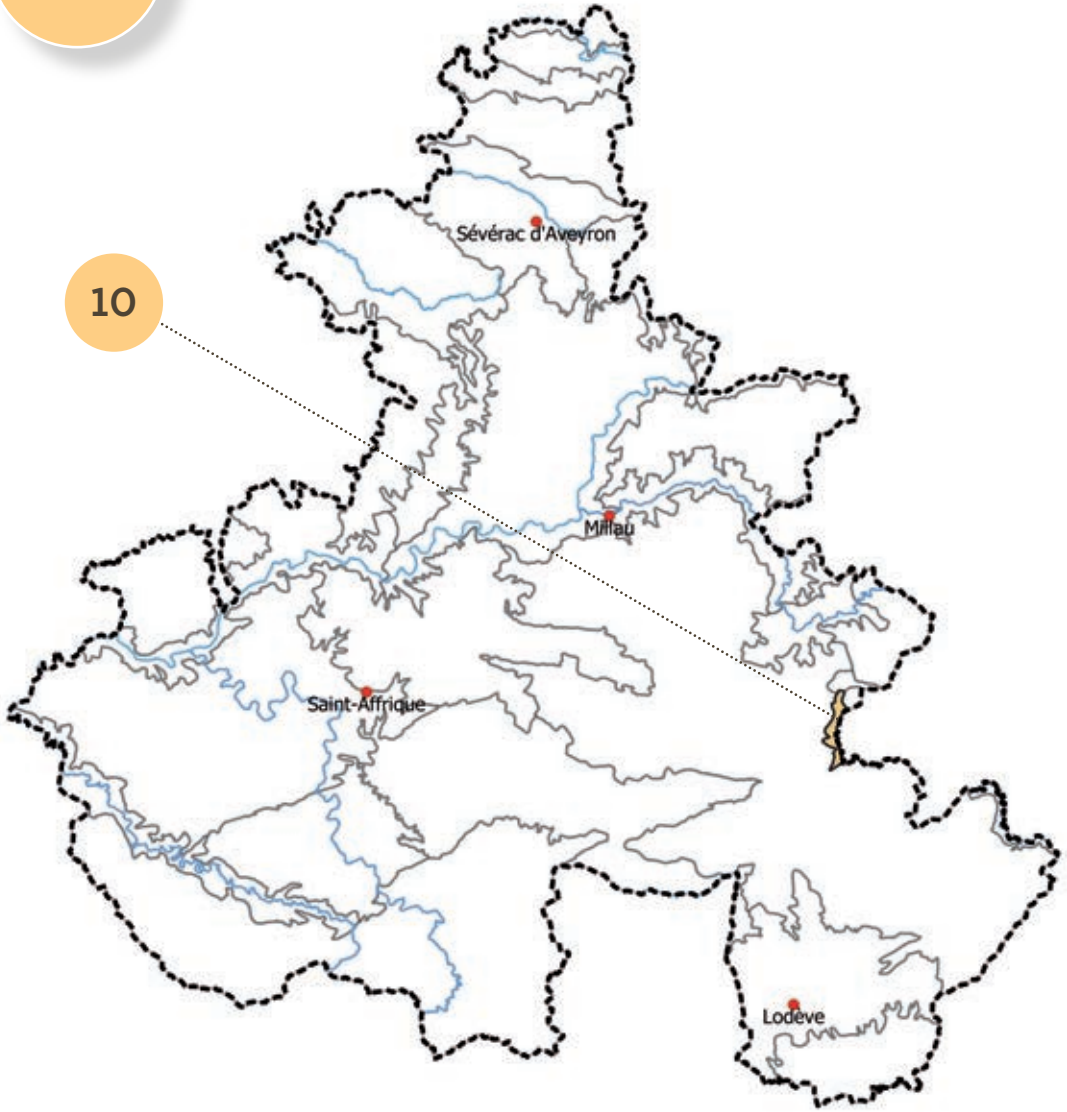

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

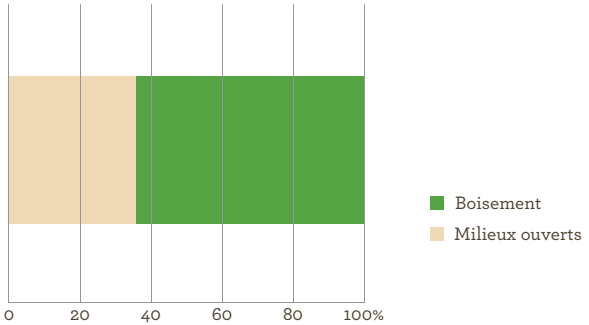

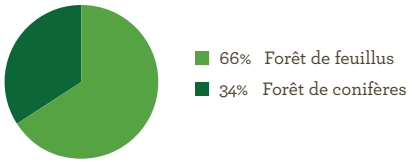

En provenance du massif cévenol du Lingas, le torrent de la Virenque dévale au fond de gorges humides et boisées, puis s'infiltre au sein de roches calcaires. Hors territoire, dans le département du Gard, la Virenque devient un affluent souterrain de la Vis.
Particulièrement encaissées au nord, les gorges de la Virenque s'ouvrent davantage en direction du sud. Au seuil de ce paysage sauvage et abrupt se trouvent, tel un balisage rocailleux, de petites falaises.
Des bois de feuillus, en majorité, et des forêts de conifères couvrent les versants des gorges. De rares pelouses et landes parviennent néanmoins à y trouver place, essentiellement sur les replats, en limite du causse.
Profonde entaille entre le Larzac et le causse Campestre, les gorges de la Virenque se signalent, quant au patrimoine naturel, par des corniches, des éboulis, des sources, des bois de hêtres, ainsi que par le lit asséché de la rivière.
L'urbanisation en est totalement absente.

La Virenque est l'unique cours d'eau intermittent de cette unité paysagère.
Les gorges traversent la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Communes concernées : La Couvertoirade, Sauclières.

ENTRÉE DES GORGES
DE LA VIRENQUE

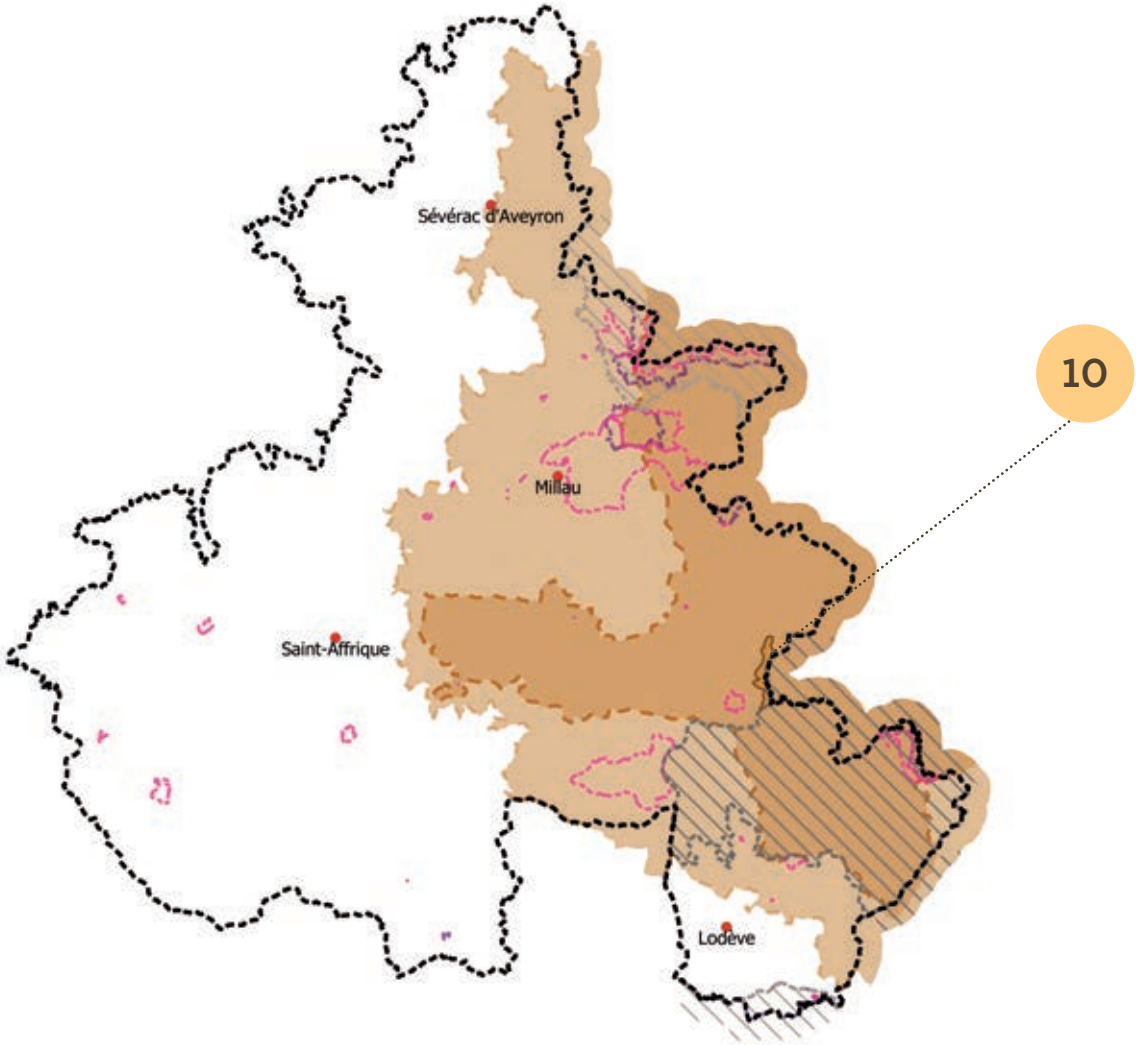

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

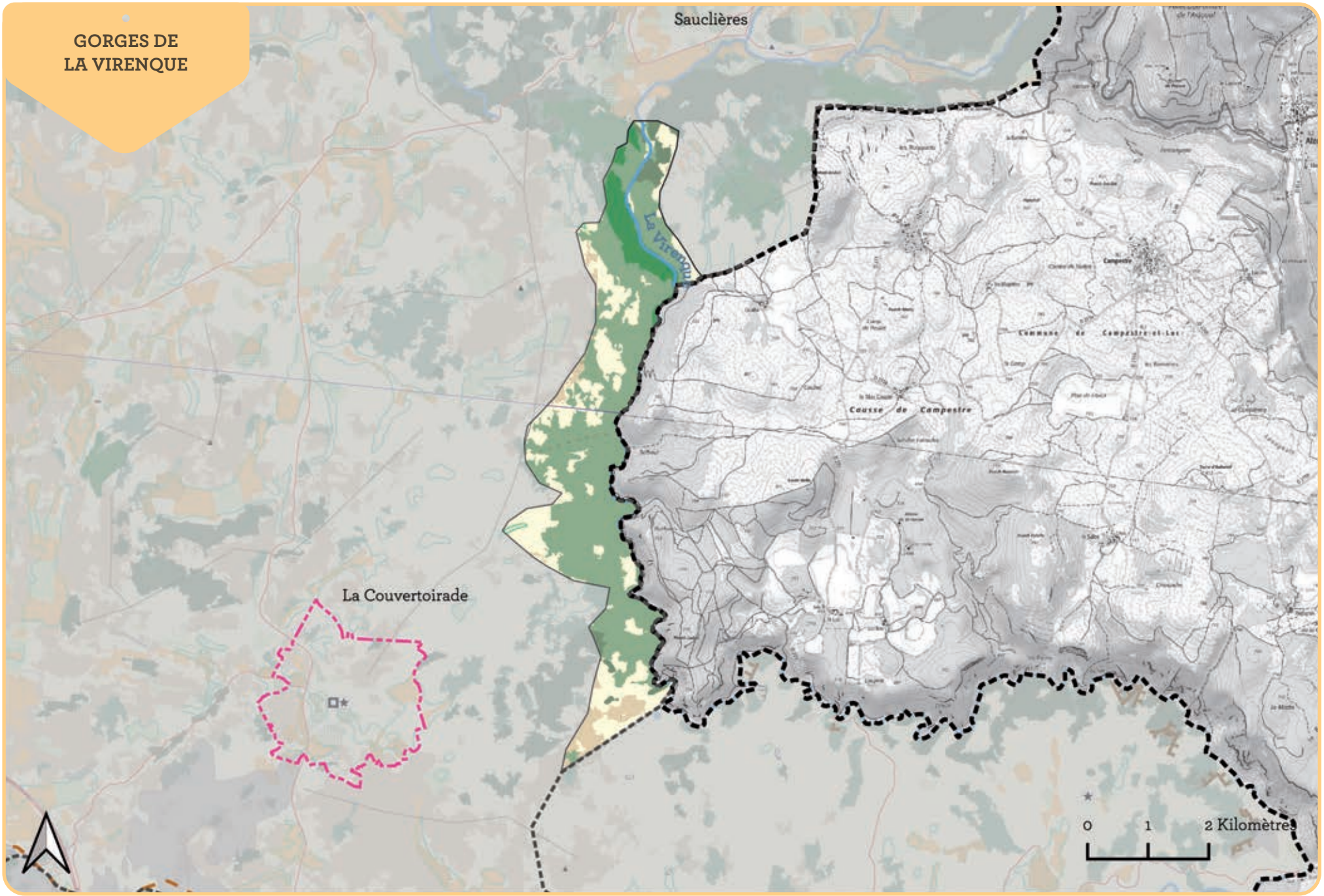
GORGES DE
LA VIRENQUE
Sauclières
La Virenque
Causse de Compestre
La Couvertoirade
0
1
2 Kilomètres

GORGES DE LA VIRENQUE

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Hêtraies
- Dolines et vallées sèches
- Cours d'eau, ripisylves
- Crêtes

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Grand site de France (Cirque de Navacelles)

INFRASTRUCTURES

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur les constructions les plus emblématiques (caves bâtardes)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
17	Dolines, poljés, vallées sèches, ségalas	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

UNITÉ

C11

GORGES DE LA VIS

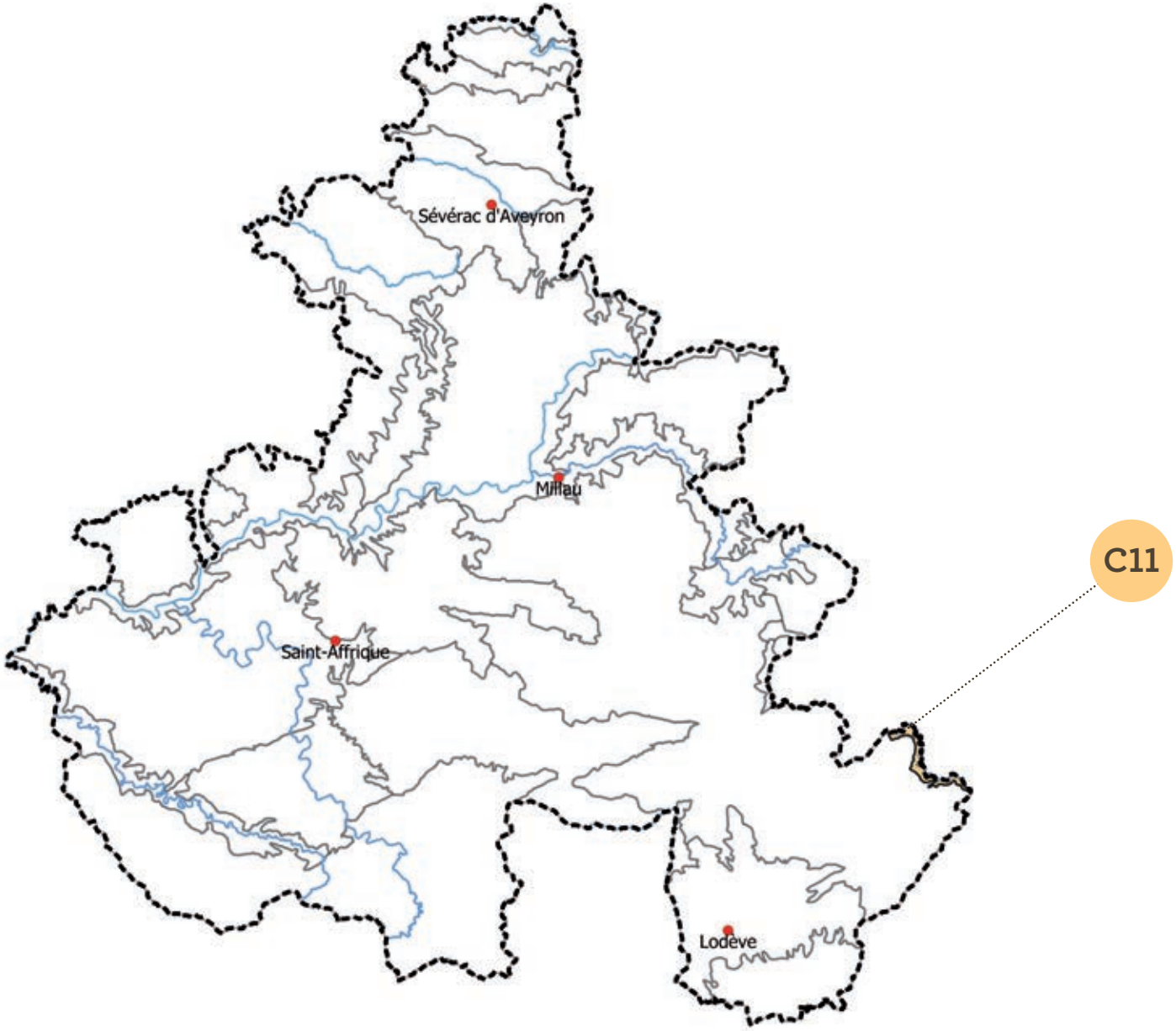

CIRQUE DE NAVACELLES

Cette unité paysagère forme comme un liseré à la frontière du Gard. C'est précisément dans ce département que la Vis prend sa source, sur les flancs cévenols du Lingas. Elle se gonfle des eaux de l'Arre près d'Alzon avant de cheminer au coeur de gorges impressionnantes, à travers les causses qu'elle contribue à scinder en trois blocs : causses de Campestre-et-Luc, de Blandas et du Larzac.
Affluent du fleuve Hérault, la Vis, rivière cristalline, dessine des méandres serrés au fond des gorges, creusant les rives concaves et déposant des alluvions sur les rives convexes. Elle forme des méandres en trois endroits, dont le plus célèbre (et, indéniablement, le plus majestueux) est le cirque de Navacelles.
Dans l'épaisse table de calcaires et de dolomies jurassiques des causses, la Vis a taillé des gorges rocailleuses sur près de 350m de profondeur. Leurs corniches et éboulis de calcaires oxydés sont tachetés par la maigre végétation des buis, genévriers, forêts de feuillus ou de conifères qui s'agrippent aux pentes raides.
Quelques villages s'accrochent aux flancs de la vallée, qui tous composent des sites bâtis de qualité, environnés de terrasses étroites aujourd'hui en friche.
Le paysage remarquable des gorges de la Vis est inclus dans le bien Unesco Causses et Cévennes. Il est également englobé dans un Grand Site de France et dans un site classé et inscrit, tant pour sa protection que pour sa valorisation.

Outre la Vis, les ruisseaux de Caulels, Combescure, Fontenille et le ravin de Bergougnous s'écoulent dans les gorges.

Commune concernée : Saint-Maurice-de-Navacelles, qui englobe plusieurs villages des gorges.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

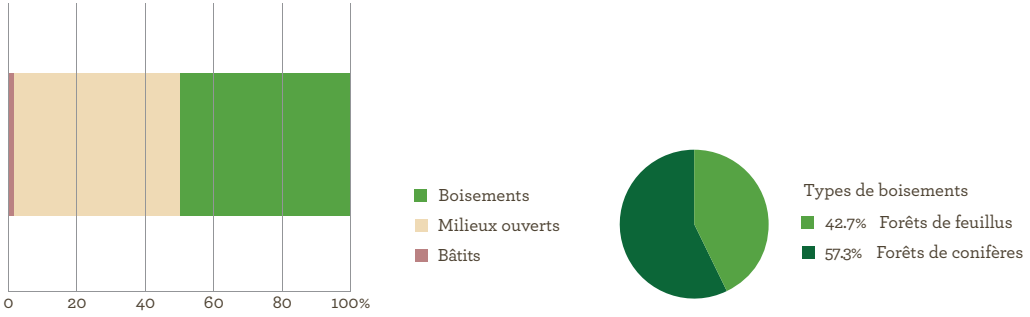

GORGES DE LA VIS

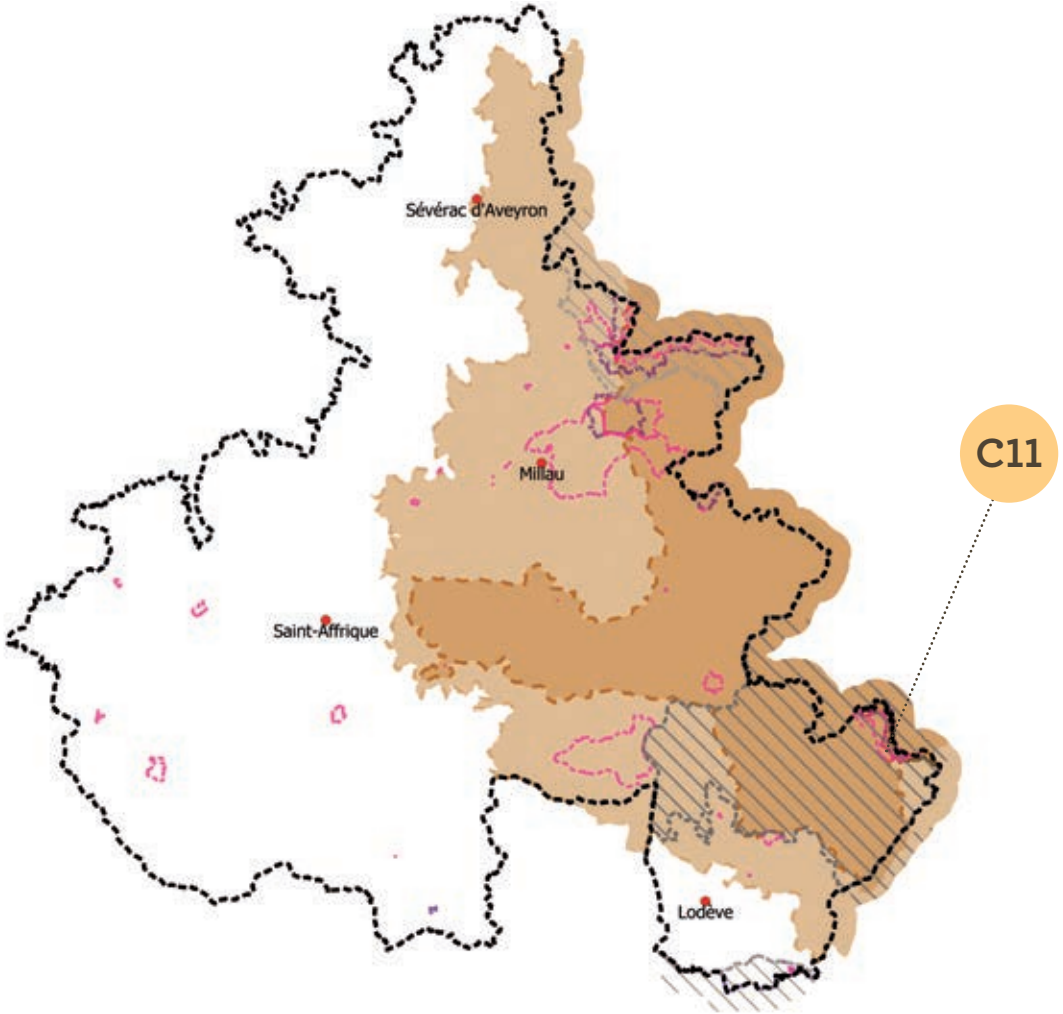

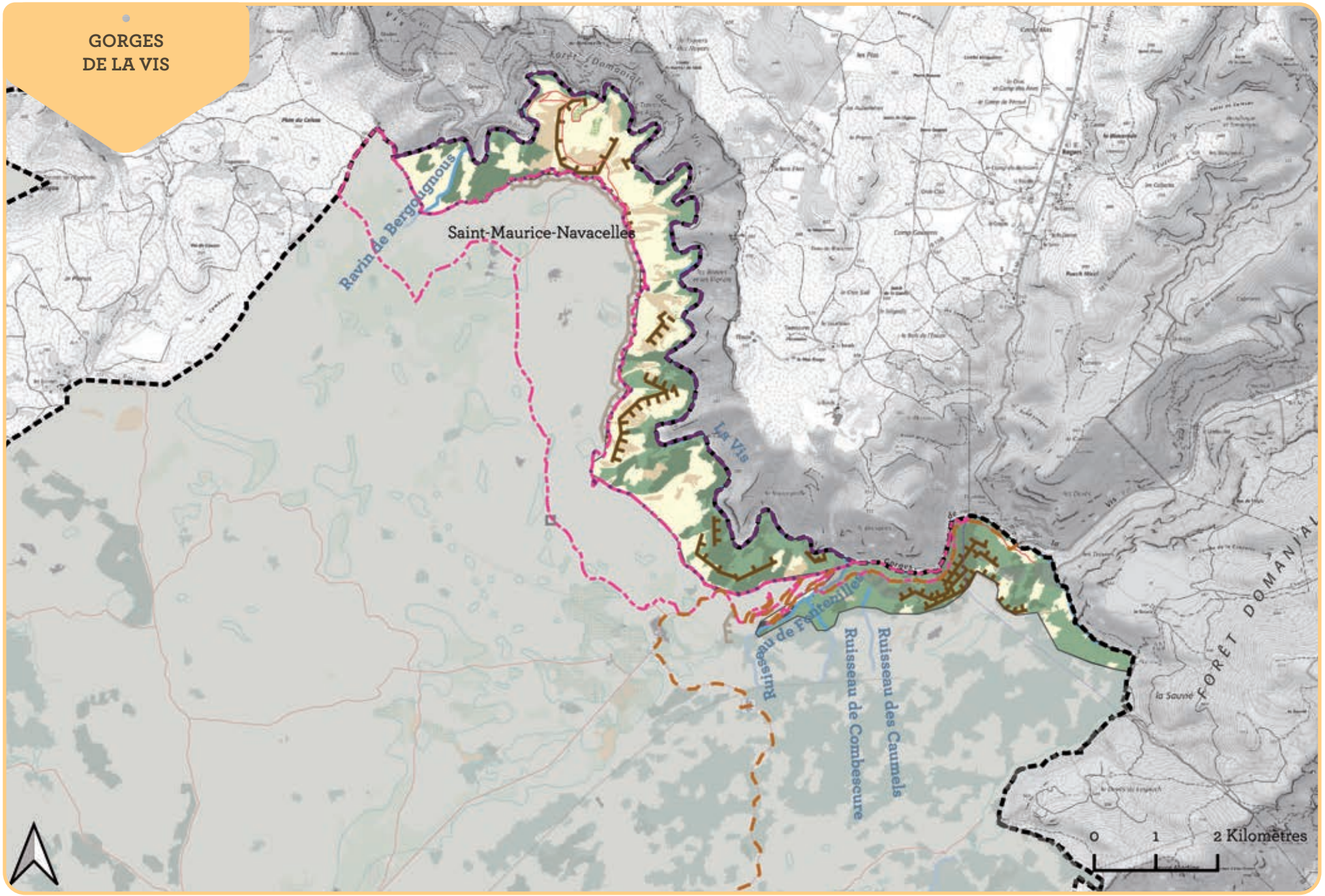
GORGES
DE LA VIS
Saint-Maurice-Navacelles
Ravin de Bergougnous
La Vis
Ruisseau de Fontanilles
Ruisseau de Combescure
Ruisseau des Caumels
FORÊT DOMANIALE
0
1
2 Kilomètres

GORGES
DE LA VIS

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Bocages, alignements, haies, buissières
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Cours d'eau, ripisylves
- Falaises
- Cirques

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites classés
- Sites inscrits
- Grand site de France (Cirque de Navacelles)

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

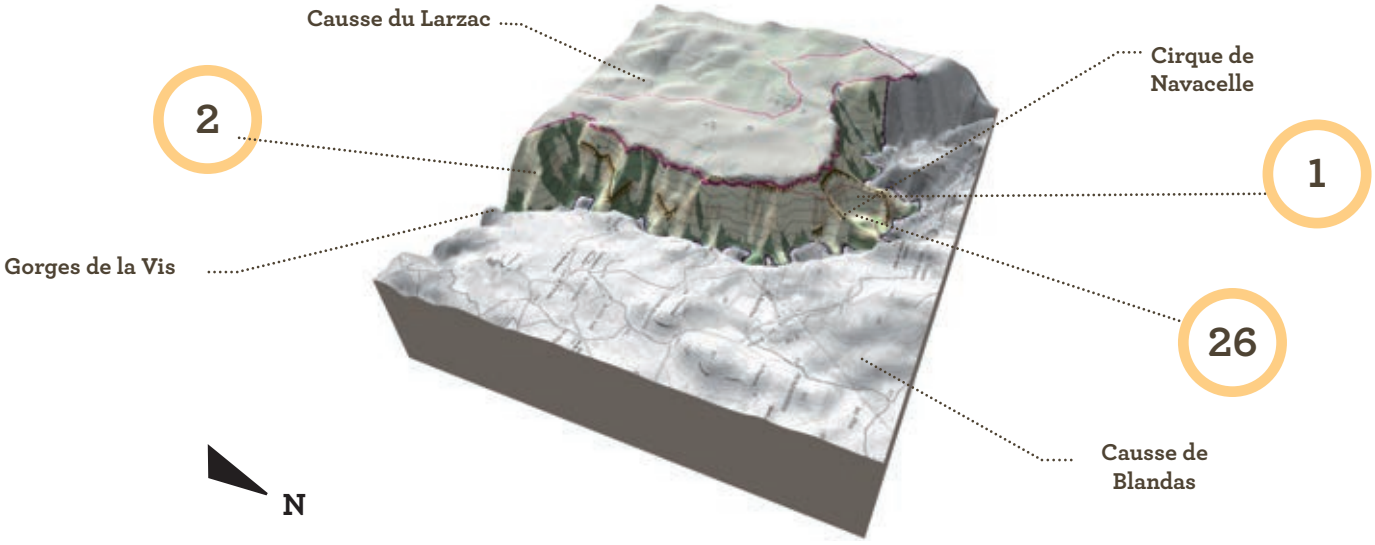

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

GORGES
DE LA VIS

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Cirques, corniches	Préserver leur environnement naturel (Cirque de Navacelles) Veiller à leur lisibilité en limitant leur boisement
2	Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement et leur boisement
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, chemins)

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du cirque de Navacelles qui est un site classé et un Grand Site de France. Le classement en Grand Site a pour objectifs : la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine bâts, le maintien du paysage caussenard, l'amélioration de l'accueil du public et le développement d'un tourisme durable respectueux
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
26	Hameaux de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Navacelles)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

30	Equipements touristiques et de loisirs	Gérer les flux touristiques et intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)

LES AVANT-CAUSSES

CLIQUEZ POUR EN SAVOIR +

• Les avant-causses

Plus anciens que les causses, formés par les dépôts marins voici 200 millions d'années, les avant-causses sont constitués de roches calcaires et de marnes.

Composés de petits plateaux et de plaines légèrement vallonnées, les avant-causses s'étendent au pied des causses. Haies, bocage et murs en pierre sèche en soulignent le parcellaire, et de temps à autres, des buttes-témoins en ponctuent le paysage.
Des rivières, la Serre, l'Aveyron, le Tarn, la Dourbie à Nant, le Cernon, la Sorgue, la Lergue ont creusé des vallées sur ces plateaux qui s'étendent du nord au sud du Parc, entre 200 et 750 mètres d'altitude.

Terres fertiles et irriguées par de nombreuses sources, les avant-causses ont attiré l'homme depuis l'Antiquité et sont devenus de vastes espaces agricoles, où prédomine l'élevage ovin et bovin. Les coteaux plus abrités, comme dans les vallées du Tarn ou de la Lergue, accueillent l'arboriculture et la viticulture, traditionnellement en terrasses.

C'est sur ces territoires que quatre grandes villes se sont développées : Séverac-le-Château, Millau, Saint-Affrique et Lodève.

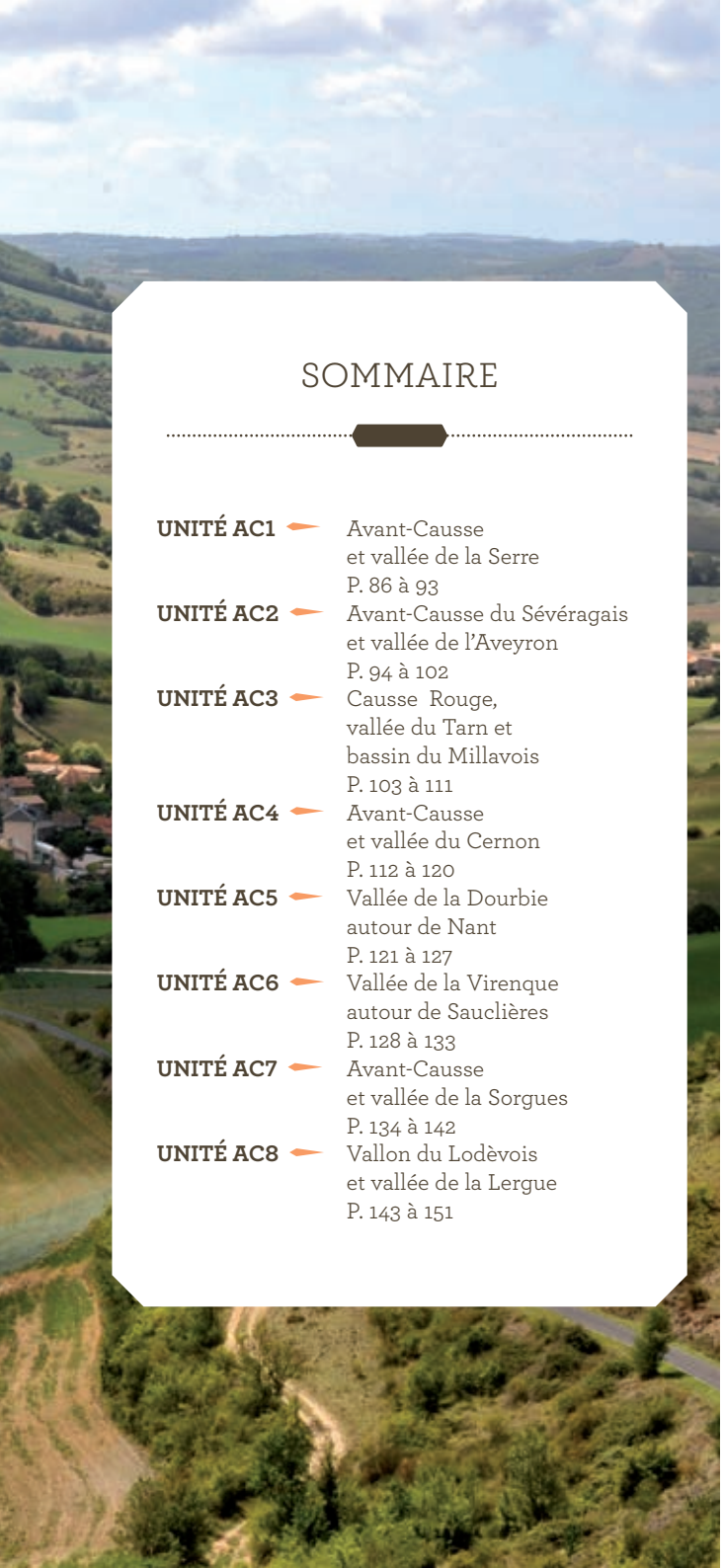

SOMMAIRE

UNITÉ AC1 Avant-Causse et vallée de la Serre P. 86 à 93

UNITÉ AC2 Avant-Causse du Sévéragais et vallée de l'Aveyron P. 94 à 102

UNITÉ AC3 Causse Rouge, vallée du Tarn et bassin du Millavois P. 103 à 111

UNITÉ AC4 Avant-Causse et vallée du Cernon P. 112 à 120

UNITÉ AC5 Vallée de la Dourbie autour de Nant P. 121 à 127

UNITÉ AC6 Vallée de la Virenque autour de Sauclières P. 128 à 133

UNITÉ AC7 Avant-Causse et vallée de la Sorgues P. 134 à 142

UNITÉ AC8 Vallon du Lodèvois et vallée de la Lergue P. 143 à 151

UNITÉS PAYSAGÈRES DES AVANT-CAUSSES

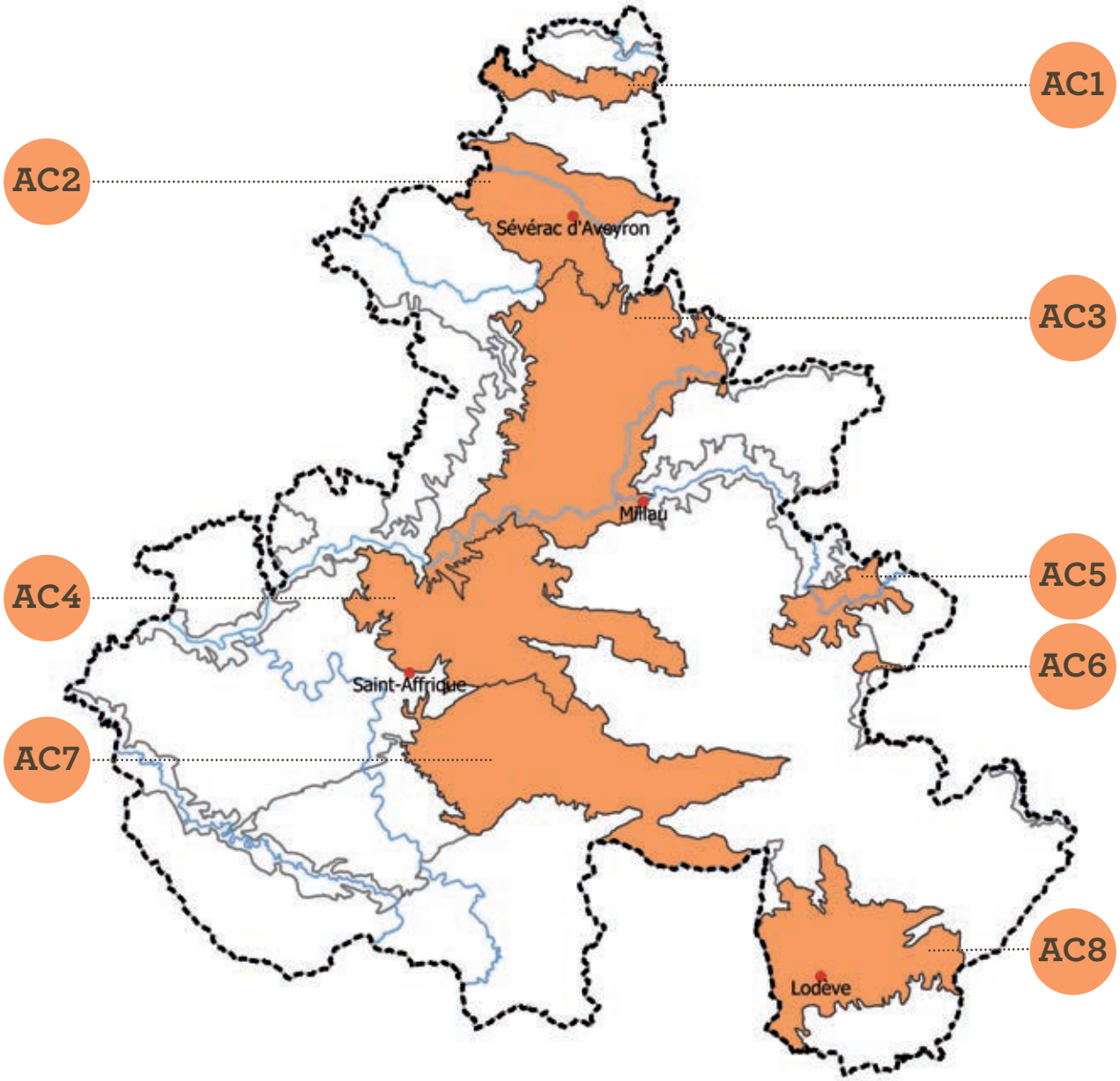

UNITÉ

AC1

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DE LA SERRE

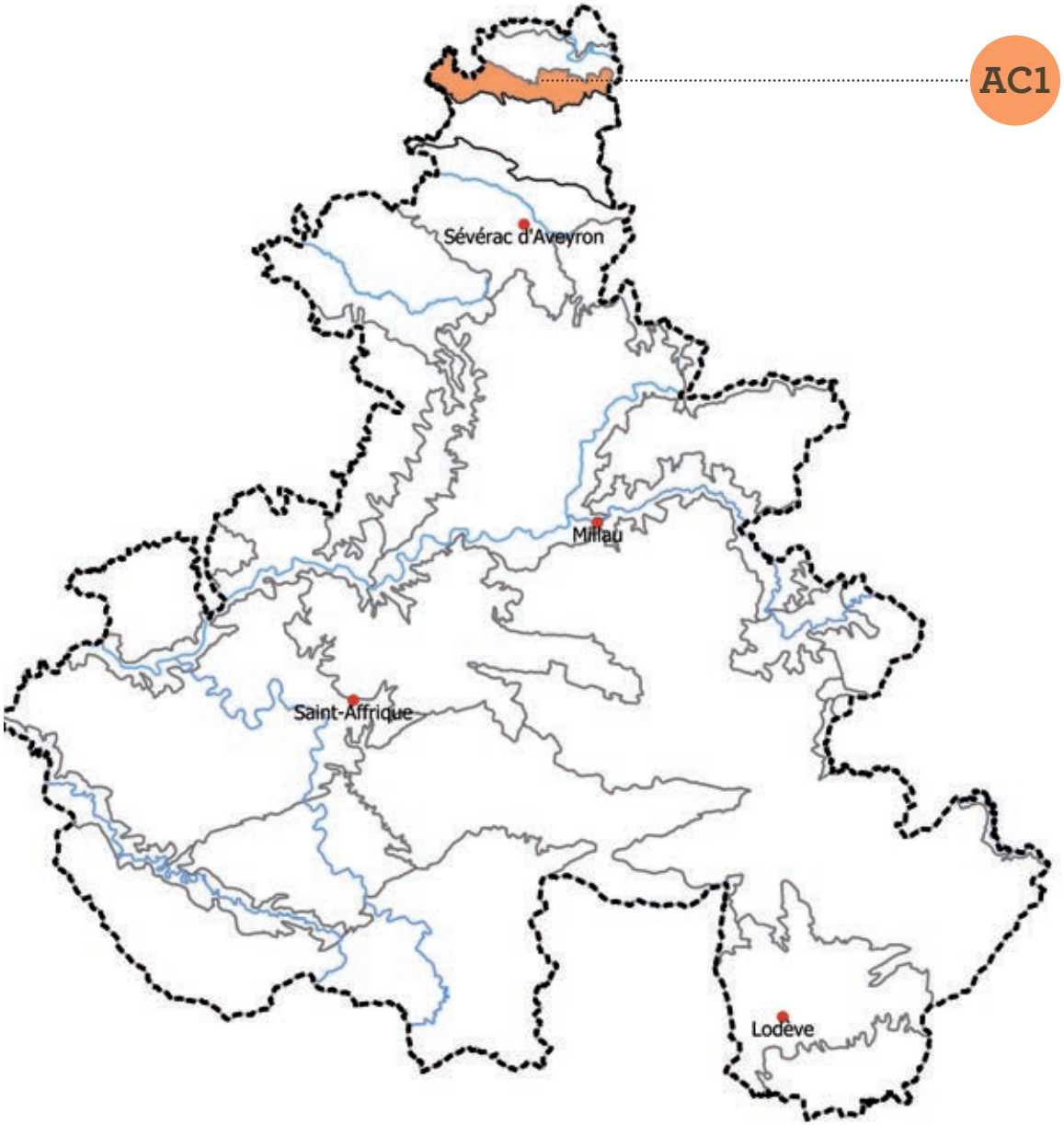

CULTURES ET PRAIRIES BOCAGÈRES

LA ROQUE VALZERGUE

C'est dans un paysage champêtre, strié de haies et couvert d'herbages, qu'est modelée la vallée de la Serre, avec ses versants de pente moyenne. Au nord-est, ce relief doucement ondulé s'élève en un plateau. Tandis que la Serre a déposé des alluvions, les calcaires, marnes et dolomies dominent la géologie des versants et du plateau.

L'unité est presque exclusivement bocagère, sauf sur son versant occidental. Les piedmonts sont conquis par des bois de feuillus et de conifères, tous éléments naturels du paysage avec, également, des falaises aux abords du plateau.

Cette discrète vallée sert d'écrin à plusieurs villages continus installés au long de la Serre, véritable fil bleu agglomérant l'habitat et l'urbanisation. Du bâti individuel et des bâtiments d'activités occupent la périphérie des bourgs. Sur le plateau en revanche, seules émergent quelques fermes isolées.

Un château, des moulins, des fontaines, des clapas, pigeonniers et caselles constellent le paysage, qui abrite aussi les caves de Lestang et de grands domaines (Grun, Le Vialaret, Montbez). Ce patrimoine architectural est dominé par les églises de Saint-Saturnin et de Canac, toutes deux classées monuments historiques, et par le village médiéval perché de La Roque-Vazergues. L'unité paysagère figure partiellement dans la zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes, protégé au titre de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.

La Serre est l'unique cours d'eau traversant cette unité.

Communes concernées : Campagnac, La Capelle-Bonance, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Saturnin-de-Lenne.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

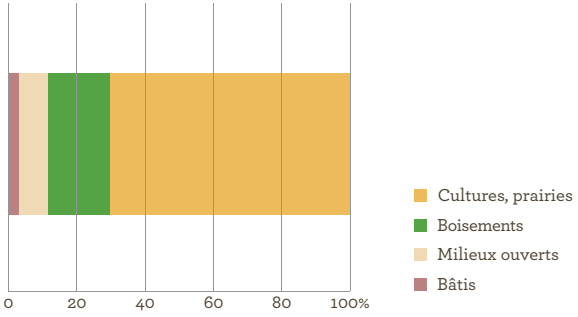

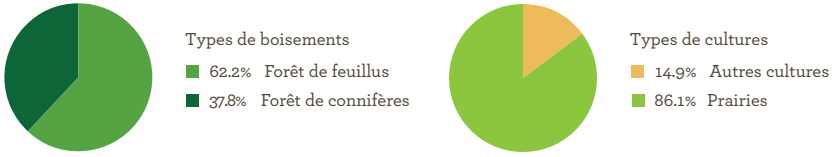

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DE LA SERRE

AC1

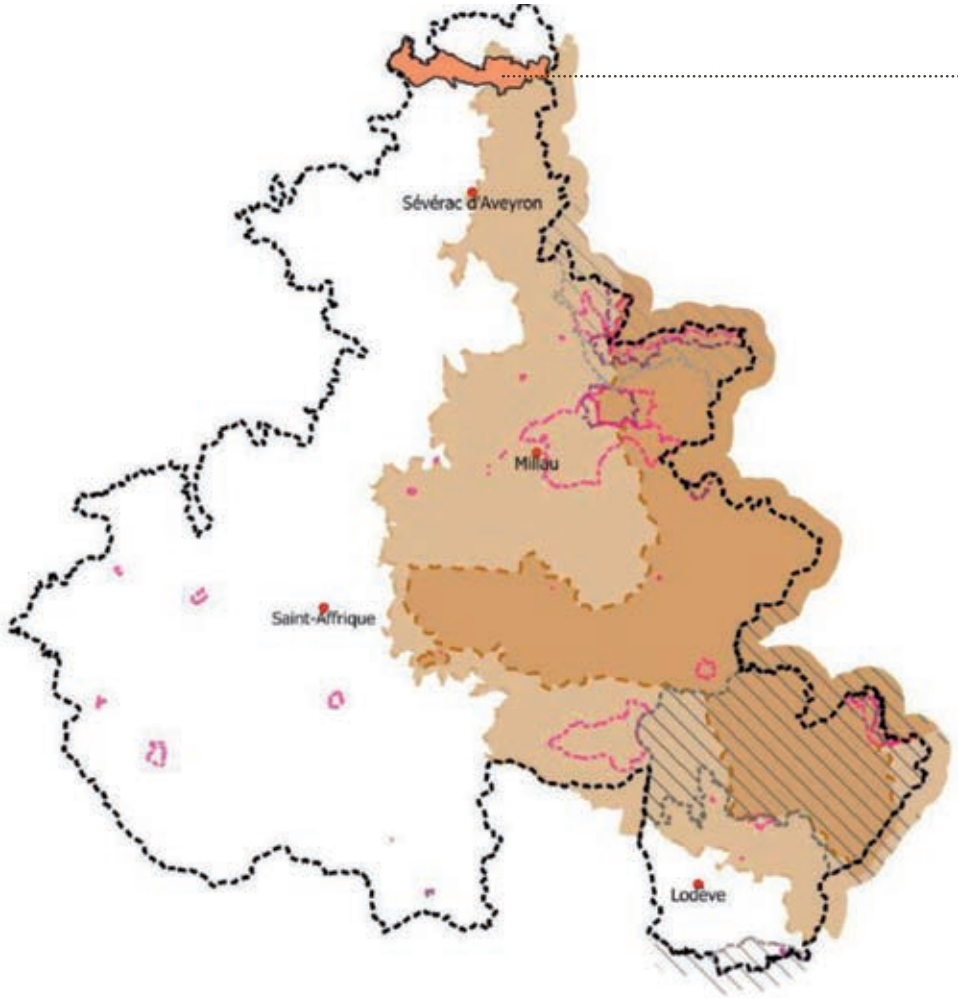

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

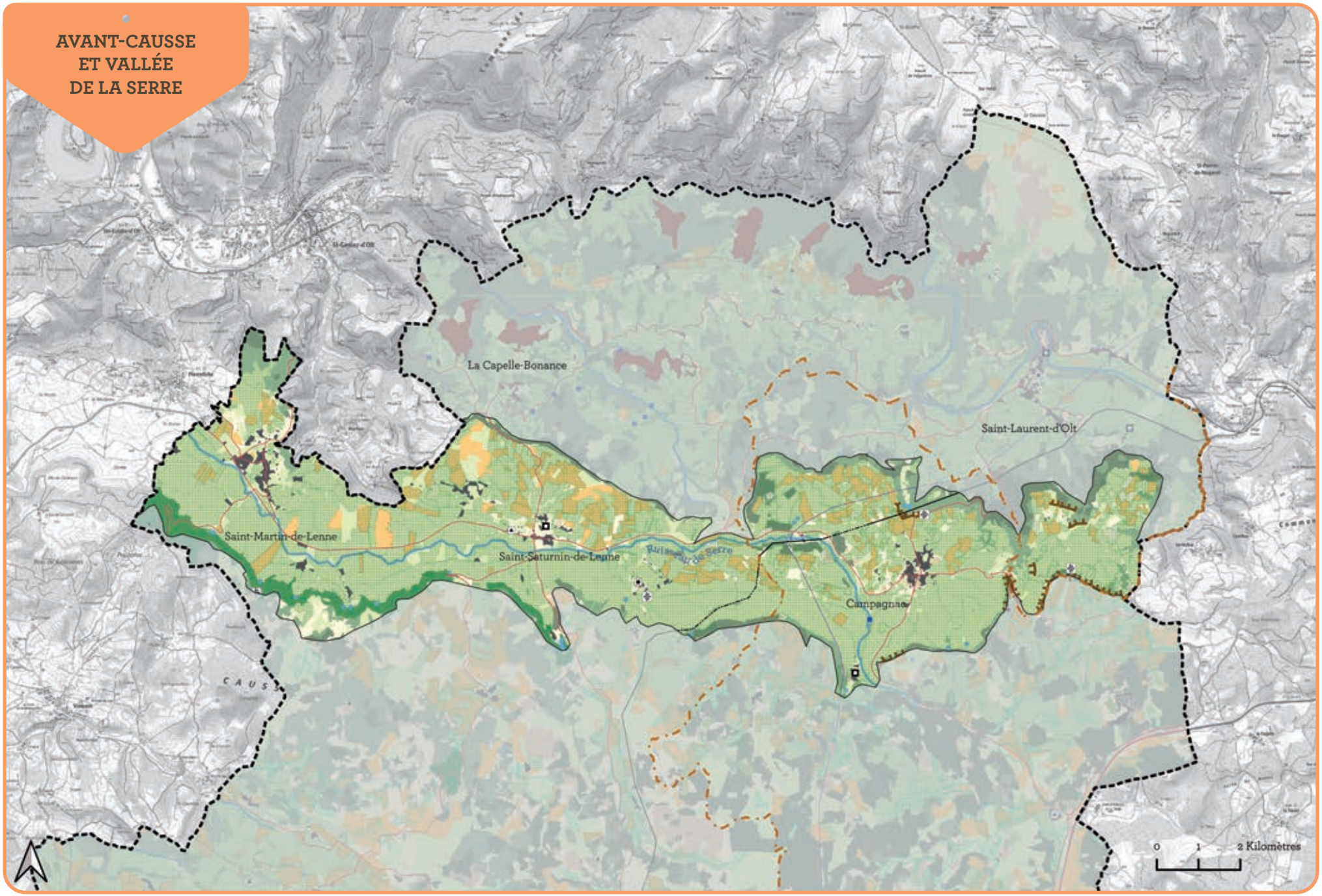
AVANT-CAUSSE
ET VALLÉE
DE LA SERRE
La Capelle-Bonance
Saint-Laurent-d'Olt
Saint-Martin-de-Lenne
Saint-Saturnin-de-Lenne
Campagnac
0
1
2 Kilomètres

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DE LA SERRE

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Dolines et vallées sèches
- Marnes grises
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Falaises

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone tampon
- Monuments historiques

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Voies ferrées
- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DE LA SERRE

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

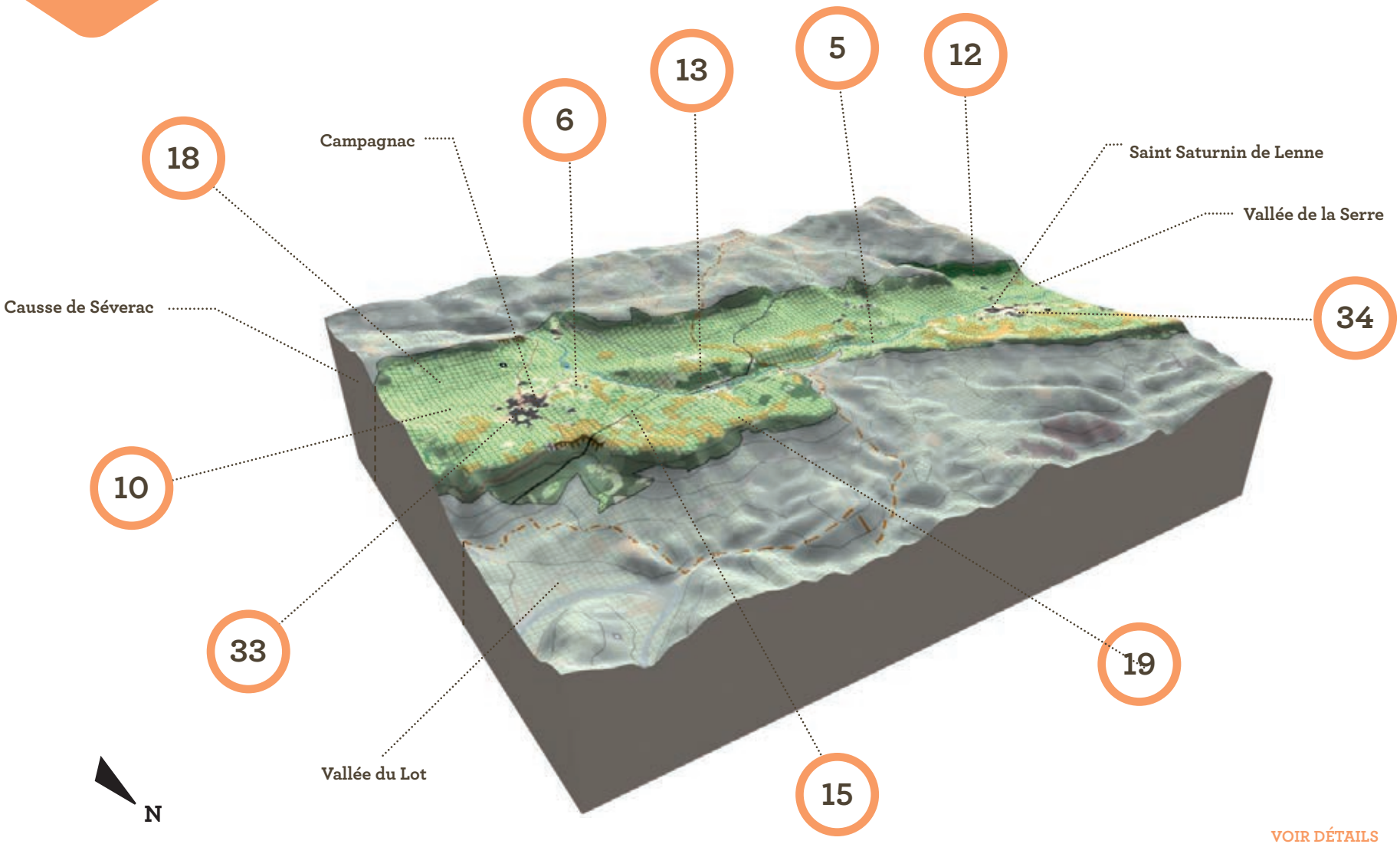

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DE LA SERRE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Corniches, buttes-témoins	Préserver leur environnement naturel
3	Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (caves bâtardes, murets, terrasses, pierriers, caselles, fontaines, fours) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours, grangettes, pigeonniers, maisons de vigne...) pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DE LA SERRE

OBJECTIFS PAYSAGERS

Sous-thèmes		Enjeux
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (La Roque-Valzergues...)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)
33	Bourg centre (Campagnac)	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garants d'un cadre de vie de qualité
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

AC2

AVANT-CAUSSE SÉVÉRAGAIS ET VALLÉE DE L'AVEYRON

DOMAINE D'AUBERAUQUES

SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU

PRAIRIES BOCAGÈRES DANS LES ENVIRONS DE LAVERNHE

La rivière Aveyron et le ruisseau de l'Olip irriguent une large vallée, cheminant dans un paysage ondulé que dominent la butte de Sévérac dentelée, au sommet, par les ruines de son château, ainsi que deux autres petits plateaux (plateau de Courry et la Camuzelle).

Calcaires et marnes sur les versants de l'Aveyron, argiles et dolomies dans la vallée de l'Olip composent, avec les alluvions déposés dans le lit des cours d'eau, les ingrédients géologiques de cette unité paysagère.

S'agissant du couvert végétal, la prédominance de prairies bocagères et de cultures s'accompagne d'une présence éparse, dans les vallées, de bois de feuillus, ainsi que de conifères sur les versants. Haies et bocages, buttes-témoins, marnes grises, sources et mares donnent au paysage son identité.

L'urbanisation, plutôt forte, est cristallisée pour l'essentiel au fond de la vallée de l'Aveyron. Il s'agit de bourgs-centres continus que prolongent des zones d'activités, puis du bâti individuel.

Le séduisant patrimoine bâti comprend des monuments historiques classés et inscrits tels que les églises de Saint-Grégoire, Saint-Dalmazy, Lavernhe et Lapanouse, mais encore les châteaux de Méjanel, Recoules, Loupiac, d'Engayresque et Auberoques. Le plus visible est celui de Sévérac perché sur sa butte témoin. Des chapelles, des fermes, des granges isolées, des pigeonniers, des caves, des ponts, des moulins, des remises de charroi et des fontaines, viennent étoffer un peu plus cet inventaire patrimonial.
La partie orientale de l'unité paysagère est intégrée dans la zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes.
En plus de la rivière Aveyron, trois de ses affluents traversent l'unité : l'Olip, le Merdans et le Verlenque.

Communes concernées : Sévérac d'Aveyron, Vézins-de-Lévézou, Verrières.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

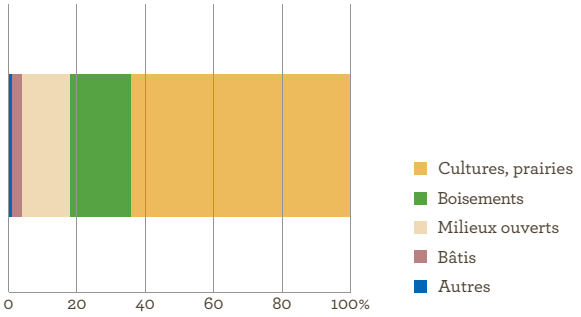

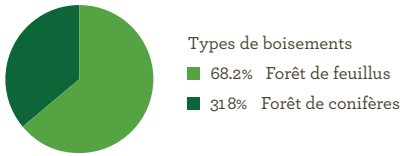

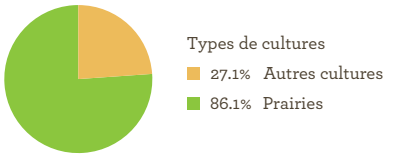

AVANT-CAUSSE DU SÉVÉRAGAIS ET VALLÉE DE L'AVEYRON

AC2

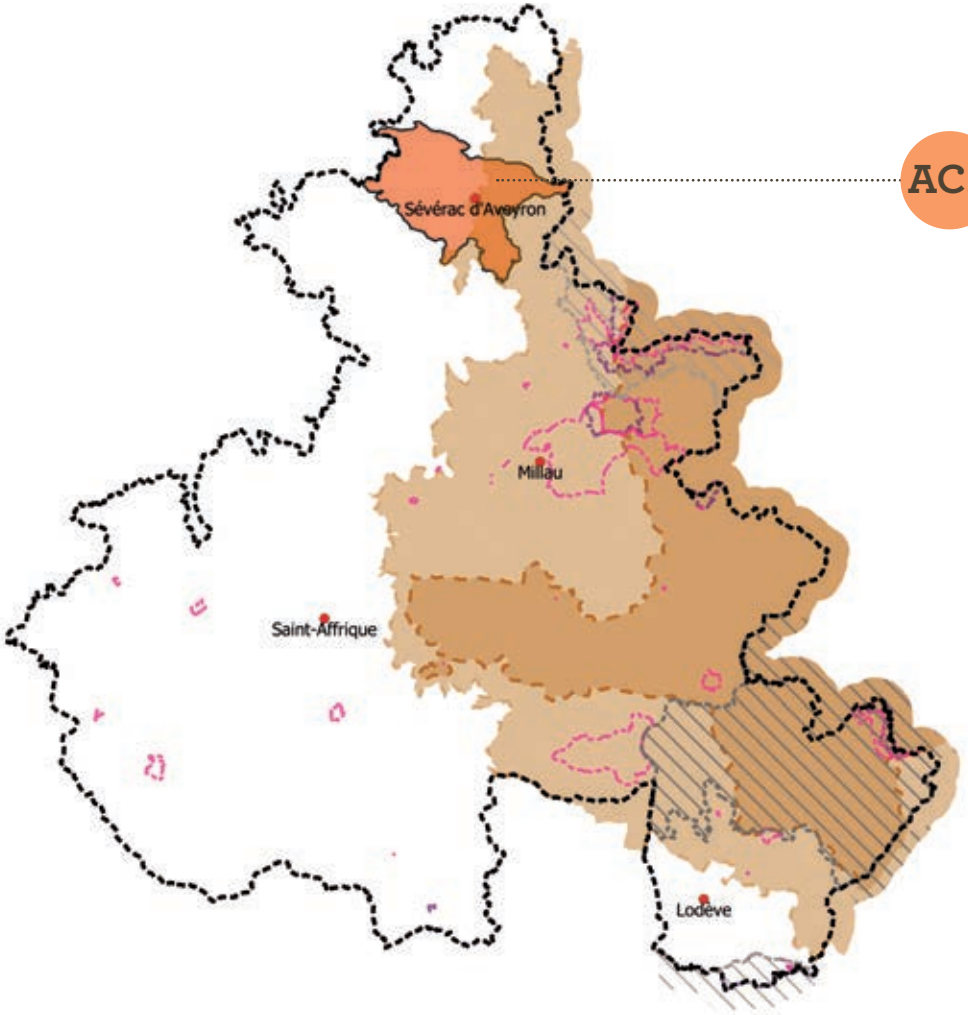

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

AVANT-CAUSSE DU SÉVÉRAGAIS ET VALLÉE DE L'AVEYRON

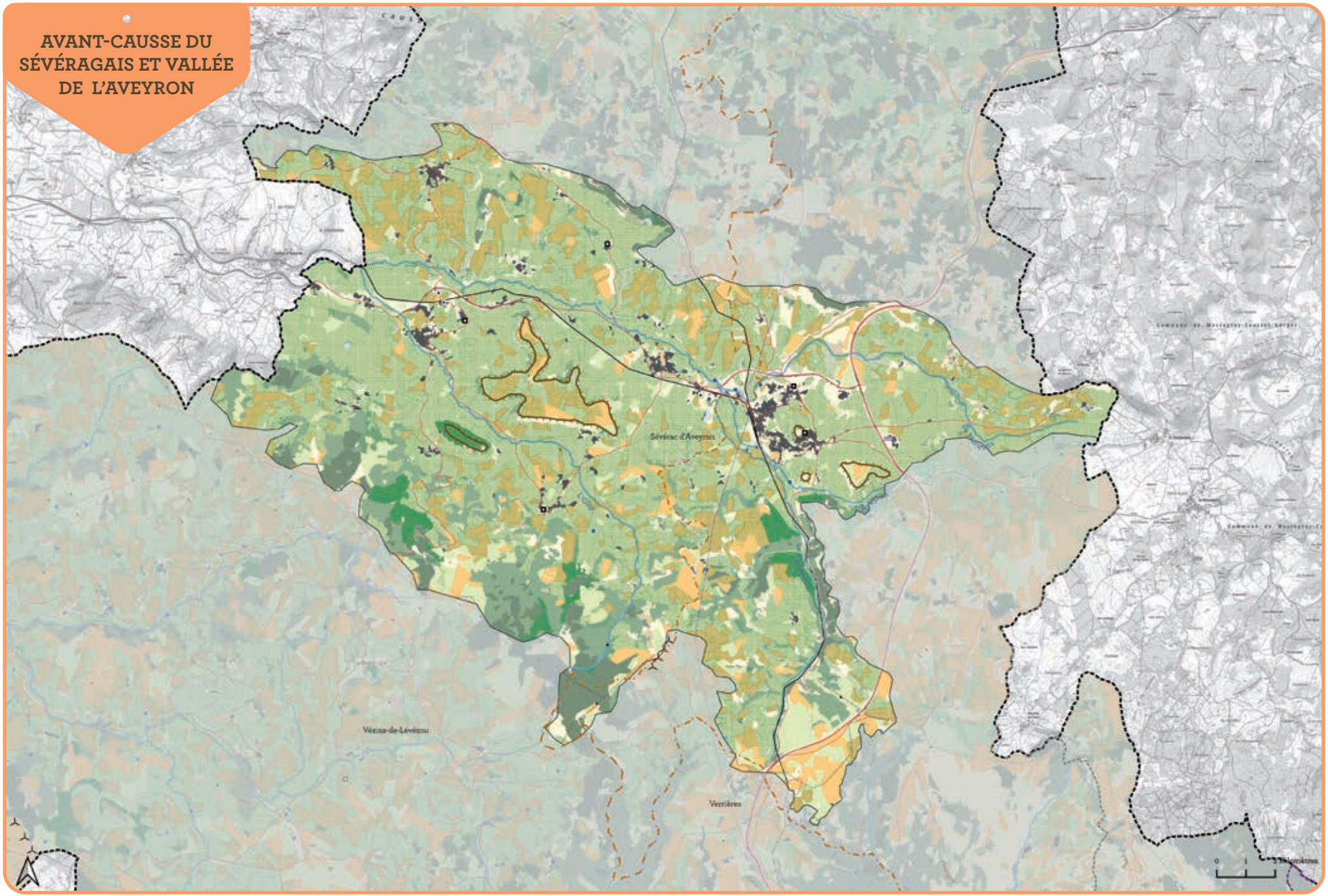

AVANT-CAUSSE DU SÉVÉRAGAIS ET VALLÉE DE L'AVEYRON

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Dolines et vallées sèches
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Marnes grises
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Buttes témoins
- Falaises
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone tampon
- Monuments historiques

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Voies ferrées
- Autoroutes
- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités principales
- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Parcs éoliens
- Zones d'activités secondaires
- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

AVANT-CAUSSE DU SÉVÉRAGAIS ET VALLÉE DE L'AVEYRON

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

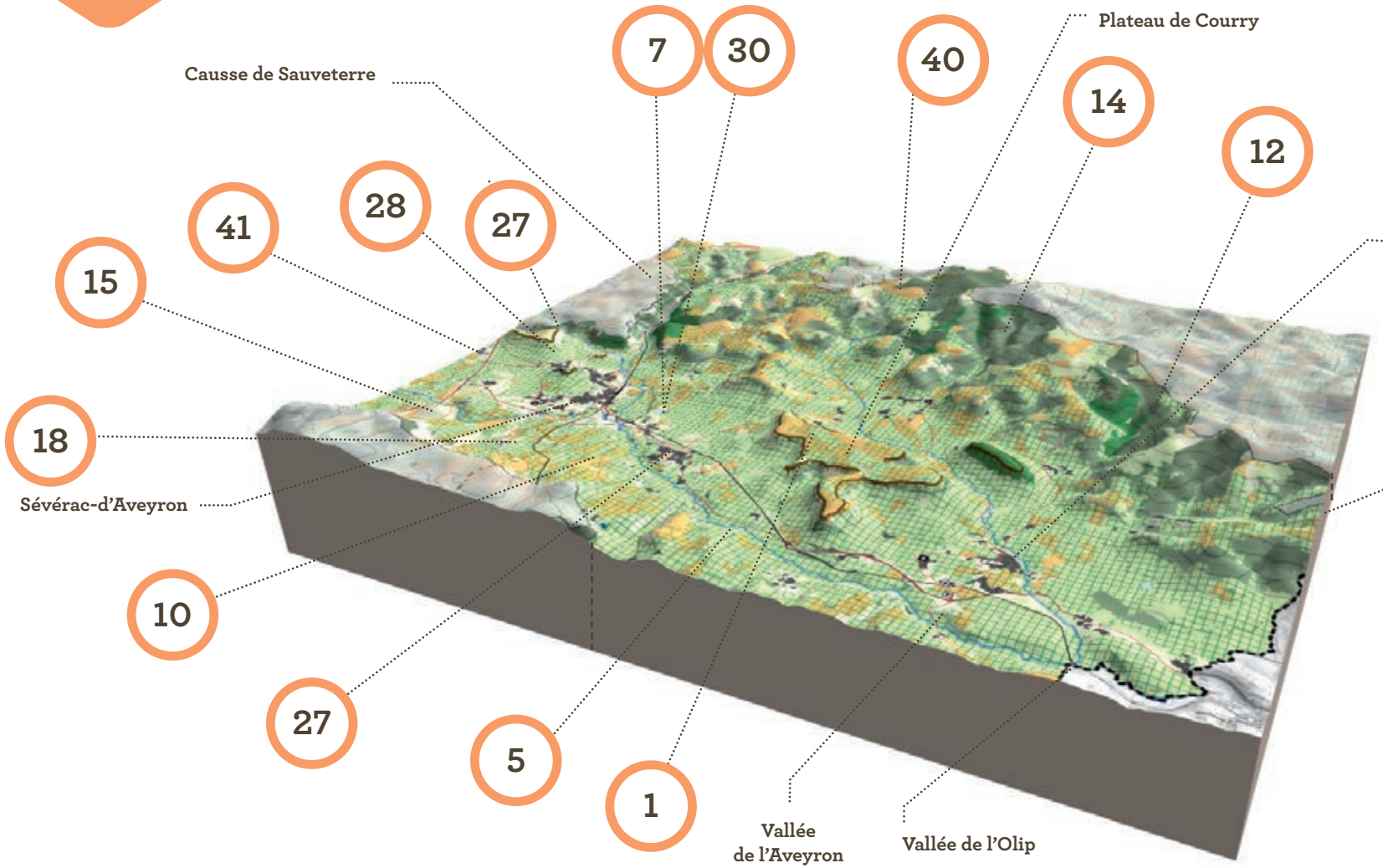

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

AVANT-CAUSSE DU SÉVÉRAGAIS ET VALLÉE DE L'AVEYRON

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Buttes-témoins	Préserver leur environnement naturel
3	Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides
7	Lacs de la CISBA	Gérer les usages touristiques
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, pierriers, caselles, fontaines, fours) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (grands domaines, fermes, grangettes, pigeonniers...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

AVANT-CAUSSE DU SÉVÉRAGAIS ET VALLÉE DE L'AVEYRON

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION - LA QUALITE DE VIE

27	Entrées de ville (Séverac d'Aveyron, Lapanouse et Recoules)	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies (RN88) et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants (Recoules-Prévinquières, Lapanouse, Sévérac (ITA) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de l'A75 et de la RN88 Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30	Equipements touristiques et de loisirs (lac de la CISBA)	Conforter l'aménagement du site en respectant le cadre naturel
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)
32	Séverac d'Aveyron, Lapanouse et Recoules	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garants d'un cadre de vie de qualité (quartier de la Gare, avenue Jean Jaurès) Poursuivre la mise en valeur du quartier du château Organiser les flux de circulation, les carrefours (carrefour Sévérac-le-Château/Gare, quartier des Calquières...), développer des voies de circulation douce intra et extra-muros...

AVANT-CAUSSE DU SÉVÉRAGAIS ET VALLÉE DE L'AVEYRON

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages (Lavernhe)
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
40	Parcs éoliens	Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

CAUSSE ROUGE, VALLÉE DU TARN ET BASSIN DU MILLAVOIS

UNITÉ

AC3

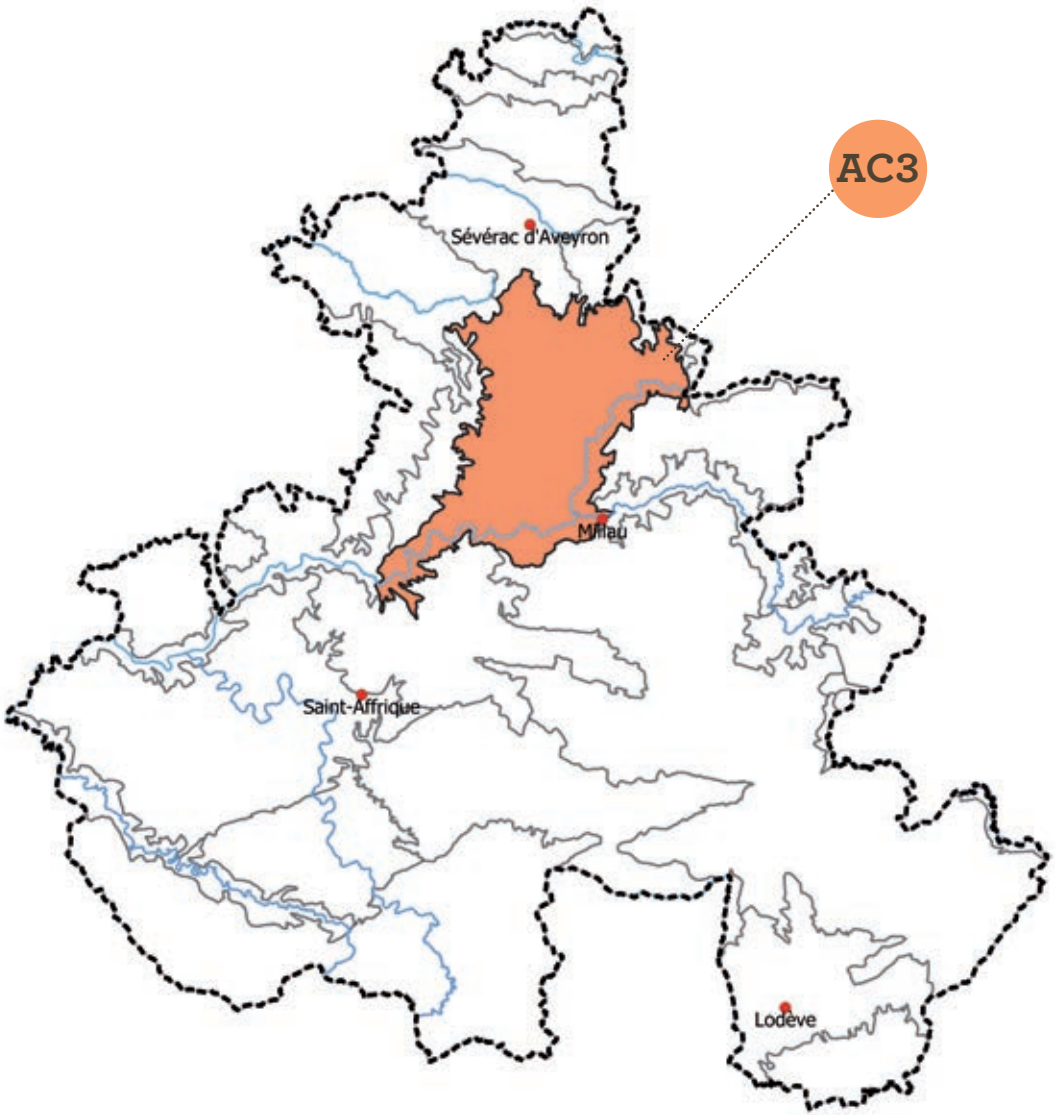

Comme lovée au pied des Grands Causses, cette unité paysagère s'étend du plateau d'Engayresque, au nord, jusqu'à la vallée de la Muze à l'est. Des vallées relativement encaissées y côtoient des replats d'altitude, dessinant un relief dynamique et changeant, également marqué par plusieurs buttes-témoins (Puech d'Andan, Luzergue, Puech de Suèges, Puech de Fontaneilles). Présage des gorges escarpées qui commencent en Lozère, la vallée du Tarn présente des versants assez pentus.

Cet avant-causse se fonde sur une géologie plutôt homogène : calcaires et dolomies, marnes et alluvions dans les cours d'eau.
Le paysage atteste une forte tradition agricole, alternant prairies cultivées et cultures parfois bocagères, avec des pâturages sur les replats. Les versants les plus abrupts sont recouverts de bois de feuillus et, moins fréquemment, de plantations de conifères. Les coteaux de la vallée du Tarn, plus spécialement en amont de Millau, portent le témoignage d'activités arboricoles, viticoles et pastorales. S'y déploie une mosaïque de parcelles - cerisiers, vignobles, petites pâtures - que soulignent des murets et des terrasses en pierre. Un impressionnant ensemble de ces constructions en pierre sèche entoure Saint-Rome-de-Tarn. Depuis quelques décennies, la trufficulture se développe sur des terrains en friche ou en mutation.
A ces composantes paysagères s'ajoutent les haies, les marnes grises, les sources, la ripisylve au long de la trame bleue et, souvent imposantes, les buttes-témoins.
L'orée des gorges de la Dourbie constitue un site remarquable, de même que la cascade de Creissels qui dévale depuis le Larzac. La corniche de tuf du plateau de France s'y ajoute aux strates calcaires apparentes, aux corniches et éperons rocheux. L'empreinte urbaine est importante, ne serait-ce que par la présence de l'agglomération de Millau dans la partie alluvionnaire large du Tarn, essentiellement en rive droite. Le versant sud accueille un habitat relativement dense, avec une prédominance du bâti individuel et isolé, héritage des anciennes maisons de vignes (oustals) disséminées sur les coteaux.

Au fil de la rivière Tarn, en amont comme en aval de Millau, s'égrènent plusieurs villages auxquels s'accolent parfois des zones de loisirs et des zones d'activités.
Ailleurs, la densité urbaine s'étiole, l'urbanisation se résume à quelques villages dispersés. On note la présence de deux zones d'activités importantes : Millau-Viaduc à Saint-Germain et la Borie Sèche à Aguessac.

CAUSSE ROUGE, VALLÉE DU TARN ET BASSIN DU MILLAVOIS

La zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes couvre une infime partie de l'unité paysagère, qui se trouve majoritairement dans sa zone tampon. L'unité englobe du reste, entièrement ou partiellement, des sites inscrits ou classés tels les Gorges du Tarn et de la Jonte (engagés dans une opération Grands Sites de France), les Gorges de la Dourbie, la Vallée de la Jonte, les villages de Mostuéjouls, Liaucous, Compeyre, Peyrelade et Peyre, ainsi que des secteurs et éléments historiques et naturels à Millau et Creissels. Saint-Rome-de-Tarn avec ses jardins et canaux en terrasses au-dessus du Tarn représente un très bel ensemble.
On recense au total, dans le périmètre de l'unité paysagère, vingt-deux monuments historiques classés ou inscrits, qu'il s'agisse d'églises, de châteaux, de lavoirs, de pigeonniers. Ces édifices sont implantés aussi bien dans des villages de caractère qu'au coeur de Millau, ancienne cité protestante, dont le beffroi du Moyen Âge est l'emblème d'un patrimoine architectural digne d'attention. L'élément le plus singulier du patrimoine vernaculaire réside dans les villages de caves à vin, troglodytiques pour certaines d'entre elles, construites sur des fleurines pour d'autres (les caves d'Entre-Deux Monts sont les plus remarquables). De grands domaines, des fermes, des remises de charroi et des hostelleries composent également le patrimoine bâti, tout comme des églises, un prieuré, des maisons de vigne, des moulins, fontaines et ponts, ainsi qu'une voie romaine. Le Causse Rouge est un vivier de caselles et, dans les vallées, les adrets sont aménagés en terrasses cultivables.
Rivière Tarn incluse, douze cours d'eau, dont plusieurs de ses affluents, traversent l'unité paysagère : la Barbade, la Dourbie, la Jonte, la Muze, le Cernon, le Lumansonesque, le Pas du Loup, les ruisseaux de Ladoux, Milaet, des Arzioles et Lévéjac.

Communes concernées : Aguessac, Castelnau-Pégayrols, Compeyre, Comprégnac, Creissels, La Cresse, Millau, Montjaux, Mostuéjouls, Paulhe, Peyreleau, Rivière-sur-Tarn, Saint-Beauzély, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Léons, Saint-Rome-de-Tarn, Sévérac d'Aveyron, Verrières, Vézins-de-Lévézou, Viala-du-Tarn.

MILLAU

VERGERS DE CERISIERS DANS LA VALLÉE DU TARN

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

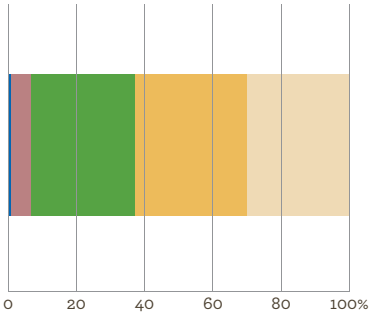

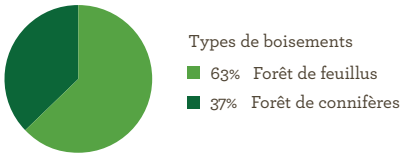

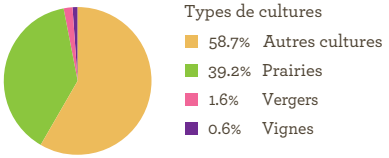

CAUSSE ROUGE, VALLÉE DU TARN ET BASSIN DU MILLAVOIS

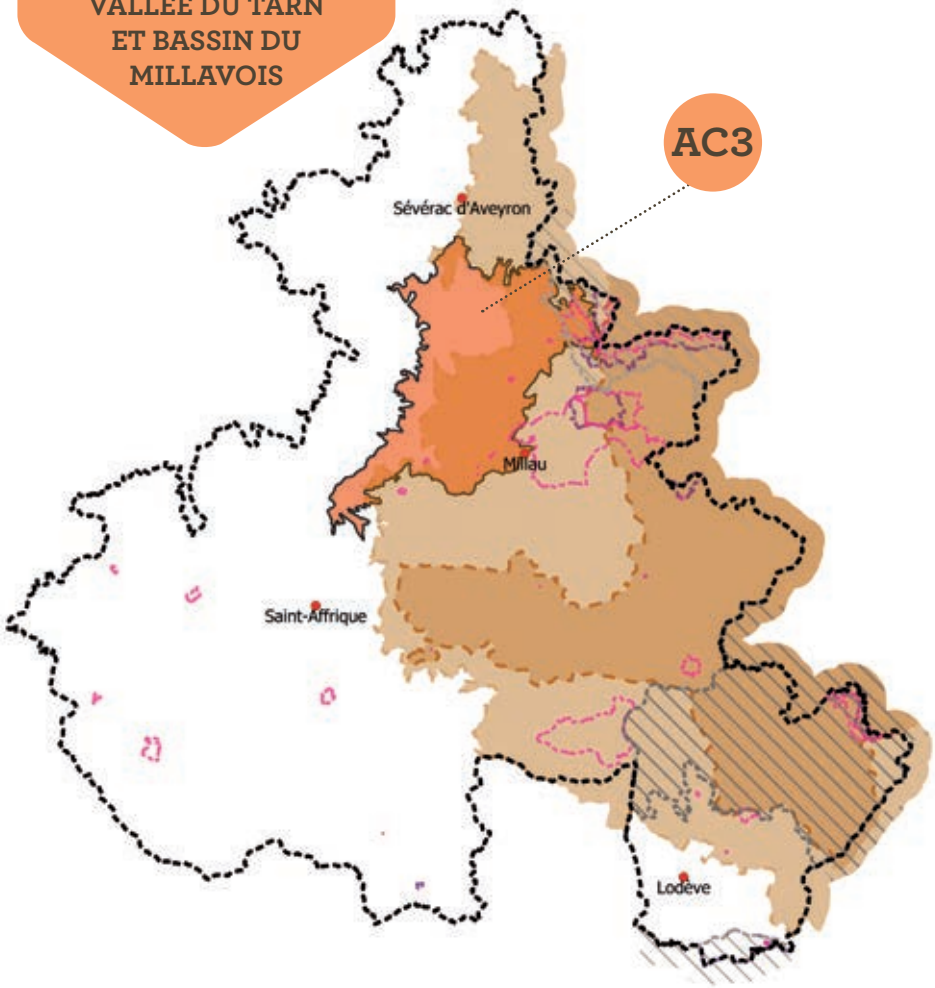

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

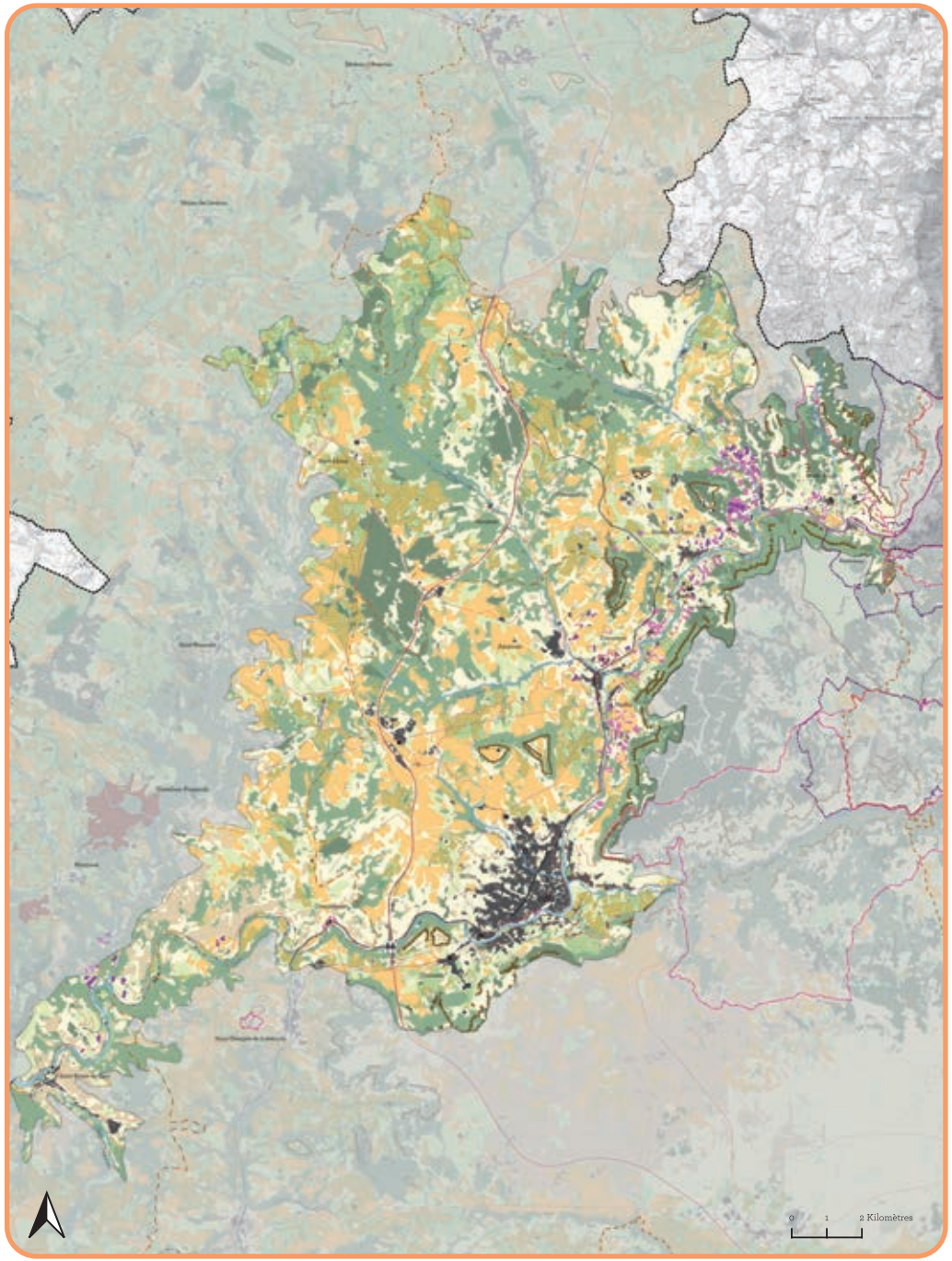

CAUSSE ROUGE, VALLÉE DU TARN ET BASSIN DU MILLAVOIS

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Vergers
- Vignes
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Bocages, alignements, haies, buissières
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Marnes grises
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Falaises
- Cirques
- Buttes-témoins
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites classés
- Sites inscrits
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Paysages de caractère
- Sites géologiques remarquables
- Viaduc de Millau
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Voies ferrées
- Autoroutes
- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités principales
- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Zones d'activités secondaires
- Parcs éoliens
- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

CAUSSE ROUGE, VALLÉE DU TARN ET BASSIN DU MILLAVOIS

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

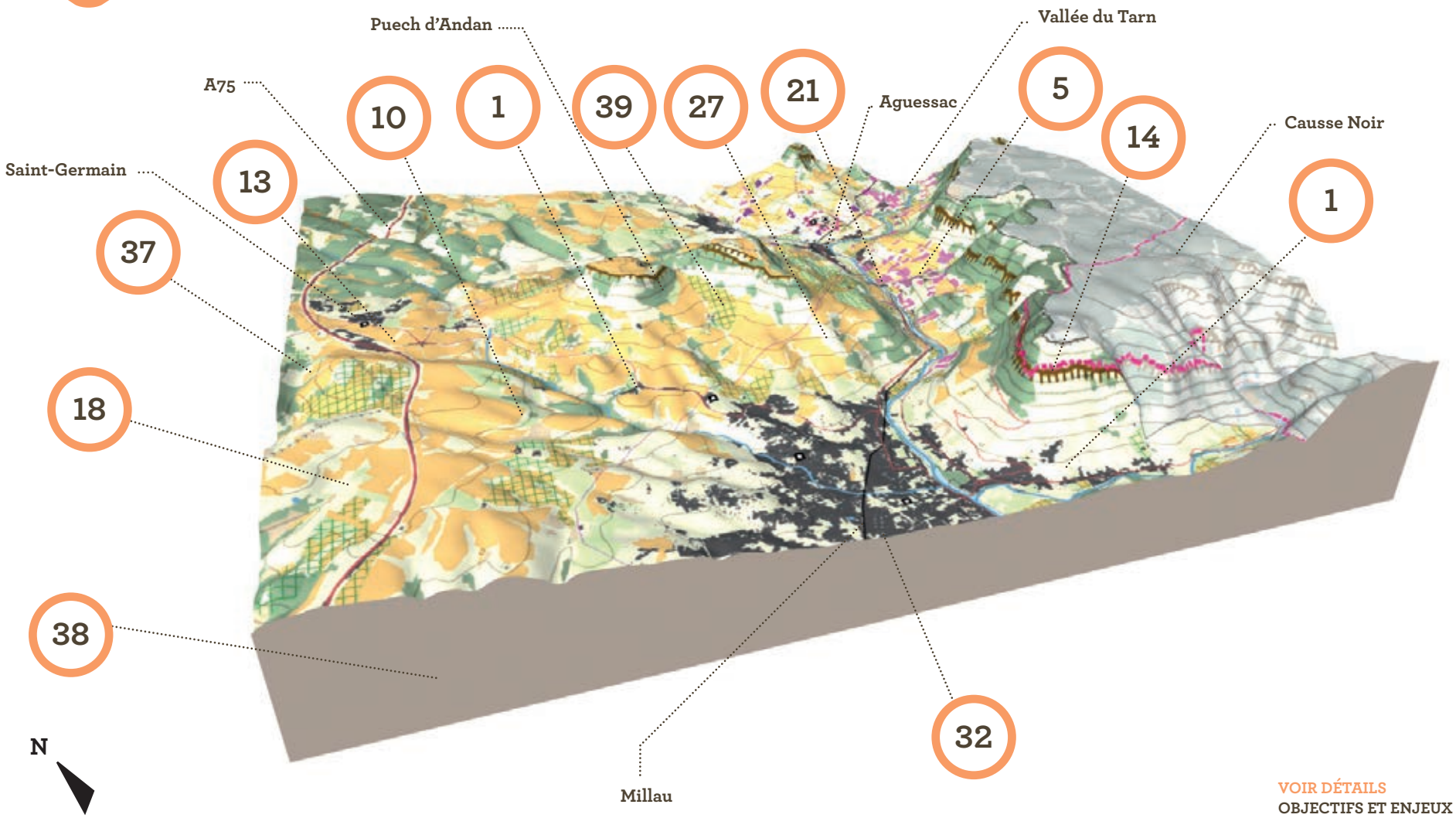

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

CAUSSE ROUGE, VALLÉE DU TARN ET BASSIN DU MILLAVOIS

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Corniches, buttes-témoins	Préserver leur environnement naturel
3	Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais…
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements Gérer la pression touristique (campings)
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques : villages de caves et caves isolées de la vallée, caves bâtardes, caselles du Causse Rouge, ainsi que pour les murets, terrasses (Verrières), pierriers, fontaines, fours… Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, maisons de vigne…), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion…)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
21	Viticulture, arboriculture (olivier, cerisier et fruitiers), maraichage	Maintenir et adapter l'activité arboricole de la vallée (cerisiers, pruniers…) Maintenir et développer les plantations de vignes Protéger et développer les zones favorables

CAUSSE ROUGE, VALLÉE DU TARN ET BASSIN DU MILLAVOIS

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites des gorges du Tarn et de la Jonte, des gorges de la Dourbie, de la vallée de la Jonte et des villages de Mostuejouls, Liaucous, Compeyre, Peyrelade et Peyre...
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Confluence du Tarn et de la Jonte (passage des causses aux avant-causses)
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Peyreleau, Mostuejouls, Liaucous, Compeyre et Peyre...)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer (Rivière-sur-Tarn, Aguessac, Comprégnac, Saint-Germain...) Définir et respecter les coupures d'urbanisation entre les bourgs de la vallée (Boyne, Rivière-sur-Tarn, Compeyre, Aguessac...) Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la RD992, RD911...) Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques

CAUSSE ROUGE, VALLÉE DU TARN ET BASSIN DU MILLAVOIS

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
30	Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements (campings...) au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Créer des zones tampons en limite des parcelles cultivées et traitées avec des produits phytosanitaires Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)
32	Millau	Réhabilitation et restructurer l'habitat en centre-ville (OPAH-RU...) Requalifier, créer et aménager l'espace public, intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garants d'un cadre de vie de qualité et en concertation avec les habitants Développer la mobilité dont les voies de circulation douce intra et extra-muros ... Poursuivre et planifier sur le long terme la requalification des quartiers en rive droite du Tarn
33	Bourg centre (Saint-Rome-de-Tarn)	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Mettre en valeur le patrimoine bâti Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garants d'un cadre de vie de qualité Compléter la base nautique et les équipements touristiques
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages Développer des voies de circulation douce intra et extra-muros ...
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

CAUSSE ROUGE, VALLÉE DU TARN ET BASSIN DU MILLAVOIS

OBJECTIFS PAYSAGERS

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
38	Viaduc de Millau	Assurer la mise en valeur de l'ouvrage en créant un écrin périphérique (zone de protection)
39	Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille) : Carrières d'Azinières, du Rascalat et de Saint-Rome-de-Tarn Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières
40	Parcs éoliens	Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très forte visibilité de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers (échangeur 44.1 de l'A75), décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

AC4

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DU CERNON

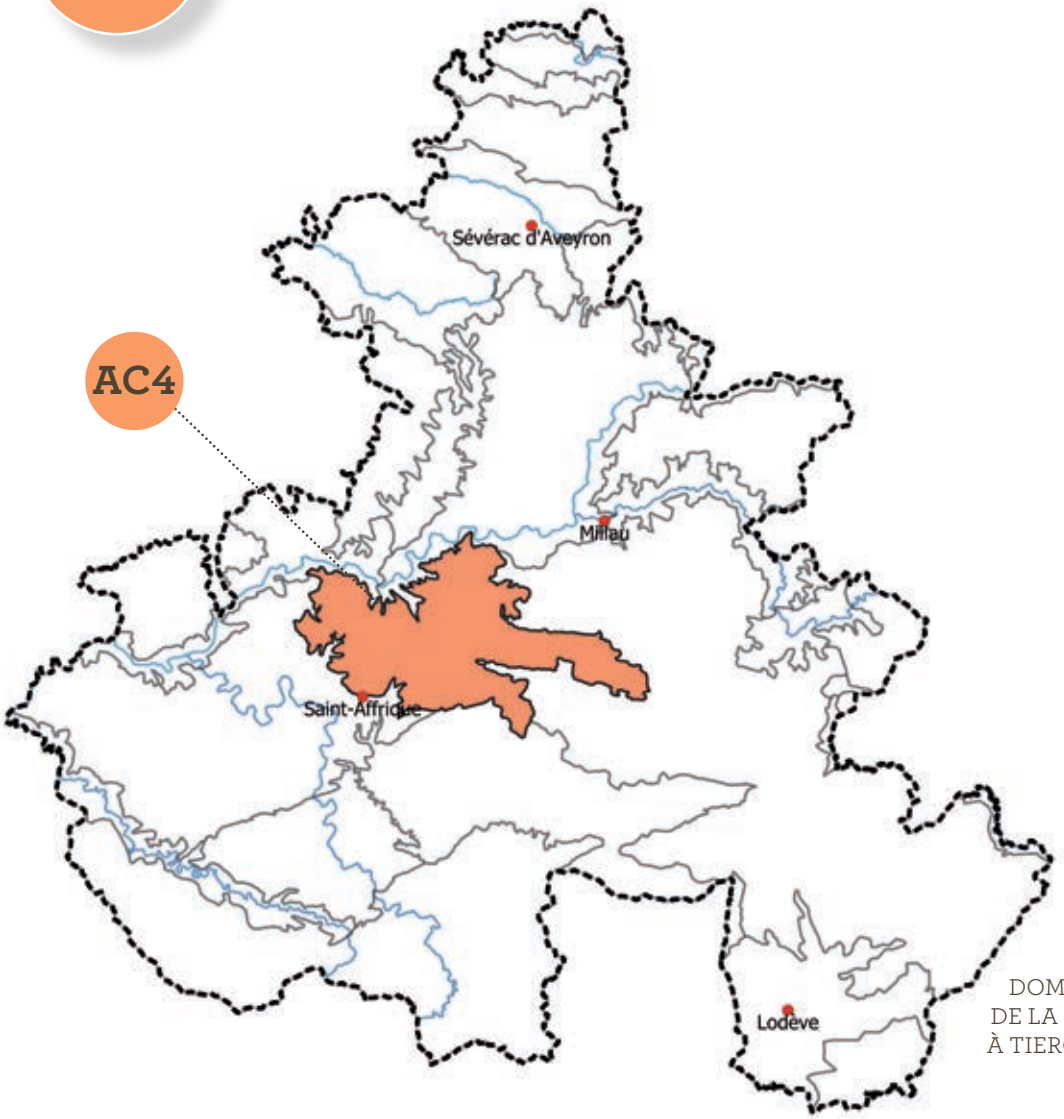

Entaille creusée dans le flanc occidental du Larzac, la vallée du Cernon se prolonge au-delà des contreforts du causse, la rivière bifurquant jusqu'à sa confluence avec le Tarn, en aval de Saint-Georges-de-Luzençon. A l'est de l'unité paysagère, ses versants pentus encadrent, avec ceux de la vallée du Soulzon, une zone de plaine. à l'autre extrémité se déploie l'avant-causse, plateau calcaire liassique de moyenne altitude, animé d'ondulations.

La géologie s'appuie sur du calcaire, des dolomies, des marnes ainsi que des alluvions, par exemple des placages de cailloutis, dans la basse vallée du Cernon.

La prédominance des cultures et prairies ne doit pas occulter l'existence du bocage, tant dans la plaine fertile que dans les vallons. Dans sa portion aval, la vallée du Cernon accueille aussi des pâturages. Les fortes pentes sont conquises par des bois de feuillus, plantations de conifères, des landes et de la végétation en mutation.
Outre les haies, marnes grises, sources et mares, l'unité possède des éléments paysagers naturels tout bonnement spectaculaires : le cirque de Tournemire façonné au Jurassique, les corniches, ainsi que plusieurs buttes-témoins dont celles imposantes du Combalou (Roquefort) et de Luzençon, ou de Sargels.

Le Cernon et le Soulzon ont aimanté les villages sur leurs rives ou à proximité, tandis que des fermes isolées parsèment les petits plateaux.

Avec la commanderie de Sainte-Eulalie, un patrimoine bâti et vernaculaire d'une grande richesse, gravitant fortement autour de la tradition agropastorale, orne le paysage : amples domaines, toits-citernes, granges, terrasses, tours, caselles, jasses, murets et clapas, églises et chapelles. A cet inventaire s'additionnent des fleurines et des caves bâtardes, des ponts et viaducs, des fontaines et moulins, ainsi que l'ancien couvent de Tournemire.
Des fermes isolées exploitent les petits plateaux calcaires.

DOMAINE DE LA CASE À TIERGUES

SAINT-GEORGES
DE LUZENÇON

La Bastide-Pradines, Luzençon, Sainte-Eulalie-de-Cernon sont autant de villages de caractère.
Les villages sont principalement concentrés le long du Cernon et du Soulzon. Lauras héberge une importante zone d'activités jusqu'à Tendigues, essentiellement liée aux activités fromagères.
A l'ouest de l'unité, des lignes électriques très haute tension relient les équipements hydroélectriques des barrages de la vallée du Tarn et des lacs du Lévézou.
Gage du cachet patrimonial de cette unité paysagère, celle-ci recèle plusieurs monuments historiques classés ou inscrits : les châteaux de Mélac, Saint-Geniez-de-Bertrand et Sainte-Eulalie-de-Cernon, la chapelle et la ferme fortifiée de Saint-Georges-de-Luzençon, l'église de Sainte-Eulalie-de-Cernon.

Au Cernon et au Soulzon, tous deux affluents du Tarn, s'ajoutent six autres cours d'eau dans le périmètre de l'unité : le Len, le ravin de Nougayrolles, les ruisseaux de Geneve, la Valade, Lavencou et du Lévéjac.

Communes concernées : La Bastide-Pradines, Lapanouse-de-Cernon, Les Costes-Gozon, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Affrique, Saint- Georges-de-Luzençon, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Rome-de-Cernon, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Victor-et-Melvieu, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Tournemire, Le Viala-du-Pas-de-Jaux.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

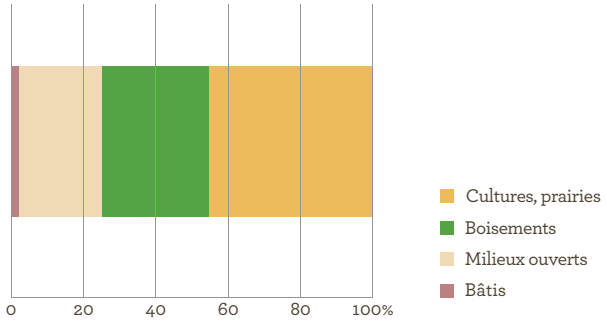

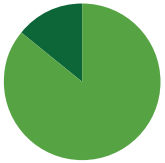

Types de boisements
86.2% Forêt de feuillus
13.8% Forêt de connifères

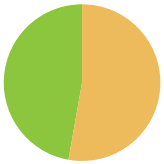

Types de cultures
53.1% Autres cultures
46.9% Prairies

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DU CERNON

AC4

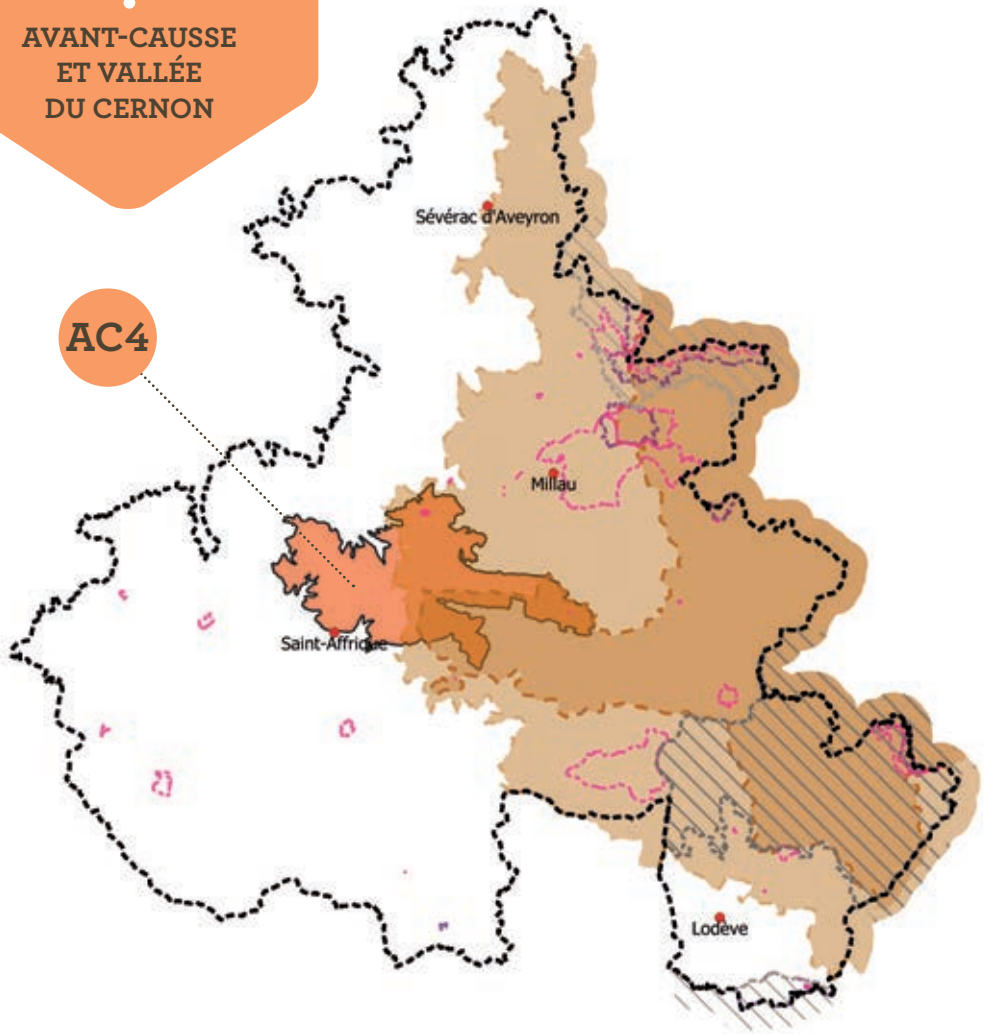

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

TOURNEMIRE

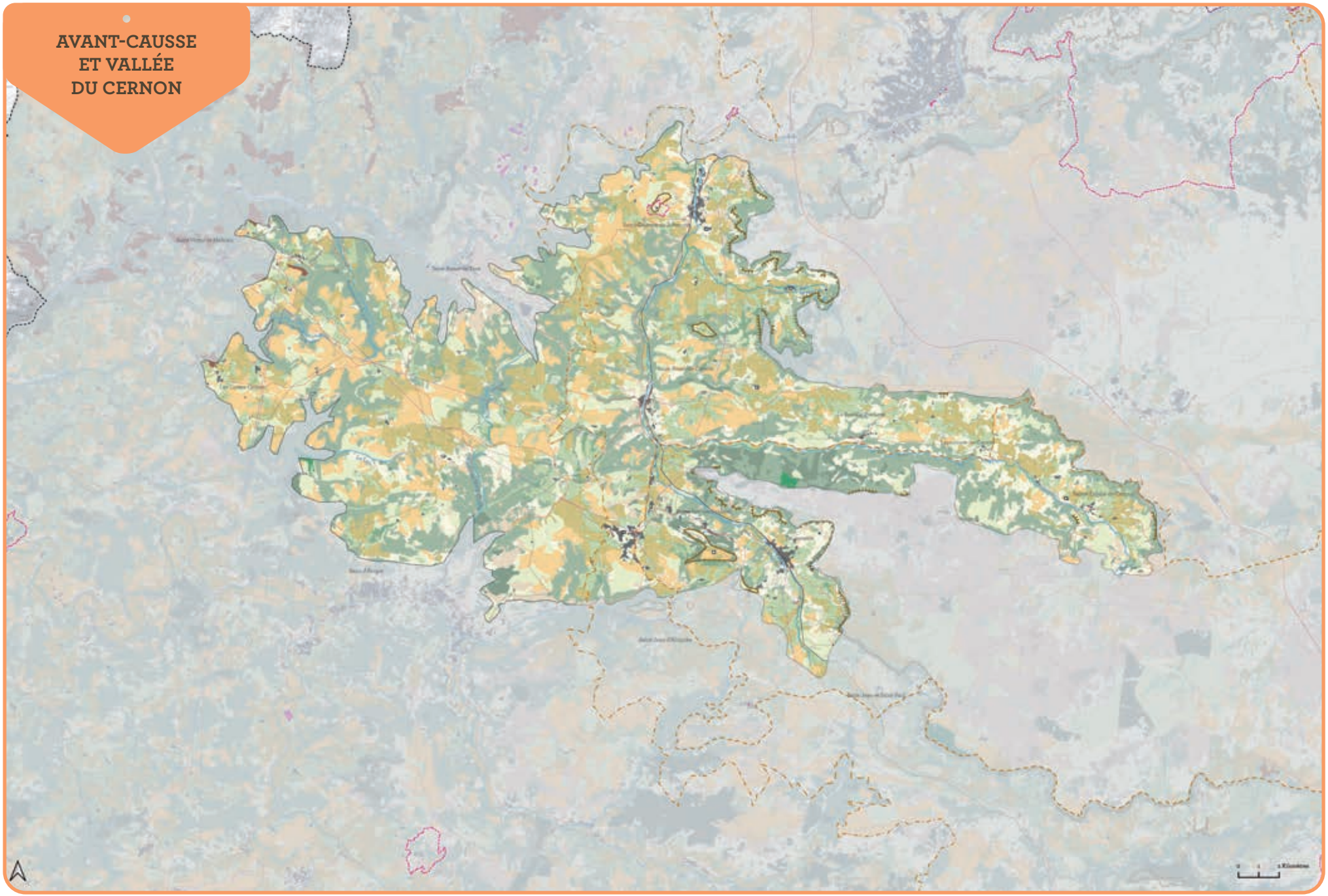
AVANT-CAUSSE
ET VALLÉE
DU CERNON

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DU CERNON

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Marnes grises
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Falaises
- Cirques
- Buttes-témoins
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites inscrits
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Paysages de caractère
- Sites géologiques remarquables
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Voies ferrées
- Autoroutes
- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DU CERNON

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

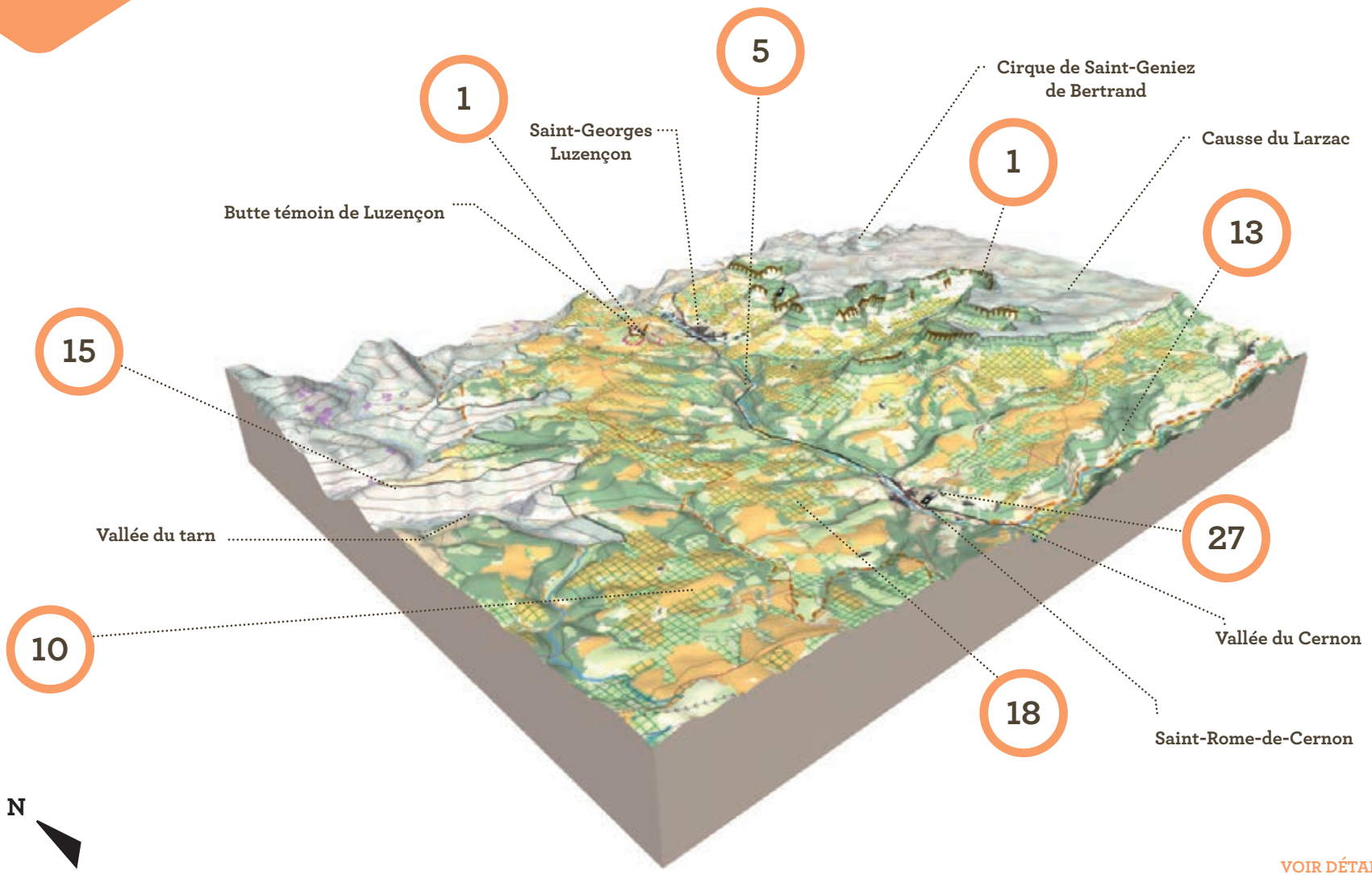

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DU CERNON

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Corniches, buttes-témoins	Préserver leur environnement naturel (Cirque de Saint-Geniez-de-Bertrand, Cirque de Tournemire, Butte de Luzençon, Butte du Combalou...)
3	Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (caves bâtardes, murets, terrasses, pierriers, caselles, fontaines, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours, grangettes, pigeonniers,...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
21	Viticulture, arboriculture maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites de Ste-Eulalie-de-Cernon et de St-Georges-de-Luzençon.

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DU CERNON

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Rebord occidental du causse du Larzac aux environs de Tournemire Butte témoin du Combalou (Roquefort)
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Luzençon, Sainte-Eulalie-de-Cernon, La Bastide-Pradines...)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION - LA QUALITE DE VIE

27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation (Lauras) Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent (Lauras/RD999, Lauras/RD23)
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants (Vergonhac, Saint-Rome-de-Cernon, plaine de Laumière, Tendigues, Lauras) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la RD999, RD23, RD992...) Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30	Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public (Roquefort, Sainte-Eulalie-de-Cernon...) Intégrer les parkings et les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DU CERNON

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
	Roquefort	Gérer les problèmes de circulation au sein du village Recréer des espaces publics dédiés au piéton (Cf. projet Roquefort 2020)
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages (RD999, RD992, RD993, RD23...)
39	Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille) (Crassous) Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières
40	Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens sur cette unité paysagère Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très forte visibilité de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible Gérer dans le temps les plantations écrans autour du transformateur de Saint-Victor-et-Melvieu

VALLÉE DE LA DOURBIE AUTOUR DE NANT

UNITÉ

AC5

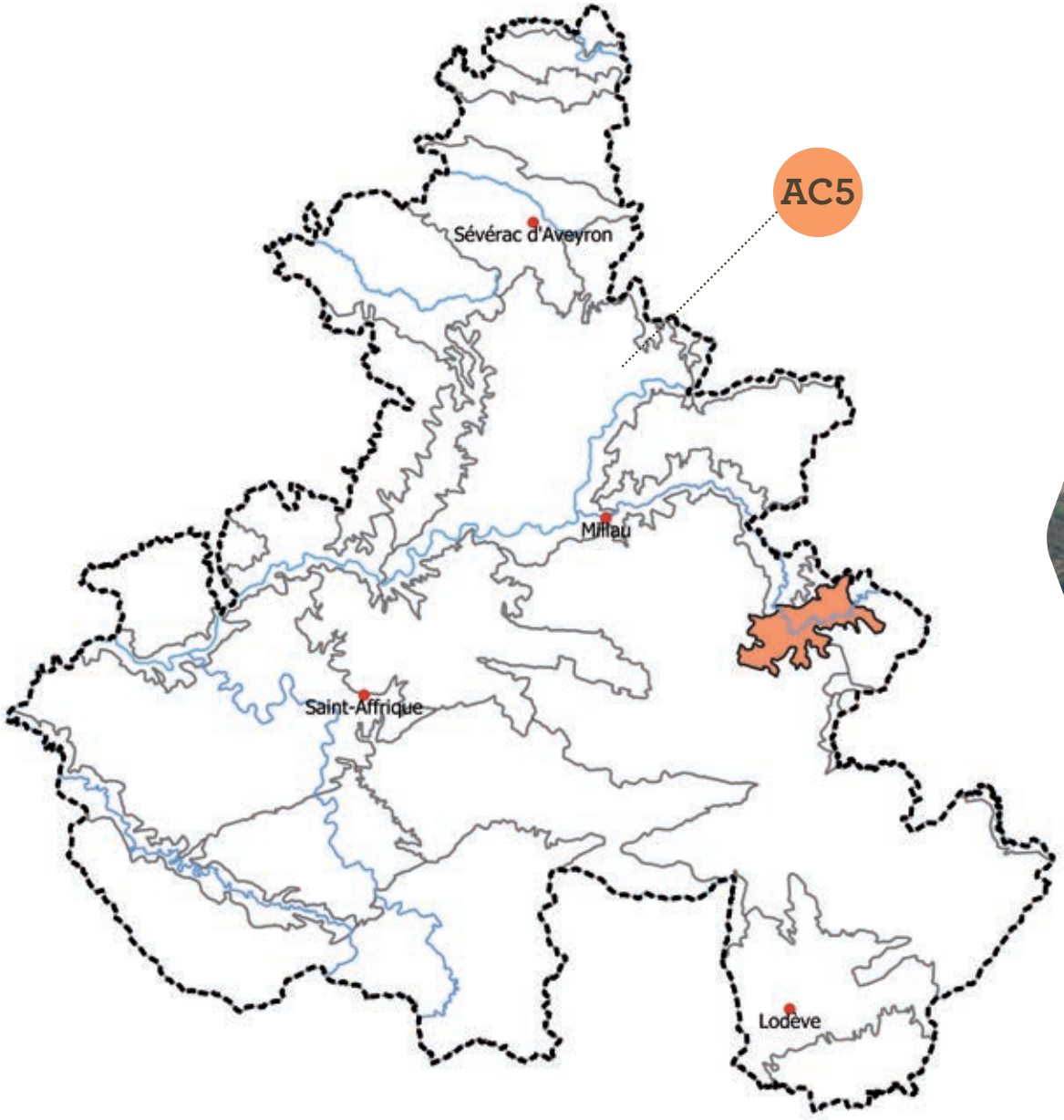

VILLAGE DE NANT
ET LA VALLÉE DE LA DOURBIE

VALLÉE DE LA DOURBIE AUTOUR DE NANT

C'est dans une vallée aux versants moyennement à très pentus que serpente la rivière Dourbie, qui prend sa source au massif du Lingas. Aux calcaires, dolomies et alluvions qui composent sa géologie, s'ajoutent les schistes, plus spécialement sur le versant sud adossé aux monts des Cévennes.

La vallée de la Dourbie est verdoyante et fertile. Elle accueille des cultures, des prairies, des haies et du bocage sur ses zones de replat, tandis que les bois de feuillus dont des châtaigneraies et les plantations de conifères se partagent, avec aussi quelques landes, les pentes fortes.

Le patrimoine naturel intègre la ripisylve, les zones humides, mais également plusieurs sources, à commencer par celle du Durzon, site inscrit. Deux autres affluents de la Dourbie traversent l'unité : le Roubieu et le ruisseau de Brevinque.

Deux villages concentrent l'urbanisation de cette unité paysagère : Nant et Saint-Jean-du-Bruel. Du bâti isolé ponctue les vallons. D'un patrimoine religieux important, émergent en premier lieu l'abbatiale romane Saint-Pierre, l'église Saint-Michel de Rouviac, l'abbaye bénédictine, ainsi que la chapelle Saint-Martin-du-Vigan. Tous ces édifices sont bâtis sur la commune de Nant, qui comprend en l'occurrence plusieurs monuments historiques inscrits ou classés, et des jardins vivriers irrigués par un canal de dérivation du Durzon.
On note la présence d'une noria à Saint-Jean-du-Bruel et de halle.

L'unité paysagère figure intégralement dans la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Communes concernées : Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

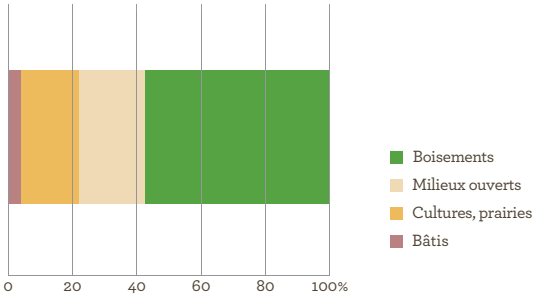

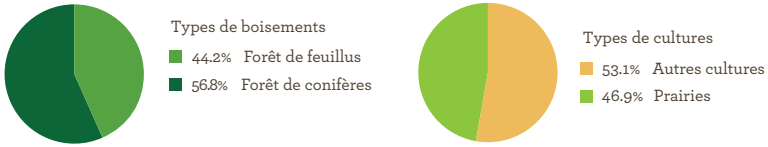

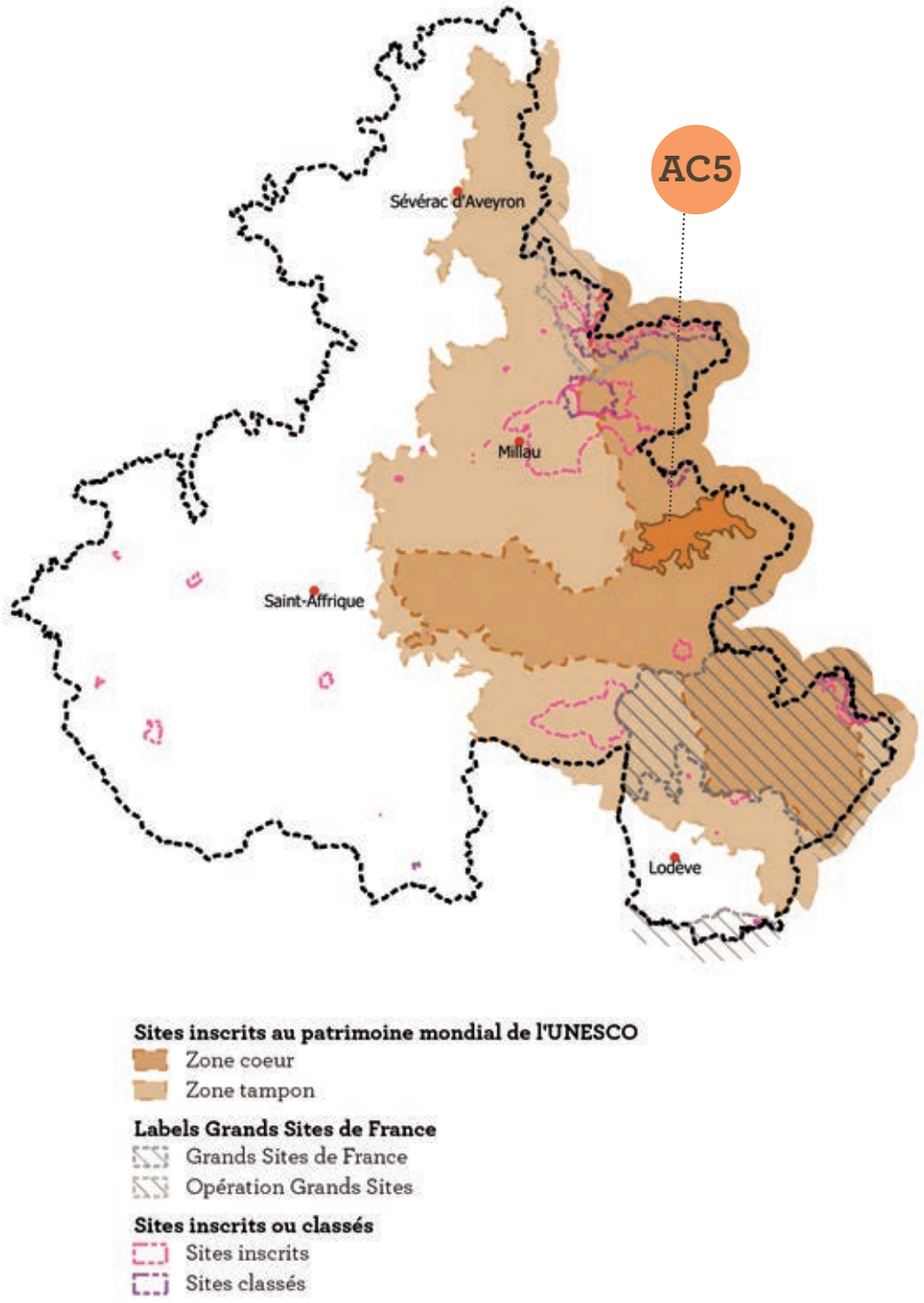

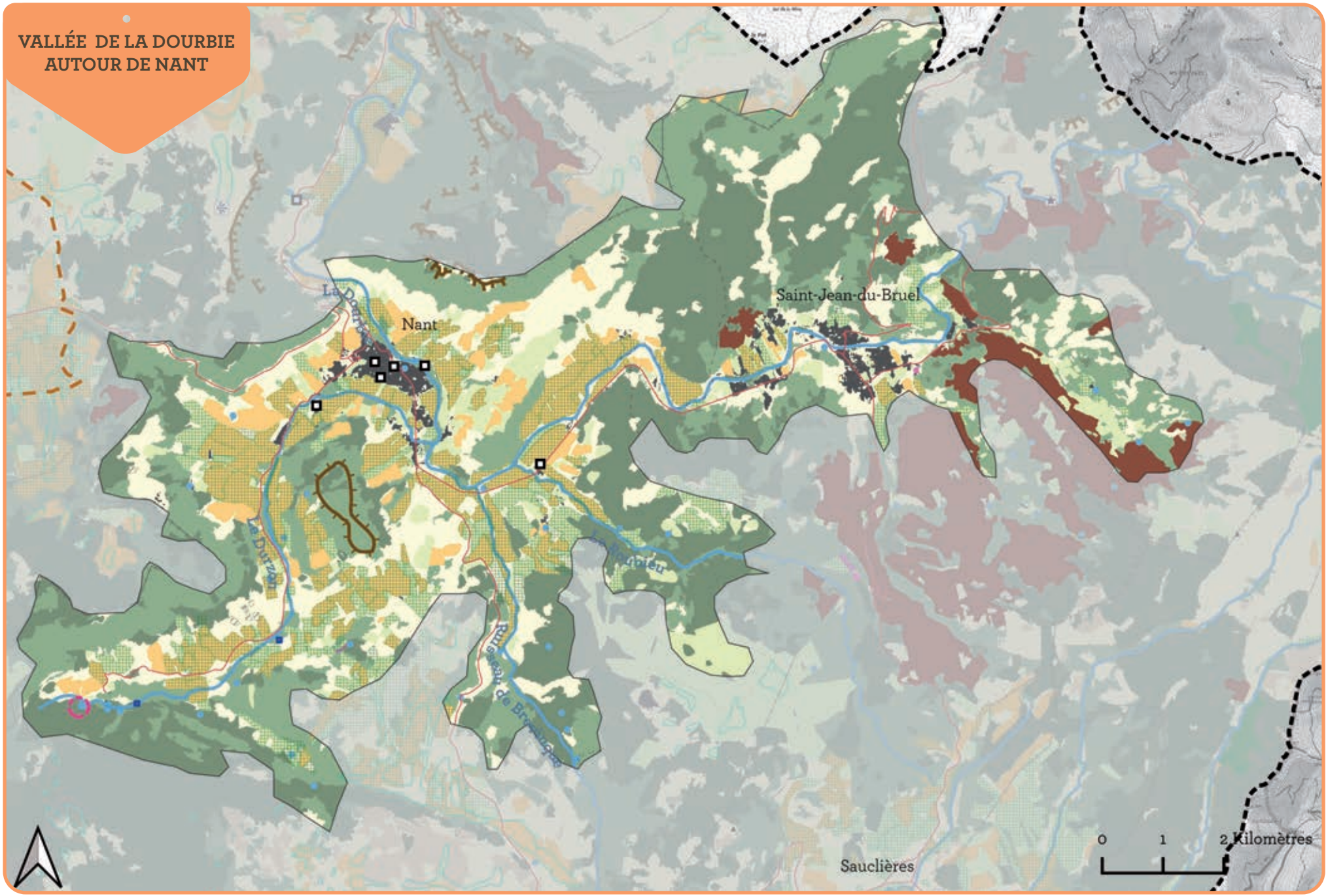
VALLÉE DE LA DOURBIE
AUTOUR DE NANT
Nant
Saint-Jean-du-Bruel
Sauclières
0
1
2 Kilomètres

VALLÉE DE LA DOURBIE
AUTOUR DE NANT

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Marnes grises
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Falaises
- Buttes-témoins
- Crêtes

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites inscrits
- Monuments historiques inscrits ou classés

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

VALLÉE DE LA DOURBIE AUTOUR DE NANT

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

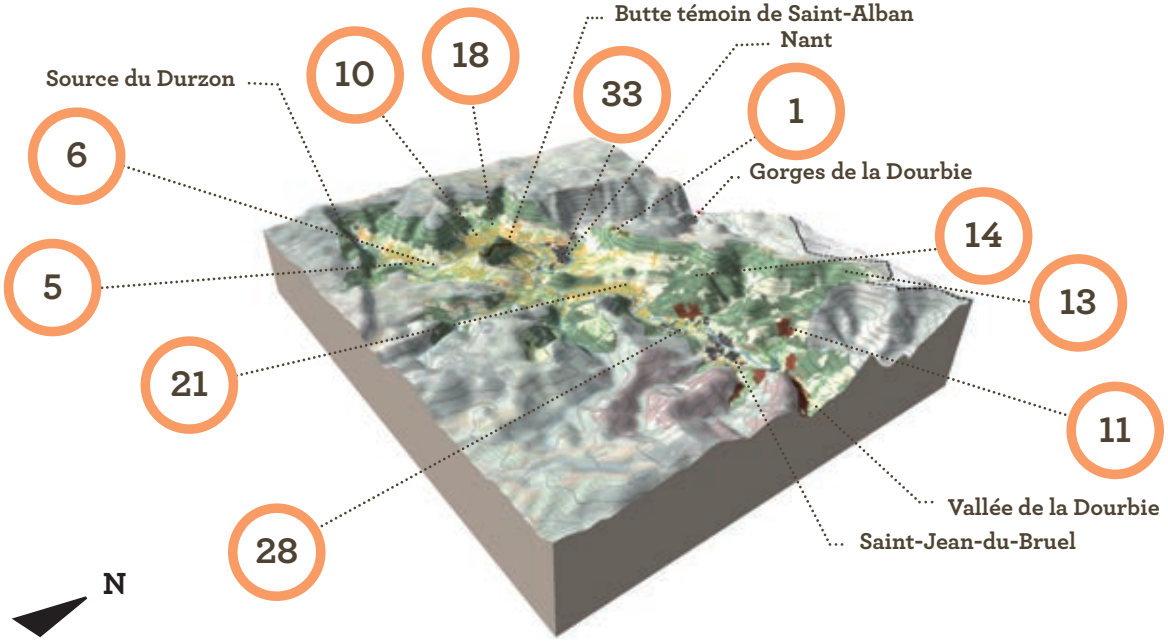

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Corniches, buttes-témoins	Préserver leur environnement naturel (Eperon du Roc Nantais)
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, canaux (autour du Durzon), noria, chaussées, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, pigeonniers...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

VALLÉE DE LA DOURBIE
AUTOUR DE NANT

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
21	Viticulture, arboriculture, maraichage	Protéger et développer les zones favorables (Planter de nouvelles noyeraies, poursuivre le déploiement de vergers de variétés anciennes)

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du site de la source du Durzon
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION - LA QUALITE DE VIE

27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer (Nant, Saint-Jean-du-Bruel...) Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies (RD999) et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28	ZA Bâtiments d'activités	Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la RD999. Les intégrer dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)

VALLÉE DE LA DOURBIE AUTOUR DE NANT

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION - LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30	Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)
33	Bourg centre (Nant)	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrants les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garants d'un cadre de vie de qualité
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

AC6

VALLÉE DE LA VIRENQUE AUTOUR DE SAUCLIÈRES

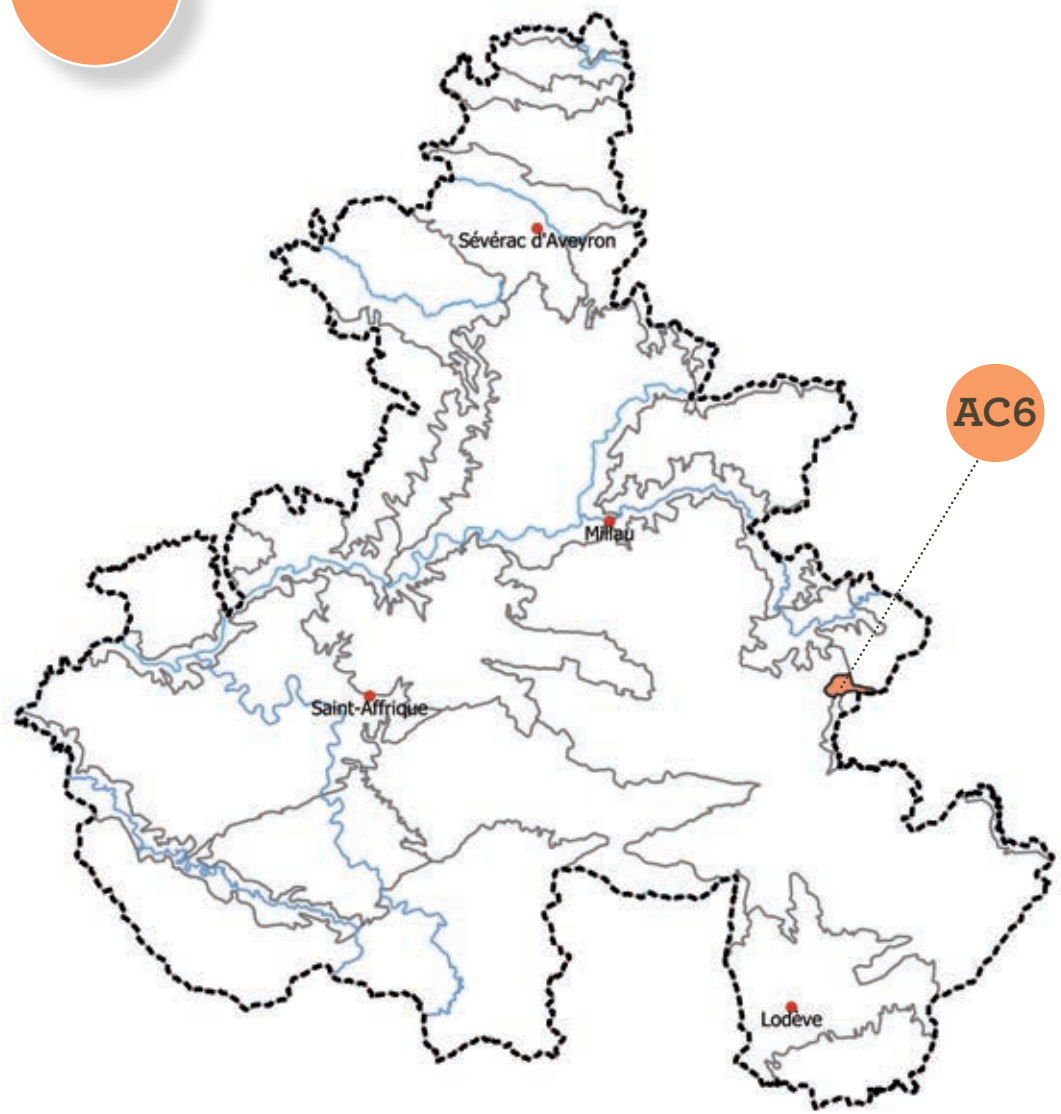

La vallée se caractérise par son étroitesse et son encaissement. Dolomies, alluvions et argiles en constituent la géologie.

Les forêts de conifères ont conquis les versants, où subsistent également des hêtraies. Les cultures et les prairies se cantonnent en conséquence à la plaine, qui accueille aussi des zones bocagères. Seuls deux cours d'eau irriguent cette unité : la Virenque et le Burle du Jaoul.

Posé dans la plaine, ceint de versants forestiers, le village de Sauclières concentre à lui seul la quasi-totalité de l'habitat de l'unité paysagère. L'ancienne voie ferrée de Tournemire au Vigan a laissé son empreinte dans le paysage : long tunnel courbe, galerie voûtée, viaducs, murets de soutènements, parapets.

L'unité se trouve dans la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes. Elle borde, sur son versant oriental, le Grand Site de France du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis.

Commune concernée : Sauclières.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

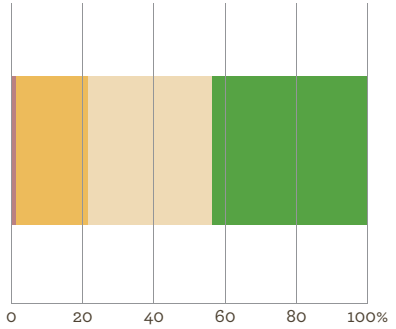

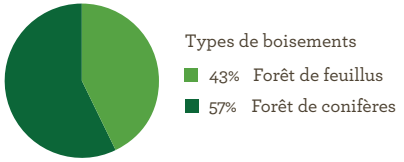

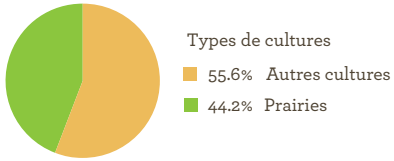

SAUCLIÈRES

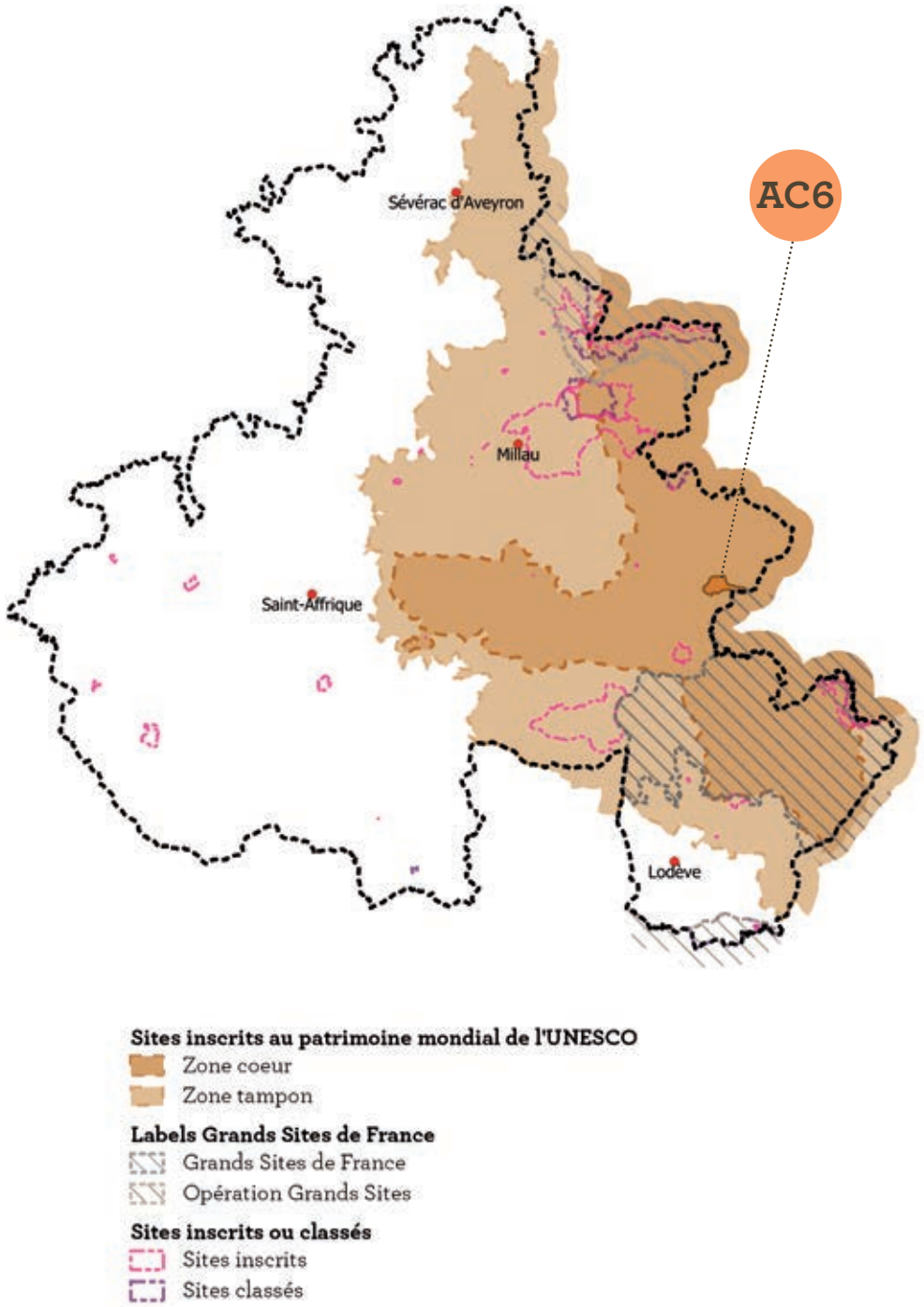
AC6
Sévérac d'Aveyron
Millau
Saint-Affrique
Lodève
Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
Zone coeur
Zone tampon
Labels Grands Sites de France
Grands Sites de France
Opération Grands Sites
Sites inscrits ou classés
Sites inscrits
Sites classés

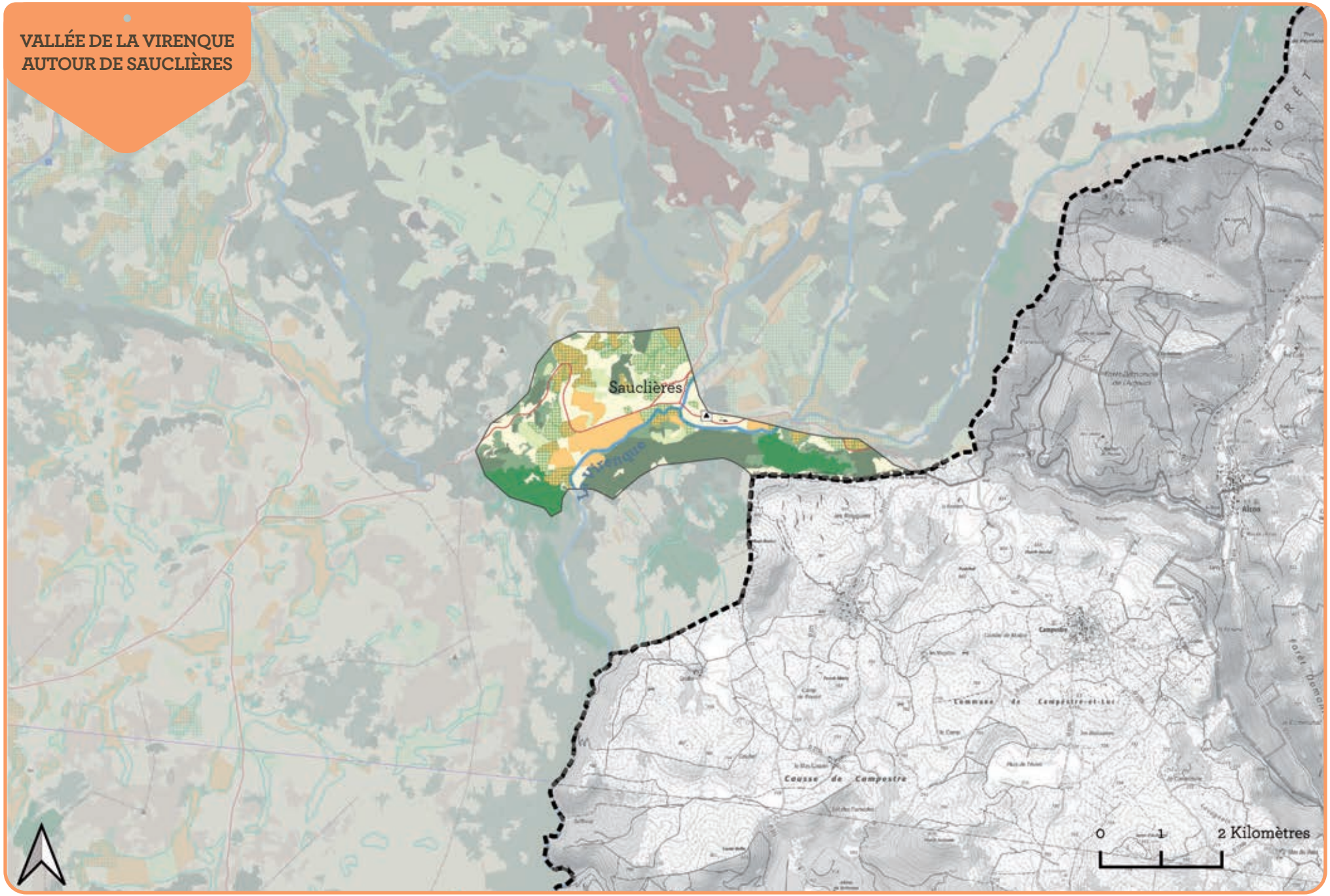
VALLÉE DE LA VIRENQUE
AUTOUR DE SAUCLIÈRES
Sauclières
Virenque
Causse de Compestre
0
1
2 Kilomètres

VALLÉE DE LA VIRENQUE AUTOUR DE SAUCLIÈRES

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Marnes grises
- Cours d'eau, ripisylves

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

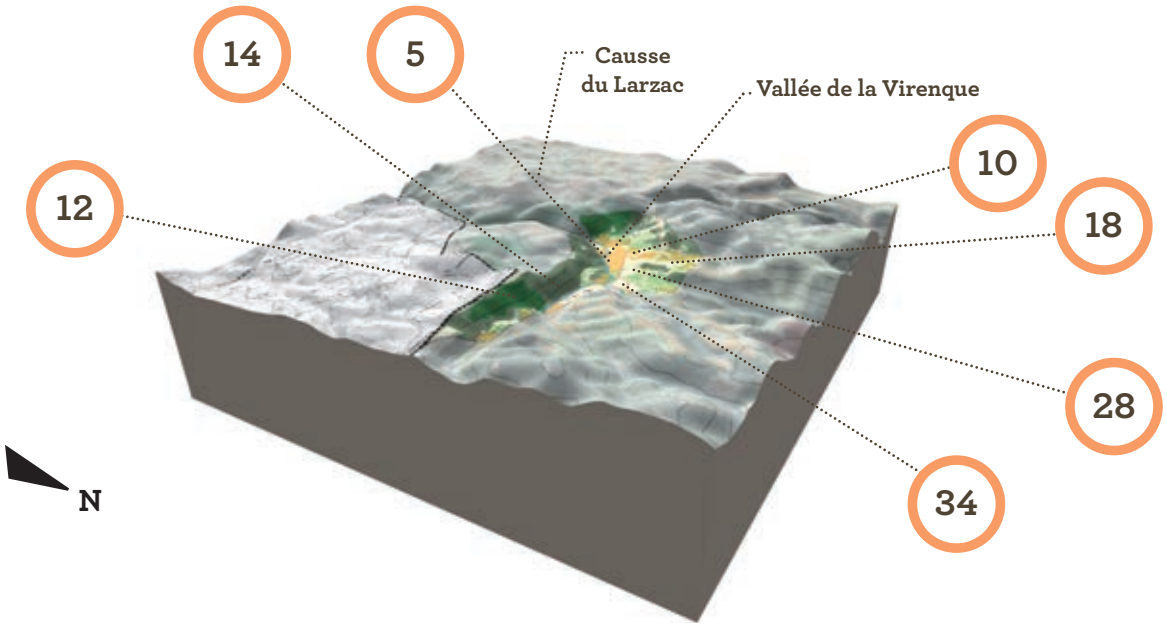

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

VALLÉE DE LA VIRENQUE
AUTOUR DE SAUCLIÈRES

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, pierriers, caselles, fontaines...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
21	Arboriculture, maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

VALLÉE DE LA VIRENQUE
AUTOUR DE SAUCLIÈRES

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
28	ZA Bâtiments d'activités	Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la RD7, et notamment à l'entrée du village (intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage : implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
34	Villages (Sauclières)	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites
L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES		
37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39	Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille). Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières
40	Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens pour éviter toute saturation Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

AC7

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DE LA SORGUE

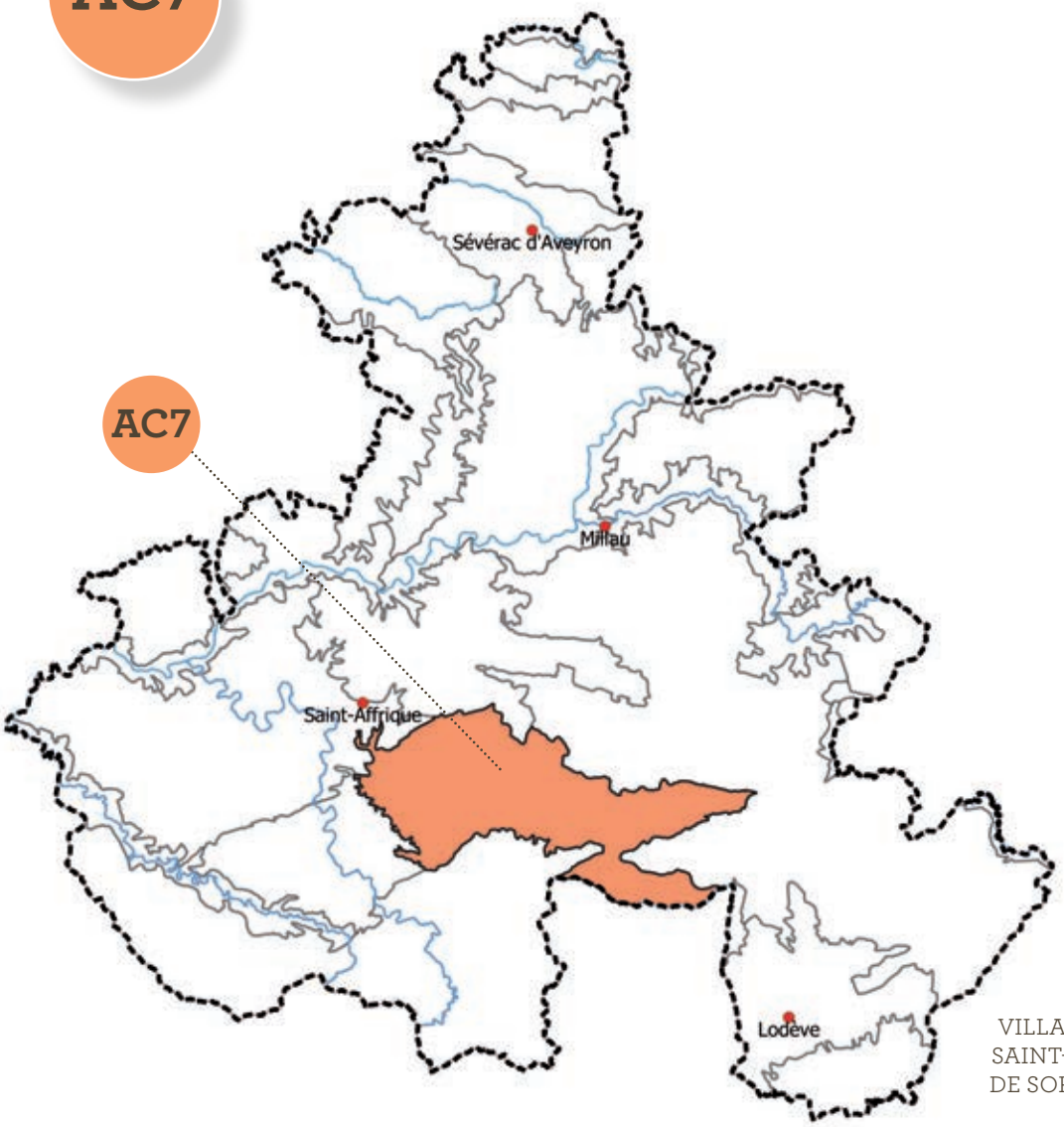

La vallée de la Sorgues et les avant-causses, adossés au sud du Larzac et au nord du plateau du Guilhaumard, forment cette unité paysagère à la fois bucolique et sauvage. Des vallées ouvertes y côtoient des plateaux de faible inclinaison qu'entaillent d'autres vallées davantage encaissées. Avec les calcaires et les dolomies, la géologie de l'unité se caractérise par des affleurements de marnes et d'argiles.

Les landes et les forêts (feuillus et conifères) s'étalent sur les pentes des vallées. L'ouest de l'unité, à l'approche du rougier, laisse entrevoir des zones de végétation en mutation et des surfaces cultivées, observables également en fond de vallée. Sur les plateaux, la prédominance des cultures et des forêts de feuillus n'empêchent pas la présence de pâturages, de landes, du bocage et de plantations de conifères.

Les composants naturels du paysage sont caractéristiques des vallées et avant-causses - corniches, cirques (Saint-Paul-des-Fonts), marnes grises, éboulis, sources, mares et ripisylves - mais également de la tradition agro-pastorale : parcours, buissières, lavognes. Cette mixité se retrouve dans le patrimoine vernaculaire : des granges isolées, de vastes domaines (fermes imposantes), des fermes et pigeonniers coexistent avec les jasses, caselles, citernes, clapas, murets, terrasses, caves bâtardes et fleurines.

La rivière Sorgues, dont l'exsurgence se trouve à Cornus, musarde d'est en ouest jusqu'à rejoindre le Dourdou de Camarès dans la plaine de Vabres, au-delà de l'unité paysagère. L'urbanisation se concentre essentiellement sur ses rives (6 villages), ainsi qu'à proximité des sources et résurgences (3). Les fontaines et ponts, en conséquence, se détachent de façon non négligeable dans l'inventaire du patrimoine bâti.

VILLAGE DE SAINT-FÉLIX DE SORGUES

LAVOGNE
AU HAMEAU
DE CAUSSANUEJOULS

Les ponts vieux de Saint-Maurice et Saint-Félix-de-Sorgues, précisément, mais aussi les châteaux de Versols, de Montalegre, le domaine de la Vialette et l'église de Versols-et-Lapeyre sont classés ou inscrits comme monuments historiques. Le fort cistercien de Saint- Jean-d'Alcas constitue un site inscrit. D'autres châteaux Marnhagues et Latour, Gissac ou Montaigut constituent un patrimoine remarquable. Existe aussi un patrimoine religieux digne d'attention, avec l'abbaye de Nonenque et plusieurs églises, chapelles, granges monastiques.

L'unité est couverte par la zone tampon et la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes.

En plus de la Sorgue, l'unité paysagère est parcourue par six de ses affluents : le Bauras, le Merdans, les ruisseaux d'Annou, de Gommaric, de Vailhauzy et de Versols, ainsi que par le Grauzou et la Verenne.

Communes concernées : La Couvertoirade, Gissac, Fondamente, Cornus, Saint-Félix-de-Sorgues, Versols-et-Lapeyre, Saint-Jean d'Alcapiès, Saint-Affrique, Sylvanès, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Viala-du- Pas-de-Jaux, Le Clapier, Vabres-l'Abbaye, Montlaur, Les Rives, Marnhagues-et-Latour, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Beaulize.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

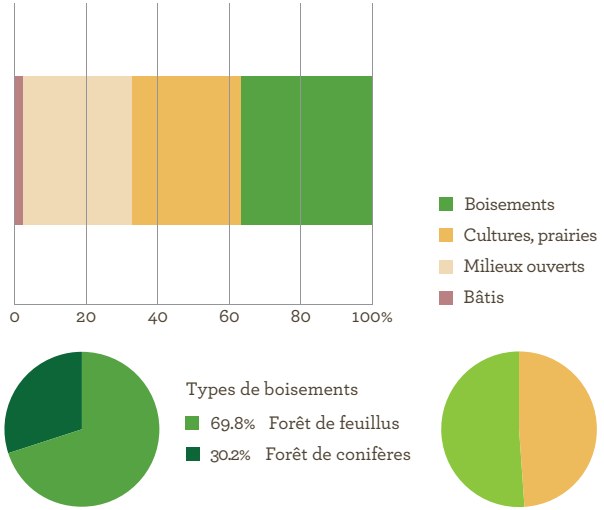

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DE LA SORGUE

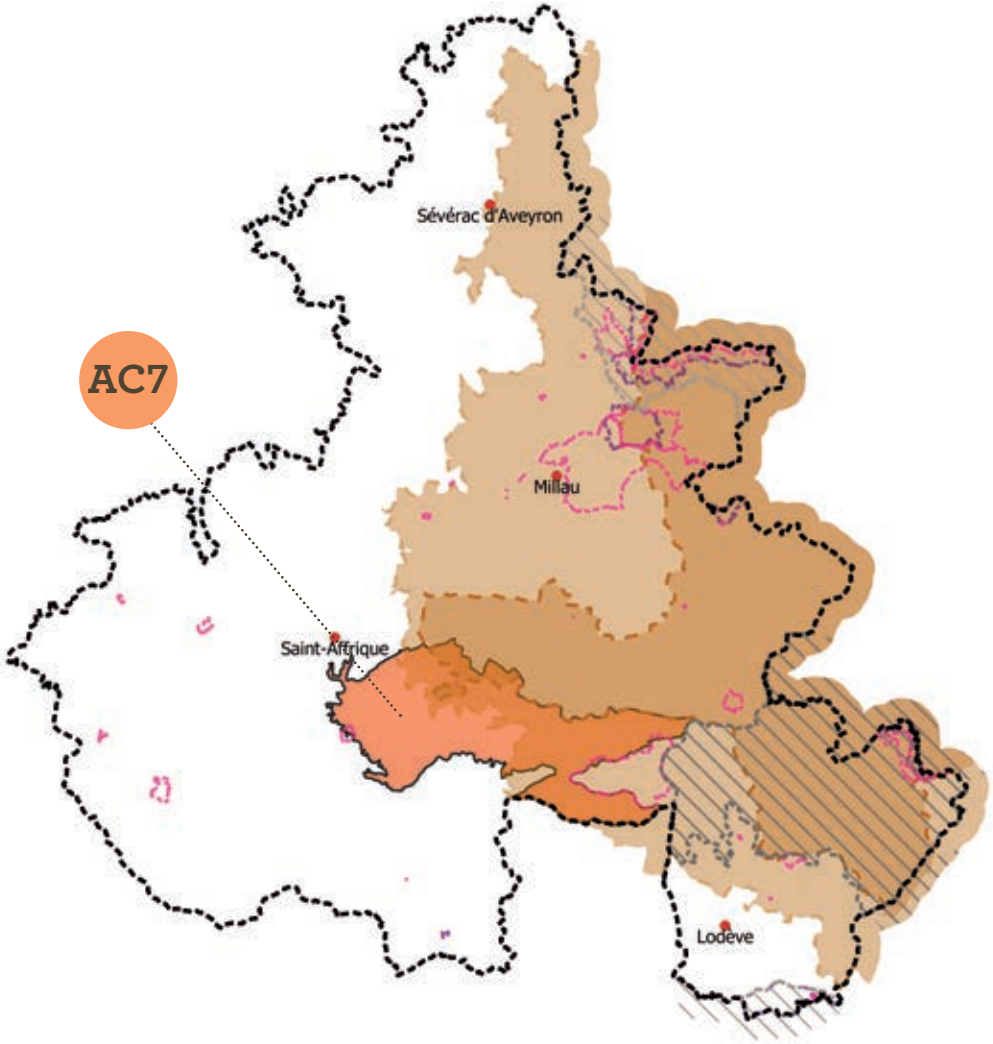

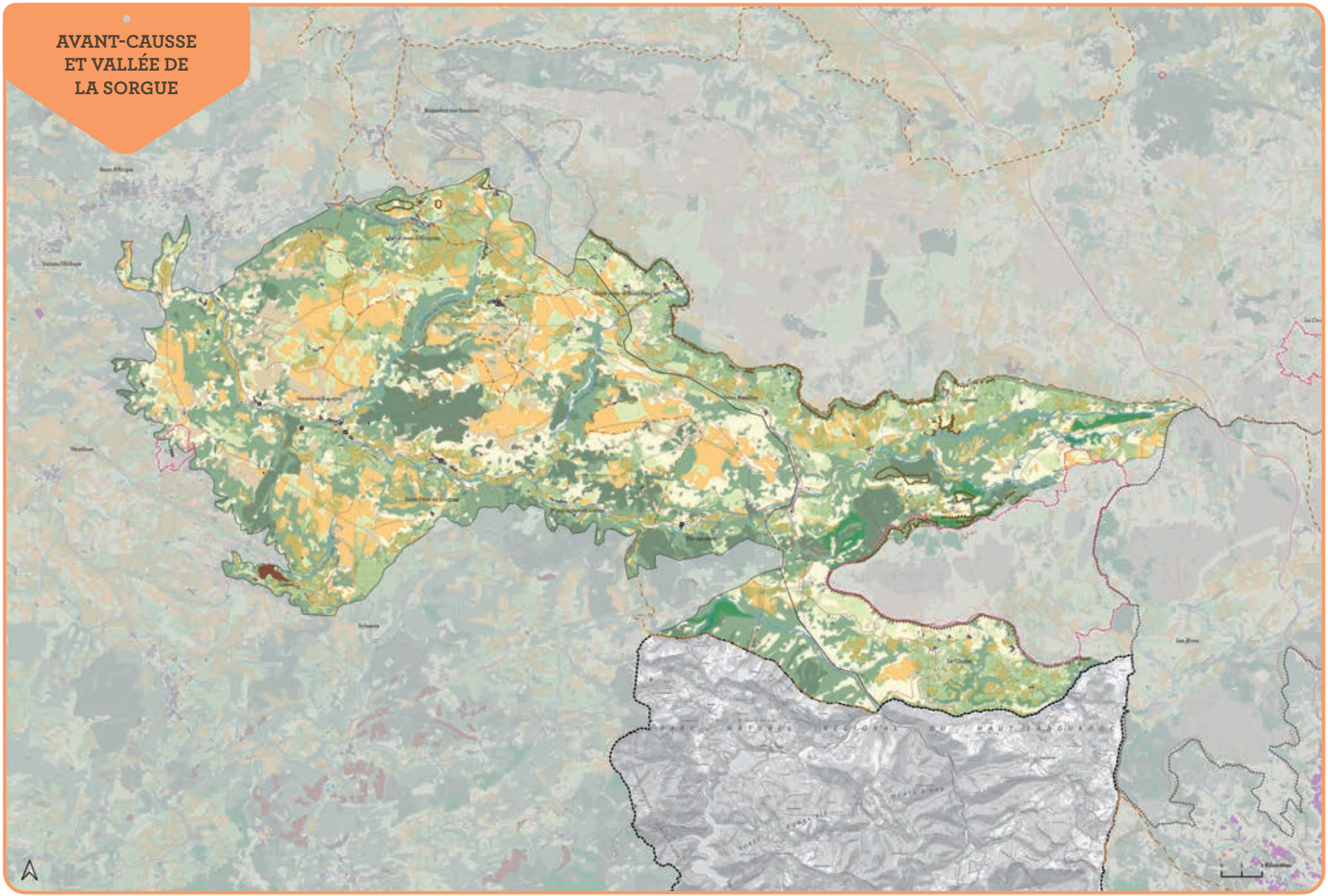
AVANT-CAUSSE
ET VALLÉE DE
LA SORGUE

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DE LA SORGUE

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Marnes grises
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Falaises
- Cirques
- Buttes-témoins
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites inscrits
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Paysages de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Voies ferrées
- Routes nationales et départementales

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DE LA SORGUE

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

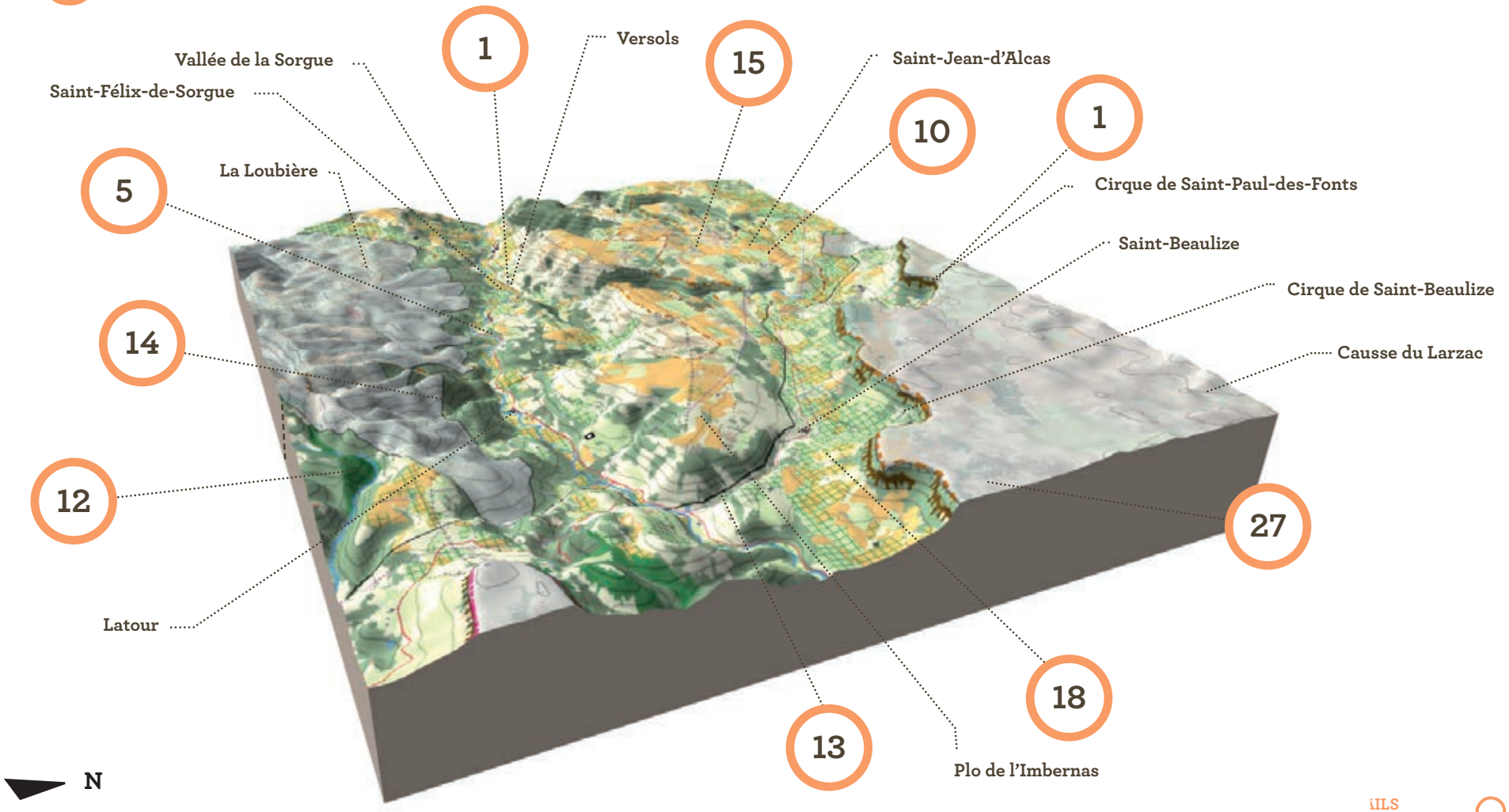

DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DU CERNON

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Cirques, corniches, buttes-témoins	Préserver leur environnement naturel (Saint-Paul-des-Fonts)
3	Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (caves bâtardes, murets, terrasses, pierriers, caselles, lavognes, citernes, fontaines, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours, grangettes, pigeonniers...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
21	Arboriculture, maraichage	Protéger et développer les zones favorables

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DU CERNON

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du site de Montaigut et St-Jean-d'Alcas.
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer (Cornus...) Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies (RD7 : Lapeyre/Versols) et mettre en scène les perspectives quand elles existent
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30	Equipements touristiques et de loisirs	Réhabiliter ou requalifier le site du Riou (retenue et HLL) à Cornus
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)
33	Bourg centre (Cornus)	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrants les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garants d'un cadre de vie de qualité
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages

AVANT-CAUSSE ET VALLÉE DU CERNON

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
40	Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens sur cette unité paysagère Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très forte visibilité de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

VALLONS DU LODÈVOIS ET VALLÉE DE LA LERGUE

UNITÉ

AC8

VILLE DE LODÈVE

VALLONS DU LODÈVOIS ET VALLÉE DE LA LERGUE

PAS DE L'ESCALETTE
VUE SUR LA VALLÉE
DE LA LERGUE

Arc-boutées à la bordure sud du causse du Larzac et du massif volcanique de l'Escandorgue, des vallées étroites et profondes convergent autour de la Lergue, affluent du fleuve Hérault. Ce paysage accidenté s'étend sur près de 12km du nord au sud et jusqu'à 15km d'ouest en est. C'est dans ce paysage accidenté, en rive droite de la Lergue, que s'est installée la cité de Lodève.

Les vallons et vallées, qui accueillent l'habitat et les routes, sont scandés par des lanières de causses, qu'il s'agisse de plateaux allongés (Grézac) ou de serres (Molenty, Mélanque). Au pied du causse, des cirques majestueux s'ouvrent en amphithéâtre vers le sud : le cirque de Labeil, à la source du Laurounet, et le cirque du Bout du Monde, à la naissance du ruisseau de la Brèze. Avec eux, les corniches, les ruiniformes et les sources constituent les principaux éléments paysagers naturels.

Géologiquement, l'érosion a creusé de profonds sillons en contrebas des corniches du causse, processus accentué par la présence de bancs marneux. Argiles et dolomies complètent le profil géologique de cette unité paysagère.

Sur les versants, les milieux ouverts alternent avec les bois de feuillus et de conifères. Parmi les surfaces cultivées, le vignoble se taille la part du lion. On dénombre quelques parcelles d'oliveraies. L'ensemble est séparé par de larges

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

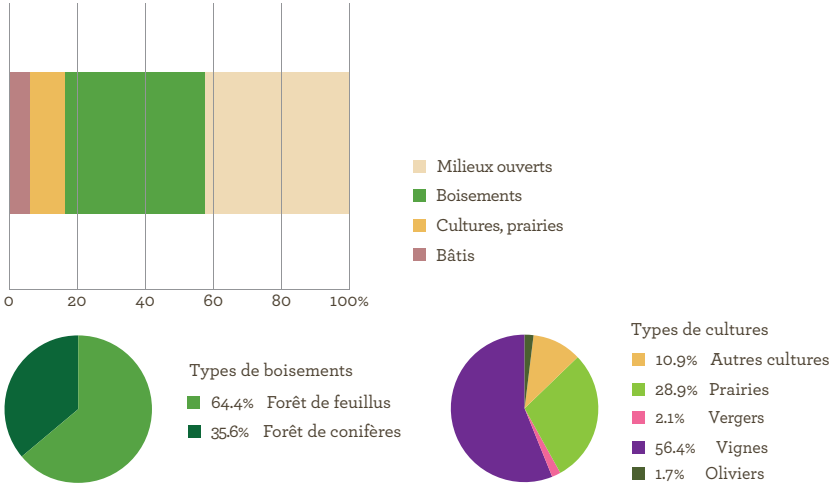

VALLONS DU LODÈVOIS ET VALLÉE DE LA LERGUE

tas d'épierrement, de murets, d'abris ou de maisons de vignes.
L'urbanisation - habitat et zones d'activités - s'agglomère en majorité sur le site de Lodève, à la confluence de la Lergue et de la Soulondre. L'autoroute A75 concentre les zones d'activités. Des bourgs de plus faible densité ponctuent le reste de l'unité.

Le centre ancien de Lodève, cité épiscopale, conserve les indices d'une prospérité de plusieurs siècles dans le domaine de l'industrie textile, drapière en premier lieu laissant aujourd'hui de nombreuses friches, usines désaffectées en bord de cours d'eau. Nombre d'édifices lodévois aux alentours sont aujourd'hui classés ou inscrits comme monuments historiques : cathédrale, églises, châteaux...

L'unité se trouve à la lisière sud de la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes et est incluse très partiellement (côté nord-ouest) dans sa zone tampon. Elle longe également la bordure méridionale du Larzac classé Grand Site de France. Elle accueille, du reste, des sites remarquables, à commencer par le village de Pégairolles-de-l'Escalette et ses abords, le cirque du Bout du Monde et les hameaux de Gourgas et Fonzières, tous sites inscrits.

Outre la Lergue, une quinzaine de cours d'eau irriguent l'unité paysagère, à commencer par ses affluents que sont la Brèze, la Marguerite, la Soulondre, le Louraunet. Citons encore l'Aubaygues, la Bouire, la Garelle, la Primelle, le Bousquet, le Maro, le Rieutord, le Roubieu, le ravin des Brugasses, le ravin des Tours, inventaire que complètent nombre de ruisseaux.

Communes concernées : Celles, Fozières, Lauroux, Lavalette, Le Bosc, Le Puech, Les Plans, Lodève, Olmet-et-Villecun, Pégairolles-del'Escalette, Poujols, Saint-Étienne-de-Gourgas, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Soubès, Soumont, Usclas-du-Bosc.

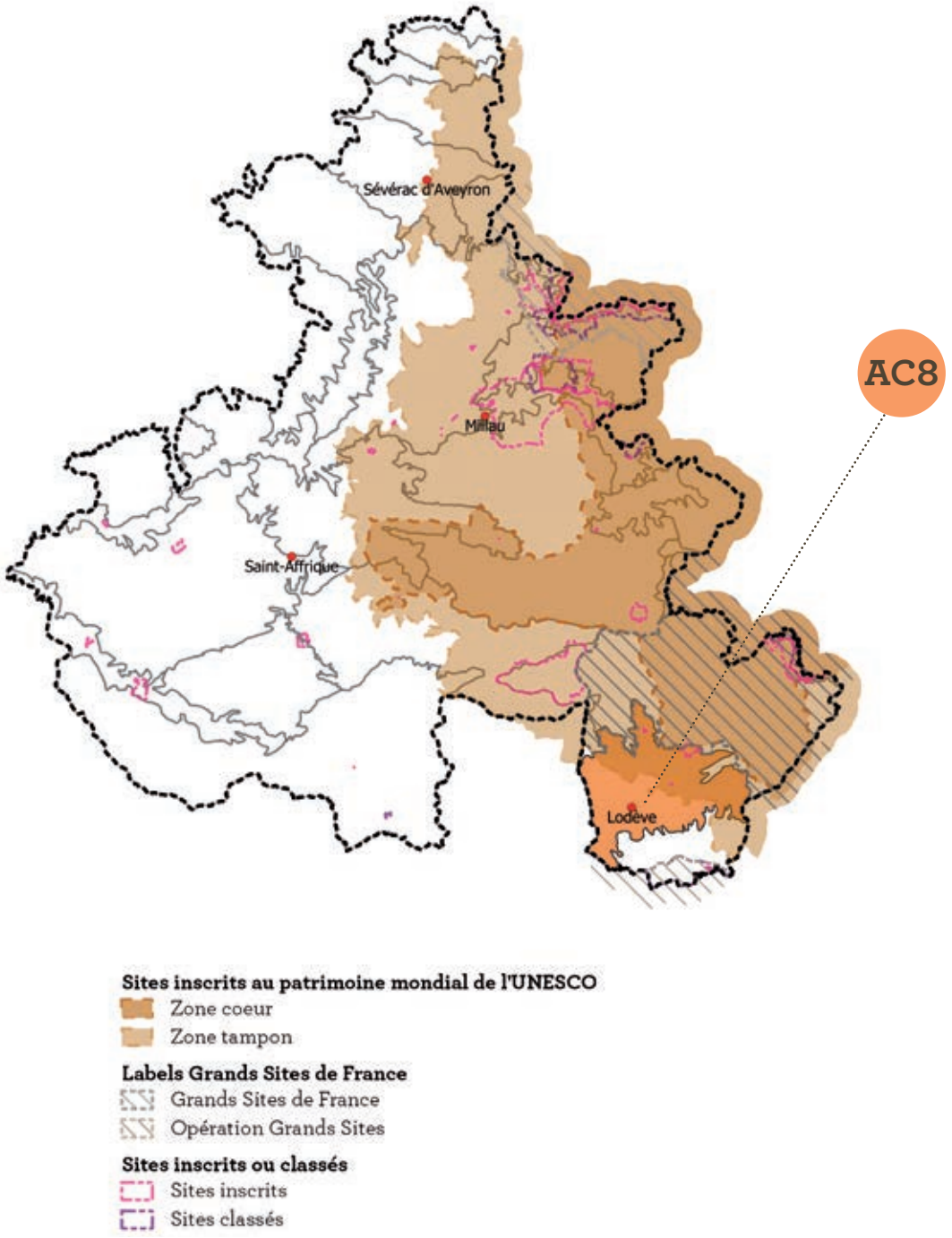

VALLONS DU LODÈVOIS ET VALLÉE DE LA LERGUE

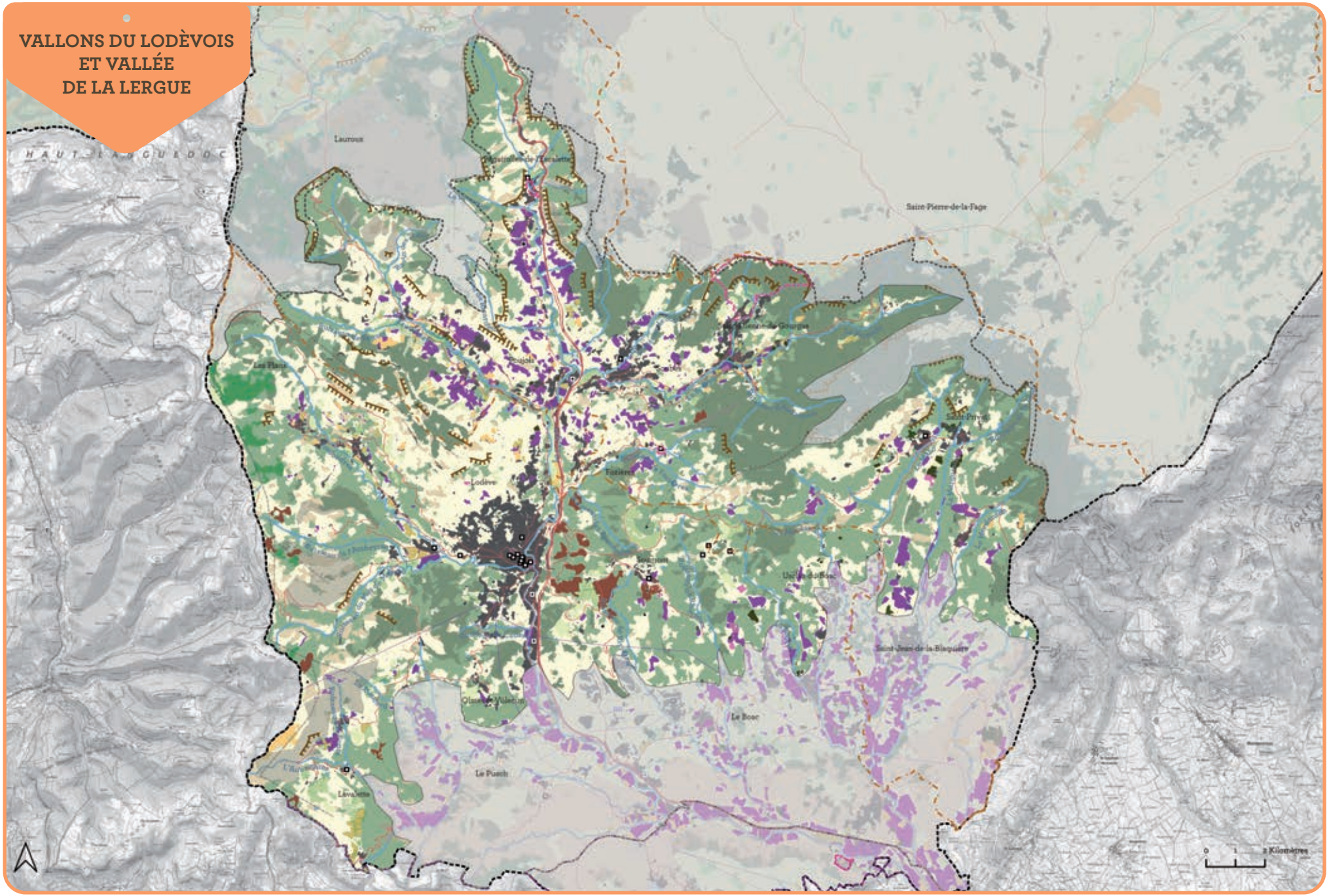

VALLONS DU LODÈVOIS ET VALLÉE DE LA LERGUE

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Vergers
- Vignes
- Oliveraies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Marnes grises
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Falaises
- Cirques
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites classés
- Sites inscrits
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Paysages de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Voies ferrées
- Autoroutes
- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

VALLONS DU LODÈVOIS ET VALLÉE DE LA LERGUE

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

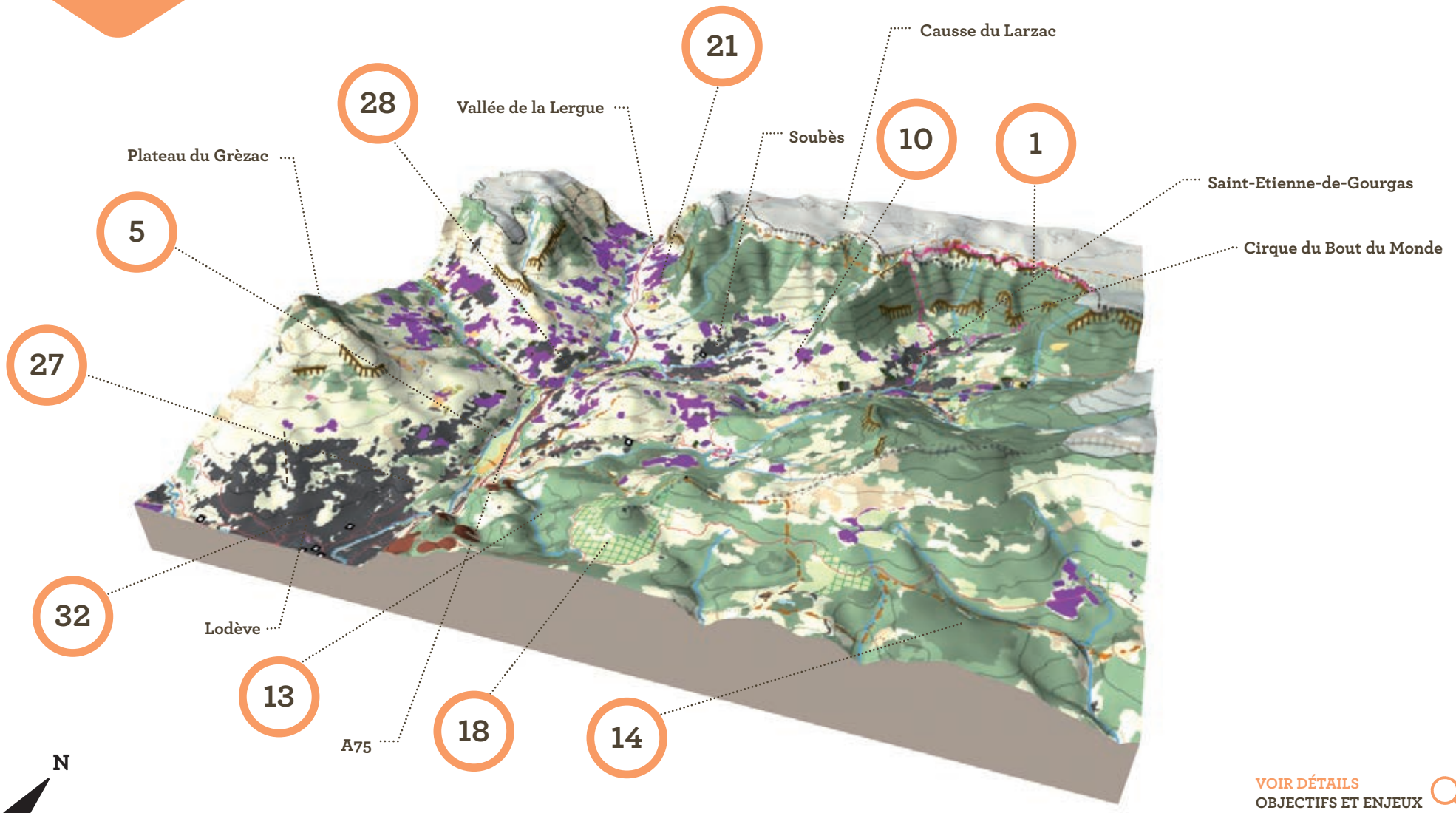

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

VALLONS DU LODÈVOIS ET VALLÉE DE LA LERGUE

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Cirques, corniches	Préserver leur environnement naturel
3	Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (caves bâtardes, murets, terrasses, pierriers, caselles, fontaines, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries, grangettes, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
21	Viticulture, arboriculture (olivier, cerisier et fruitiers), maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites de Pegairolles de l'Escalette et ses abords ainsi que le cirque du Bout du Monde et le hameau de Gourgas...

VALLONS DU LODÈVOIS ET VALLÉE DE LA LERGUE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants (à l'entrée de Lodève, le long de l'A75, le parc d'activités des Arques...) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la A75, RD609... Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations. L'étalement urbain est très marqué sur les contreforts dominant le centre ancien de Lodève (Grézac). Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)

VALLONS DU LODÈVOIS ET VALLÉE DE LA LERGUE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
32	Lodève	Préserver l'équilibre urbain/ville avec les ripisylves et les buttes boisées Revaloriser les entrées de la ville et remédier à l'impact du stationnement sur les espaces patrimoniaux Préserver la silhouette du centre ancien (cathédrale de Saint-Fulcran) Prendre en compte le risque de ruissellement Développer des voies de circulation douce intra et extra-muros
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39	Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille) : Carrières d'Usclat du Bosc Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières comme sur l'ancienne carrière d'uranium à Tréviols.
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

LES ROUGIERS

CLIQUEZ POUR EN SAVOIR +

• Les rougiers

Ces paysages sont marqués par la couleur « lie de vin » du sol et du bâti issue de l'oxydation du fer contenu dans la roche et la terre. Essentiellement composé de grès (formé à la fin de 1'ère primaire, entre 300 et 250 millions d'années), leur altitude est faible (250 à 550 mètres).

Les ensembles les plus remarquables se situent autour de Camarès et au sud de Lodève (lac du Salagou). Certains secteurs, ravinés, sont totalement arides.

Les rivières du Dourdou et du Rance traversent le rougier de Camarès. A la fin du XIX^{e} siècle, des ouvrages d'irrigation ont été construits afin d'augmenter les rendements fourragers et la production laitière des brebis pour la fabrication du Roquefort. Cette période faste a marqué le paysage avec des canaux, aqueducs, vastes fermes avec demeure bourgeoise et granges monumentales en grès rouge.

Au nord du Parc, une langue de rougier marque une rupture entre le causse de Sauveterre et l'Aubrac.

Comme pour les avant-causses, les rougiers sont des zones où se concentrent la populations avec des bourg comme Vabres-l'Abbaye, Camares, Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance, Clermont-l'Hérault... Les constructions en grès se mêlent à leur environnement.

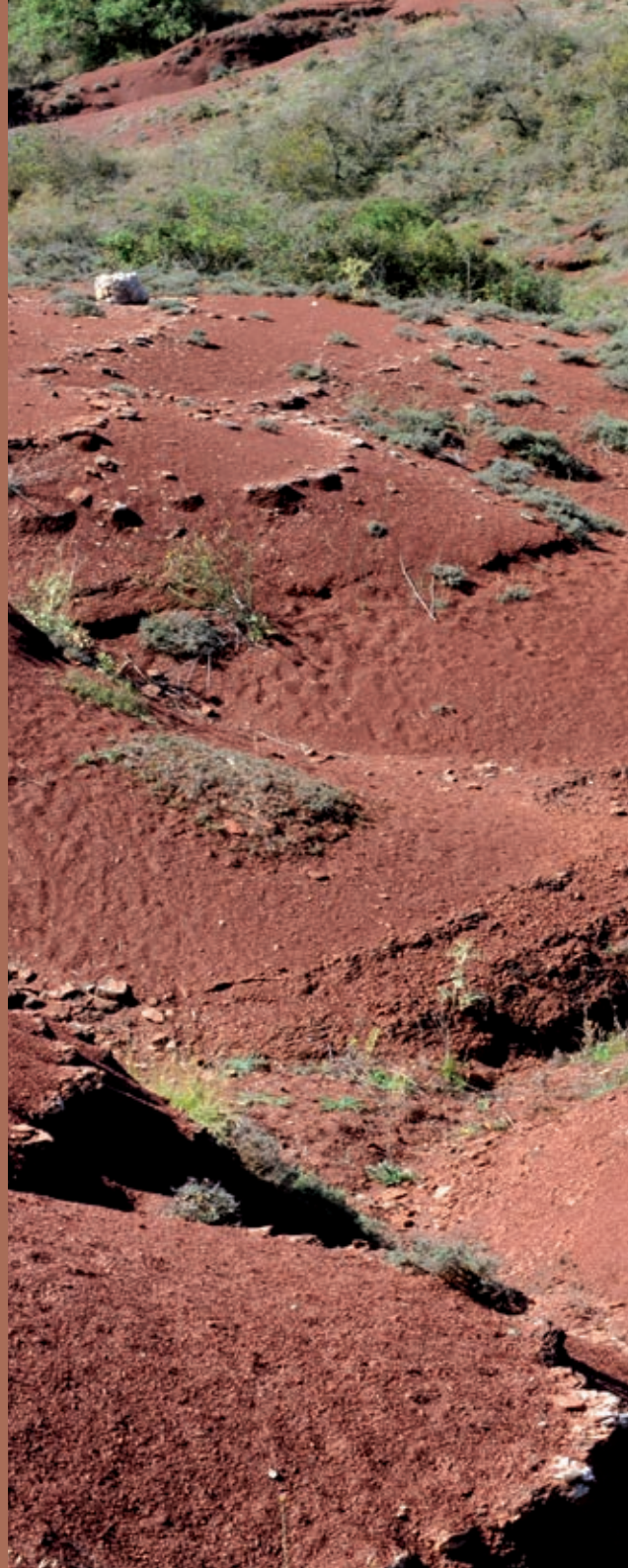

SOMMAIRE

UNITÉ R1 Collines et vallons du rougier de Saint-Laurent d'Olt à la Capelle-Bonance P.154 à 161

UNITÉ R2 Montagnettes et vallée du Dourdou, de Saint-Affrique à Martrin P.162 à 170

UNITÉ R3 Vallée du Rance P.171 à 178

UNITÉ R4 Pénéplaine du Dourdou autour de Montlaur (rougier de Camarès) P.179 à 187

UNITÉ R5 Collines et vallons du rougier du Salagou P.188 à 195

UNITÉS PAYSAGÈRES DES ROUGIERS

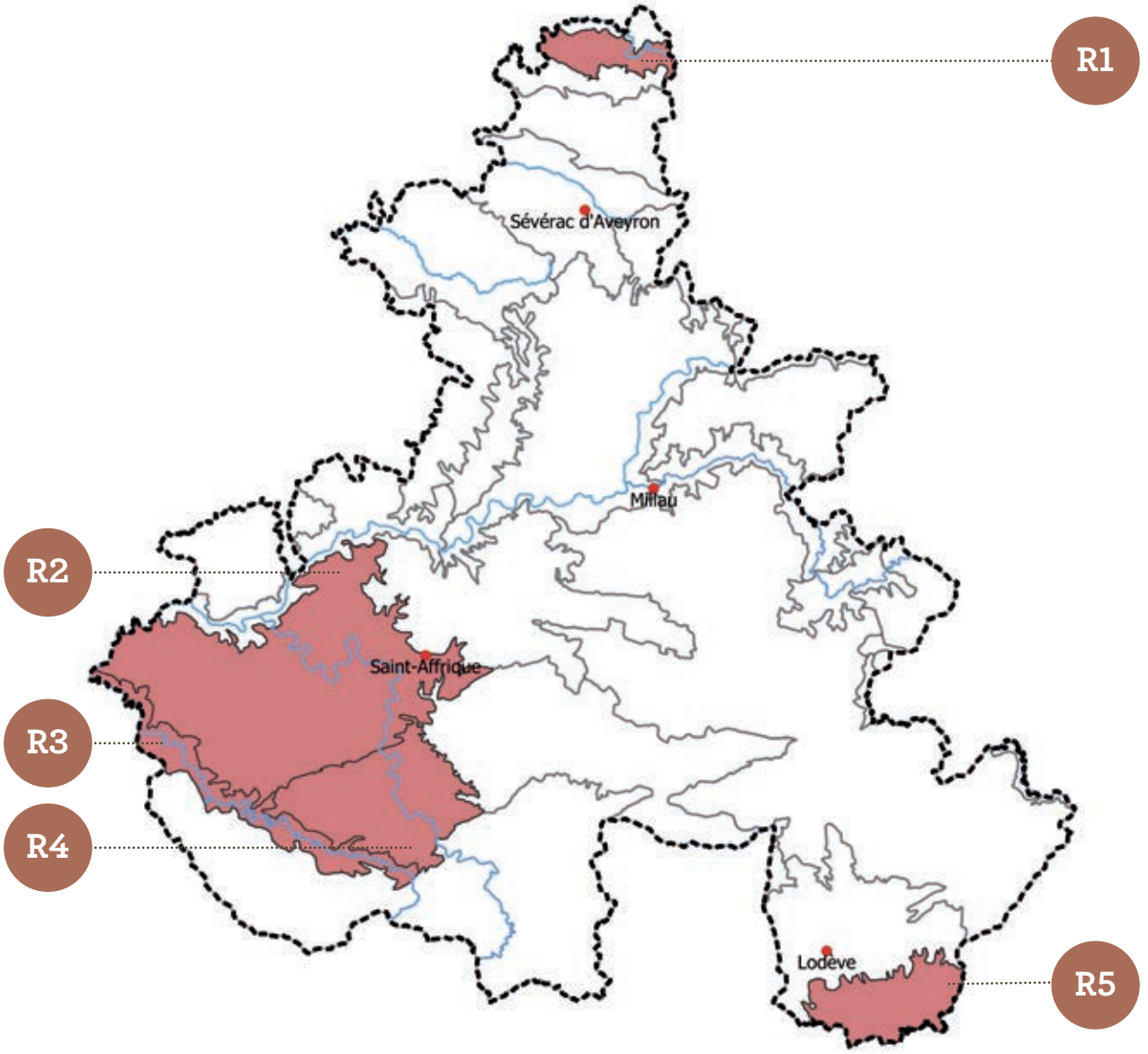

UNITÉ

R1

COLLINES ET VALLONS DU ROUGIER DE SAINT-LAURENT D'OLT À LA CAPELLE-BONANCE

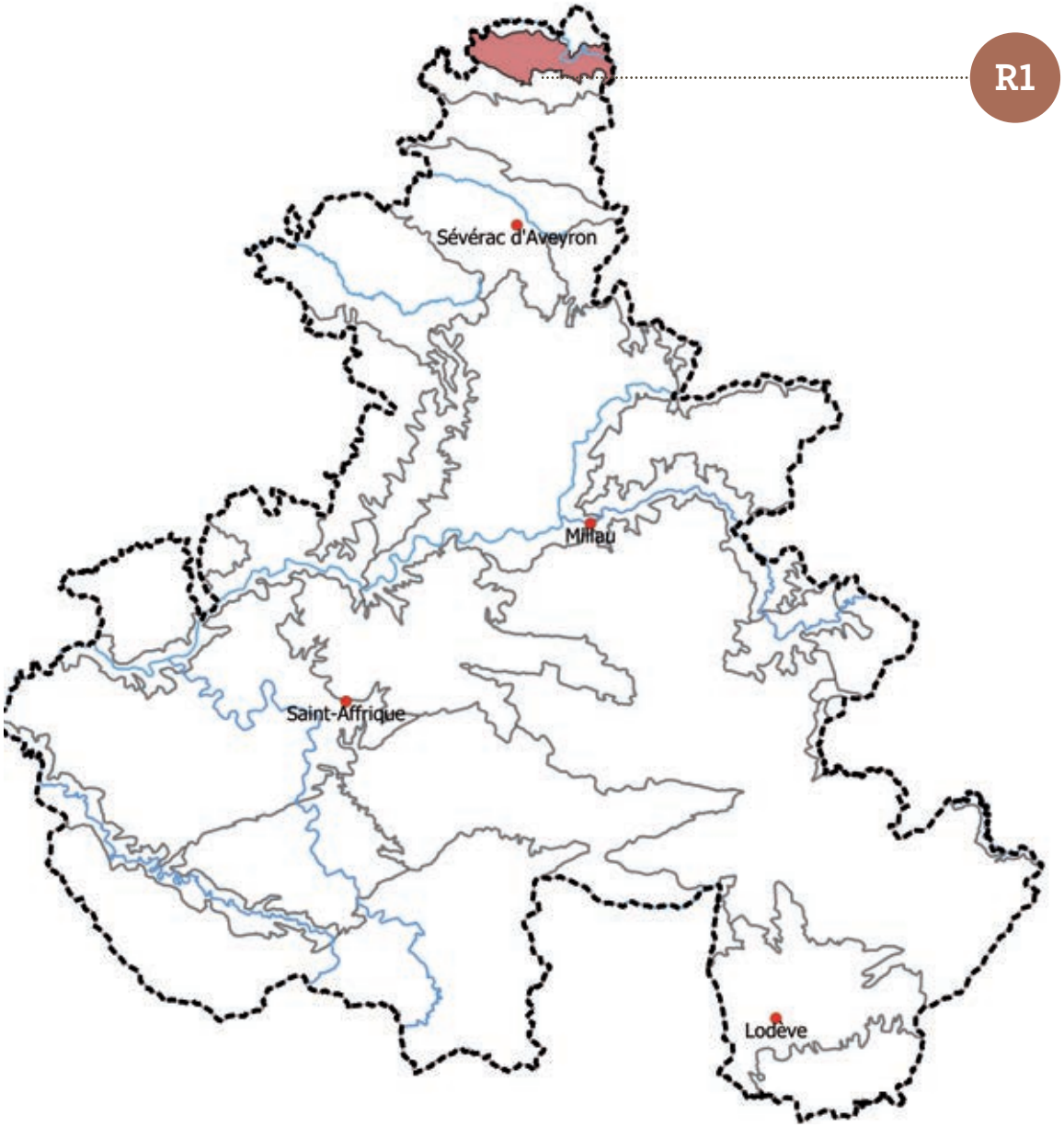

ENVIRONS DE SAINT-LAURENT-D'OLT

ROUGIER VERS SAINT-LAURENT-D'OLT

Avec la vallée du Lot, qui la traverse, et les monts d'Aubrac dont elle accueille les retombées méridionales, cette unité paysagère partage une même spécificité : les grès rouges. Ceux-ci en constituent, avec les argiles et les alluvions du cours d'eau, le milieu géologique.

De faible à moyenne altitudes, le versant nord de la vallée est couvert par des forêts de feuillus. Ailleurs, le bocage domine, entrecoupé de cultures, de prairies et de secteurs boisés. Les haies, en conséquence, sont un élément naturel typique de cette unité paysagère, de même que les châtaigneraies, les sources et les zones humides.

L'unité est irriguée par la rivière Lot et le ruisseau de Nozeran. qui en est un affluent.
Granges, étables, sécadous, grangettes, terrasses, ainsi qu'un ancien moulin, forment le patrimoine bâti vernaculaire.

L'urbanisation, outre des domaines bourgeois et des fermes isolées sur les replats, se restreint à deux villages : La Capelle-Bonance et Saint- Laurent-d'Olt, édifié sur un éperon rocheux surplombant un méandre du Lot. L'église romane d'Estables, monument historique inscrit, est bâtie précisément en grès rouge.
La zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes empiète sur le sud de l'unité paysagère.

Communes concernées : Campagnac, La Capelle-Bonance, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Saturnin-de-Lenne.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

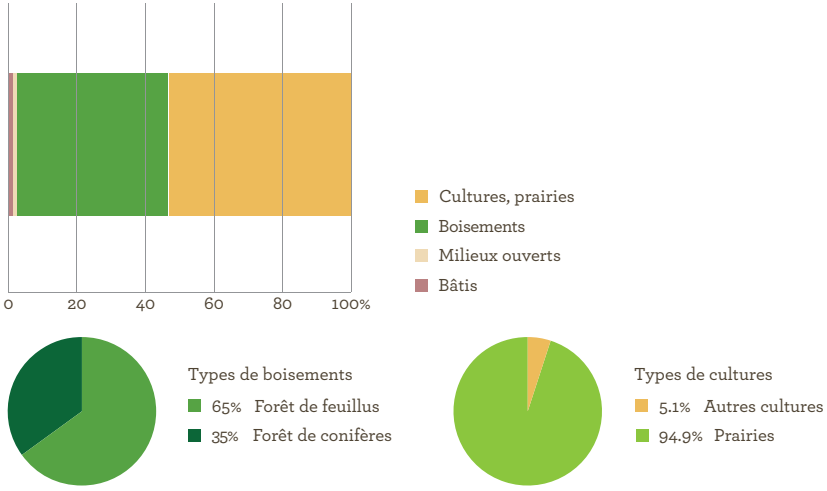

COLLINES ET VALLONS DU ROUGIER DE SAINT-LAURENT D'OLT À LA CAPELLE-BONANCE

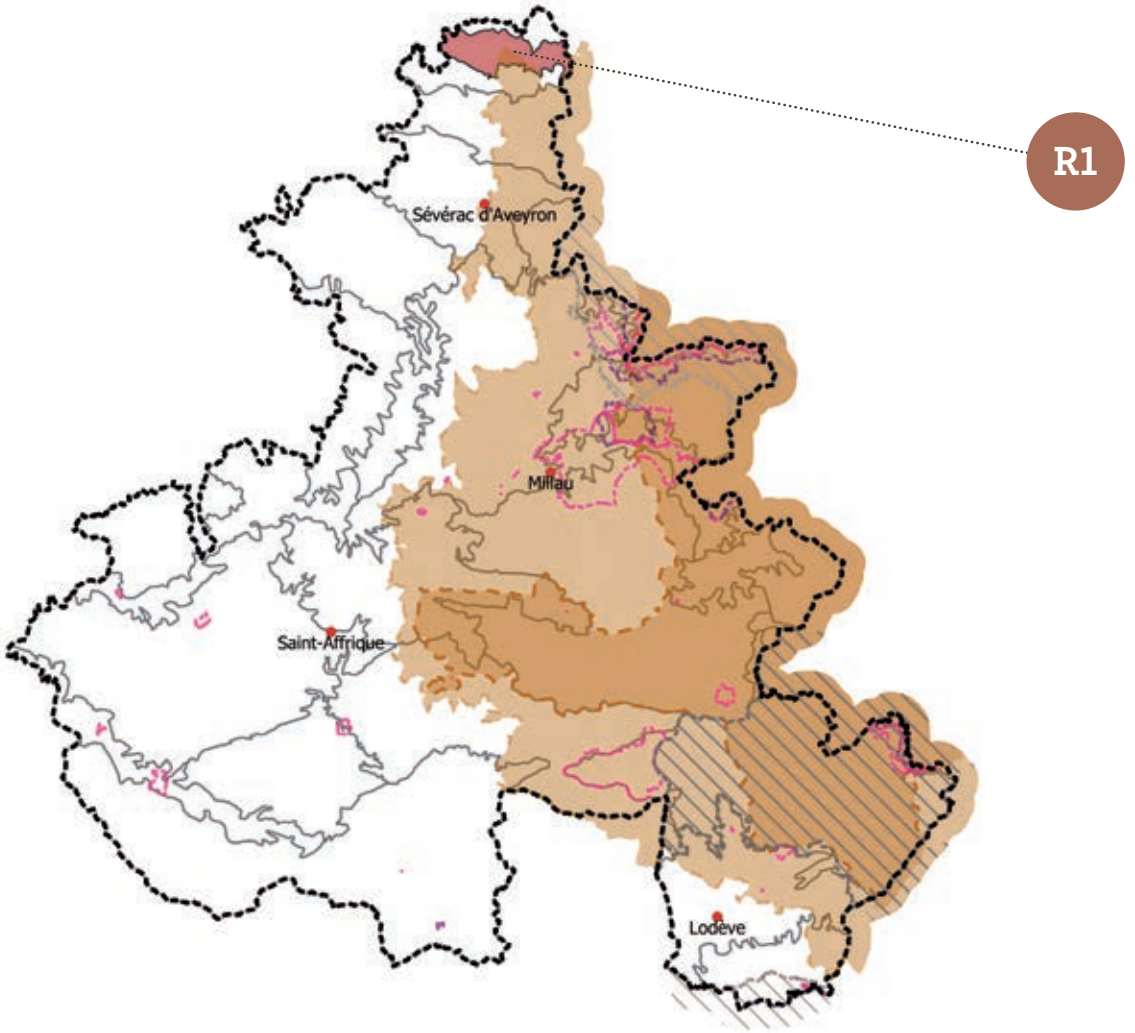

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

COLLINES ET VALLONS DU ROUGIER DE SAINT-LAURENT D'OLT À LA CAPELLE-BONANCE

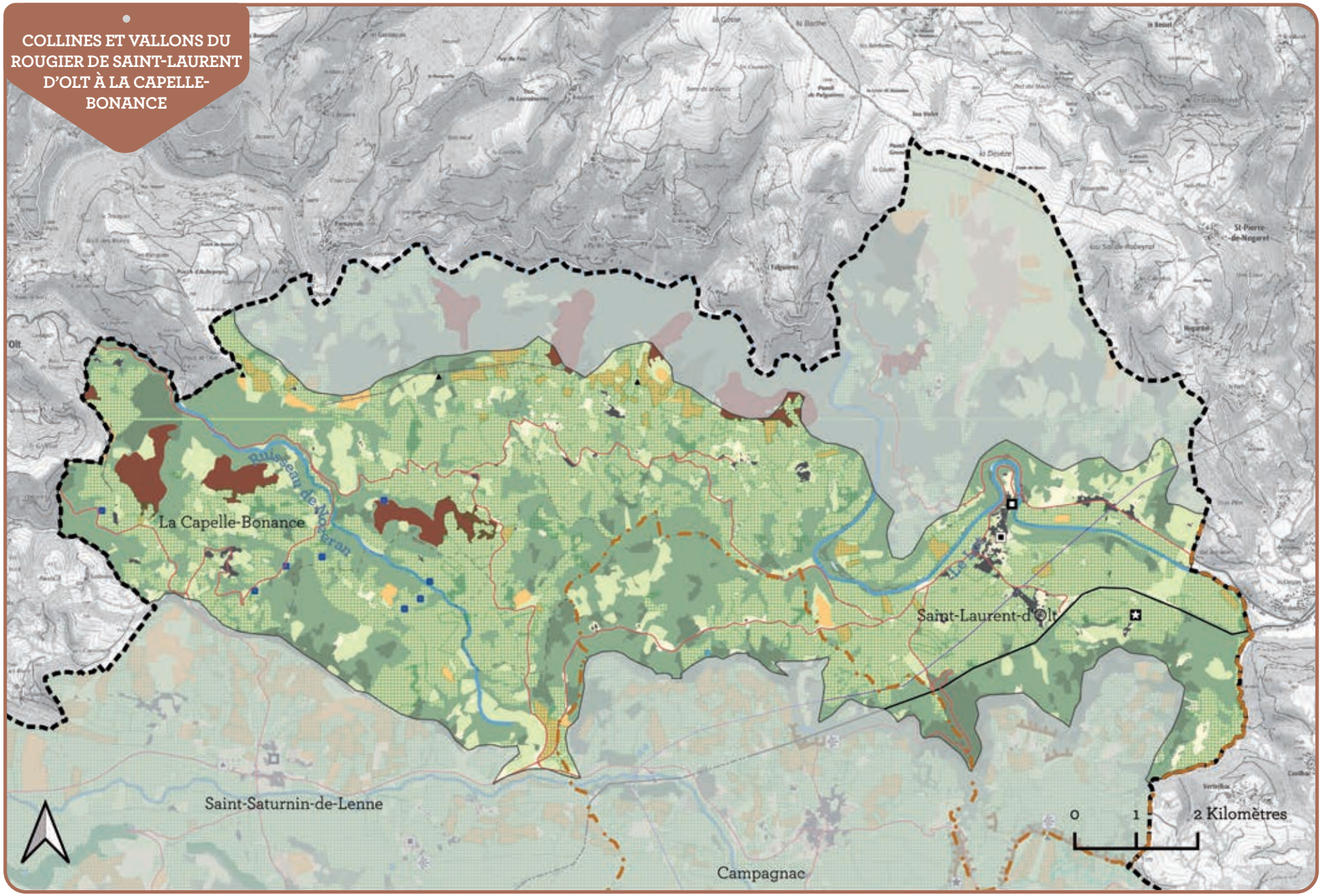

COLLINES ET VALLONS DU ROUGIER DE SAINT-LAURENT D'OLT À LA CAPELLE-BONANCE

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone tampon
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Sites géologiques remarquables

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Voies ferrées
- Routes nationales et départementales

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

COLLINES ET VALLONS DU ROUGIER DE SAINT-LAURENT D'OLT À LA CAPELLE-BONANCE

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

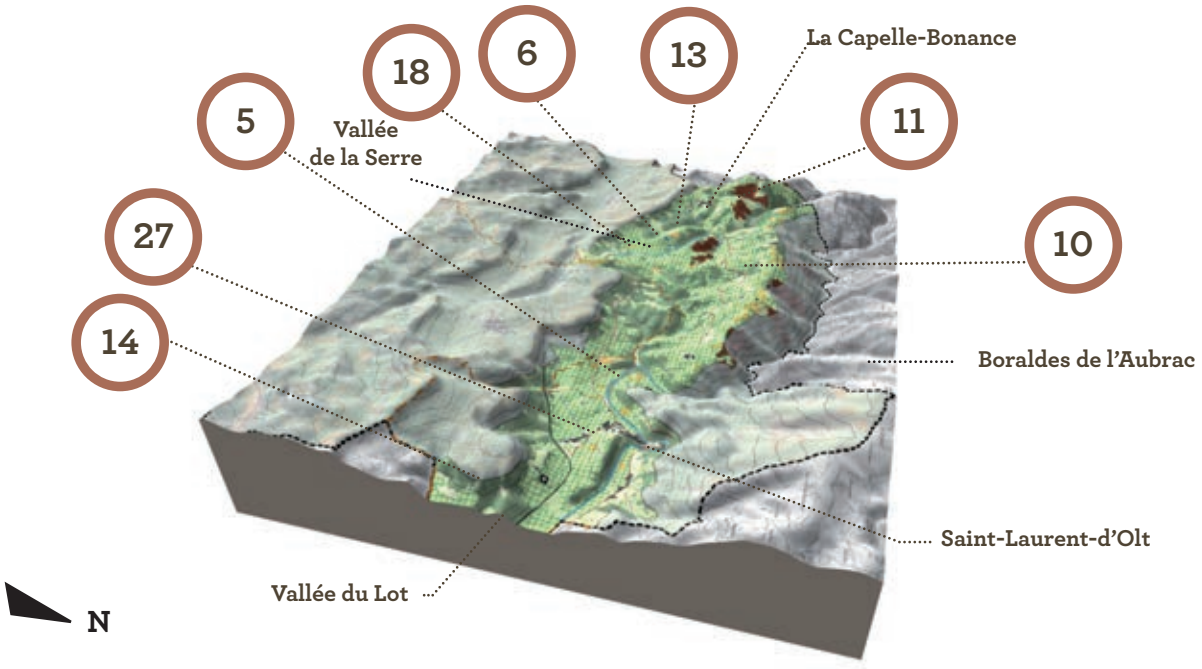

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements (Lot)
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, pigeonniers, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

COLLINES ET VALLONS DU ROUGIER DE SAINT-LAURENT D'OLT À LA CAPELLE-BONANCE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
21	Maraichage, arboriculture	Protéger et développer les zones favorables (autour de Saint-Laurent-d'Olt)

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Vallée du Lot et retombée méridionale des monts d'Aubrac depuis le village de Bonneterre
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels, notamment depuis Bonneterre
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (village éperon de Saint-Laurent d'Olt)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer (Saint-Laurent d'Olt) Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent

COLLINES ET VALLONS DU ROUGIER DE SAINT-LAURENT D'OLT À LA CAPELLE-BONANCE

OBJECTIFS PAYSAGERS

Sous-thèmes		Enjeux
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

R2

MONTAGNETTES ET VALLÉE DU DOURDOU, DE SAINT-AFFRIQUE À MARTRIN

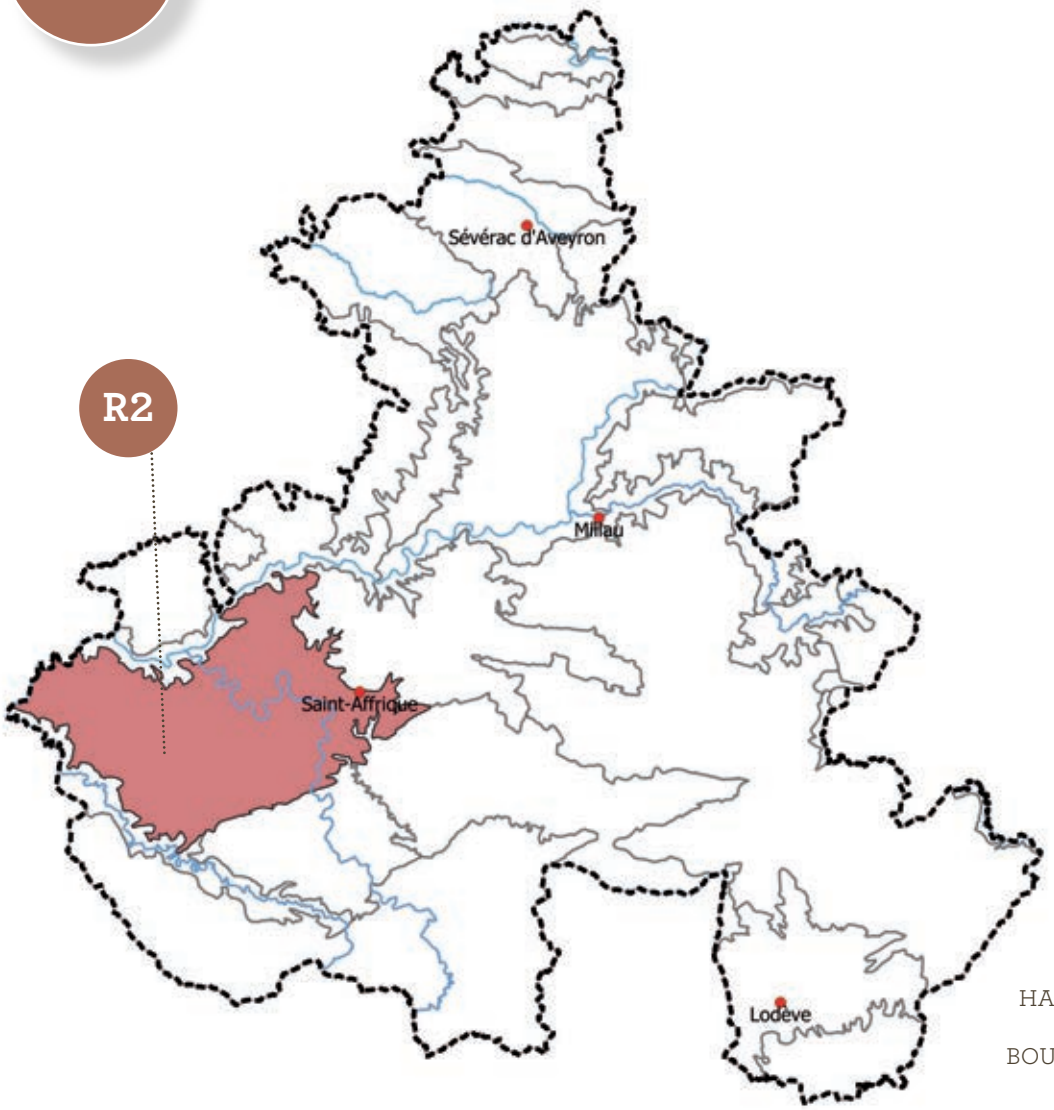

Les teintes lie-de-vin et les nuances du vert forment la palette principale de cette vaste unité paysagère qui s'étend de la vallée du Dourdou et du bassin saint-affricain jusqu'au plateau de Coupiac à l'ouest et, au nord, jusqu'à la bordure des Raspes du Tarn.

La vallée du Dourdou, émanation du rougier de Camarès, s'ouvre, en aval de Vabres-l'Abbaye, en une large plaine. Le bassin saint-affricain s'est implanté au croisement des vallées du Dourdou et de la Sorgues, dans une plaine cernée de versants pentus désignés comme les « sept collines ». Vers l'ouest de Vabres, les montagnettes, collines de faible altitude que scandent des vallées, s'élèvent peu à peu pour former le plateau coupiagais, lui-même ciselé par de nombreuses vallées. Des roches sédimentaires comme le grès, les marnes et les argiles forment le socle géologique de cette unité où s'observent encore des dépôts alluvionnaires, le long des cours d'eau, et des ruffes dans les vallées du Dourdou et du Len ainsi qu'autour de Vabres-l'Abbaye.

Les pentes et versants des vallées accueillent, équitablement, des bois de feuillus, des parcelles en culture et des prairies de dimension moyenne et de formes irrégulières. Le bocage, de faible densité, se localise sur de petites zones. À l'inverse, la plaine alluviale du Dourdou, que ponctuent des bois de feuillus, des landes, des pâturages et des plantations de conifères, se distingue en premier lieu par ses grandes parcelles cultivées. La vallée du Gos, qui traverse l'unité du sud au nord, de Rebourguil à Saint-Izaire, est couverte essentiellement de feuillus, avec lesquels contrastent quelques plantations de conifères.

Une source d'eau salée, la mare de la Pise, est l'élément naturel le plus insolite de cette unité qui comprend des haies, des ripisylves, d'autres sources et mares, ainsi que des châtaigneraies.

La ville de Saint-Affrique et le village attenant de Vabres-l'Abbaye forment une agglomération urbaine importante à l'est de l'unité paysagère, accueillant des zones d'activités en bordure de la Sorgues.

HAMEAU DE BOURNAC

ENVIRON DE VABRES

Plusieurs villages, entrecoupés de hameaux, parsèment le reste de l'unité : Brasc, Montclar, Coupiac, Martrin, Le Viala-du-Dourdou, Saint- Juéry, Rebourguil, ainsi que Saint-Izaire, perle de grès rouge dont le site est inscrit et le château, monument classé.
A ce bourg remarquable s'ajoute un patrimoine architectural d'une grande richesse, avec une dizaine de monuments historiques classés et inscrits : châteaux de Mas Rougier et de Coupiac, églises de Martrin et Vabres-l'Abbaye, pont vieux de Saint-Affrique, dolmen de Tiergues, pressoir de Savignac, demeure du XVIe siècle à Coupiac et évêché à Vabres. Un inventaire que complètent des domaines bourgeois, des pigeonniers, des grangettes, des moulins, des chapelles et des églises, ainsi qu'une abbaye bénédictine. Des aqueducs, canaux et chaussées attestent l'existence de systèmes d'irrigations.

En l'occurrence, pas moins de seize cours d'eau parcourent l'unité paysagère :
le Dourdou de Camarès, la Sorgues, le Gos, la Gravière, le Grauzou, le Len, le Maxillou, le Merdanson, les ruisseaux de Nougayrolles, Geneve, Goussilles, Linsouse, Thérondel, Vailhauzy et du Mousse, sans oublier la rivière Tarn.

Communes concernées : Balaguier-sur-Rance, Brasc, Broquiès, Calmels-et-le-Viala, Combret, Coupiac, La Bastide-Solages, La Serre, Laval-Roquecezière, Le Truel, Les Costes-Gozon, Martrin, Montclar, Plaisance, Rebourguil, Saint-Affrique, Saint-Izaire, Saint-Juéry, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Victor-et-Melvieu, Vabres-l'Abbaye.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

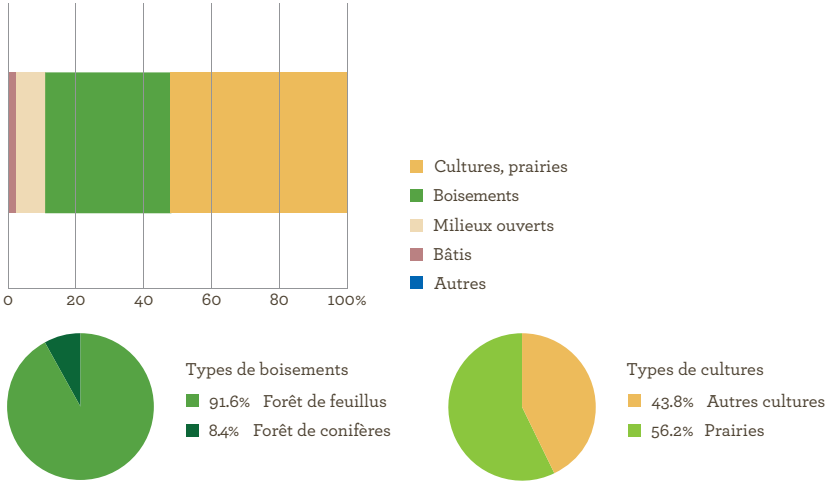

MONTAGNETTES ET VALLÉE DU DOURDOU, DE SAINT-AFFRIQUE À MARTRIN

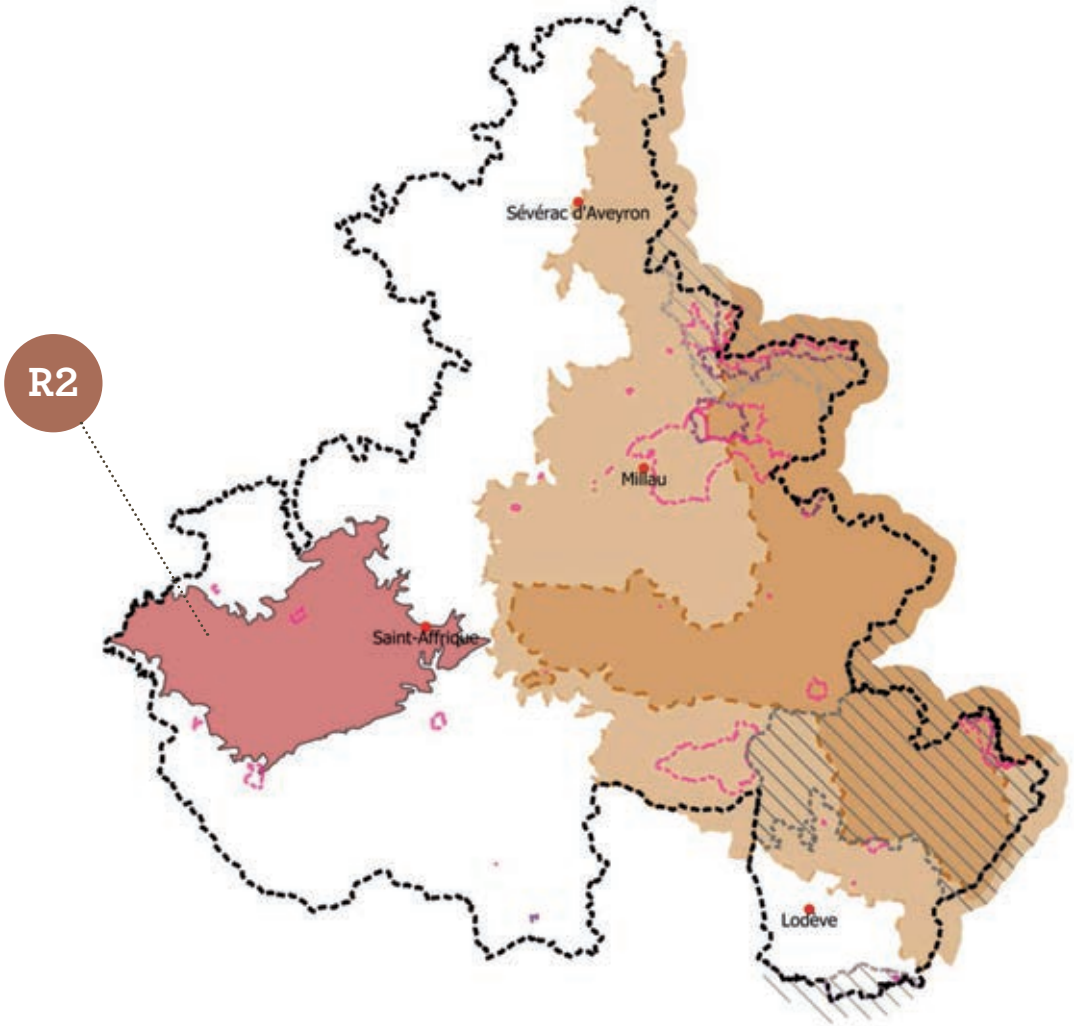

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
Zone coeur
Zone tampon

Labels Grands Sites de France
Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés
Sites inscrits
Sites classés

MONTAGNETTES ET VALLÉE DU DOURDOU, DE SAINT-AFFRIQUE À MARTRIN

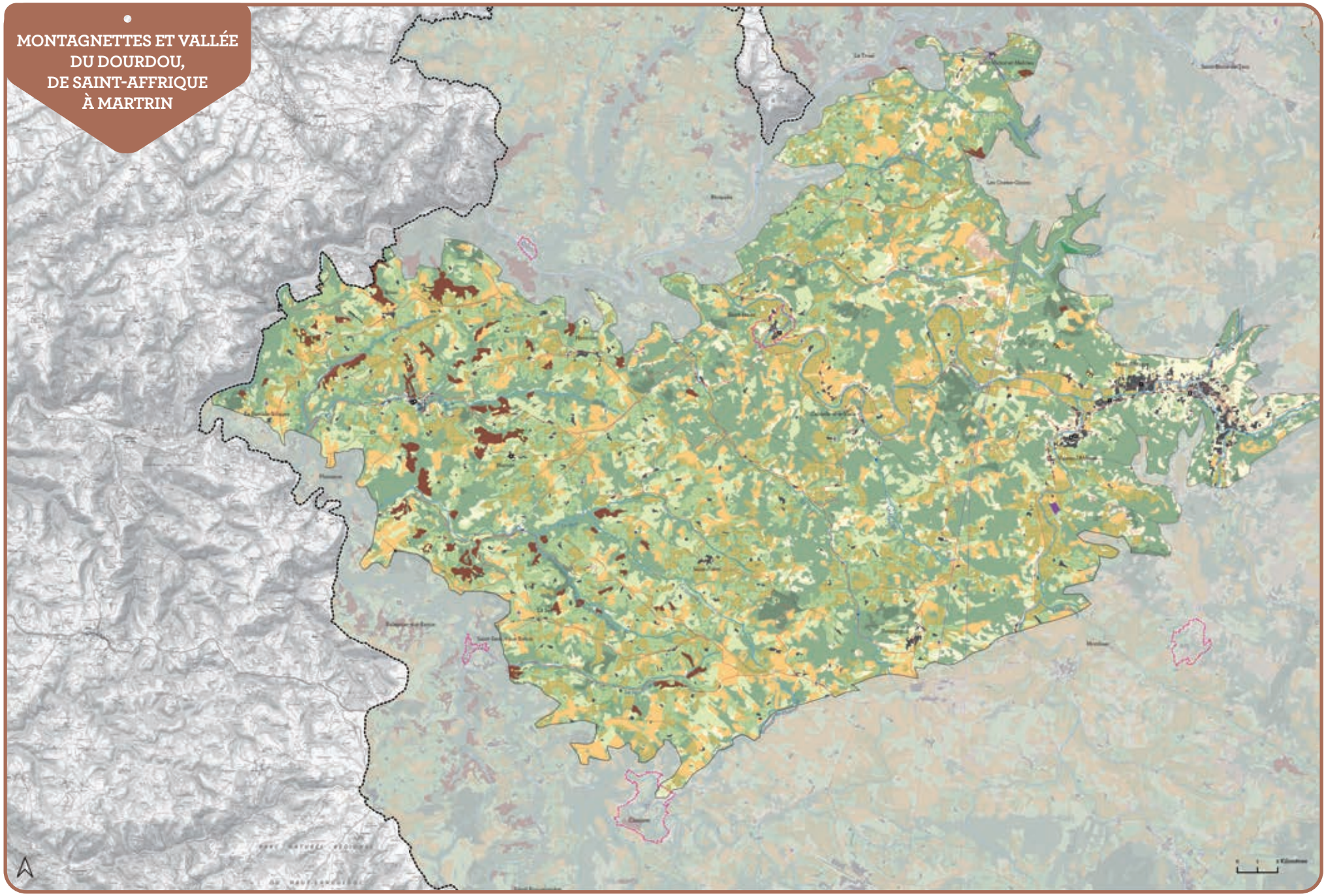

MONTAGNETTES ET VALLÉE DU DOURDOU, DE SAINT-AFFRIQUE À MARTRIN

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites inscrits
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités principales
- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

MONTAGNETTES ET VALLÉE DU DOURDOU, DE SAINT-AFFRIQUE À MARTRIN

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

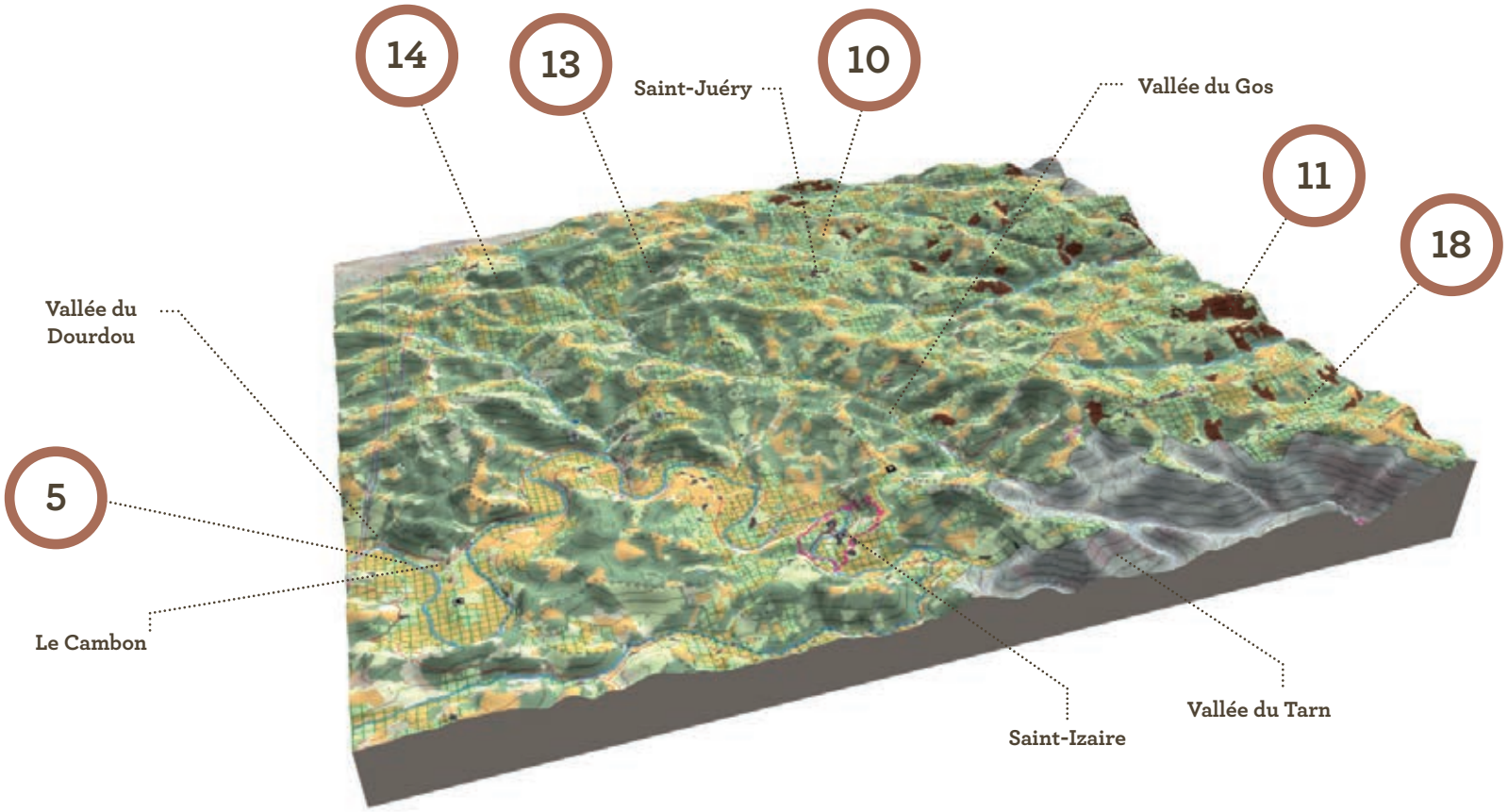

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

MONTAGNETTES ET VALLÉE DU DOURDOU, DE SAINT-AFFRIQUE À MARTRIN

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements (Dourdou, Sorgue)
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, pigeonniers, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
21	Maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites inscrits de Combret et St-Izaire

MONTAGNETTES ET VALLÉE DU DOURDOU, DE SAINT-AFFRIQUE À MARTRIN

OBJECTIFS PAYSAGERS

Sous-thèmes		Enjeux
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) : « Fer à Cheval » du Cambon,
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels (Notre-Dame-de-Grâce, Le Viala-du-Dourdou, Rebourguil,)
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (le village de St-Izaire)
LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE		
27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation (Saint-Affrique, Vabres l'Abbaye) Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long des RD999 et RD25 Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30	Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)

MONTAGNETTES ET VALLÉE DU DOURDOU, DE SAINT-AFFRIQUE À MARTRIN

OBJECTIFS PAYSAGERS

Sous-thèmes		Enjeux
32	Saint-Affrique	Reconquérir les espaces publics en les valorisants et en créant du lien entre eux (plateau de la Gare...) Rénover le bâti ancien et notamment l'Ilot Voltaire Développer les mobilités en centre-bourg
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) (Coupiac, Montclar, Saint-Izaire, Martrin, Saint-Juéry, Rebourguil) Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

VALLÉE DU RANCE

UNITÉ

R3

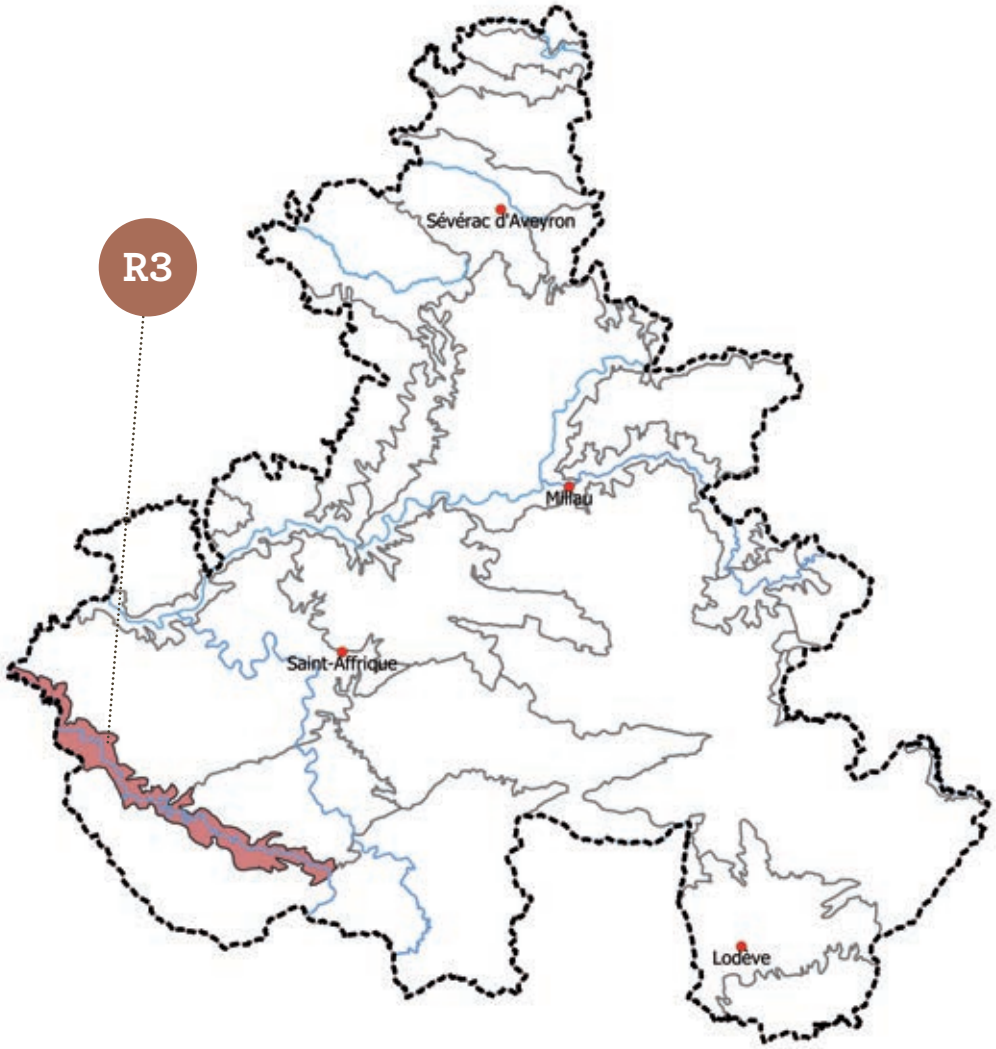

COMBRET

VALLÉE DU RANCE

L'unité paysagère n'englobe pas la source du Rance, au mont Merdelou, ni sa confluence avec la rivière Tarn à Trébas, hors territoire. Elle cerne une vallée encaissée où domine le couvert forestier.

La rivière se fraye son cours parmi des bancs de grès, des schistes, pélites et calcaires. Elle a déposé dans son sillage des conglomératsanciens et des alluvions récents.

Les bois ont conquis sans partage les versants de la vallée jusqu'à Belmont-sur-Rance, avec des chênes et châtaigniers surmontés de hêtraies en altitude. De fortes pentes sont assombries par des plantations de résineux. En aval de Belmont, des cultures et prairies bocagères parsèment les replats et la maigre plaine alluviale, présente par intermittence. L'identité du paysage s'appuie sur les landes à thym, les haies, les zones stériles, les bois de châtaignier, les sources, la ripisylve et les éperons rocheux.

Comme l'atteste leur suffixe (« sur Rance »), les villages se sont construits au bord de la rivière. D'amont en aval : Belmont, Combret, Saint-Sernin et Balaguier.

Combret-sur-Rance, labellisé « petite cité de caractère », et Saint-Sernin-sur- Rance sont des sites inscrits. Du patrimoine architectural, émergent en premier lieu les églises de Saint-Sernin et Plaisance, la collégiale de Belmont, la halle de Combret et son église en partie romane, la maison forte de Balaguier, des demeures du XVe-XVIe siècles ainsi que l'ancien hôtel de ville à Saint-Sernin. Tous ces édifices sont classés ou inscrits comme monuments historiques et bâtis à l'intérieur des bourgs.

Le Rance, dans sa traversée est-ouest de l'unité, se gonfle de nombreux affluents. Parmi eux : la Grele Rouge, le Gos, le Liamou, le Merdanson, le Toudoure, le Vernobre, les ruisseaux d'Avène, Luzerp, du Mousse, de Sibot et de Thérondel.

Communes concernées : Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Combret-sur-Rance, Coupiac, La Bastide-Solages, La Serre, Laval- Roquecezière, Mounès-Prohencoux, Plaisance, Pousthomy, Saint-Sernin-sur-Rance.

BELMONT-SUR-RANCE

VALLÉE DU RANCE À SAINT-SERNIN-SUR-RANCE

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

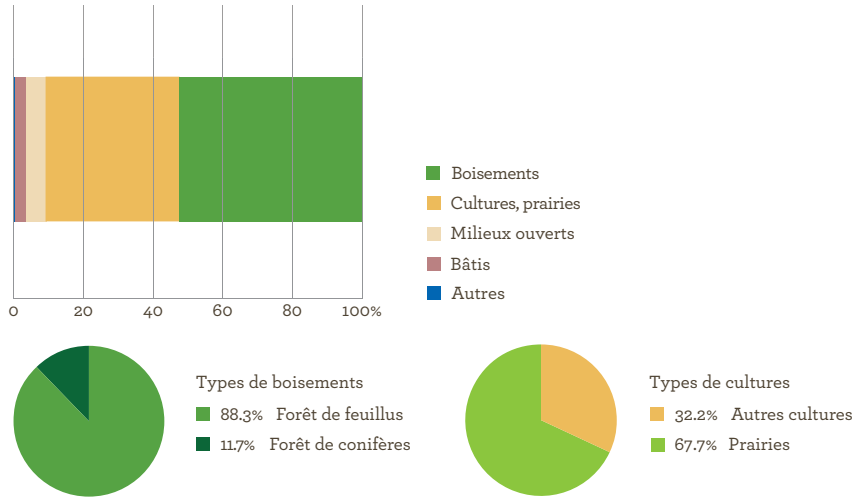

VALLÉE DU RANCE

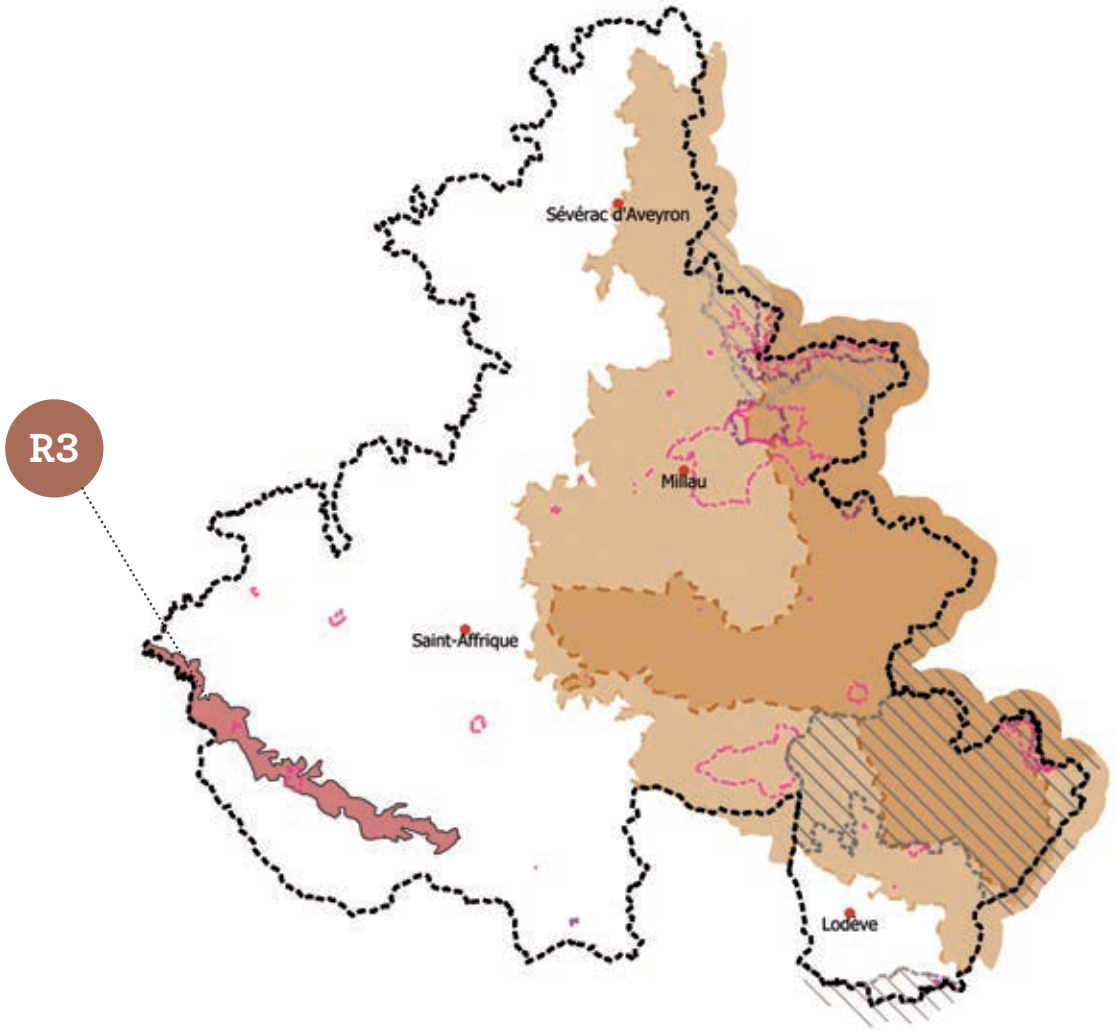

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

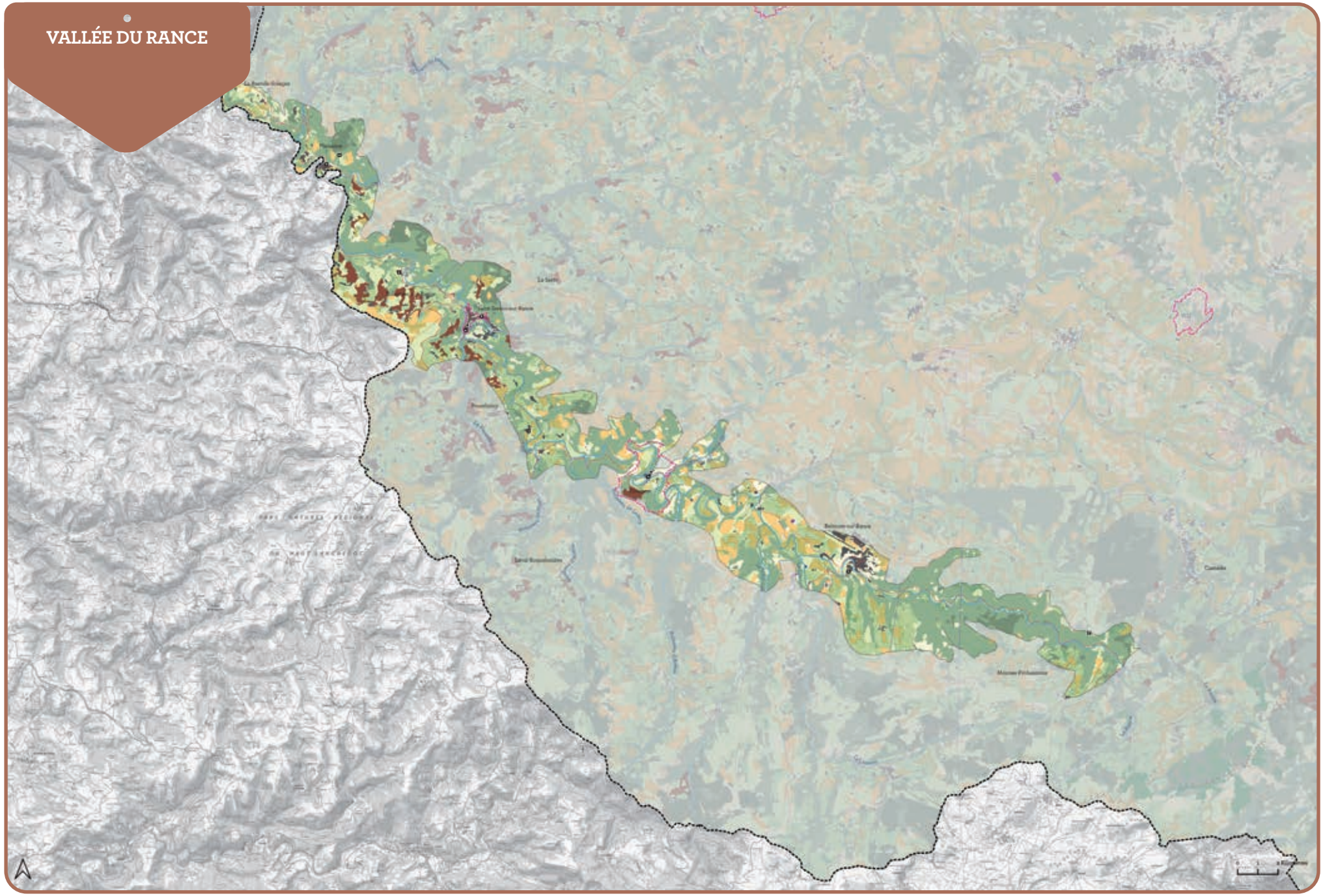
VALLÉE DU RANCE

VALLÉE DU RANCE

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Ruffes
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Crêtes

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

- Sites inscrits
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

VALLÉE DU RANCE

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

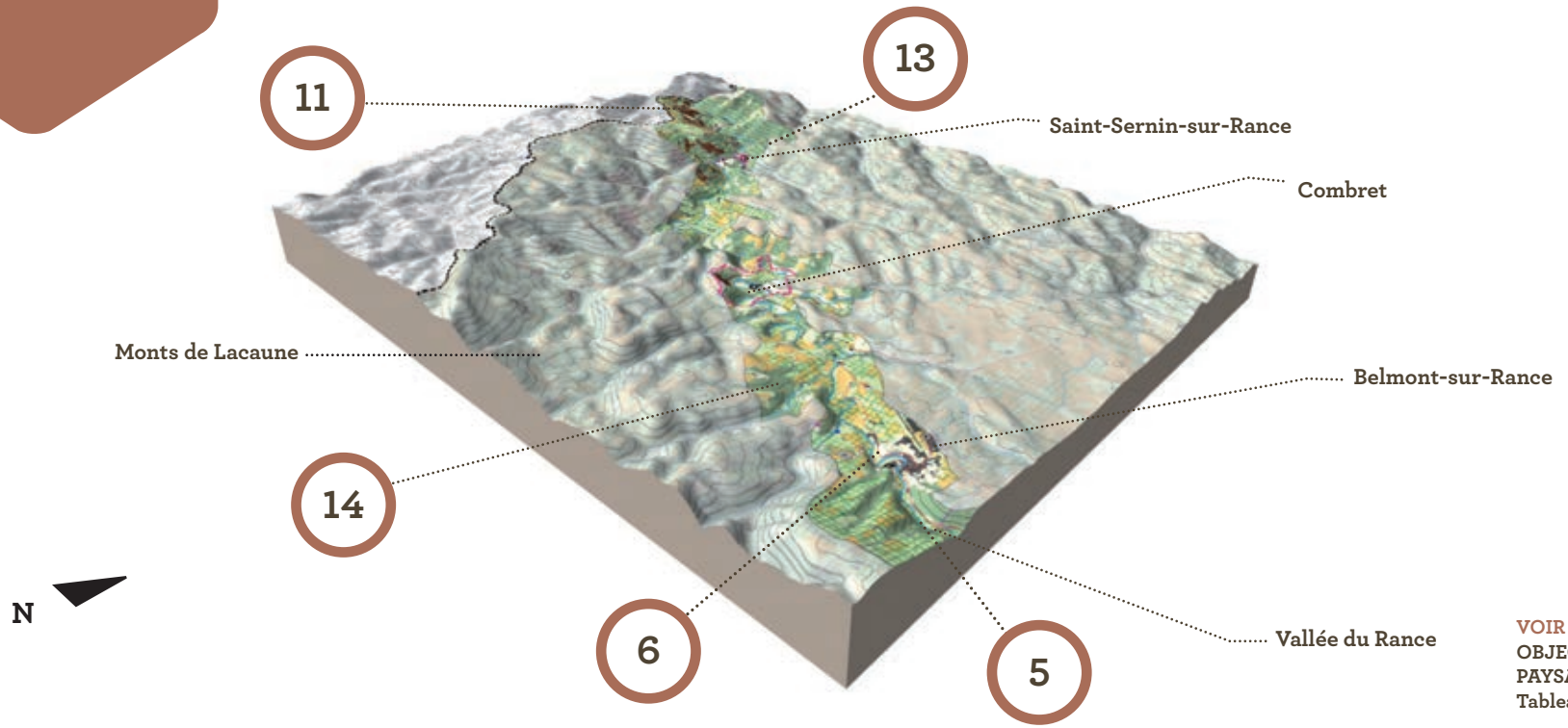

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, pigeonniers, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

VALLÉE DU RANCE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
21	Maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites de Combret et de Saint-Sernin-sur-Rance
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Combret, Saint-Sernin-sur-Rance...)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer (Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance)
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques

VALLÉE DU RANCE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)
33	Bourgs centres	Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance : Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garants d'un cadre de vie de qualité Développer des voies de circulation douce intra et extra-muros
34	Villages	Combret : Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

PÉNÉPLAINE DU DOURDOU AUTOUR DE MONTLAUR (ROUGIER DE CAMARÈS)

UNITÉ

R4

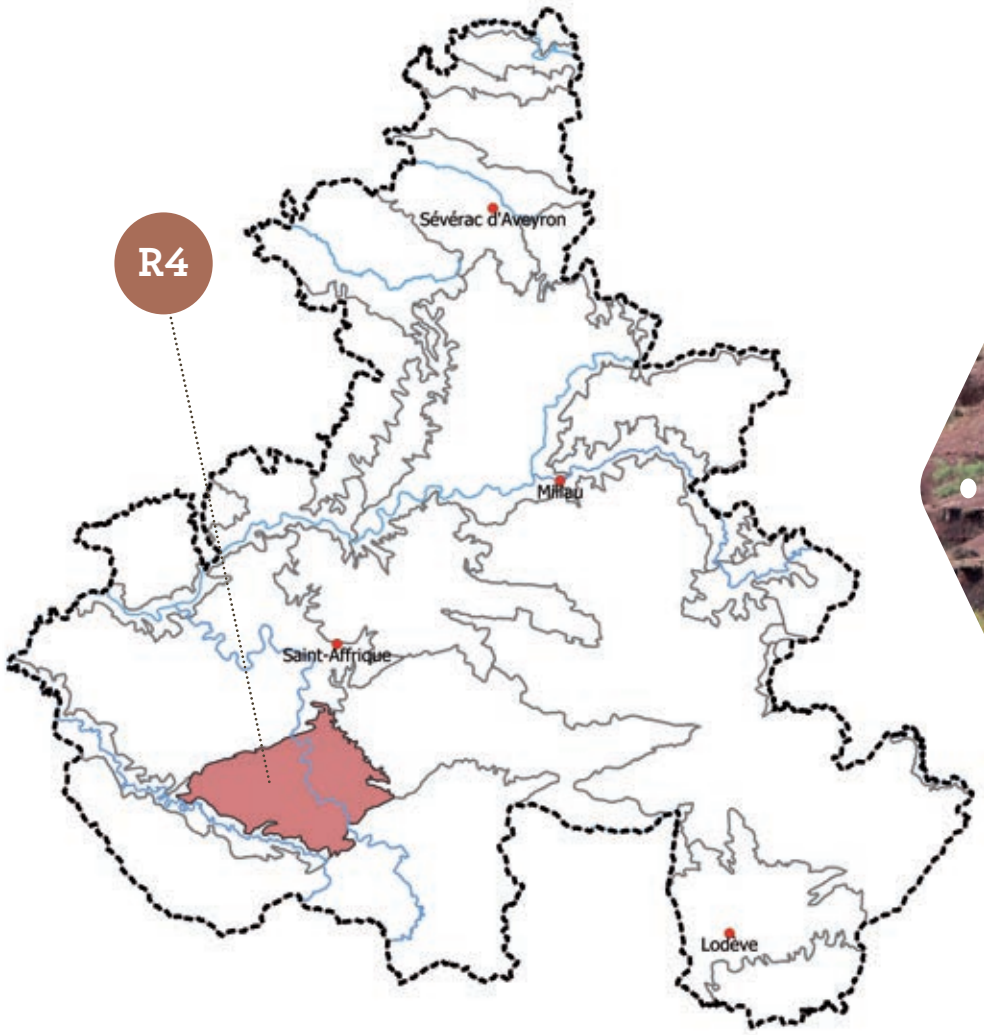

COMBRET

PÉNÉPLAINE DU DOURDOU AUTOUR DE MONTLAUR (ROUGIER DE CAMARÈS)

Symphonie de couleurs chatoyantes, le paysage de cette unité conjugue le rouge des sols nus avec le vert et le jaune des surfaces arbustives et agricoles. Il forme une large plaine alluviale, irriguée par la rivière du Dourdou et ses affluents.

La bordure nord-est de la pénéplaine côtoie la vallée du Grauzou, d'un grand intérêt paysager. Au sud, elle se heurte au plateau belmontais. Les zones de ruffes, parfois saupoudrées de thym, et les espaces cultivés caractérisent fortement le paysage de la pénéplaine.

Au sud, la pénéplaine se relève pour former un plateau composé de grès et de conglomérats. Ses versants nord-est sont conquis par des forêts de feuillus et de conifères, en partie plantés. Au sud-ouest, de vastes parcelles de cultures et de prairies cultivées succèdent aux vestiges du bocage.

La fertilité des terres a été accrue par un ingénieux système d'irrigation qui a laissé son empreinte dans le paysage : canaux, chaussées, aqueducs, moulins, notamment autour de Montlaur. De cette prospérité témoigne la présence, dans la plaine, de domaines bourgeois (grandes fermes) et de pigeonniers, constructions de grès rouges qui soulignent un peu plus la prépondérance de la teinte lie-de-vin dans le paysage.

Des châteaux, églises, grangettes et fontaines enrichissent un peu plus l'inventaire architectural de cette unité. Formidable belvédère sur le rougier, le château de Montaigut et ses abords sont inscrits comme monument et site historiques.
A la lisière sud-est de l'unité paysagère, le bourg-centre de Camarès se déploie sur les rives du Dourdou et autour de son château. Un peu plus en aval, blotti dans un méandre de la rivière, le village de Montlaur émerge du paysage. Des hameaux tels Briols et des fermes isolées complètent l'habitat de cette unité.

Outre le Dourdou de Camarès, affluent du Tarn, plusieurs cours d'eau sillonnent le paysage : la Grele du Peyssel, la Grele rouge, le Gos, le Grauzou, le Riaudou, les ruisseaux de Gommaric, Prugnes et Thérondel.

Communes concernées : Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, Gissac, Montlaur, Mounès-Prohencoux, Rebourguil, Vabres-l'Abbaye.

VILLAGE DE MONTLAUR

VILLAGE DE BUFFIÈRES

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

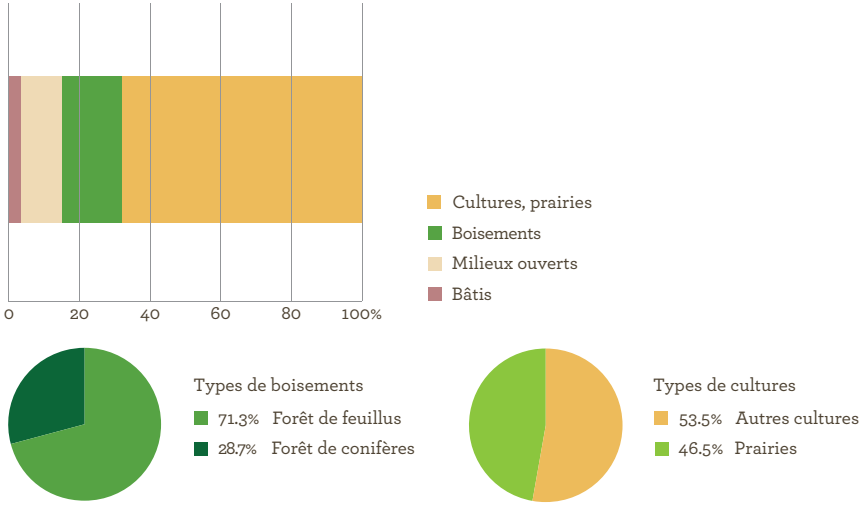

PÉNÉPLAINE DU DOURDOU AUTOUR DE MONTLAUR (ROUGIER DE CAMARÈS)

R4

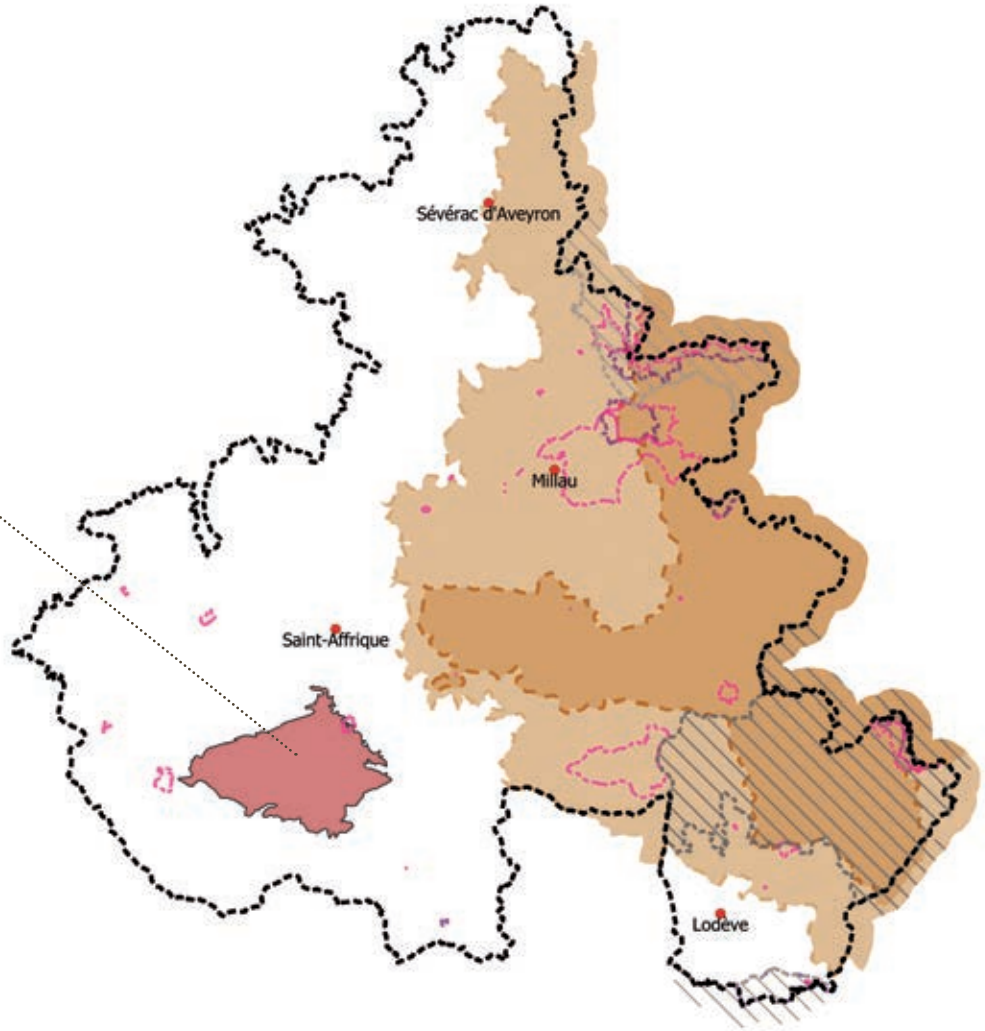

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

PÉNÉPLAINE DU DOURDOU AUTOUR DE MONTLAUR (ROUGIER DE CAMARÈS)

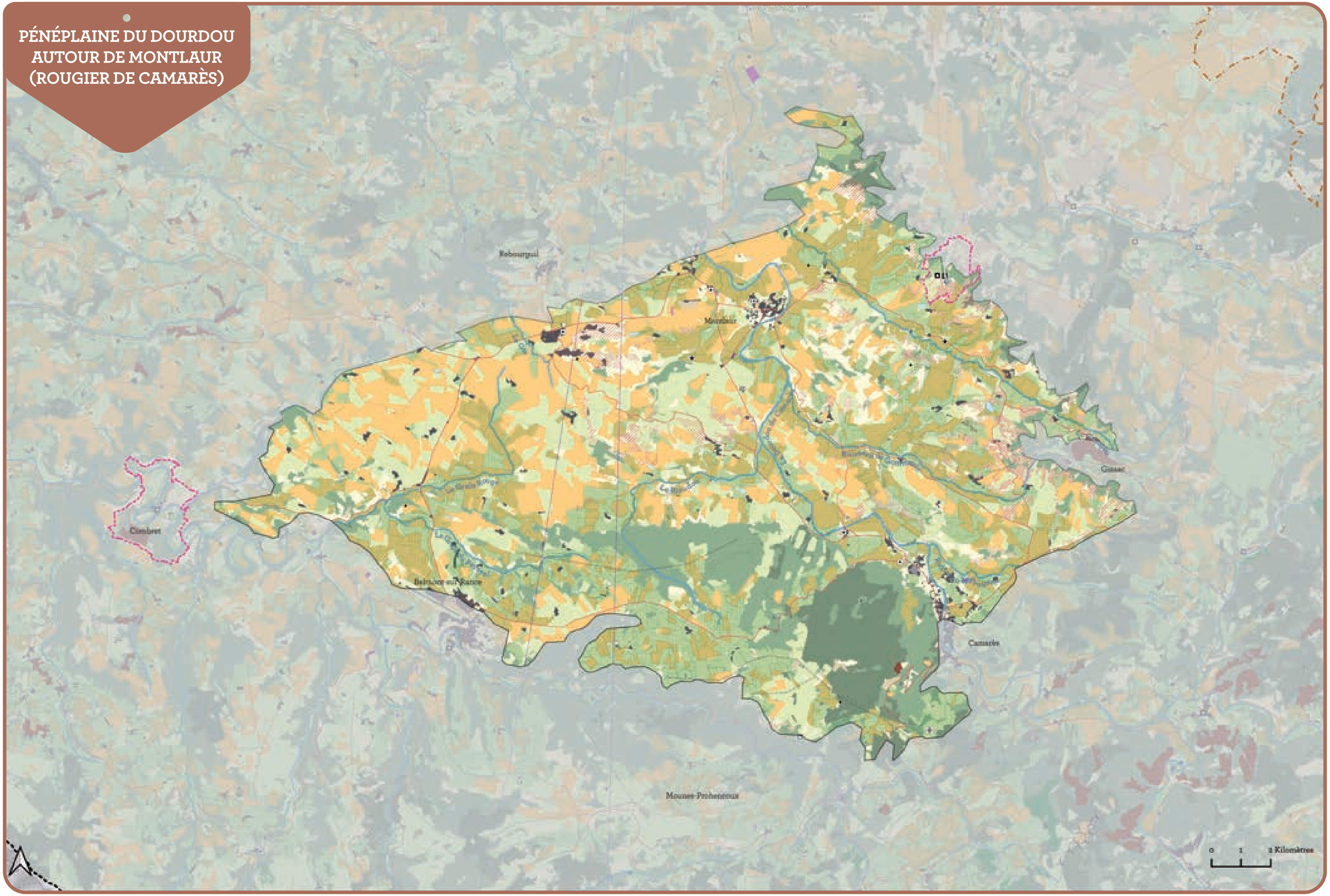

PÉNÉPLAINE DU DOURDOU AUTOUR DE MONTLAUR (ROUGIER DE CAMARÈS)

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Ruffes
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs collinéaires
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

- Sites inscrits
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Paysages de caractère
- Sites géologiques remarquables
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Zones d'activités secondaires
- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

PÉNÉPLAINE DU DOURDOU AUTOUR DE MONTLAUR (ROUGIER DE CAMARÈS)

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

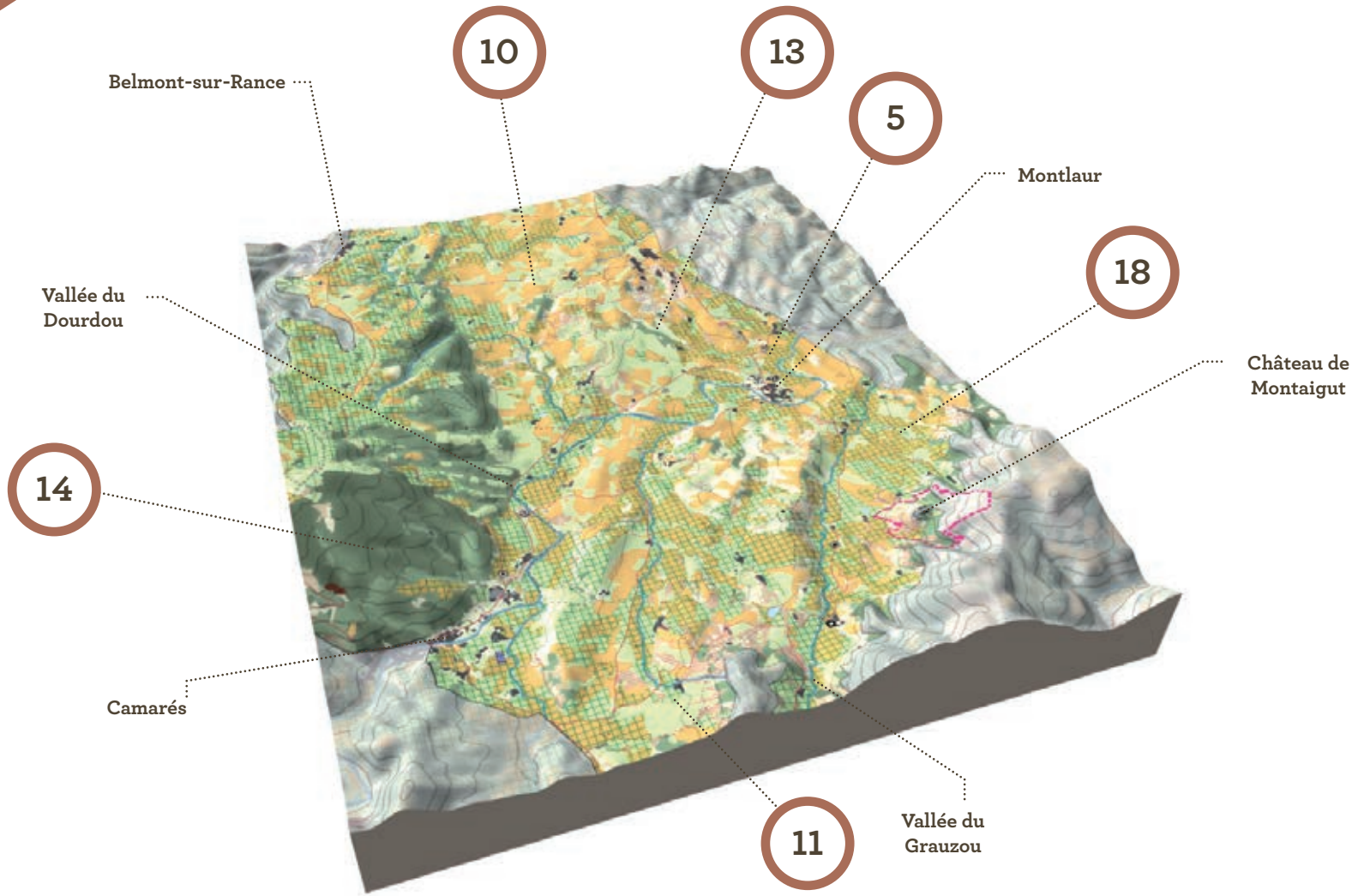

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

PÉNÉPLAINE DU DOURDOU AUTOUR DE MONTLAUR (ROUGIER DE CAMARÈS)

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
4	Ruffes	Préserver les zones de ruffes des extractions, remblais, constructions...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, pigeonniers, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable et notamment la protection des sols (érosion) Préserver les paysages cultivés et agricoles
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Replanter les haies pour limiter l'érosion du sol
21	Maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du site inscrit du Château de Montaigut et de ses abords
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Rougier de Camarès depuis le château de Montaigut

PÉNÉPLAINE DU DOURDOU AUTOUR DE MONTLAUR (ROUGIER DE CAMARÈS)

OBJECTIFS PAYSAGERS

Sous-thèmes		Enjeux
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions…) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Camarès…)
LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE		
27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent Moulin Neuf, Montlaur, Camarès
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants (Moulin Neuf, Montlaur, Rebourguil) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long des RD999, RD12 et RD902 Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation…)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation…) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30	Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation…)
31	Extensions urbaines (lotissements…)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies…) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)

PÉNÉPLAINE DU DOURDOU AUTOUR DE MONTLAUR (ROUGIER DE CAMARÈS)

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
34	Villages	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...). Requalifier ou créer des espaces publics Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les paysagères éléments et structures existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

R5

COLLINES ET VALLONS DU ROUGIER DE SALAGOU

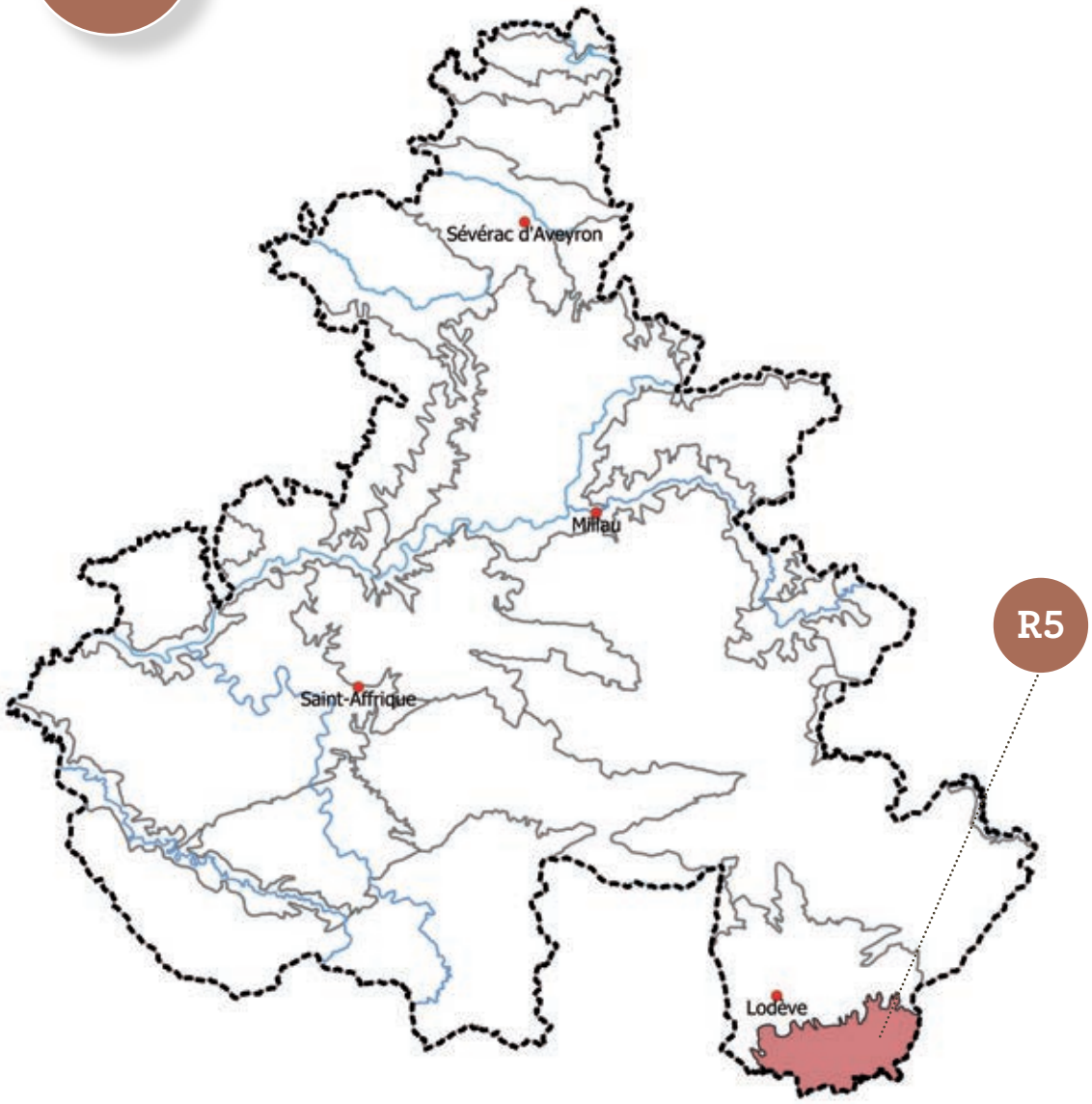

Véritable drapé couleur lie-de-vin, désert rouge bordant l'oasis du Salagou, cette unité est un espace de transition entre les contreforts du causse du Larzac et la plaine de l'Hérault. Les vallons, dans un enchevêtrement apparent, descendent vers le Salagou comme vers la Lergue.

La prédominance des ruffes rouges ne doit pas masquer la présence, en partie nord, de dolomies blanches.

Le lac artificiel du Salagou, retenue formée en 1968 lors de la construction du barrage hydroélectrique, dessine la limite méridionale de cette unité paysagère. Utilisé initialement pour l'irrigation agricole, il constitue aujourd'hui un vecteur indéniable d'attractivité touristique. Sur les piémonts, les ruffes restent à vif, marquées par les coulures de l'érosion, et les plantes ne trouvent guère à s'y épanouir. Les pentes calcaires et les sommets les plus raides accueillent en revanche des boisements, essentiellement de chênes verts. Plus au sud, la vigne et, plus rarement, les oliviers sont parvenus à s'ancrer dans les terrains plats. Des champs cultivés, des friches et quelques pâtures s'inscrivent également dans ce décor.

Nombre de villages et hameaux agricoles constellent cette unité paysagère. Ils sont installés à l'origine sur les piémonts, à l'appui d'un relief, dans un souci d'économie des espaces cultivables. La pression foncière prévenant de l'agglomération montpelliéraine a conduit à renforcer un habitat individuel dispersé.

ANCIEN BÂTIMENT AGRICOLE

LAC
DU
SALAGOU

L'implantation entre 1975 et 1997 de l'usine Cogema, aujourd'hui reconvertie en zone d'activités, la transformation partielle d'une ancienne mine d'uranium en centrale photovoltaïque, la construction de l'autoroute A75 et son chapelet de zones d'activités ont engendré une urbanisation non négligeable.

L'unité recèle deux monuments historiques inscrits, l'église de Saint-Jean-de-la-Blaquière, ainsi qu'une croix sur la commune du Puech. Le patrimoine bâti se compose également de maisons de vignes.

Le caractère remarquable du paysage est illustré par les dispositifs de protection qui l'accompagnent. La vallée et les abords du lac de Salagou (avec aussi le cirque de Mourèze) sont un site classé, au coeur d'une opération Grands Sites de France. Le hameau de Laulo, proche du lac, constitue un site inscrit. En outre, l'est de l'unité paysagère est couverte par la zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes.

Parmi les cours d'eau qui s'insinuent dans cette unité paysagère : la Bouire, la Garelle, la Lergue, la Marguerite, le Maro, le Merdanson, le Ronel, le Roubieu, le Salagou, ainsi que les ruisseaux d'Agras, de la Baume, de Puech Moula, de Rivernoux, de Riviéal, du Jonquier, du Lavadou, du Mas Crémat et du Plan de l'Olm.

Communes concernées : Celles, Le Bosc, Le Puech, Saint-Jean-de-la- Blaquière, Soumont, Usclas-du-Bosc.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

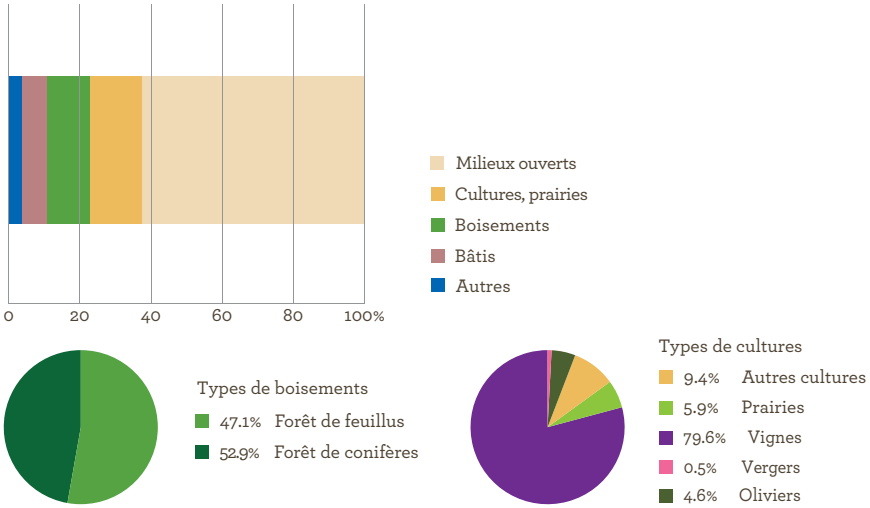

COLLINES ET VALLONS DU ROUGIER DU SALAGOU

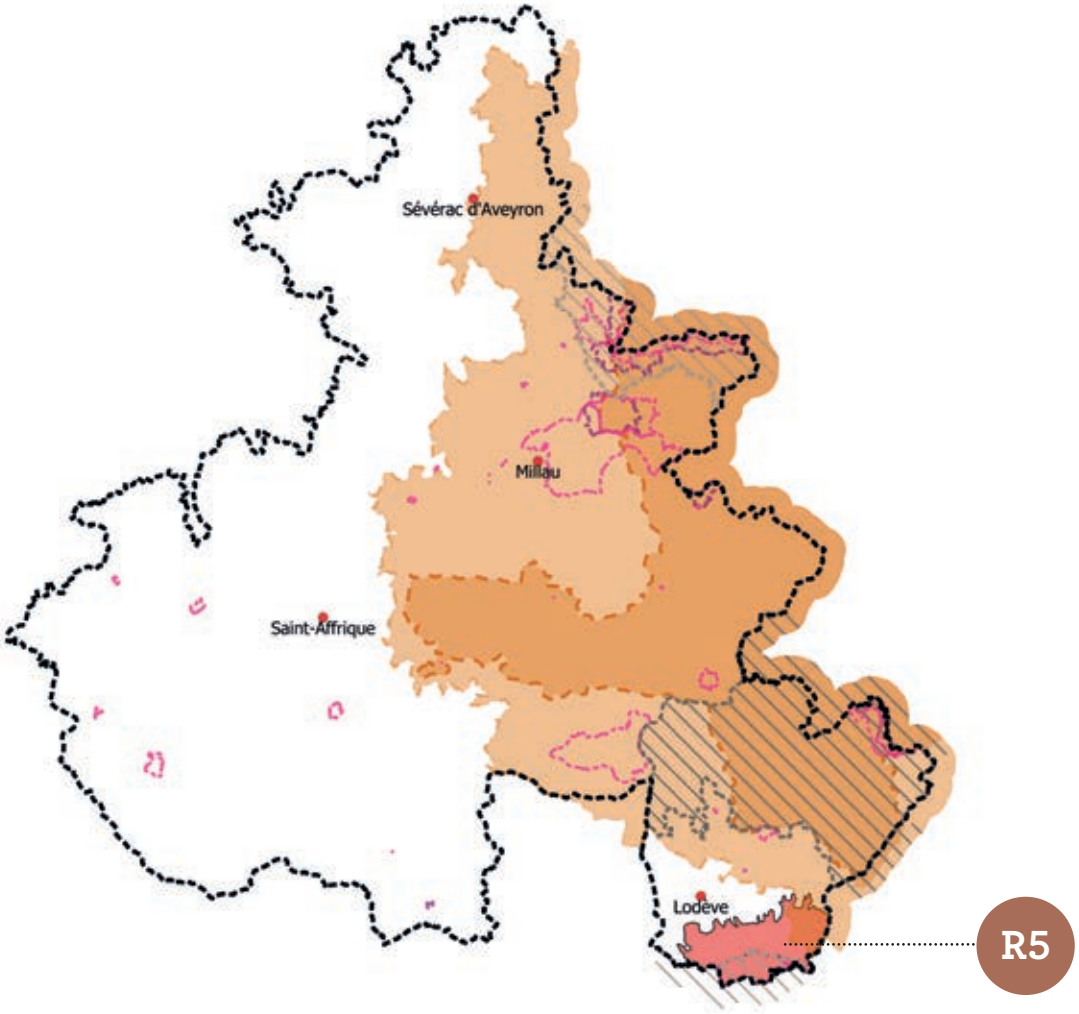

COLLINES ET VALLONS DU ROUGIER DU SALAGOU

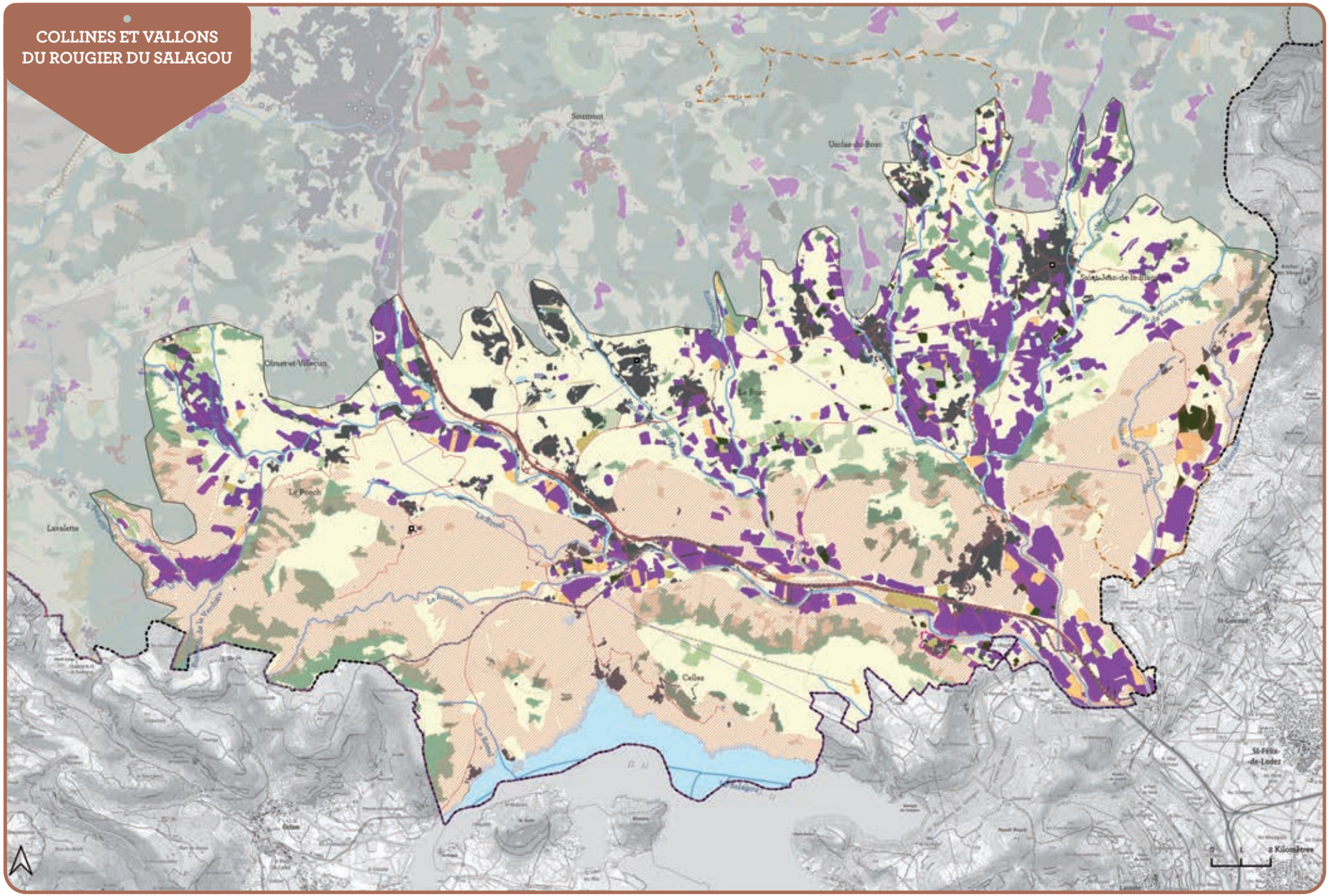

COLLINES ET VALLONS
DU ROUGIER DU SALAGOU

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Vergers
- Vignes
- Oliveraies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Bocages, alignements, haies, buissières
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites classés
- Sites inscrits
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)
- Monuments historiques inscrits ou classés

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Autoroutes
- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités principales
- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Zones d'activités secondaires
- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

COLLINES ET VALLONS
DU ROUGIER DU SALAGOU

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

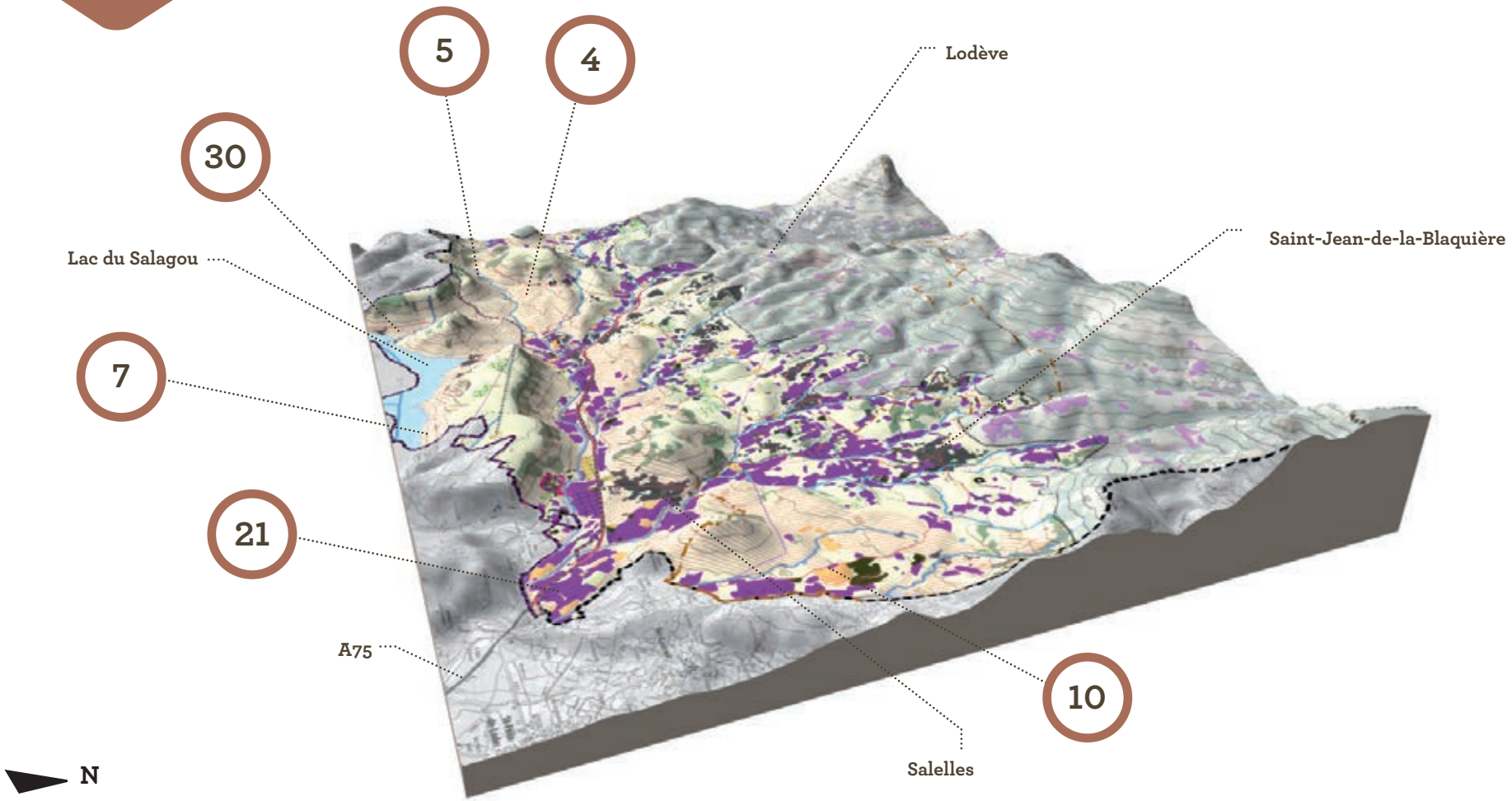

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX
PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

COLLINES ET VALLONS DU ROUGIER DU SALAGOU

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
4	Ruffes	Préserver les zones de ruffes des extractions, remblais, constructions...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
7	Lac du Salagou	Gérer la pression touristique
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (terrasses, fontaines, canaux...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, pigeonniers, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
21	Viticulture, arboriculture (olivier, cerisier et fruitiers), maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du site classé du lac du Salagou

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent

COLLINES ET VALLONS
DU ROUGIER DU SALAGOU

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de l'A75, de la RD609 Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
30	Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...) Lac du Salagou
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)
34	Villages	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...). Requalifier ou créer des espaces publics Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés (Mas)	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

LES MONTS

CLIQUEZ POUR EN SAVOIR +

• Les monts

Présents sur le pourtour du Parc, les monts s'étendent sur de grandes entités paysagères voisines, tels que le Lévézou, le Ségala, les monts de Lacaune, les Cévennes et l'Aubrac

Au nord-ouest, le massif du Lévézou domine le Parc par sa haute crête le long de la Vallée de la Muse et au sud-ouest, ses hauts plateaux se transforment en une succession de plateaux intermédiaires pour former le Ségala, transition sud avec les Monts de Lacaune.

Les altitudes varient entre 300 et 900 mètres, elles culminent à 1155 mètres au Puech du Pal (Lévézou) et 1100 mètres au Merdélou (Monts de Lacaune). Un réseau hydraulique dense a façonné ce relief qui se composent de crêtes et de vallées aux versants escarpés, boisés et parfois de hauts plateaux anciennement couverts de landes. Les conditions climatiques y sont difficiles et l'habitat diffus.

Le socle varié de ces monts, est souvent métamorphisé et fracturé, il développe fréquemment des sols acides, mais le chaulage des terres, apparu au XXe siècle, les a rendu productives. L'élevage est prédominant, et la sylviculture prospère sur les monts de Lacaune.

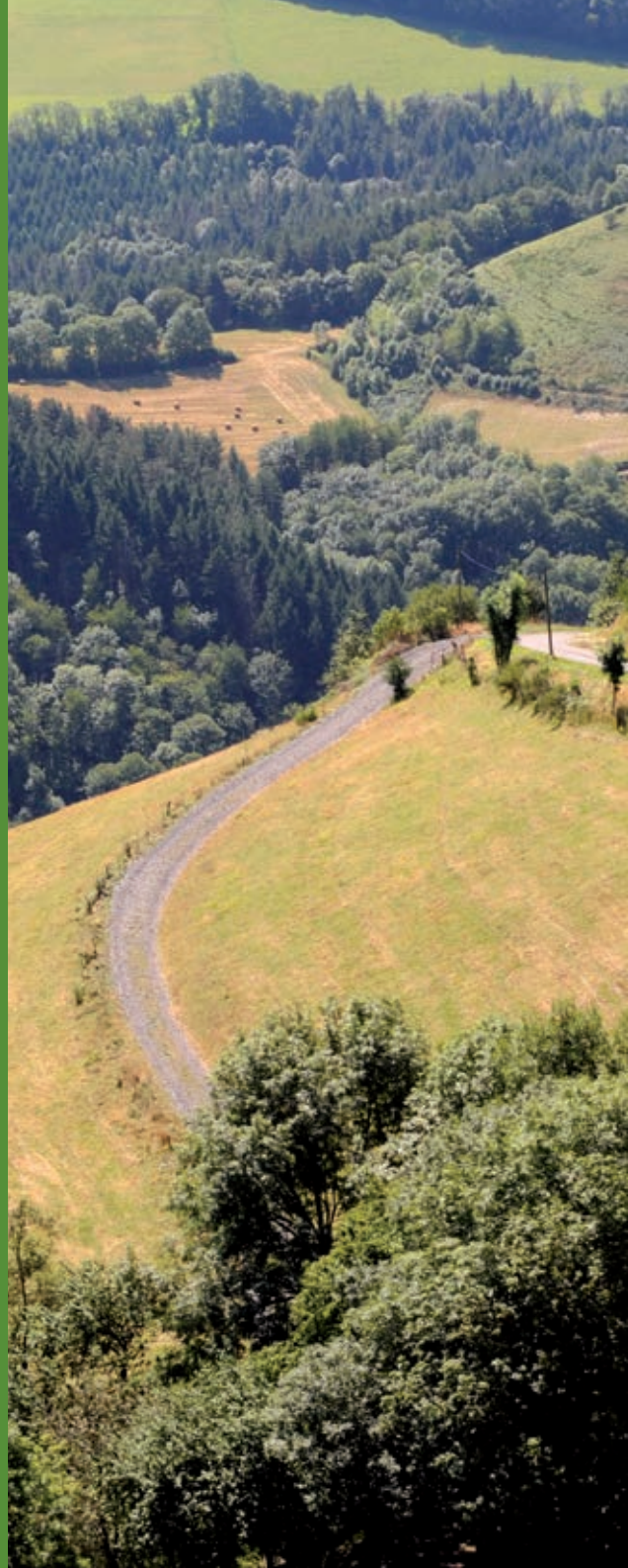

SOMMAIRE

UNITÉ M1 Vallée du Lot P.198 à 205

UNITÉ M2 Crêtes du Puech du Pal et vallée du Viaur P.206 à 213

UNITÉ M3 Crêtes du Mont Seigne P.214 à 220

UNITÉ M4 Vallée de la Muse P.221 à 227

UNITÉ M5 Raspes du Tarn P.228 à 235

UNITÉ M6 Plateau ciselé du Ségala P.236 à 242

UNITÉ M7 Versants Cévenols P.243 à 248

UNITÉ M8 Monts de Lacaune, vallées du Dourdou et du Nuéjouls P.249 à 257

UNITÉ M9 Plateau de l'Escandorgue P.258 à 263

UNITÉS PAYSAGÈRES DES ROUGIERS

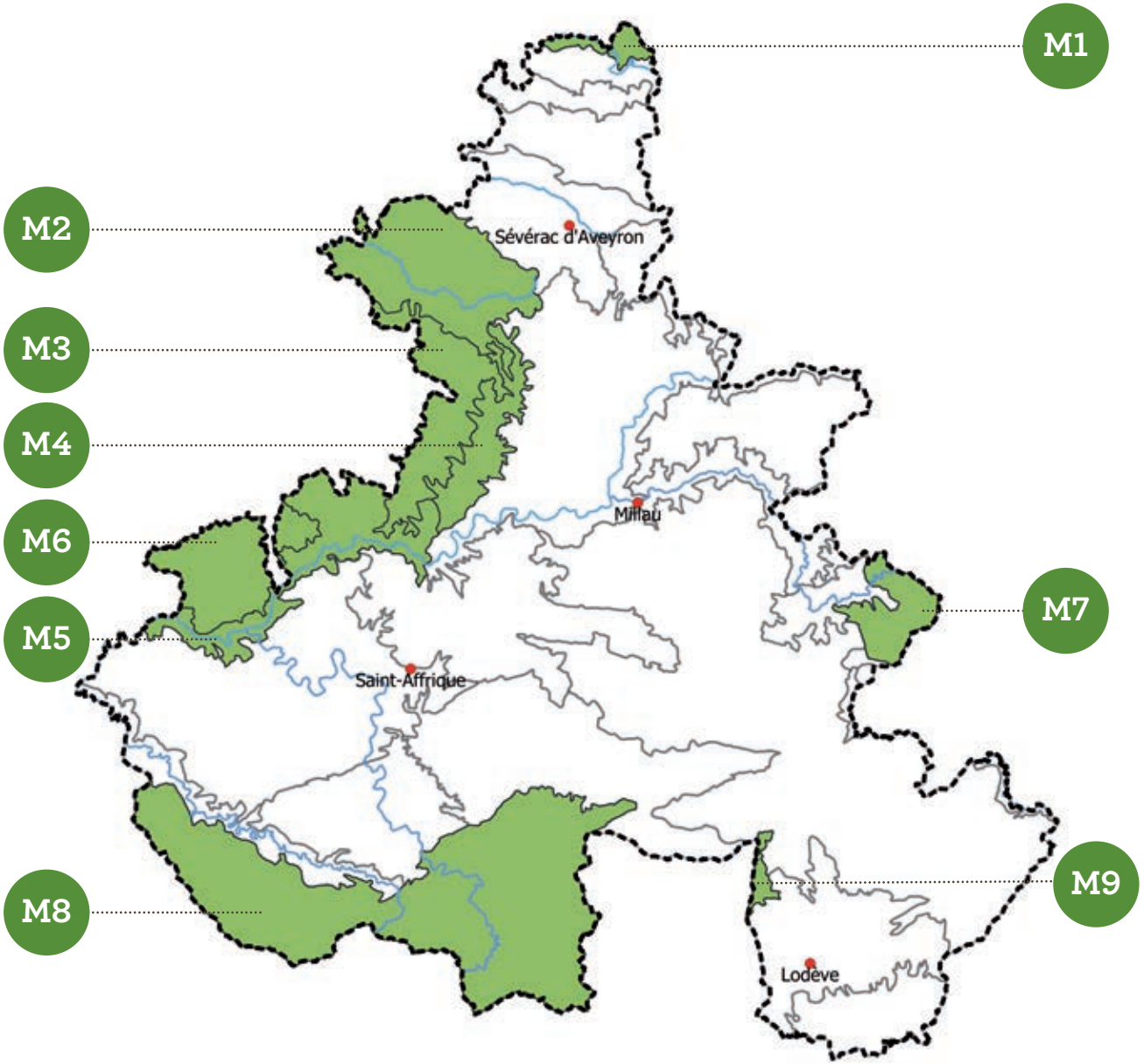

UNITÉ

M1

VALLÉE DU LOT

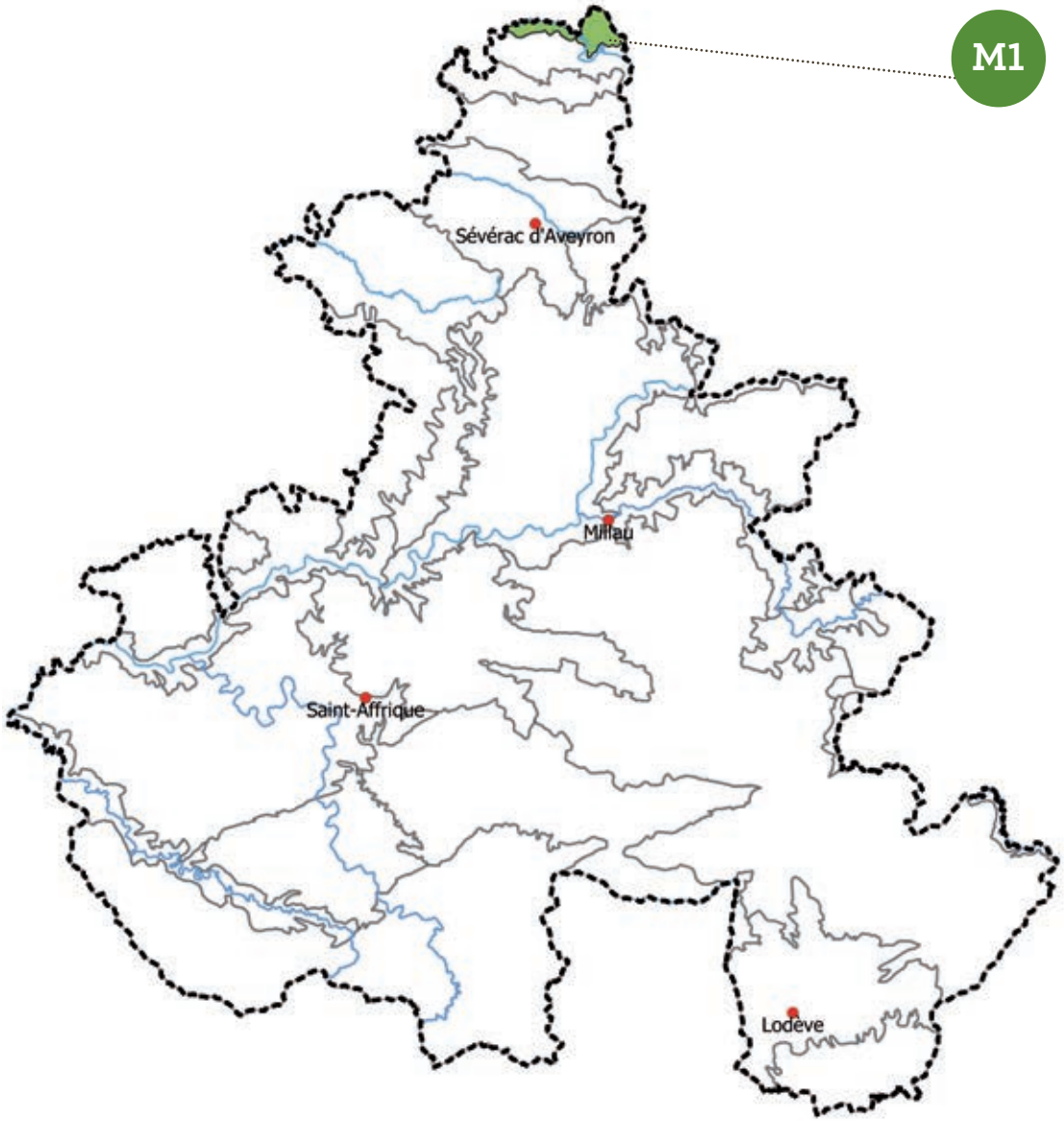

ENVIRONS
DU LIEU-DIT
DE LALO

Il s'agit de l'unité paysagère la plus septentrionale du territoire. Elle jouxte le Parc naturel régional de l'Aubrac.

La rivière Lot, qui prend sa source au nord du mont Lozère, est le principal affluent de la Garonne avec le Tarn.

D'abord prise en tenaille entre le causse de Sauveterre et l'Aubrac, elle serpente, une fois en Aveyron, dans une vallée parfois encaissée, taillé dans des roches acides, schistes en premier lieu.

Des saules aux érables, des aulnes aux tilleuls : les versants pentus de la vallée se couvrent en majorité de forêts de feuillus, mais aussi de châtaigneraies. Les hameaux sont cerclés de milieux plus ouverts, prairies et landes. L'urbanisation, en l'occurrence, se caractérise par un habitat diffus, des fermes isolées.

Le patrimoine bâti et vernaculaire se compose de sécadous (les séchoirs à châtaignes), de terrasses, d'une église, d'un hameau de caractère (Le Navech), ainsi que d'une chapelle protégée.

La rivière Lot est le seul cours d'eau traversant l'unité paysagère.

Communes concernées : La Capelle-Bonance, Saint-Laurent-d'Olt.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

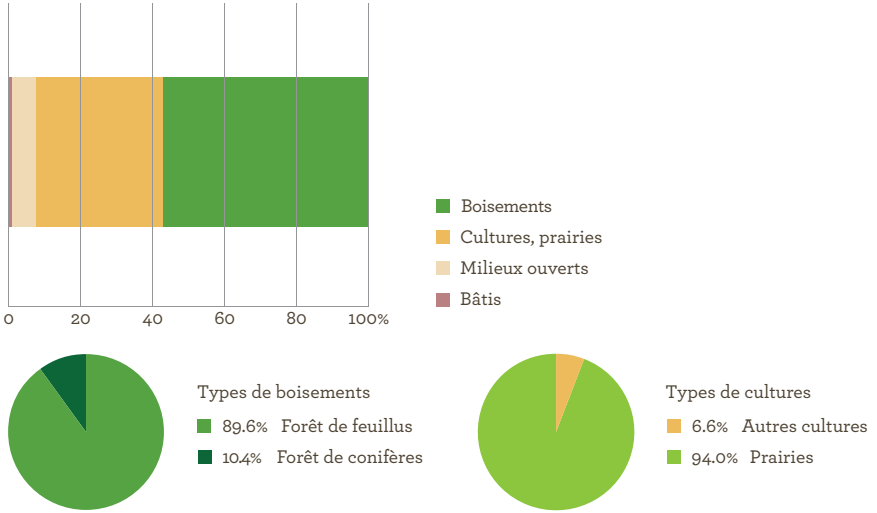

VALLÉE DU LOT

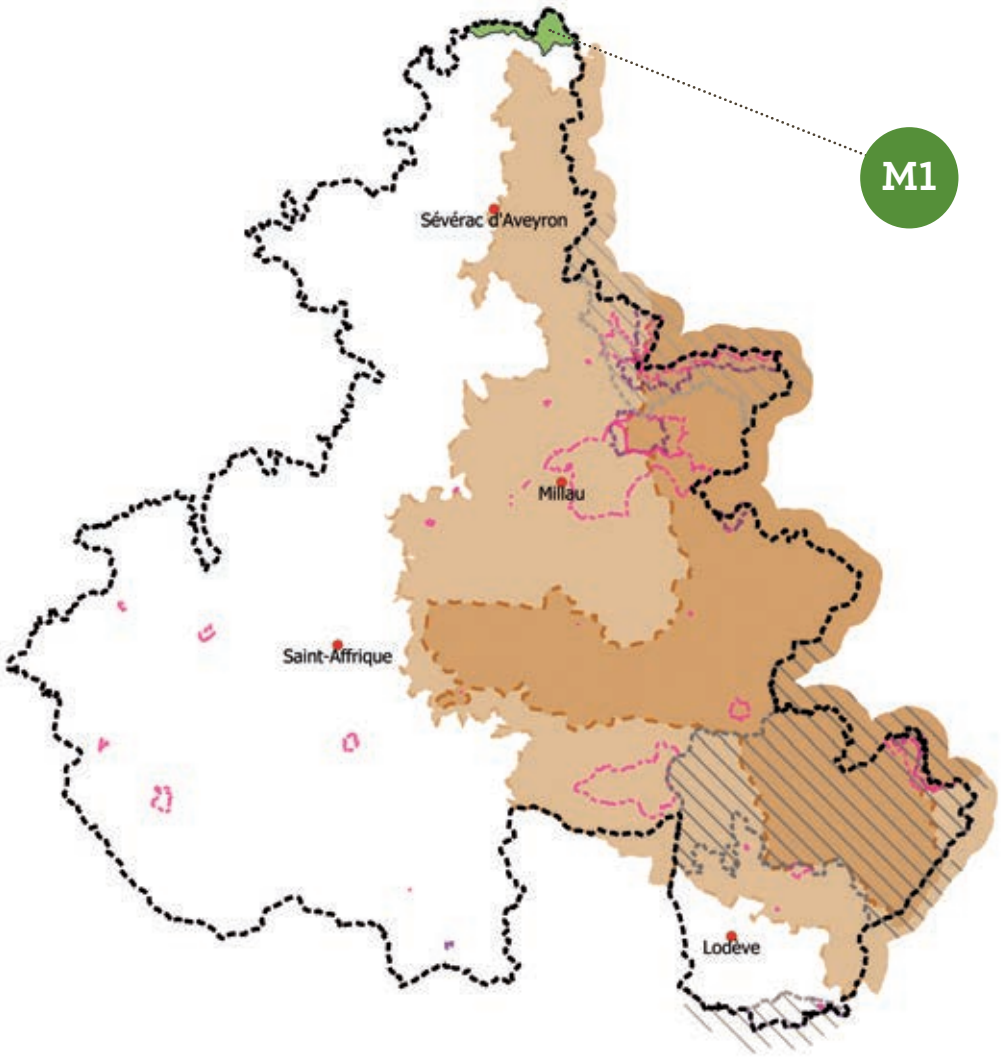

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

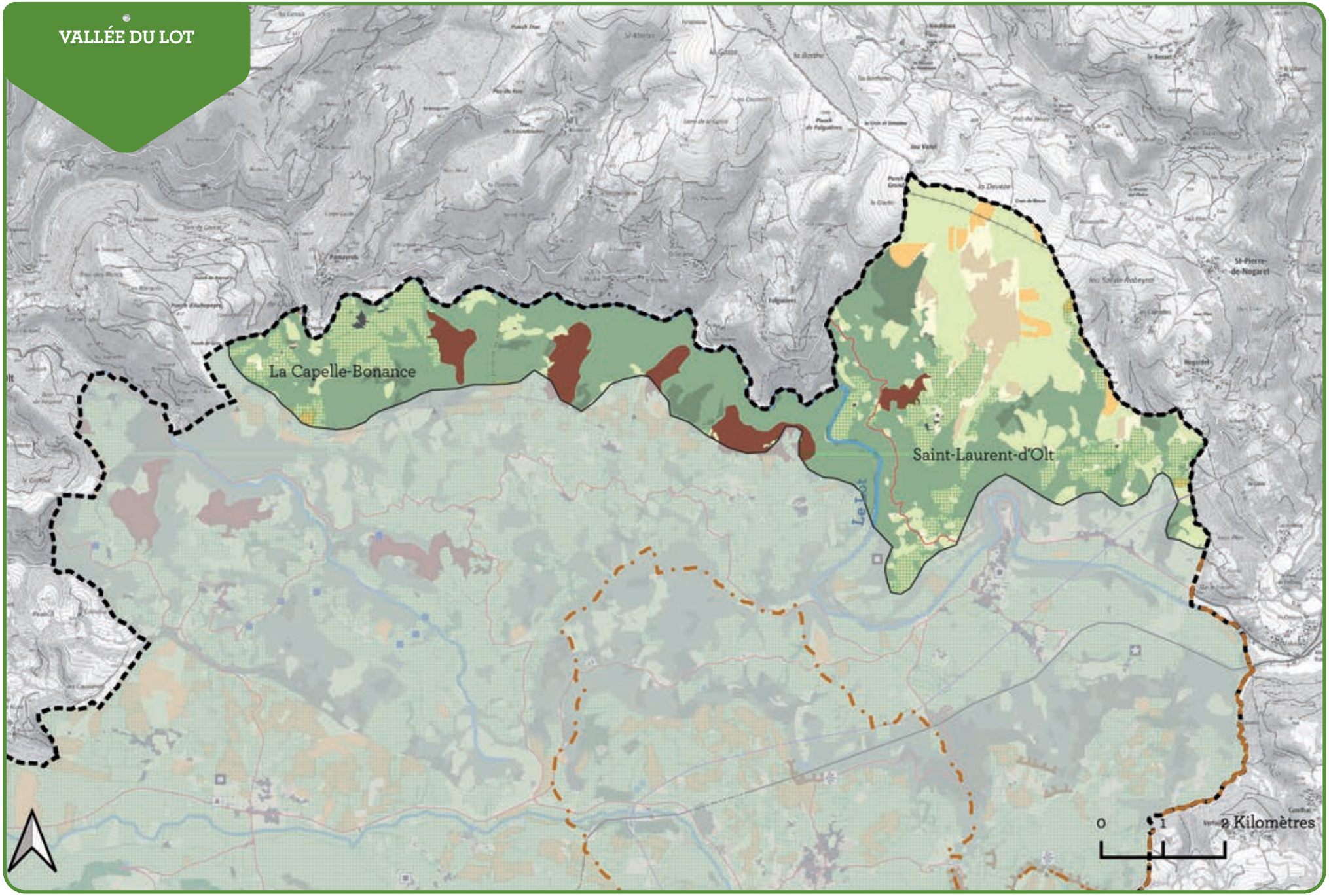
VALLÉE DU LOT
La Capelle-Bonance
Saint-Laurent-d'Olt
Le Lot
St-Pierre-de-Nogaret
0
1
2 Kilomètres

VALLÉE DU LOT

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Cours d'eau, ripisylves
- Crêtes
- Sommets

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

VALLÉE DU LOT

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

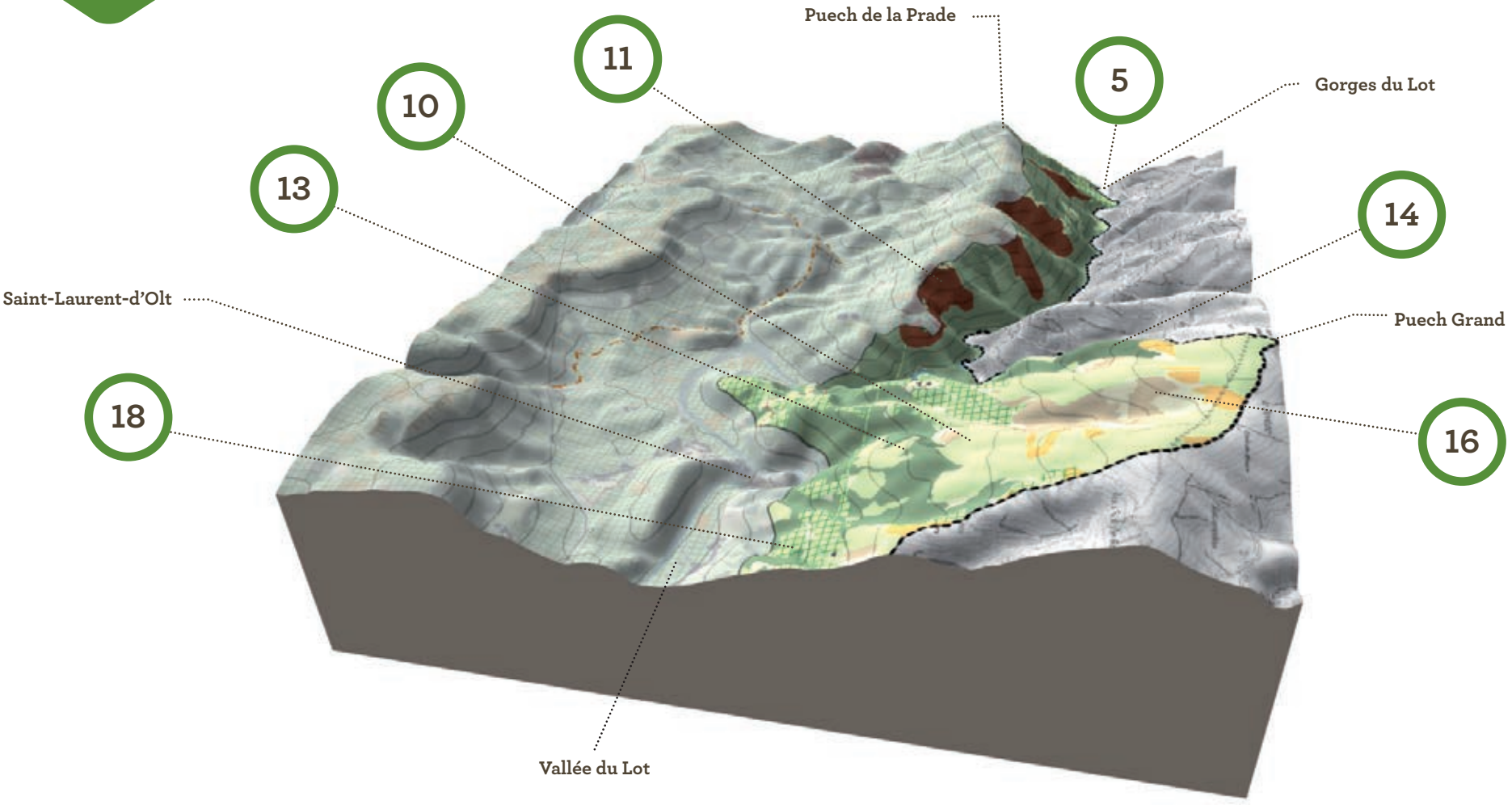

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

VALLÉE DU LOT

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves (Lot) Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (terrasses, fontaines, séchoirs à châtaignes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
16	Landes	Limiter la fermeture des boraldes et des croupes par la lande à genêts et la forêt
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Vallée du Lot

VALLÉE DU LOT

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, arbres, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
45	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...),	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...)

UNITÉ

M2

CRÊTES DU PUECH DU PAL ET VALLÉE DU VIAUR

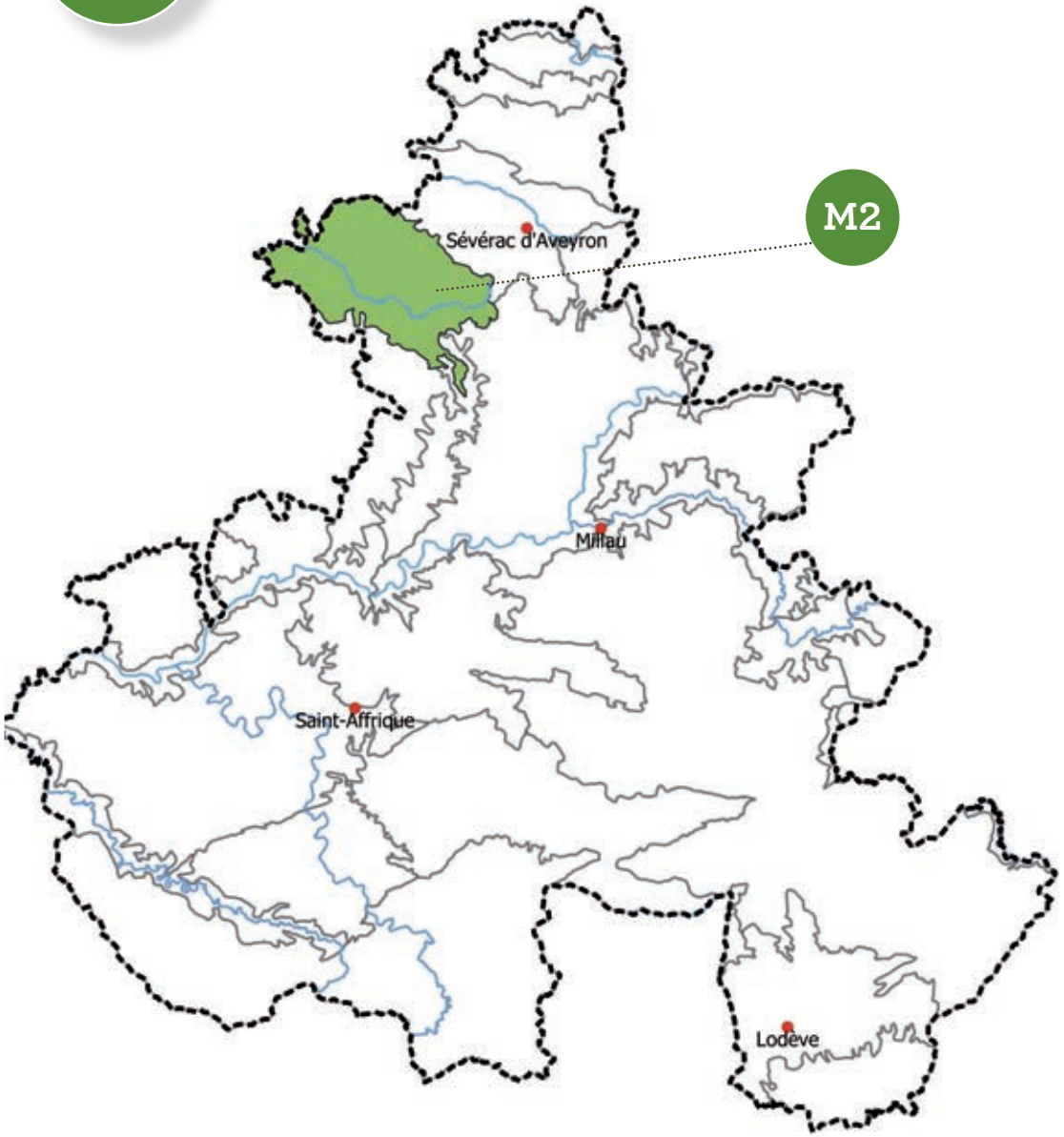

Le sommet du Puech du Pal offre une vue splendide sur la vallée de l'Aveyron, les monts d'Aubrac, le causse du Larzac et même la chaîne des Pyrénées. Il s'agit, tout bonnement, du point culminant du Lévézou mais aussi du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, avec une altitude maximale de 1155m.

Les crêtes du Puech du Pal ceignent l'unité paysagère sur sa bordure nord-est.

A 1090m, la rivière Viaur, affluent de l'Aveyron en rive gauche, prend sa source. Plus exactement : ses sources. Au coeur de ce Lévézou gorgé de zones humides, le Viaur et ses affluents se faufilent parmi des vallées et vallons.

Les gneiss et les marnes constituent le socle géologique de cette unité paysagère.

Le chaulage des terres acides favorise un havre de verdure accueille majoritairement des cultures fourragères, sur d'amples parcelles, certaines en bocage. Si les plantations de conifères ont conquis les hautes crêtes, les feuillus et les hêtraies se partagent les versants avec une végétation buissonnante : landes à genêts, bruyères, fougères. Le patrimoine naturel est marqué par des bosquets de hêtres et haies de houx.

L'urbanisation y est moyenne. Outre deux villages autour desquels gravitent plusieurs hameaux, elle se caractérise par une dissémination du bâti rural, avec des fermes parfois massives. De la vocation rurale du Lévézou, les éléments du patrimoine architectural sont autant de marqueurs : vastes domaines, granges et étables, moulins, remises de charroie. Des jasses témoignent de la tradition agro-pastorale de l'estive.

Des villages de caractère, des fontaines et des églises, parfois fortifiées, complètent cet inventaire.

Le Viaur se gonfle de plusieurs ruisseaux dans sa traversée de l'unité : le Bouzou, les ruisseaux d'Estache, Bouteille, Cadousse, Rieutord et Varayrous. La Muse, qui se jette in fine dans le Tarn, et son affluent la Musette prennent toutes deux leur source au sein de cette unité paysagère.

Communes concernées : Vézins-de-Lévézou et Ségur essentiellement, mais aussi Saint-Laurent-de-Lévézou, Saint-Léons, Sévérac d'Aveyron, Verrières.

ENVIRONS DE SÉGUR

VÉZINS DE LÉVÉZOU

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

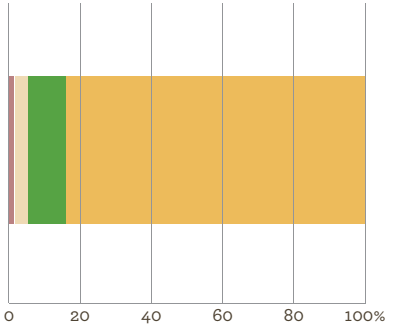

- Cultures, prairies
- Boisements
- Milieux ouverts
- Bâtis

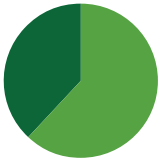

Types de boisements

- 62.1% Forêt de feuillus
- 37.9% Forêt de conifères

Types de cultures

- 38.0% Autres cultures
- 62.0% Prairies

CRÊTES DU PUECH DU PAL ET VALLÉE DU VIAUR

M2

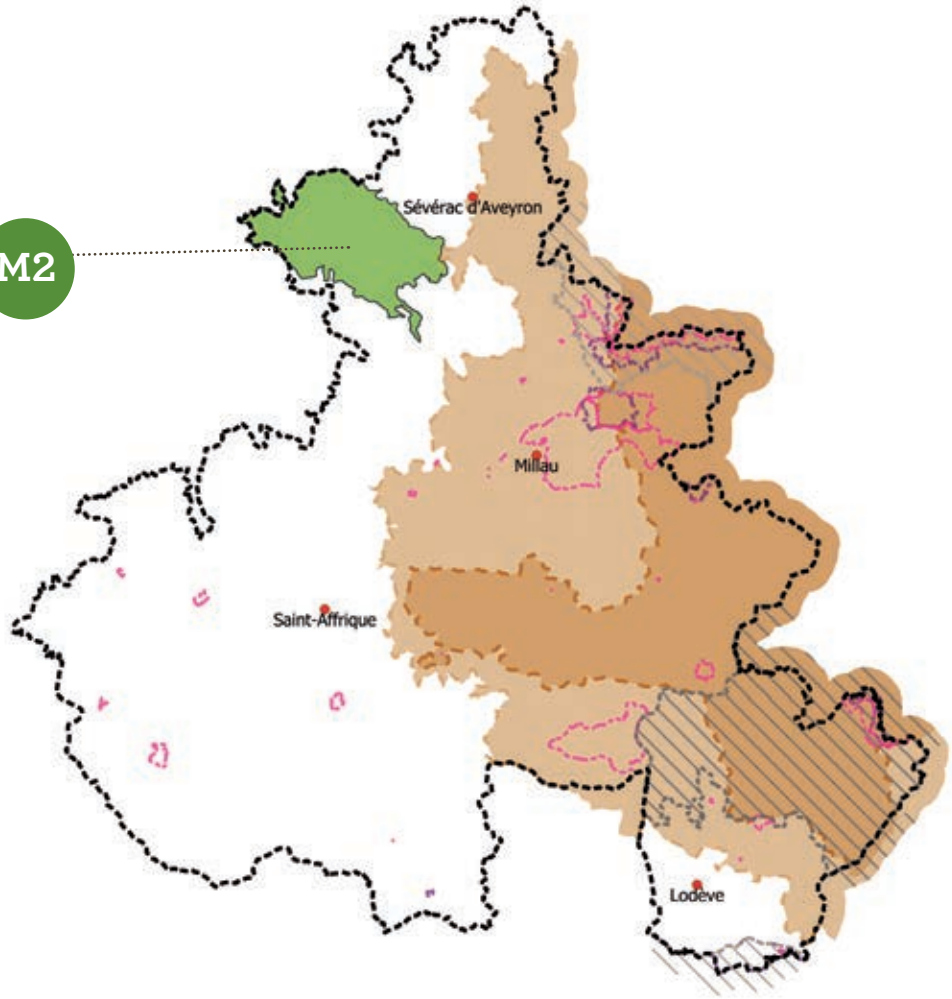

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

CRÊTES DU PUECH DU PAL ET VALLÉE DU VIAUR

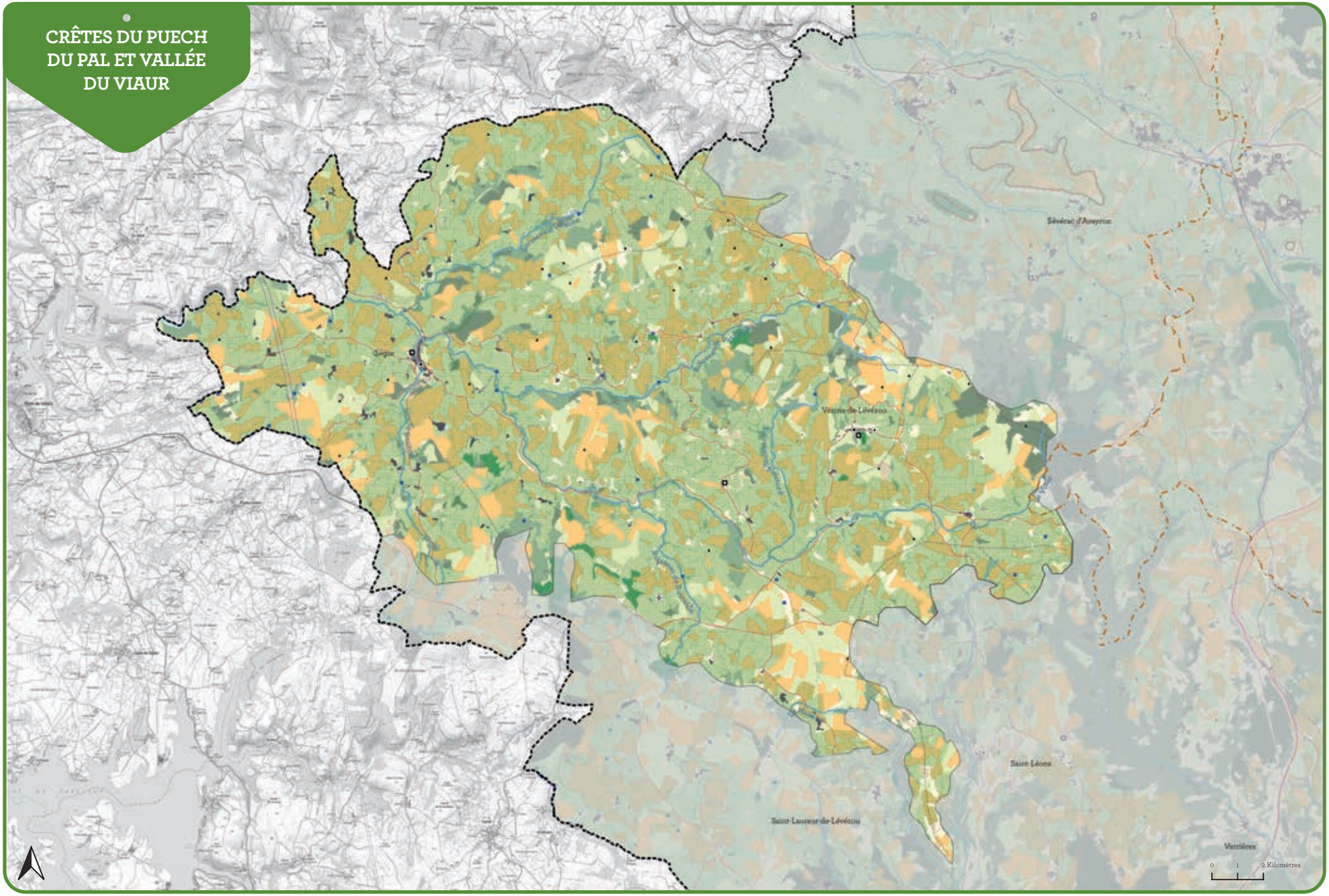

CRÊTES DU PUECH DU PAL ET VALLÉE DU VIAUR

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Villages de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Zones d'activités secondaires

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

CRÊTES DU PUECH DU PAL ET VALLÉE DU VIAUR

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

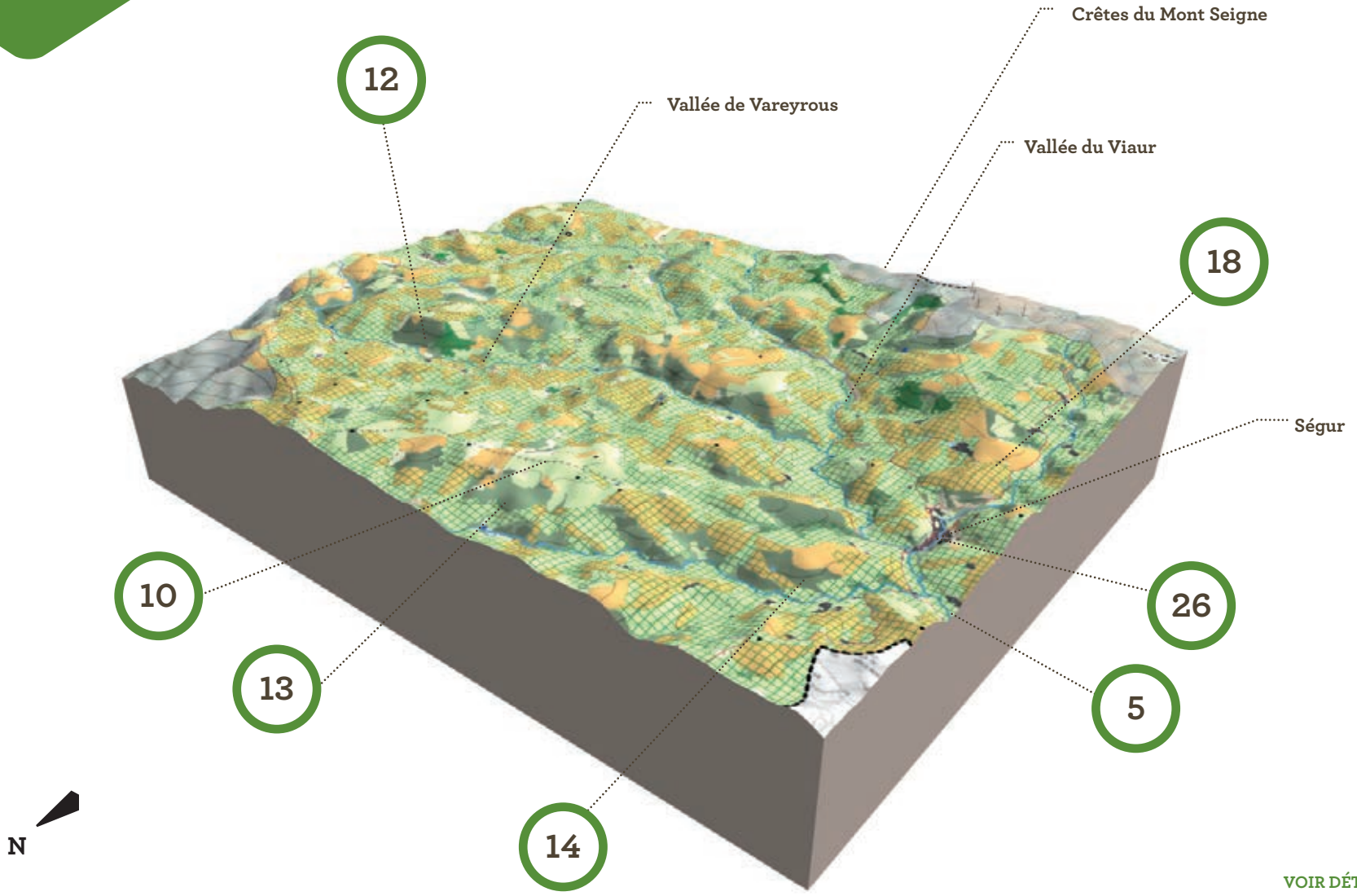

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

CRÊTES DU PUECH DU PAL ET VALLÉE DU VIAUR

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Vallée du Viaur et ses affluents
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides Développer les actions de protection (tourbière des Rauzes)
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, fontaines...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries d'estive, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements. Le hêtre représente une essence emblématique du Lévézou
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
20	Haies de houx	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels Puech du Pal (1155m)
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Vézins-de-Lévézou, Ségur....)

CRÊTES DU PUECH DU PAL ET VALLÉE DU VIAUR

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION - LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants (Vézins-de-Lévézou) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la RD911 Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements)
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages : Vézins-de-Lévézou, Ségur...
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, arbres, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
40	Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens pour éviter toute saturation Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...),	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

M3

CRÊTES DU MONT SEIGNE

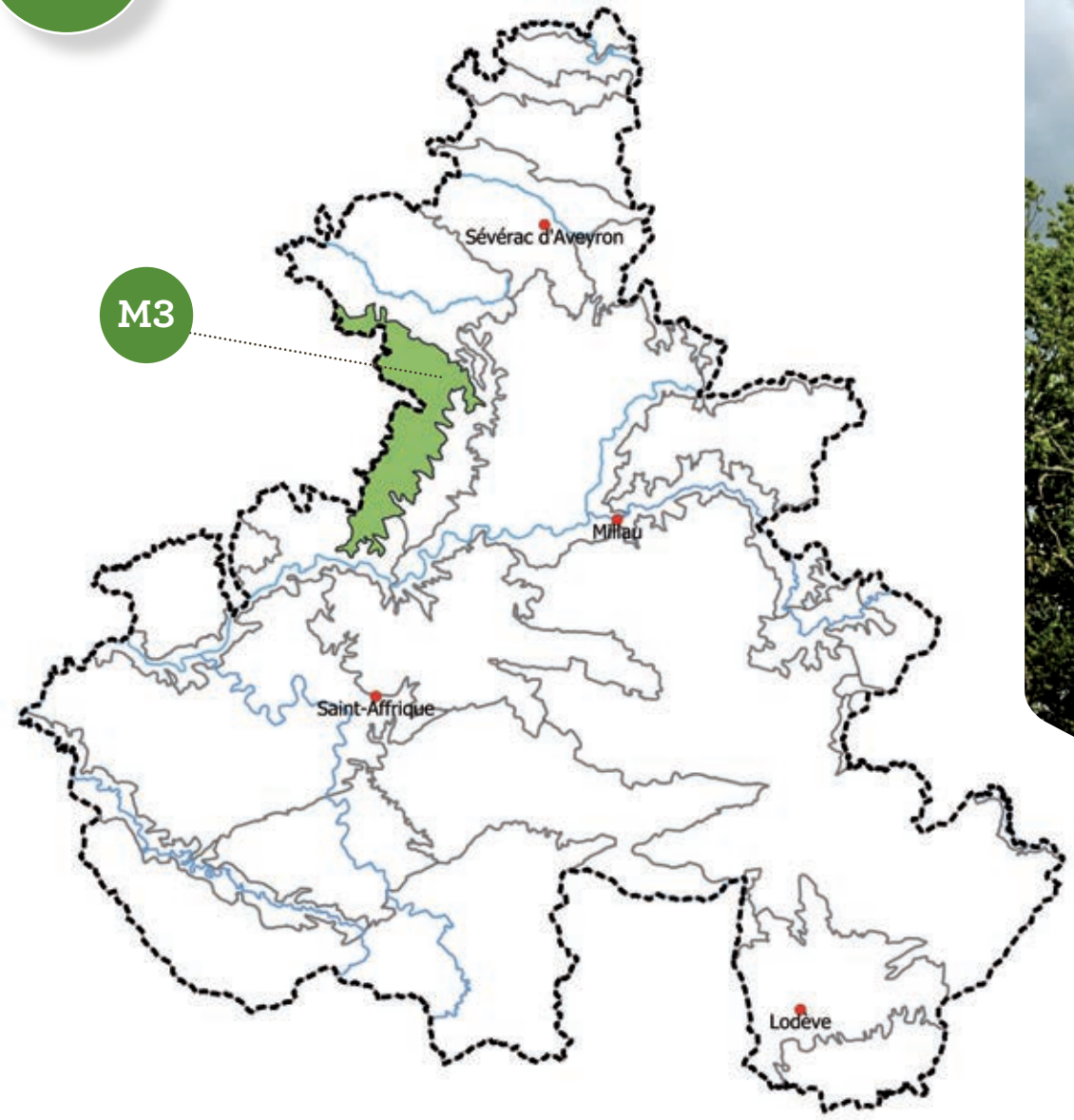

ENVIRONS DE VIAROUGE

PLANTATION DE CONIFÈRES

Lieu d'hibernation privilégié des coccinelles, le Mont Seigne culmine à une altitude de 1128m, s'imposant après le Puech du Pal comme le deuxième sommet du territoire. Ses hautes crêtes, aux versants fortements pentus, se composent de gneiss et de micaschistes.
Sauf sur les crêtes, conquises par des plantations de conifères, le sol est dédié essentiellement aux cultures. Le chaulage des terres acides favorise une abondante production fourragère à destination du bétail.
Le patrimoine naturel de cette unité englobe de précieuses zones humides, des landes à bruyères, des châtaigneraies. S'y ajoutent deux espèces végétales emblématiques du Lévézou : le hêtre, au sein de bosquets et de haies, et le houx, sous forme de bocage.
L'urbanisation, modeste, se résume quelques hameaux et fermes isolés, d'où se détachent des éléments notables de patrimoine bâti : grands domaines, granges, étables, moulins et fontaines.
L'unité paysagère abrite un monument historique inscrit : les sanctuaires gallo-romains des Basiols, sur la commune de Saint- Beauzély.
Plusieurs centrales éoliennes marquent les paysages du Lévézou de leur empreinte industrielle.
Onze cours d'eau prennent leur source dans les monts : la Musette, le Bouzou, le Vioulou, les ruisseaux d'Estalane, de Bouteille, Brinhac, Coudols, Falguières, Fouyruse, Prat Long, Sauganne.

Communes concernées : Castelnau-Pégayrols, Montjaux, Saint-Beauzély, Saint-Laurent-du-Lévézou, Ségur, Vézins-de-Lévézou, Viala-du-Tarn.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

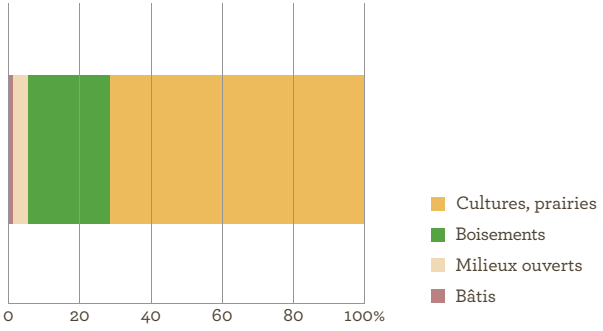

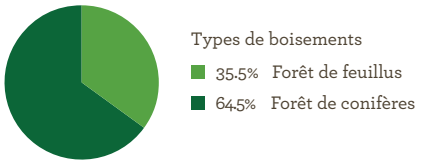

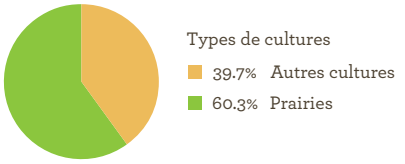

CRÊTES DU MONT SEIGNE

M3

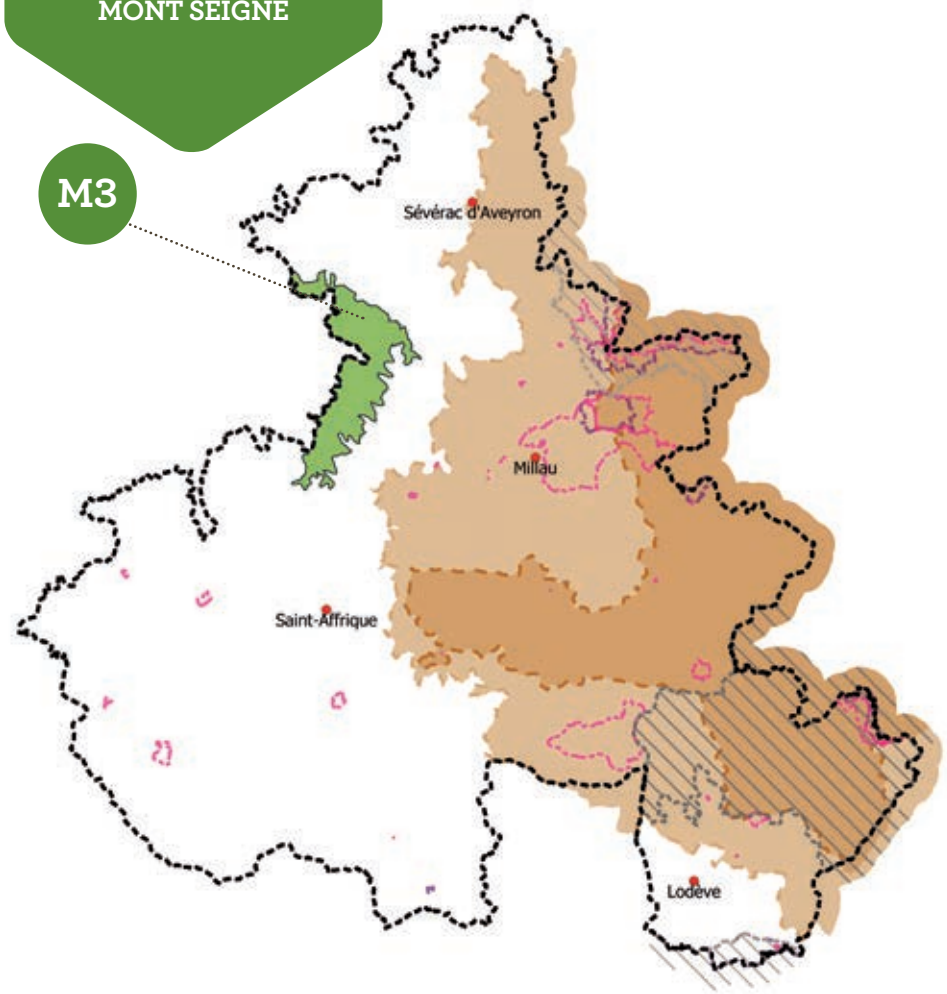

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

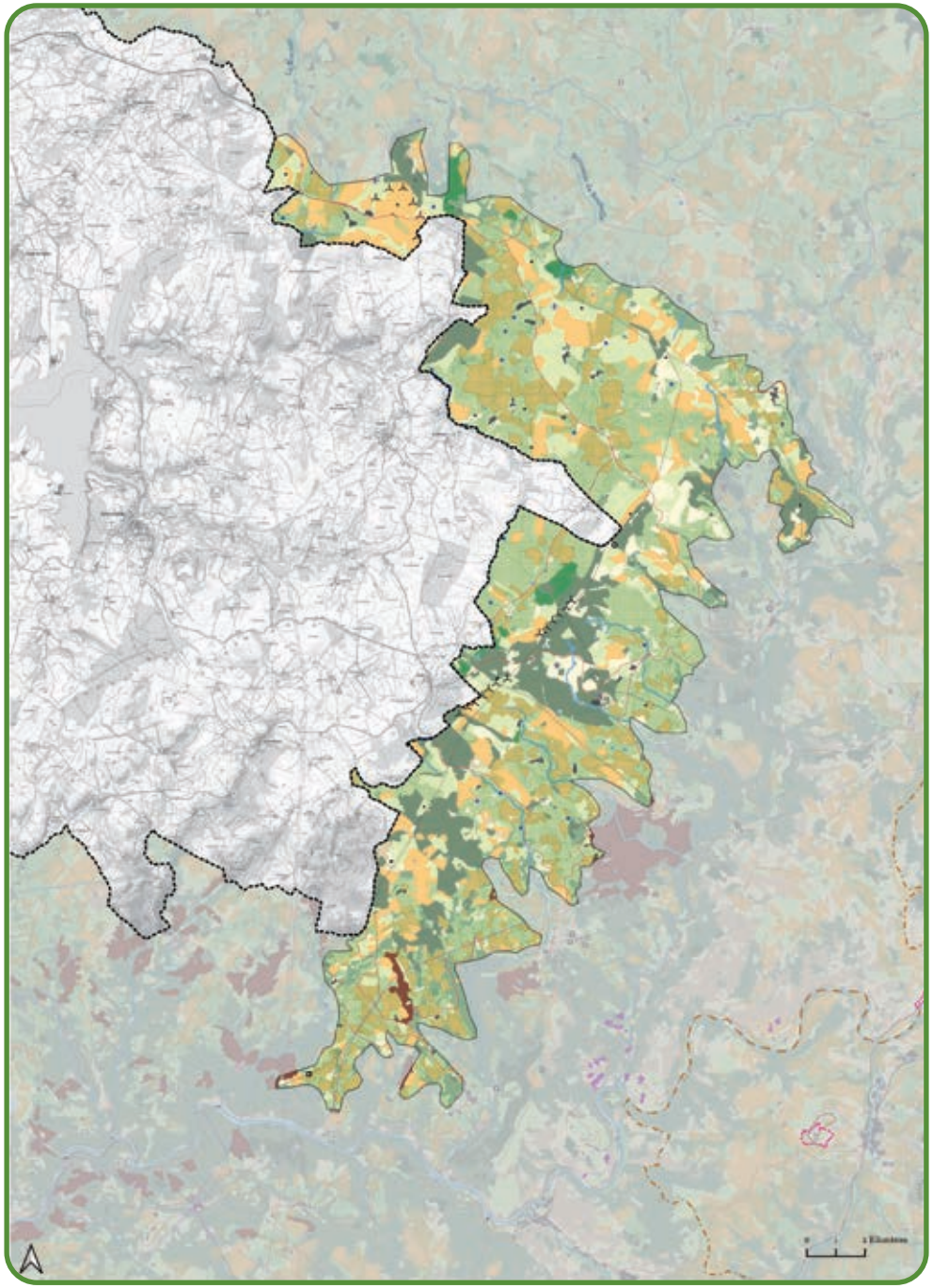

CRÊTES DU MONT SEIGNE

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Marnes grises
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

ÉNERGIES

- Parcs éoliens
- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

CRÊTES DU MONT SEIGNE

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

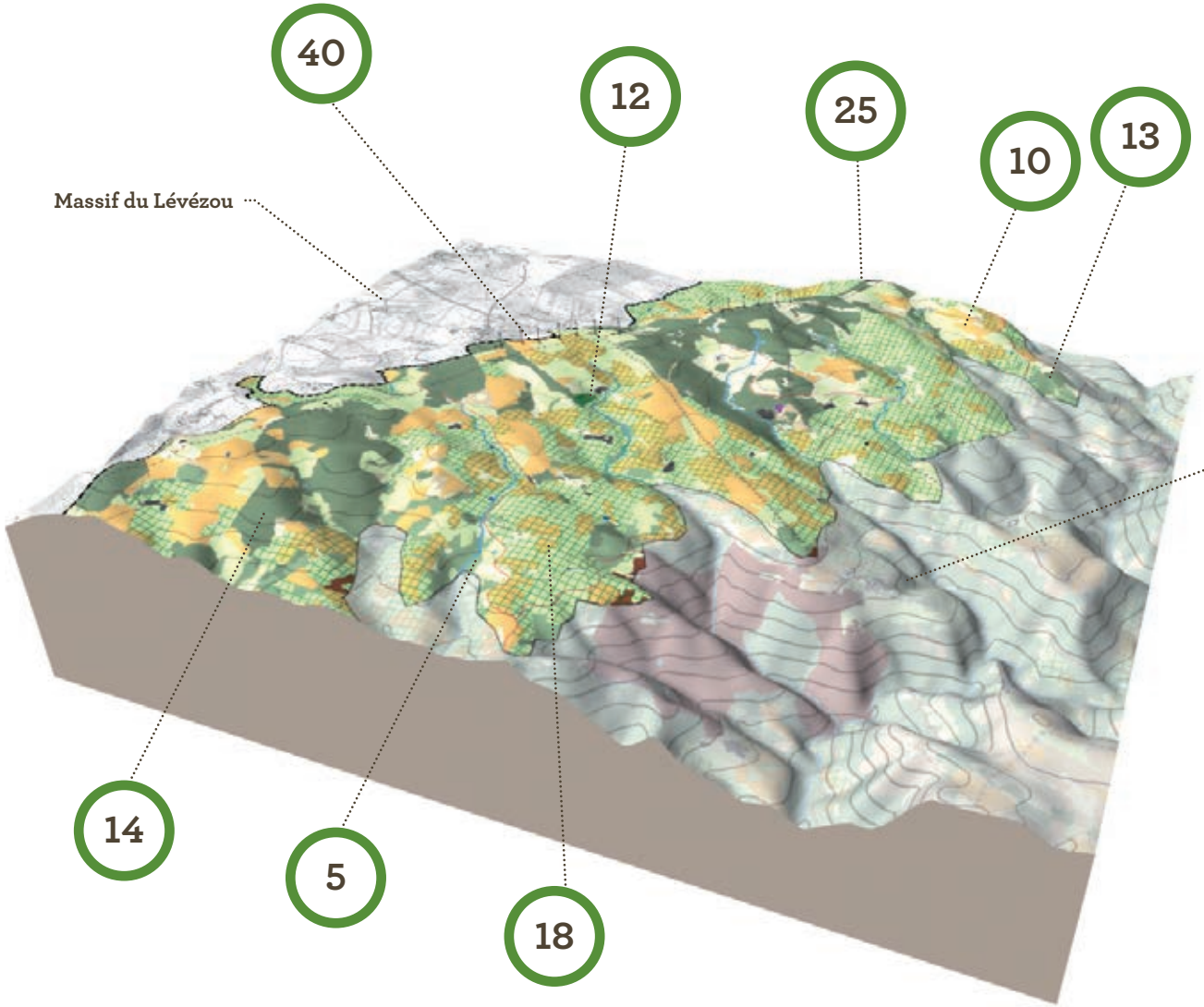

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

CRÊTES DU MONT SEIGNE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves (érosion)
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries d'estive, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
20	Haies de houx	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels : Mont Seigne (1121m), Viarouge, Castries, Col de Poulzinières, route de Montjaux ...

CRÊTES DU MONT SEIGNE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION - LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
34	Villages Saint-Laurent-de-Lévézou	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, arbres, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
40	Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens pour éviter toute saturation Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

VALLÉE DE LA MUSE

UNITÉ

M4

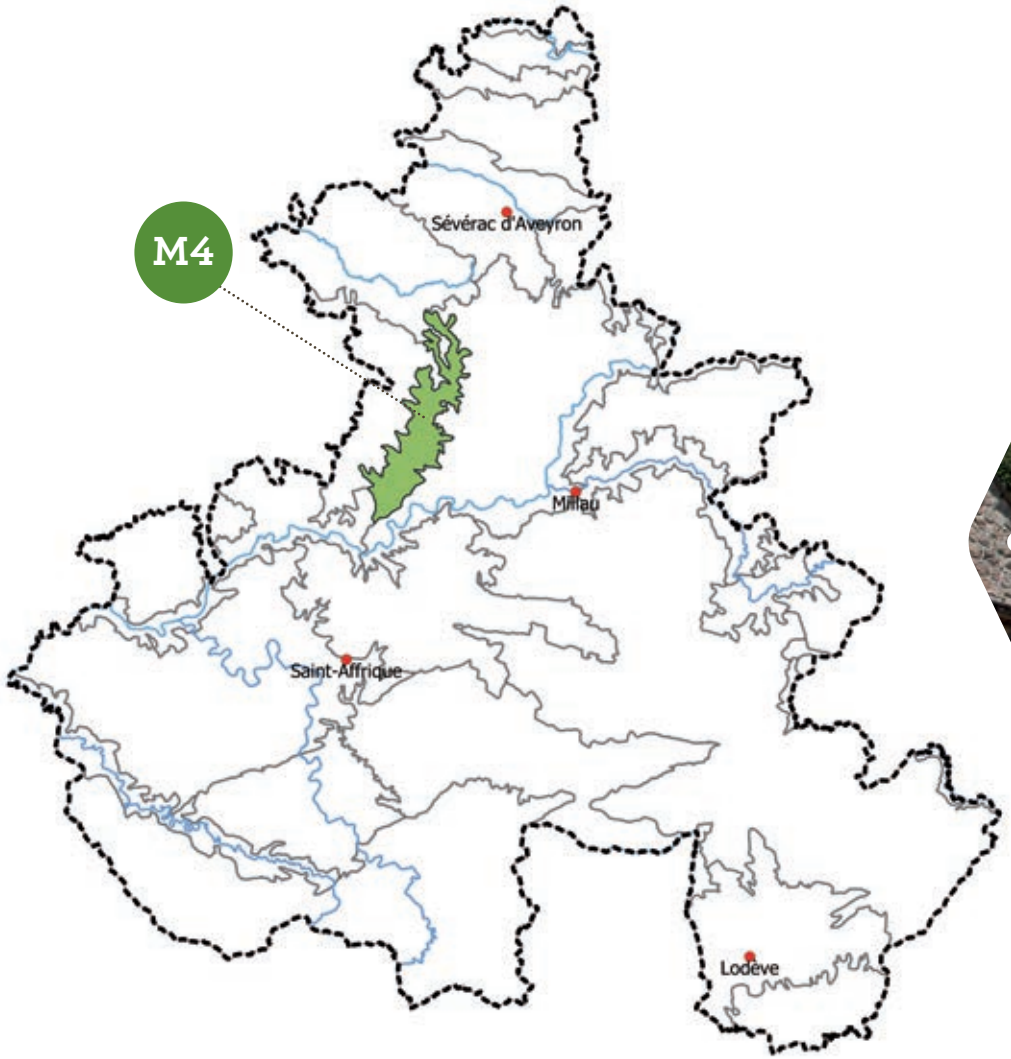

ÉGLISE DE SAINT-BEAUZÉLY

VALLÉE DE LA MUSE

Havre de verdure et de fraîcheur, la vallée de la Muse s'incruste entre le Lévézou et les avant-causses.
Dans cette vallée encaissée, où serpente un ruisseau cristallin, les versants se couvrent de forêts de feuillus et de châtaigneraies (en rive droite), laissant poindre également des terrasses autrefois mises en culture (on trouve encore quelques arpents de vignes). Un parcellaire bocager, dont le frêne constitue l'armature, se déploie sur les replats, qui bénéficient d'une bonne exposition.
La vallée de la Muse présente une étonnante variété géologique : calcaire, marnes, grès, gneiss et micachistes s'y observent, avec encore, au niveau de la plaine, de récents alluvions. D'une marne rouge s'écoule, en amont de Roquetaillade, une source ferrugineuse. Cette vallée est aussi appelée vallée des maçons car elle accueille d'anciennes carrières réputées pour son grès de bonne qualité.
L'urbanisation, moyenne, s'articule autour de trois bourgs (Saint-Beauzély, Montjaux et Castelnau-Pégayrols) et de villages satellites tels Castelmus, Marzials, Roquetaillade, s'égrenant à mi-pente sur des replats et au sein des vallées.
La vallée accueille plusieurs édifices, inscrits ou classés monuments historiques, qui contribuent au charme de l'unité paysagère : anciens prieurés de Comberoumal et Saint-Michel, églises de Saint-Jacques-de-Salsac, Montjaux et Notre-Dame, châteaux de Saint-Beauzély, Castelnau-Pégayrols et Montjaux. Castelnau-Pégayrols, village de caractère, recèle aussi un ancien réseau hydraulique du Moyen Âge avec plusieurs moulins.
A Montjaux, le dolmen du Puech est également référencé comme monument historique.
Des sécadous, des terrasses, des moulins et des fontaines étoffent un peu plus le riche patrimoine architectural de la vallée.

La Muse, qui se jette dans le Tarn, traverse l'unité paysagère du nord au sud en se gonflant au passage de six affluents : la Musette, les ruisseaux d'Estalane, de Brinhac, de Falguières, de Fouyrouse et de Prat Long.

Communes concernées : Castelnau-Pégayrols, Montjaux, Saint-Beauzély, Saint-Laurent-du-Lévézou, Saint-Léons.

VILLAGE DE MONTJAUX

SAINT-BEAUZÉLY - VALLÉE DE LA MUSE

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

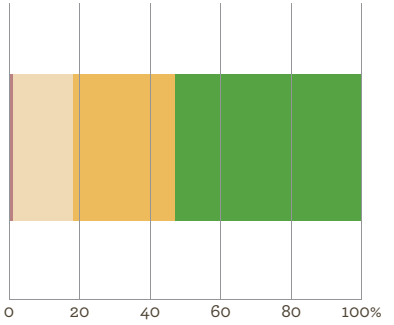

- Boisements
- Cultures, prairies
- Milieux ouverts
- Bâtis

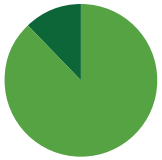

Types de boisements
- 87.7% Forêt de feuillus
- 12.3% Forêt de conifères

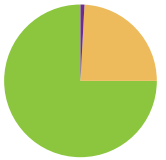

Types de cultures
- 23.9% Autres cultures
- 75.6% Prairies
- 0.4% Vignes

VALLÉE DE LA MUSE

M4

Sévérac d'Aveyron

Millau

Saint-Affrique

Lodève

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

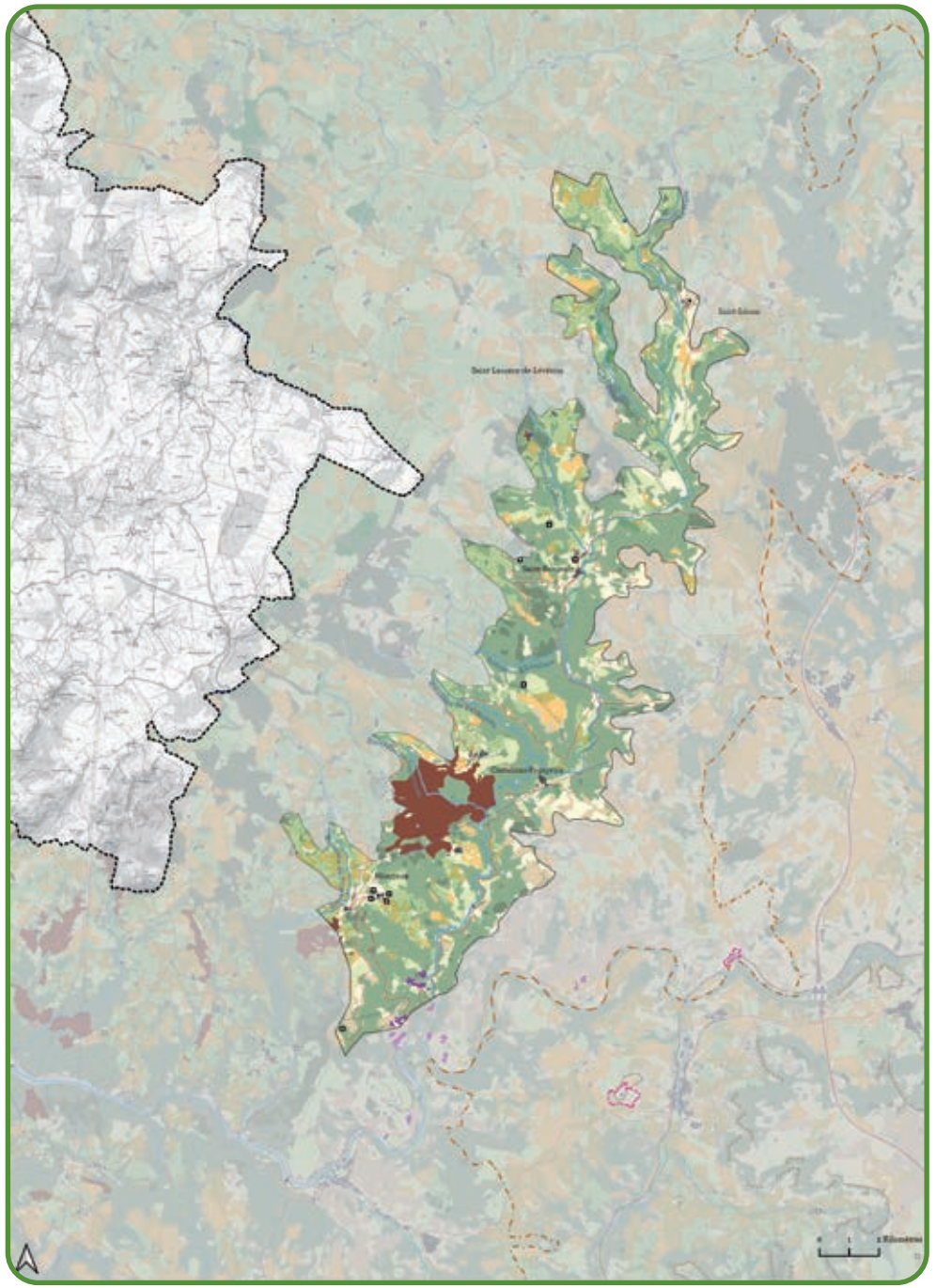

VALLÉE DE LA MUSE

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Vignes
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Marnes grises
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Villages de caractère

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

ÉNERGIES

- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

VALLÉE DE LA MUSE

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

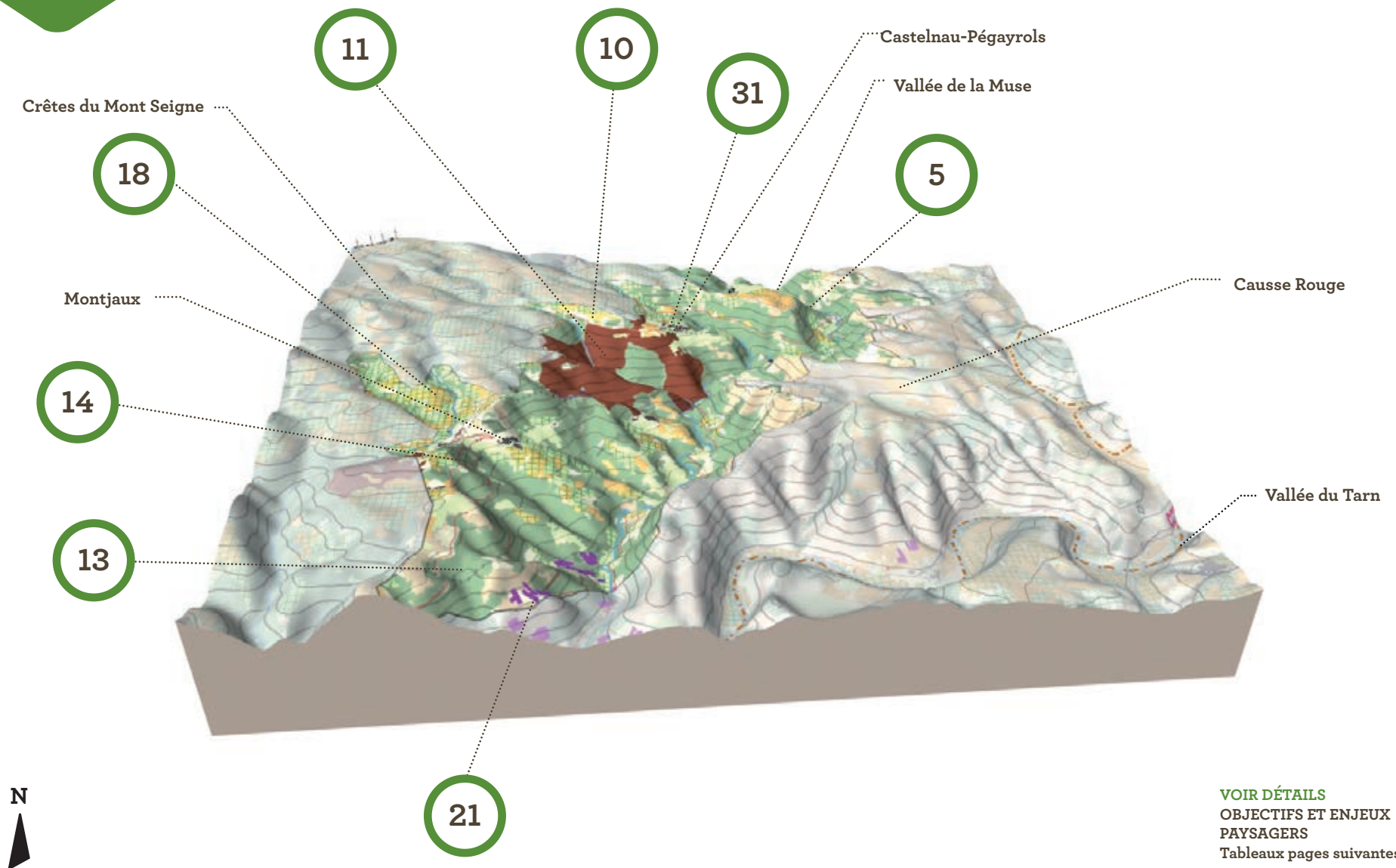

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

VALLÉE DE LA MUSE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves La Muse
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, séchoirs à châtaignes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
21	Viticulture, arboriculture (fruitiers), maraichage	Protéger et développer les zones favorables Maintenir et développer les plantations de vignes

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Saint-Léons, Castelnau-Pégayrols, Montjaux...)

VALLÉE DE LA MUSE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION - LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
28	Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactants Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâtie avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco-lotissements) Saint-Léons, Saint-Beauzély, Castelnau-Pégayrols, Montjaux
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39	Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation Permettre la réouverture de micro-carrières de grès pour restaurer le patrimoine
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

M5

RASPES DU TARN

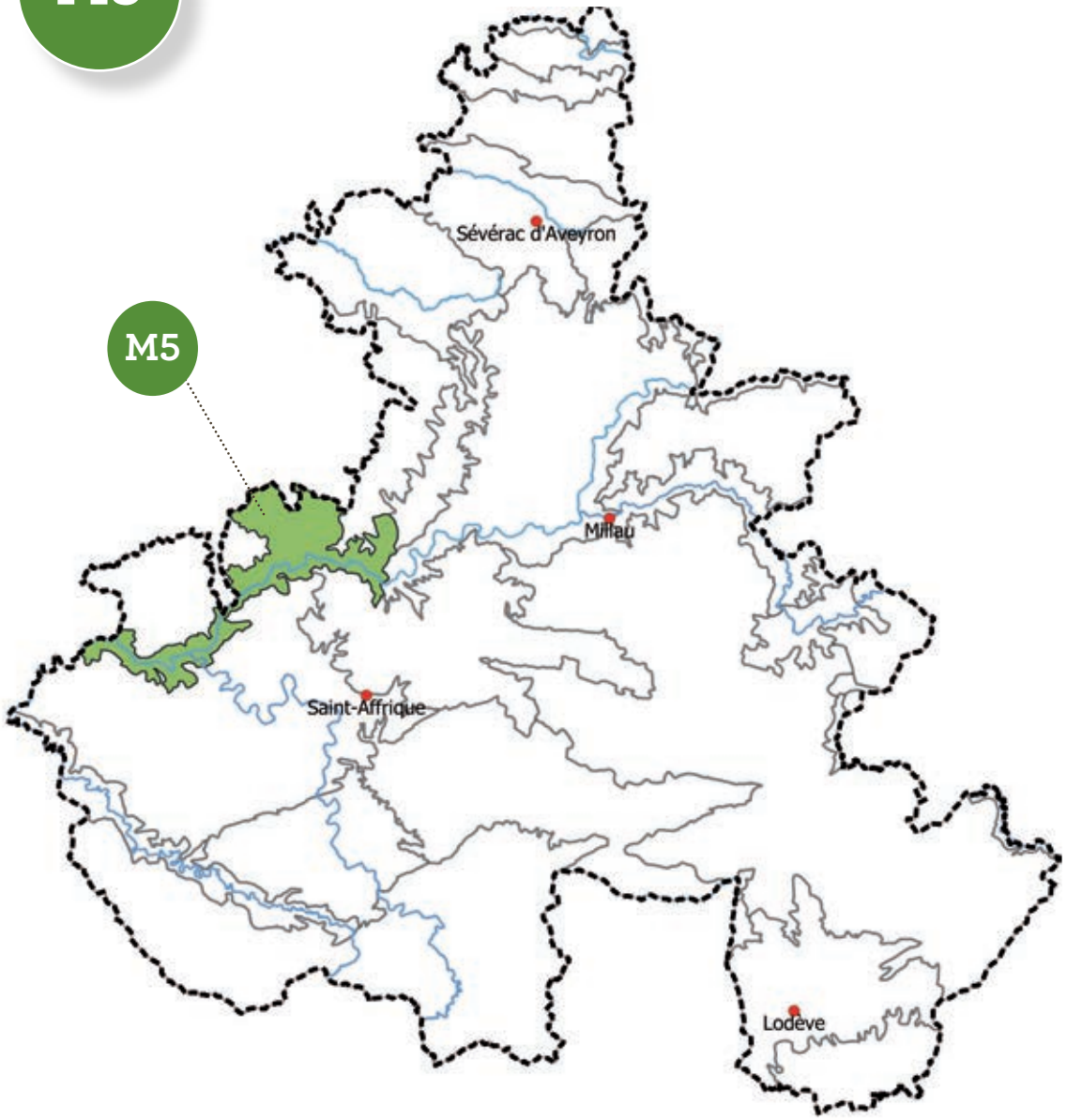

Les Raspes désignent des escarpements rocheux et sauvages, en contrebas desquels coule la rivière Tarn.

Géologiquement, le grès y coexiste avec des roches métamorphiques : schistes, granites et amphibolites.

Les forêts de feuillus ont conquis cette vallée encaissée aux versants pentus, que parsèment aussi des plantations de conifères, des châtaigneraies, des landes et des cultures.

Conséquence du relief, les Raspes ne présentent qu'une urbanisation moyenne, où les villages à mi-pente tels Le Viala-du-Tarn et Ayssènes alternent avec les bourgs de la vallée (Le Truel, Broquiès, Brousse-le-Château). Hameaux et anciennes fermes constellent les versants. Les « faïsses », terrasses cultivables aujourd'hui en désuétude, et les sécadous caractérisent un patrimoine vernaculaire jadis dédié à la vigne et à la châtaigne.

Brousse-le-Château et ses abords sont le joyau historique des Raspes : ce site inscrit possède plusieurs monuments historiques classés ou inscrits, tels la forteresse médiévale, l'église gothique et le pont vieux surplombant la rivière Alrance. Plus en amont, perché au-dessus du Tarn, se profile un autre village de caractère : Ayssènes.

L'industrie a fortement marqué le paysage de son empreinte, avec la construction entre 1920 et 1959 de trois barrages et quatre usines hydroélectriques, de deux conduites forcées à flanc de versant, l'ensemble s'accompagnant de nombreuses lignes à haute tension.

13 cours d'eau, à commencer par la rivière Tarn, traversent l'unité : l'Alrance, le Dourdou de Camarès, le Gos, le Vernobre, les ruisseaux de Coudols, Geneve, la Valade, Lavandou, Linsouse, Prat Long, des Pougets et des Vabrettes.

Communes concernées : Ayssènes, Brasc, Broquiès, Brousse-le-Château, Le Truel, Montclar, Montjaux, Saint-Izaire, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Victor-et-Melvieu, Viala-du-Tarn.

LE VILLAGE
DE COUDOLS

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

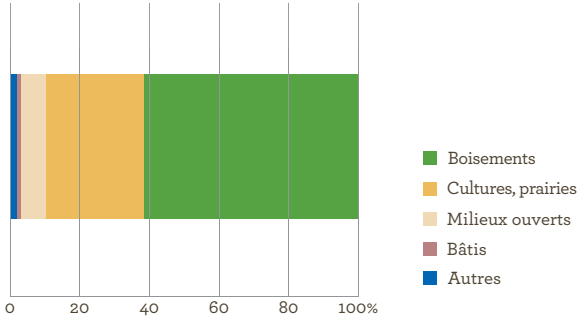

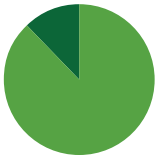

Types de boisements
88.2% Forêt de feuillus
11.8% Forêt de conifères

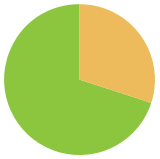

Types de cultures
30.5% Autres cultures
69.5% Prairies

RASPES DU TARN

RASPES DU TARN

M5

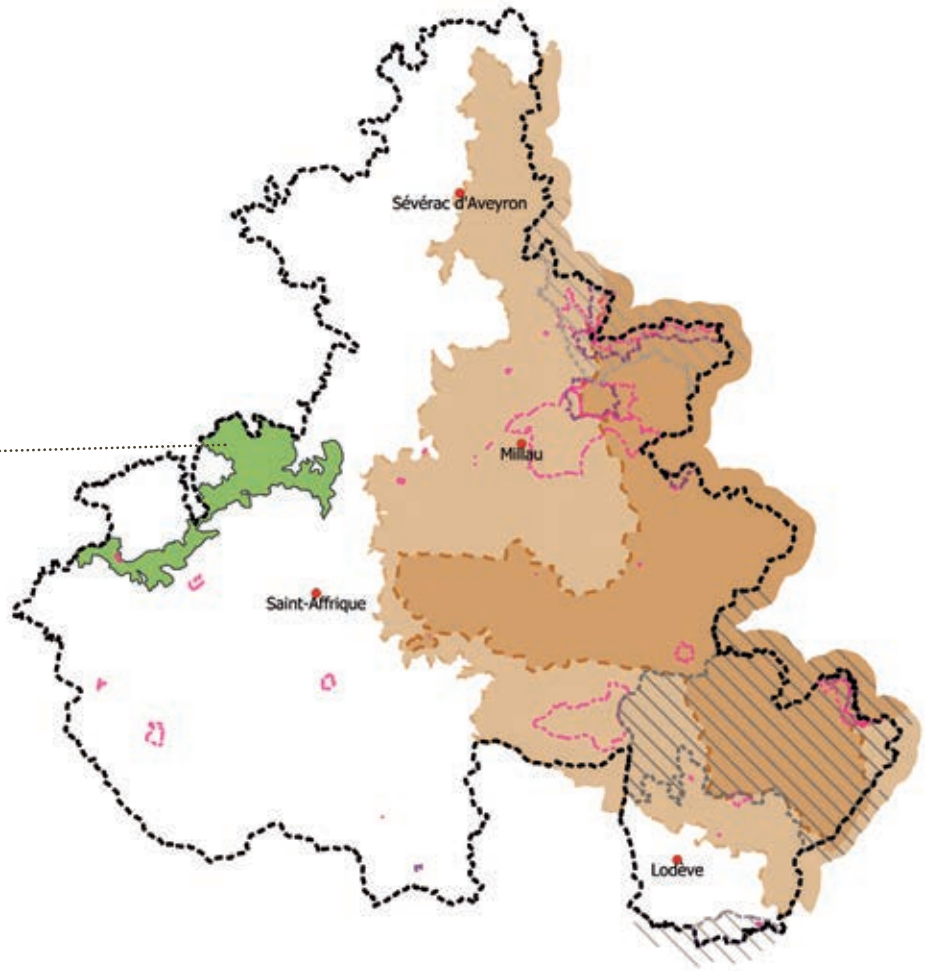

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

RASPES DU TARN

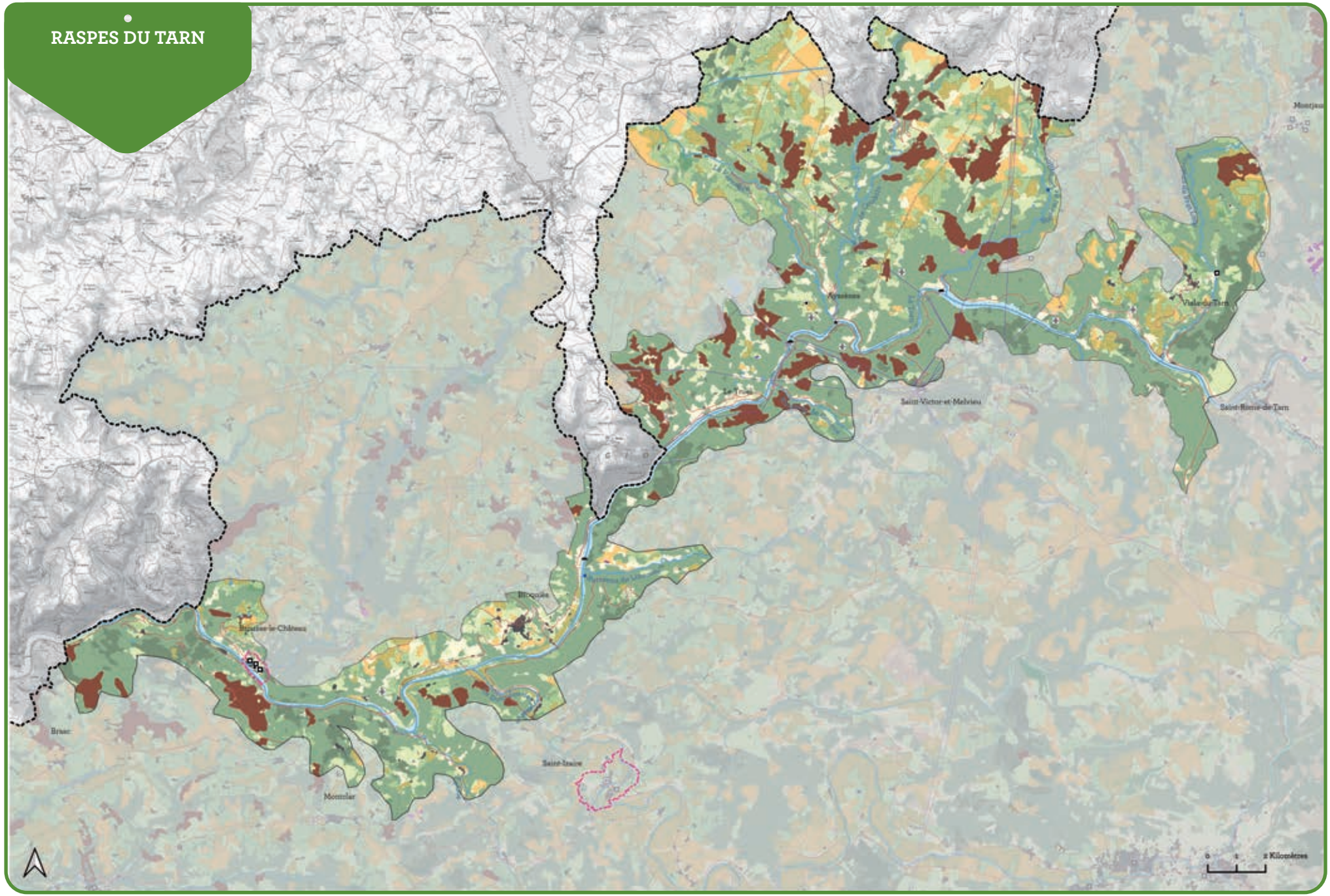

RASPES DU TARN

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Vergers
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites inscrits
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Paysages de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

ÉNERGIES

- Barrages
- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

RASPES DU TARN

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

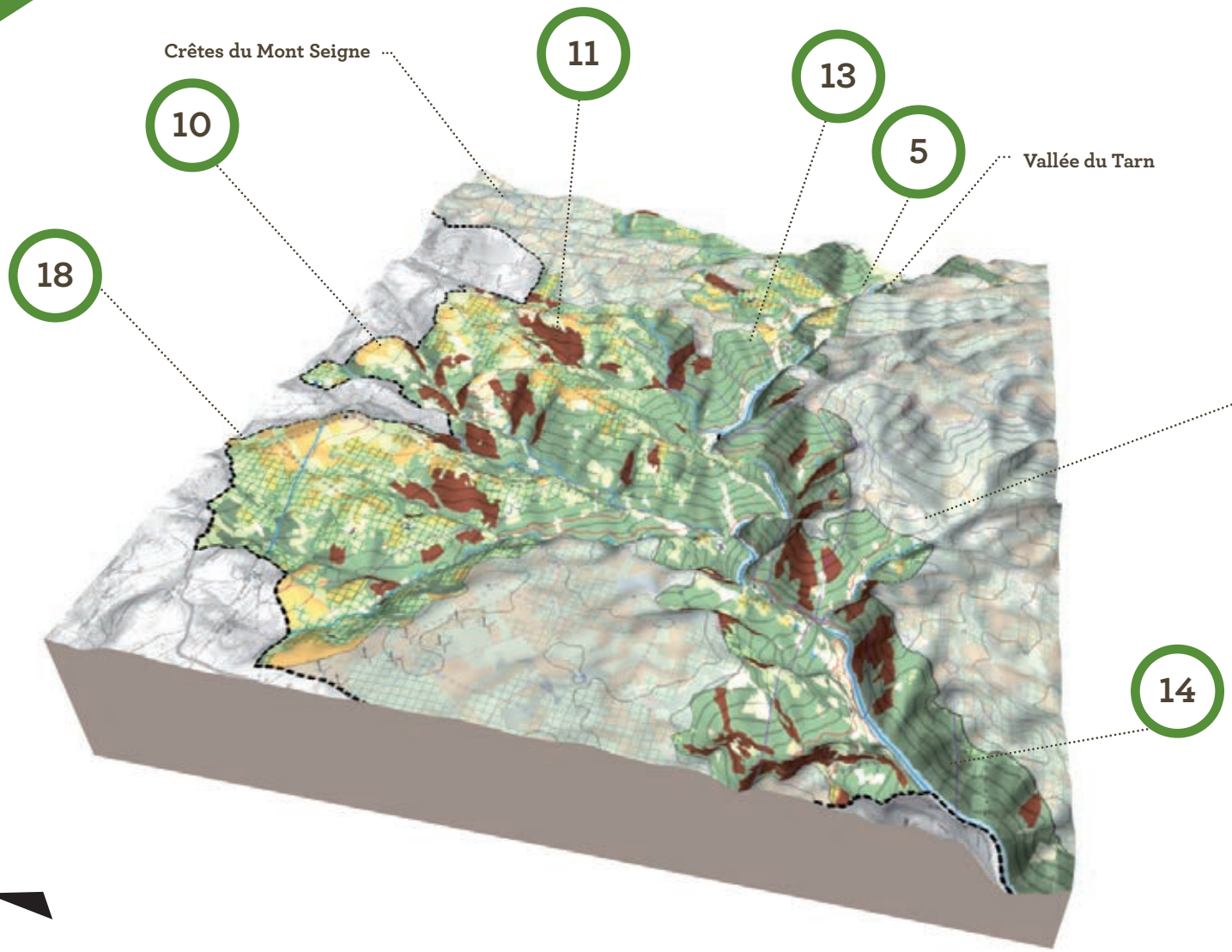

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX
PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

RASPES DU TARN

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements Le Tarn
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (terrasses, séchoirs à châtaignes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES		
22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du site inscrit du village de Brousse-le-château et ses abords
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels Eglise Saint-Cyrice, Roc Saint-Jean, Viala-duTarn...

RASPES DU TARN

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Brousse-le-Château, Ayssènes....)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION - LA QUALITE DE VIE

29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30	Equipements touristiques et de loisirs	Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...) Raspes du Tarn et barrages
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages Brousse-le-Château, Broquiès, le Truel, Ayssènes, Viala-du-Tarn, Coudols.....
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

M6

PLATEAU CISELÉ DU SÉGALA

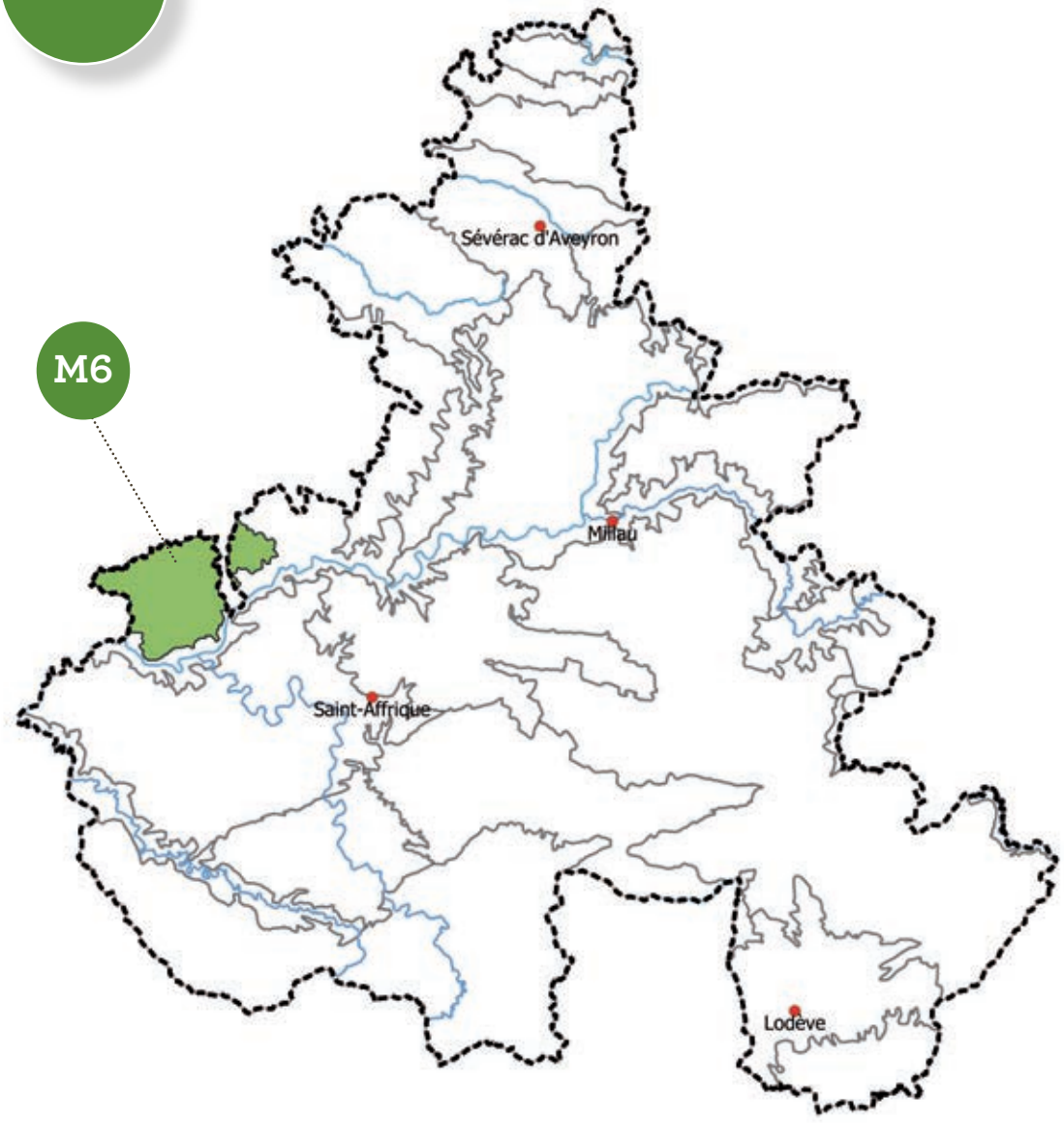

Ses sols, anciennement pauvres, ont donné son nom à cette région agricole transformée par le chaulage : Ségala, terre à seigle. Ils lui ont également légué des châtaigniers, tant leur acidité fut propice à la pousse de cet « arbre à pain », véritable ressource nourricière pour les populations rurales.

Alternance de vallons et de crêtes, le plateau du Ségala repose sur un socle de gneiss, de granites, d'amphibolites, de micaschistes, de schistes et grès.

Les cultures et les prairies se déploient sur les crêtes, cependant que les forêts de feuillus et les châtaigneraies se partagent les vallées.

L'unité paysagère présente une faible urbanisation. Seuls y contribuent, à proportion égale, le village de Lestrade et un habitat dispersé que composent des fermes et hameaux. Néanmoins, la commune de Villefranche-de-Panat se trouve en lisière de l'unité.

Par-delà les constructions agricoles, se retient d'abord l'emprise visuelle des éoliennes dans le paysage.

Cinq cours d'eau irriguent cette unité : l'Alrance, la Nédouze, le Griffon, les ruisseaux du Genras et du Fraysse.

Communes concernées Ayssènes, Broquiès, Brousse-le-Château, Le Truel, Lestrade-et-Thouels.

PRAIRIES ET CULTURES

LES ENVIRONS DE LESTRADES

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

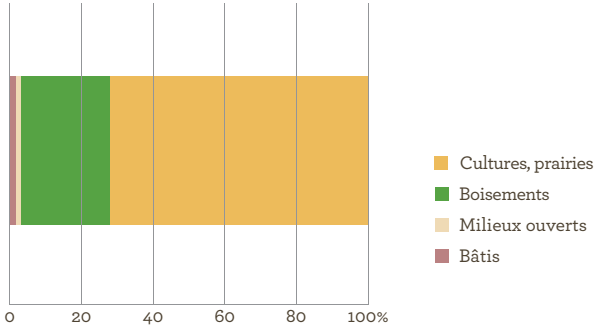

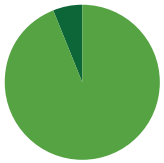

Types de boisements

93.6% Forêt de feuillus

6.4% Forêt de conifères

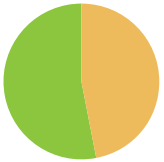

Types de cultures

47.25% Autres cultures

52.9% Prairies

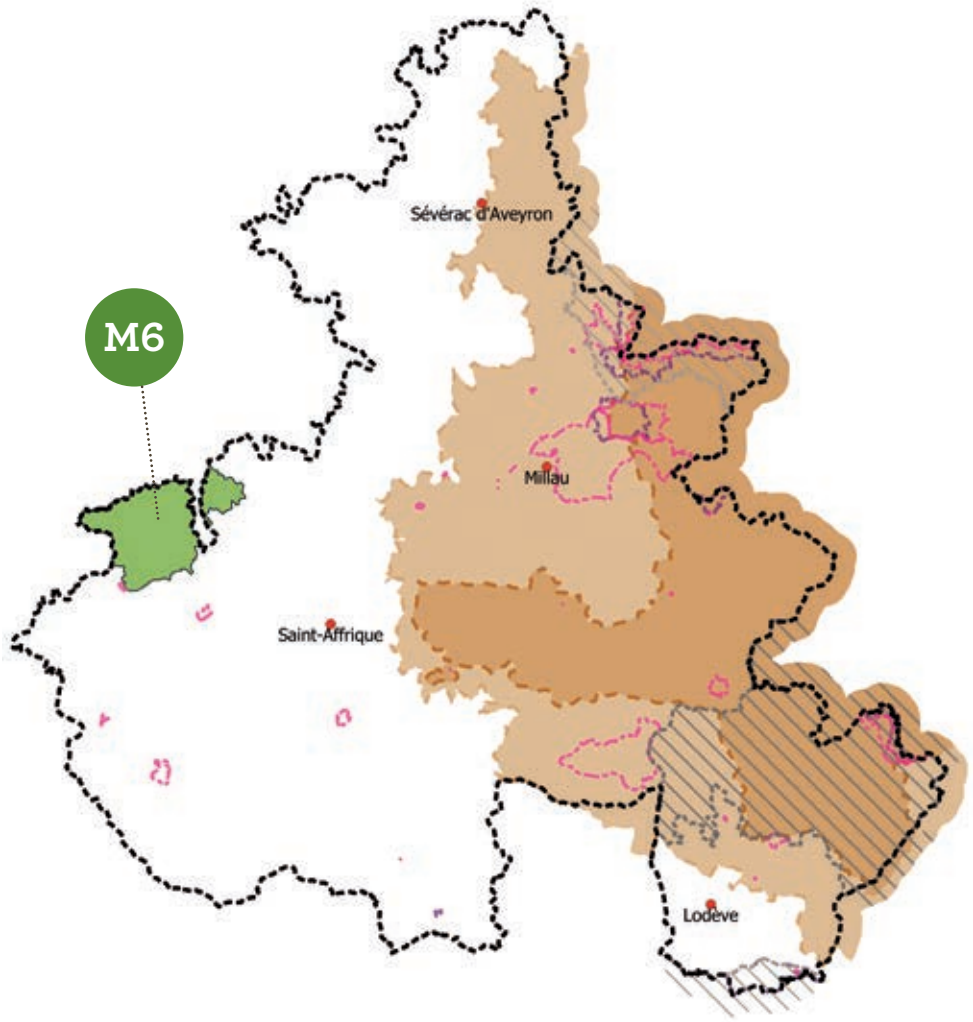

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Zone coeur

Zone tampon

Labels Grands Sites de France

Grands Sites de France

Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés

Sites inscrits

Sites classés

PLATEAU CISELÉ DU SÉGALA

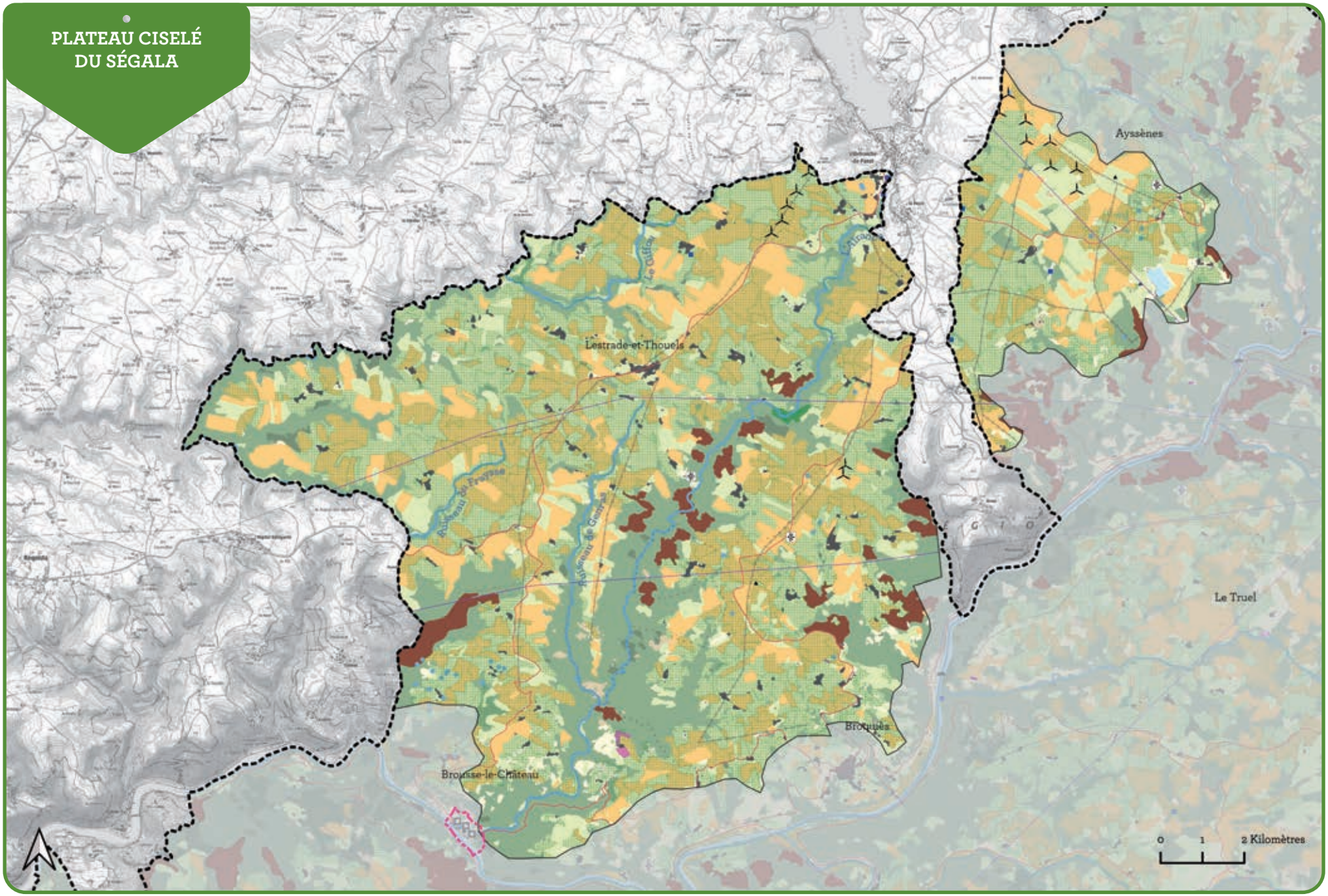

PLATEAU CISELÉ DU SÉGALA

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Vergers
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Hêtraies
- Châtaigneraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

ÉNERGIES

- Parcs éoliens
- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

PLATEAU CISELÉ DU SÉGALA

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

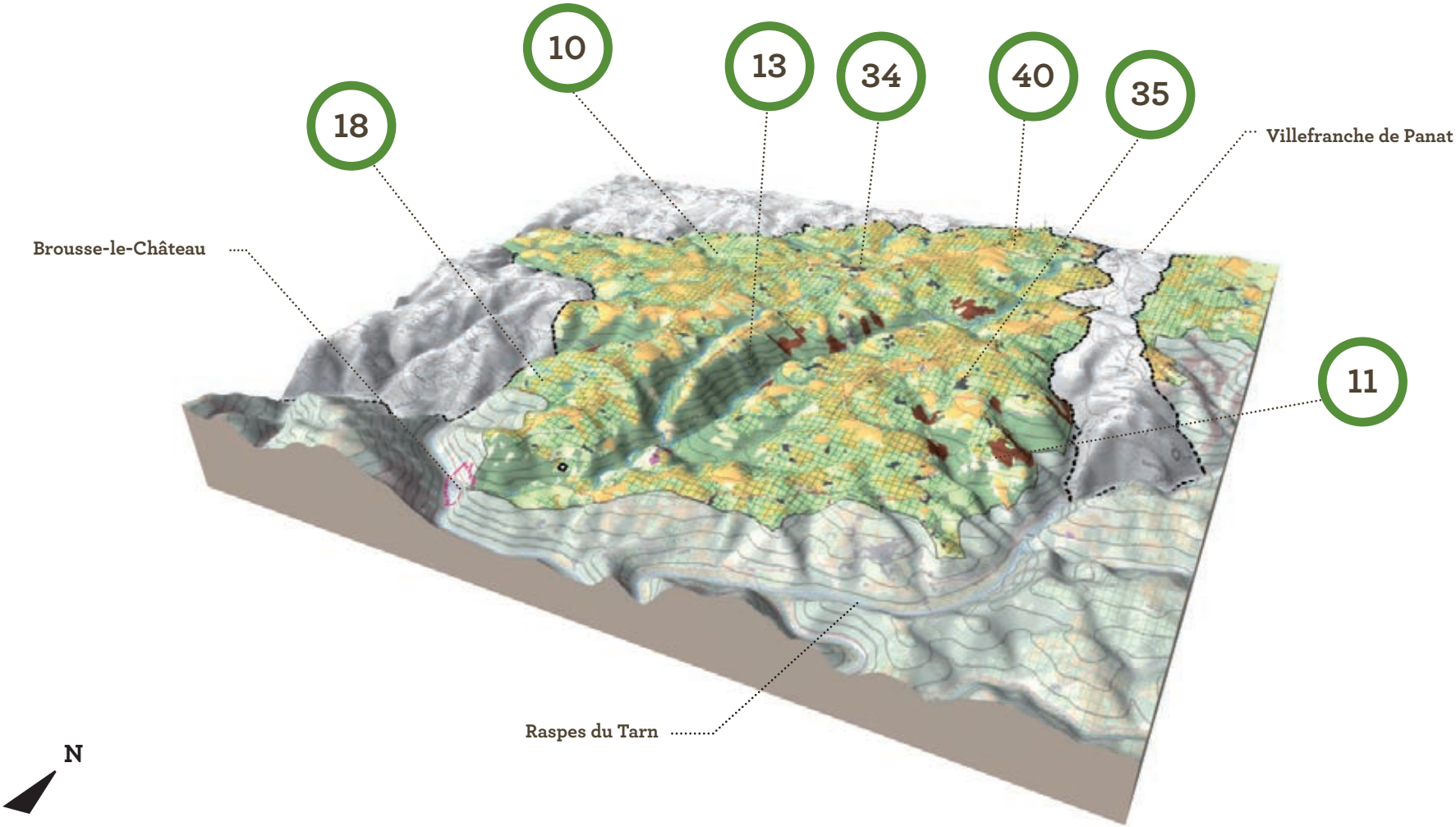

Tableaux pages suivantes

PLATEAU CISELÉ DU SÉGALA

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (fontaines, séchoirs à châtaignes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES		
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels Thouels, Saint-Rémy...

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION - LA QUALITE DE VIE

29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...) Lestrade

PLATEAU CISELÉ DU SÉGALA

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions Habitat dispersé particulièrement développé

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
40	Parcs éoliens	Limiter l'extension des parcs éoliens existants pour éviter toute saturation Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à fortes co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

VERSANTS CÉVENOLS

UNITÉ

M7

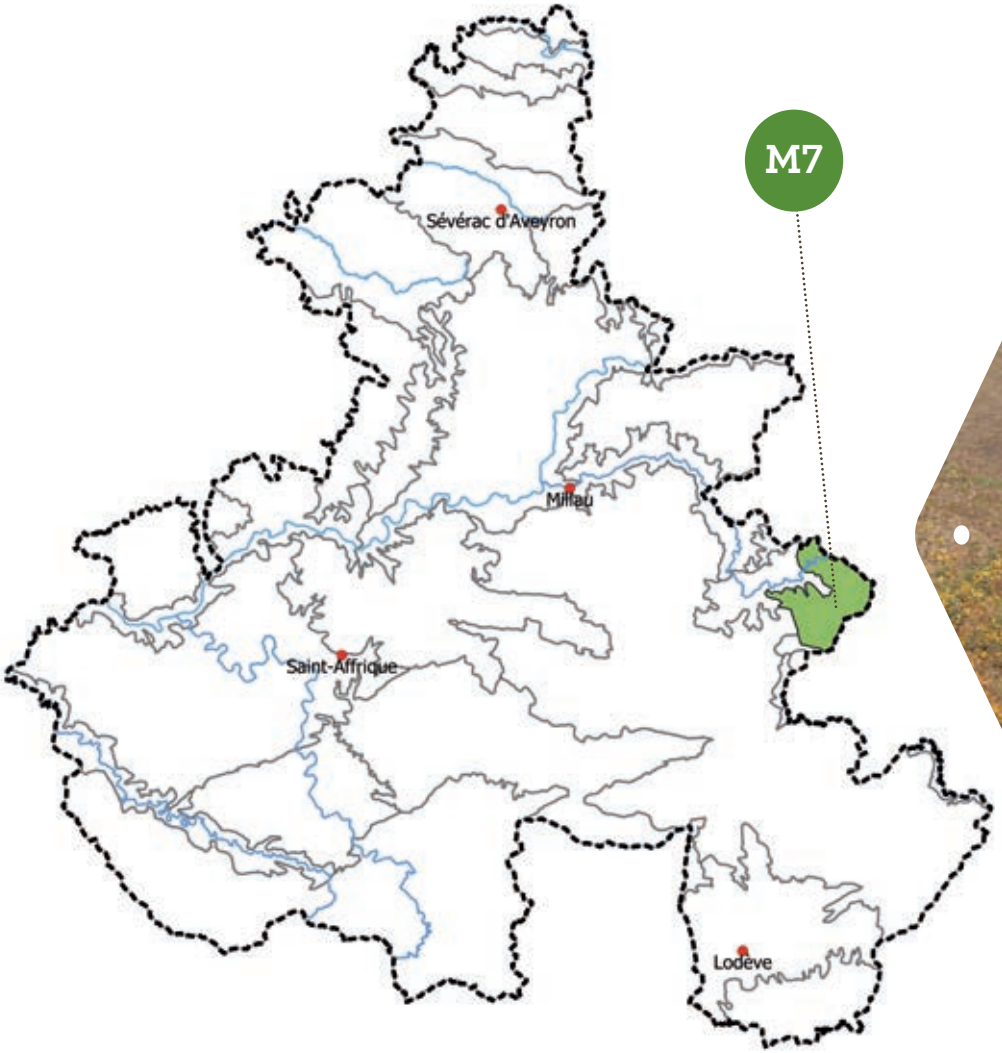

GORGES DE LA DOURBIE

VERSANTS CÉVENOLS

L'incursion du massif cévenol dans le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses ne concerne que quelques versants. Véritable marche reliant le Massif central au Languedoc, les Cévennes sont protégées par le Parc national du même nom.

Ce débord aveyronnais des Cévennes se caractérise par des escarpements de schistes et de granites. Son altitude élevée s'abaisse légèrement dans la partie méridionale de l'unité.

Tel un condensé de la forêt cévenole, les pentes accueillent des feuillus, des châtaigniers et des hêtres qui, sur les plus hauts versants, passent le relais aux plantations de conifères. Le couvert boisé s'estompe sur les crêtes, royaume des landes. Les vallées, peu nombreuses, recèlent des cultures et du bocage.

Le patrimoine naturel se distingue en premier lieu par les landes à bruyère, les châtaigniers et des vallées encaissées que l'on nomme les « burles », orientées sud-ouest/nord-ouest.

Six cours d'eau traversent l'unité paysagère : la Dourbie et la Virenque d'abord, mais aussi les burles du Gressentis et du Jaoul, le Roubiau, le ruisseau des Crozes.

L'urbanisation se restreint à quelques fermes isolées dans les vallées.
L'unité toute entière est incluse dans la zone coeur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Communes concernées : Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières.

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

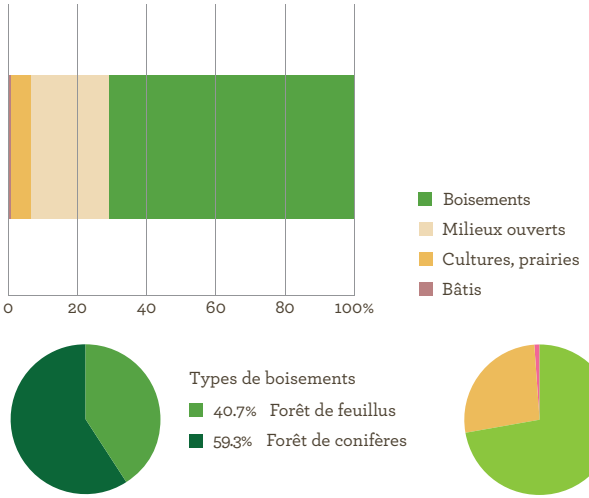

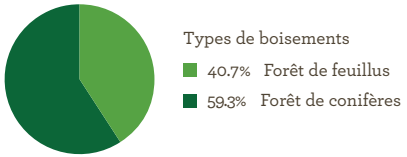

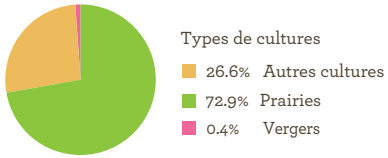

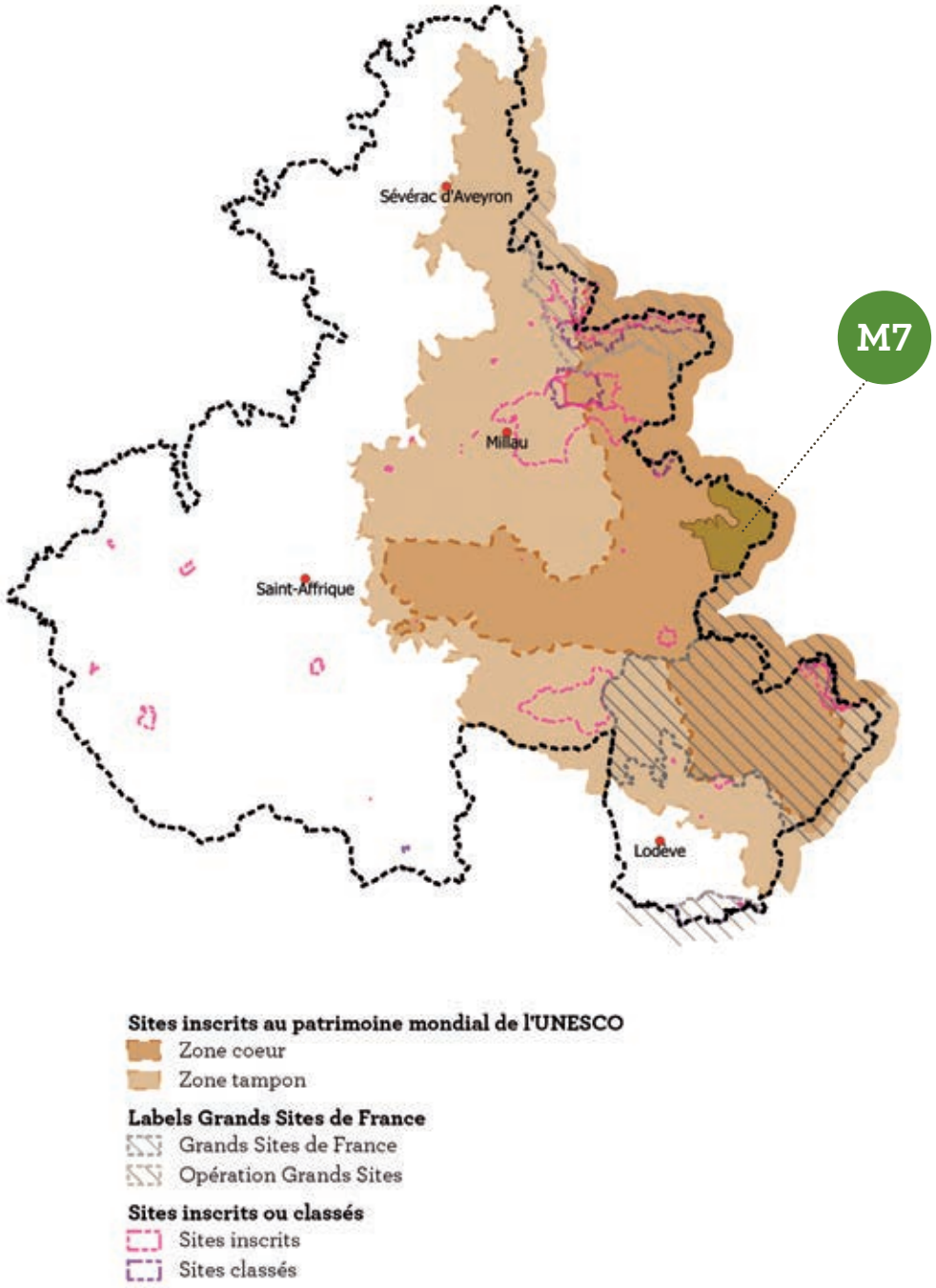

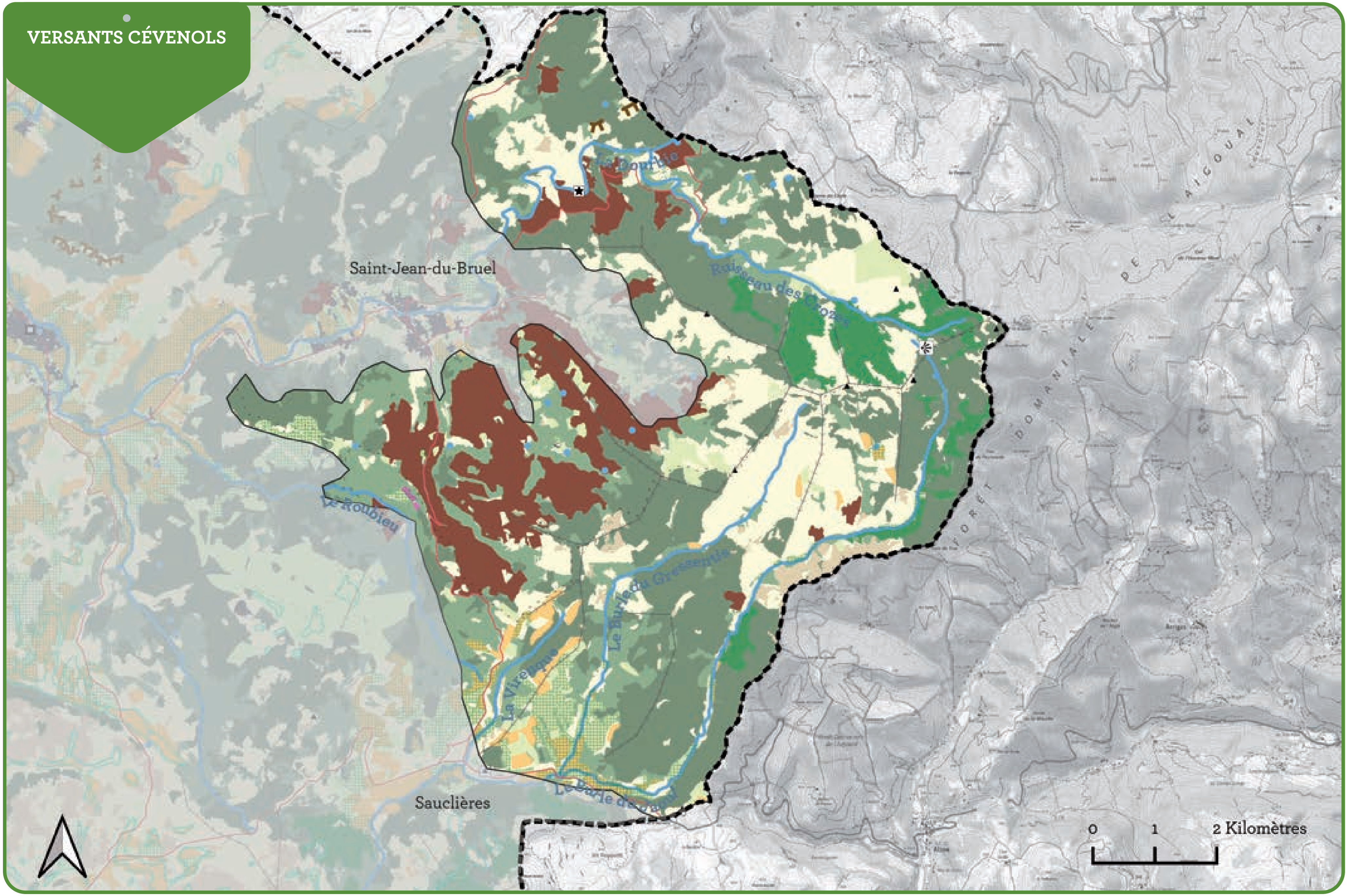
VERSANTS CÉVENOLS
Saint-Jean-du-Bruel
Ruisseau des Crozes
Le Roubieu
La Virenque
Sauclières
FORET DOMANIALE DE L'AIGOUAL
0
1
2 Kilomètres

VERSANTS CÉVENOLS

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Vergers
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Falaises
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Paysages de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

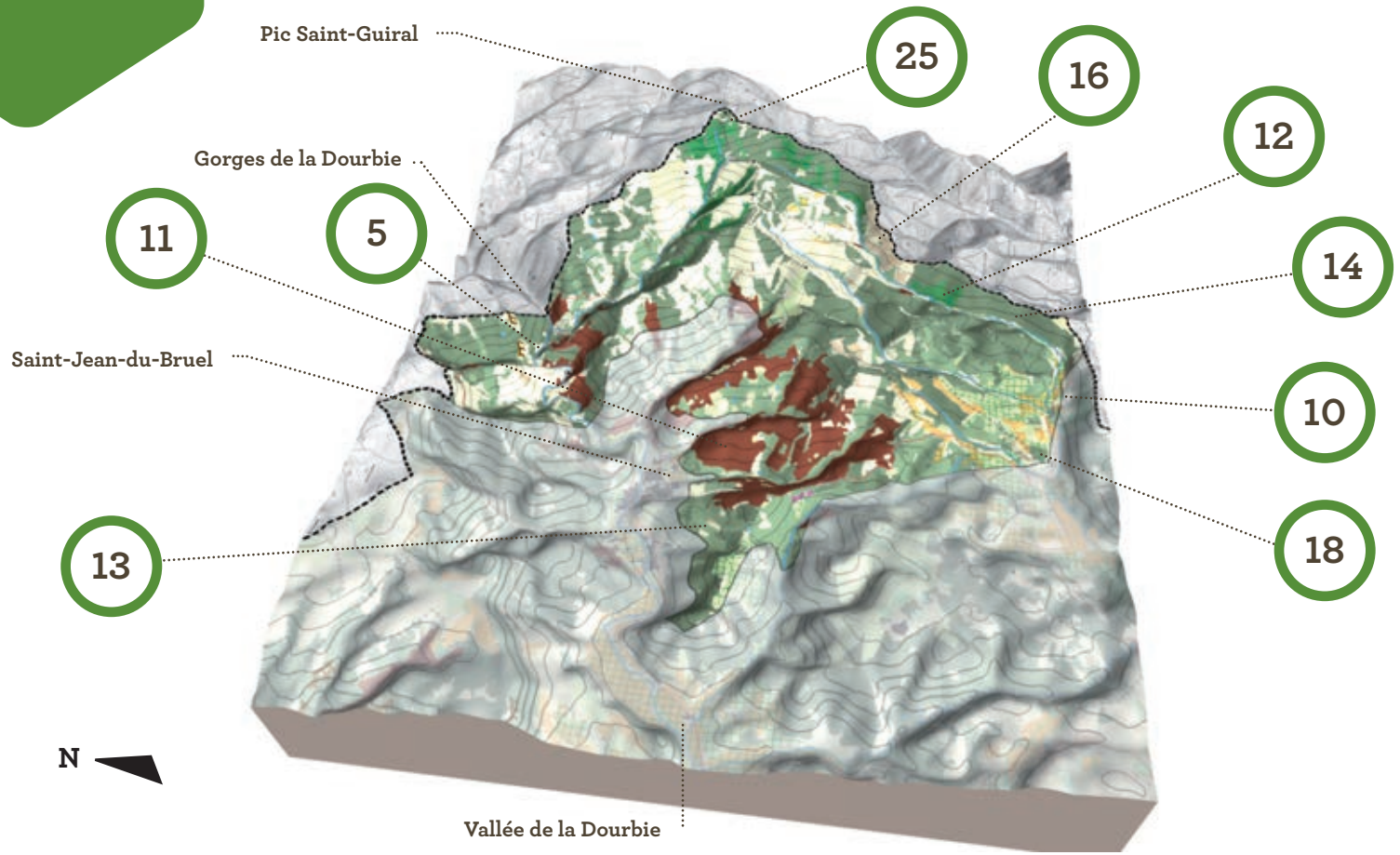

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (fontaines, séchoirs à châtaignes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements

VERSANTS CÉVENOLS

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
16	Landes	Limiter la fermeture des croupes par la lande à genêts et la forêt
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Col de la Pierre Plantée (transition entre causse et Cévennes), Gorges de la Dourbie, Pic Saint-Guiral
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels Croix de la Guérite

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

MONTS DE LACAUNE, VALLÉES DU DOURDOU ET DU NUÉJOULS

UNITÉ

M8

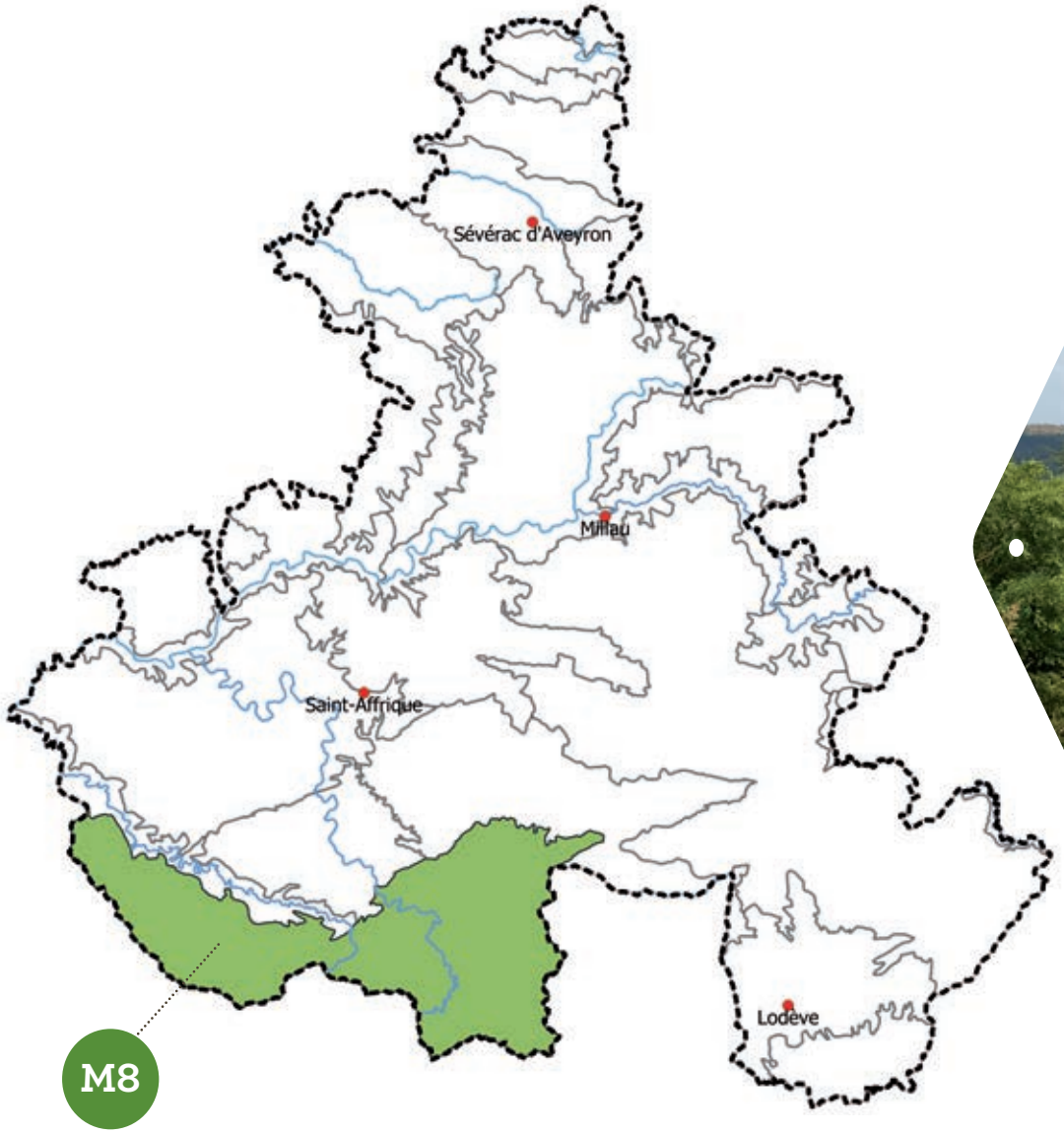

CRÊTES AUTOUR DE MURASSON

MONTS DE LACAUNE, VALLÉES DU DOURDOU ET DU NUÉJOULS

Ultimes soubresauts du Massif central, les monts de Lacaune forment la bordure sud-ouest du territoire, imposant obstacle séparant celui-ci du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Le paysage y est parfois austère et ombragé. Des monts très accidentés s'entaillent de vallées étroites, au fort enclavement, orientées nord-sud. Le relief de cette chaîne de moyenne montagne s'adoucit d'est en ouest.

La géologie des monts de Lacaune se rapporte à l'ère primaire : les roches affleurant en surface alternent des bancs de schistes, de grès et de calcaires cristallins. Ruffes, dolomies et produits volcaniques complètent le profil géologique de l'unité paysagère.
La production forestière de résineux couvre les pentes, laissant place, dans les secteurs les moins accessibles, à des hêtraies d'altitude. Les parties sommitales sont parfois semées de pelouses et de landes.

De par le relief, la rudesse du climat et l'éloignement des axes majeurs de communication, l'unité accueille essentiellement des villages disséminés et de petite taille principalement dans les vallées. À cet habitat s'ajoutent des fermes isolées ponctuant les pentes faibles et les vallées. Les crêtes des monts portent désormais l'empreinte industrielle de parcs éoliens.
Par-delà les deux sites inscrits - château de Brusque et abords, aven des Perles -, un

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

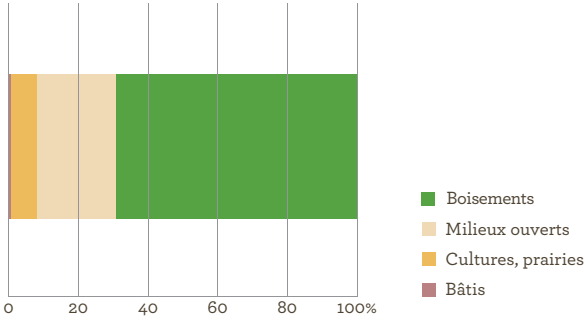

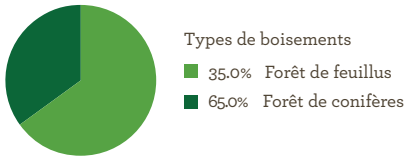

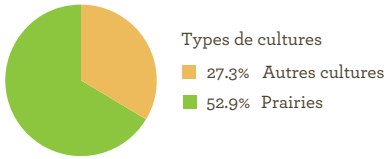

ABBAYE DE SYLVANÈS

patrimoine historique remarquable niche dans l'immensité des monts de Lacaune : châteaux de Falgous et de la Roque, monastère Notre-Dame d'Orient de laval-Roquecezière, ancienne abbaye cistercienne de Sylvanès, fontaine de Pousthomy. Autre curiosité : l'ancienne mine de Cénomes, d'où les Romains extrayaient du cuivre argentifère.
Moulins et leurs chaussées, églises et villages de caractère tels Pousthomy et Saint-Sever-du-Moustier sont autant d'îlots d'architecture dans le décor vert sombre des monts.

Nombre de cours d'eau, affluents du Rance ou du Dourdou, creusent les vallées. Dix-sept d'entre eux sillonnent l'unité paysagère : l'Ambiasselle, la Nuéjouls, le Cabot, le Dargou, le Liamou, le Sarlenq, le Toudoure, le Vernobre, le Rieu Mates, les ruisseaux d'Avène, Corbières, de la Barraque, de Luzerp, Prugnes, Sibot, del Rouergue, des Graves.

Communes concernées : Mounès-Prohencoux, Pousthomy, Combret, Fayet, Gissac, Arnac-sur-Dourdou, Sylvanès, Camarès, Peux-et-Couffouleux, Tauriac-de-Camarès, Saint-Sever-du-Moustier, Laval-Roquecezière, Balaguier-sur-Rance, Montagnol, Marnhagues-et-Latour, Brusque, Murasson, Mélagues, Saint-Félix-de-Sorgues, Montfranc, Fondamente, Belmont-sur-Rance.

MONTS DE LACAUNE, VALLÉES DU DOURDOU ET DU NUÉJOULS

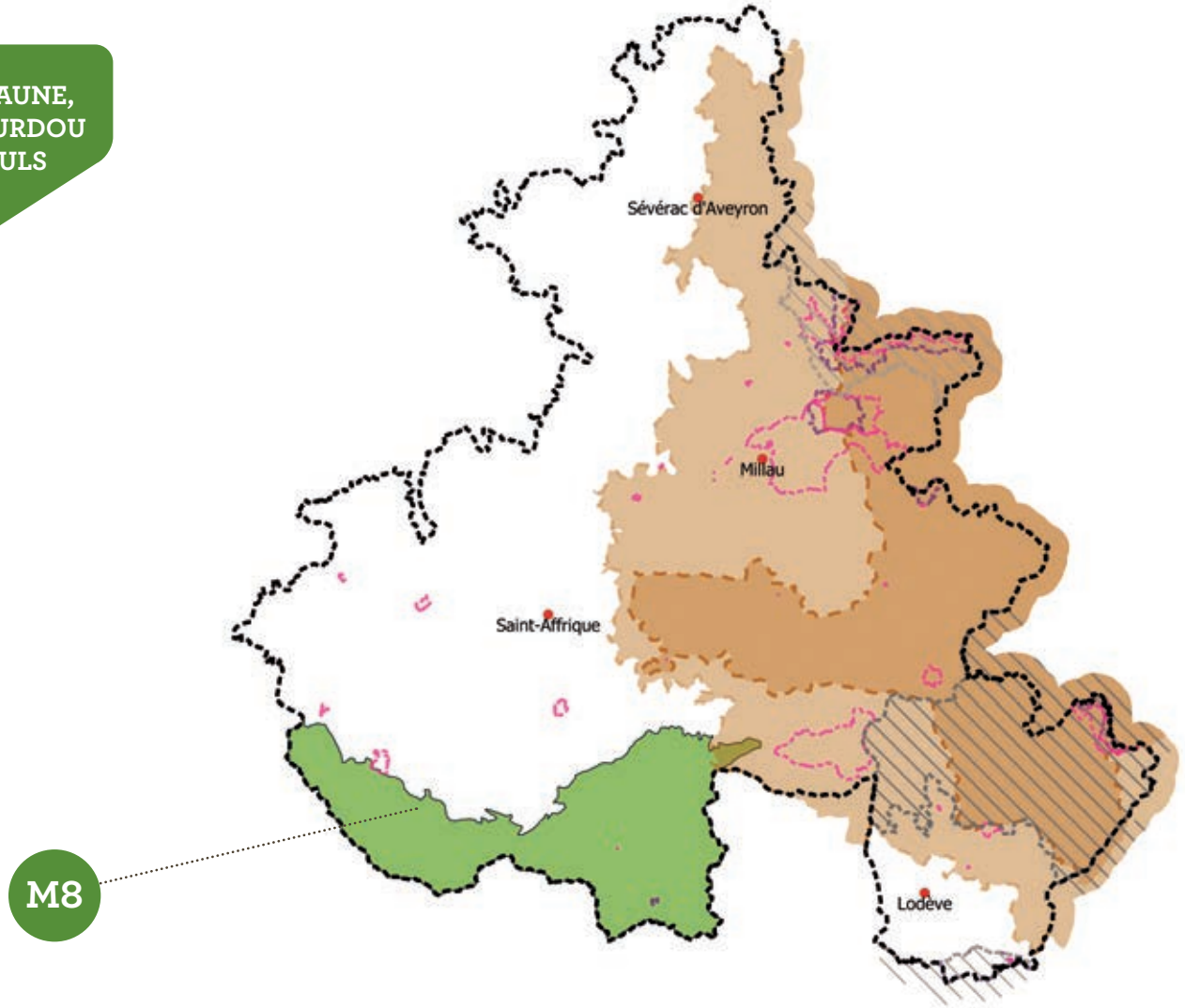

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grands Sites de France
- Opération Grands Sites

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

MONTS DE LACAUNE EST

MONTS DE LACAUNE OUEST

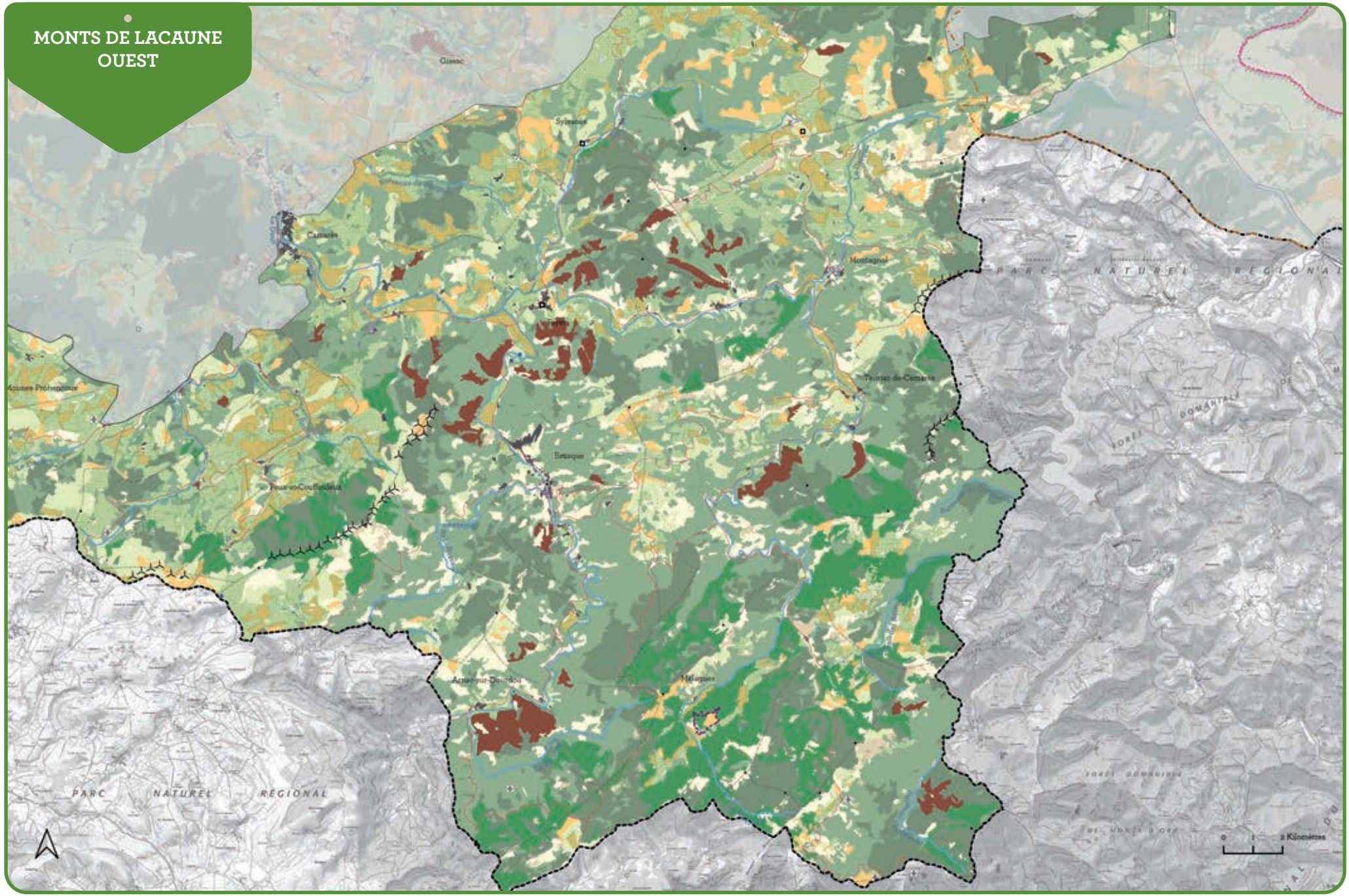

MONTS DE LACAUNE, VALLÉES DU DOURDOU ET DU NUÉJOULS

ÉTATS DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses
- Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Châtaigneraies
- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Zones humides
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Lacs
- Crêtes
- Sommets

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Sites classés
- Sites inscrits
- Monuments historiques inscrits ou classés

PATRIMOINE NON CLASSÉ

- Village de caractère
- Points de vue

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Voies ferrées
- Routes nationales et départementales

ÉNERGIES

- Parcs éoliens
- Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

MONTS DE LACAUNE, VALLÉES DU DOURDOU ET DU NUÉJOULS

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

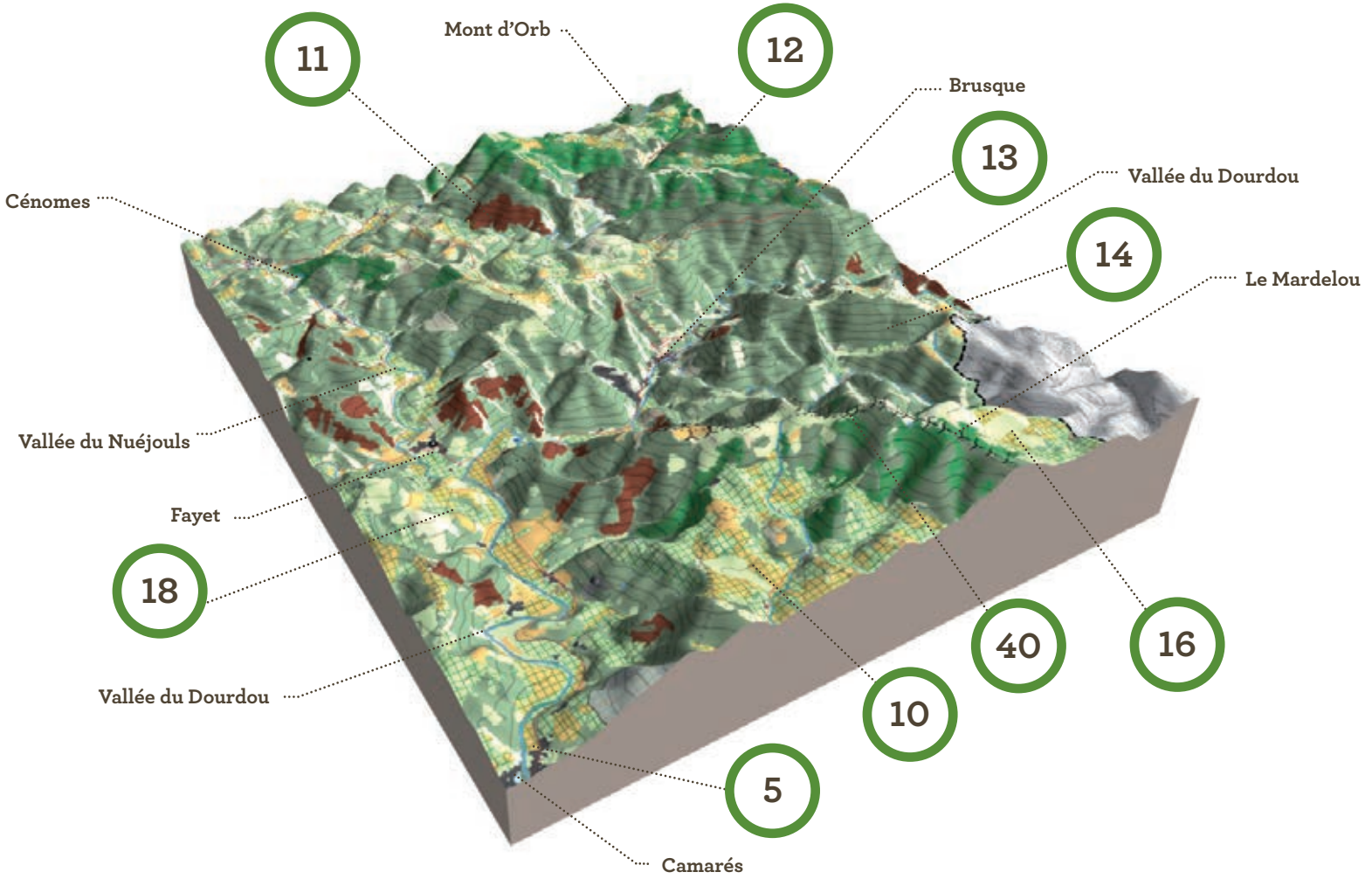

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

MONTS DE LACAUNE, VALLÉES DU DOURDOU ET DU NUÉJOULS

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, séchoirs à châtaignes, caves bâtardes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries d'estive, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
16	Landes	Limiter la fermeture des croupes, des puechs par la lande à genêts et la forêt
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels Puech de Lion (916m), Le Merdelou (1110m), Roquecézière (930m)
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Brusque, Saint-Sever-du-Moustier...)

MONTS DE LACAUNE, VALLÉES DU DOURDOU ET DU NUÉJOULS

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION - LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
28	Bâtiments d'activités	Réhabiliter les bains de Sylvanès et mettre en valeur le site à travers une activité économique
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30	Equipements touristiques	Poursuivre la mise en valeur de l'Abbaye de Sylvanes (cloître, parking...)
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...), la topographie. Préserver les écrins paysagers autour des villages. Montagnol, Sylvanès, Brusque, Mélagues, Arnac-sur-Dourdou, Mounes-Prohencoux, Murasson, Saint-Sever-du-Moustier, Laval-Roquecézière, Montfranc, Pousthomy Préserver l'écrin forestier autour de l'Abbaye de Sylvanès
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39	Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille), notamment pour les plus visibles (Ouyre (Camarès), Saint-Martin (Brusque)). Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières
40	Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens supplémentaires pour éviter toute saturation Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très forte visibilité de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

UNITÉ

M9

PLATEAU DE L'ESCANDORGUE

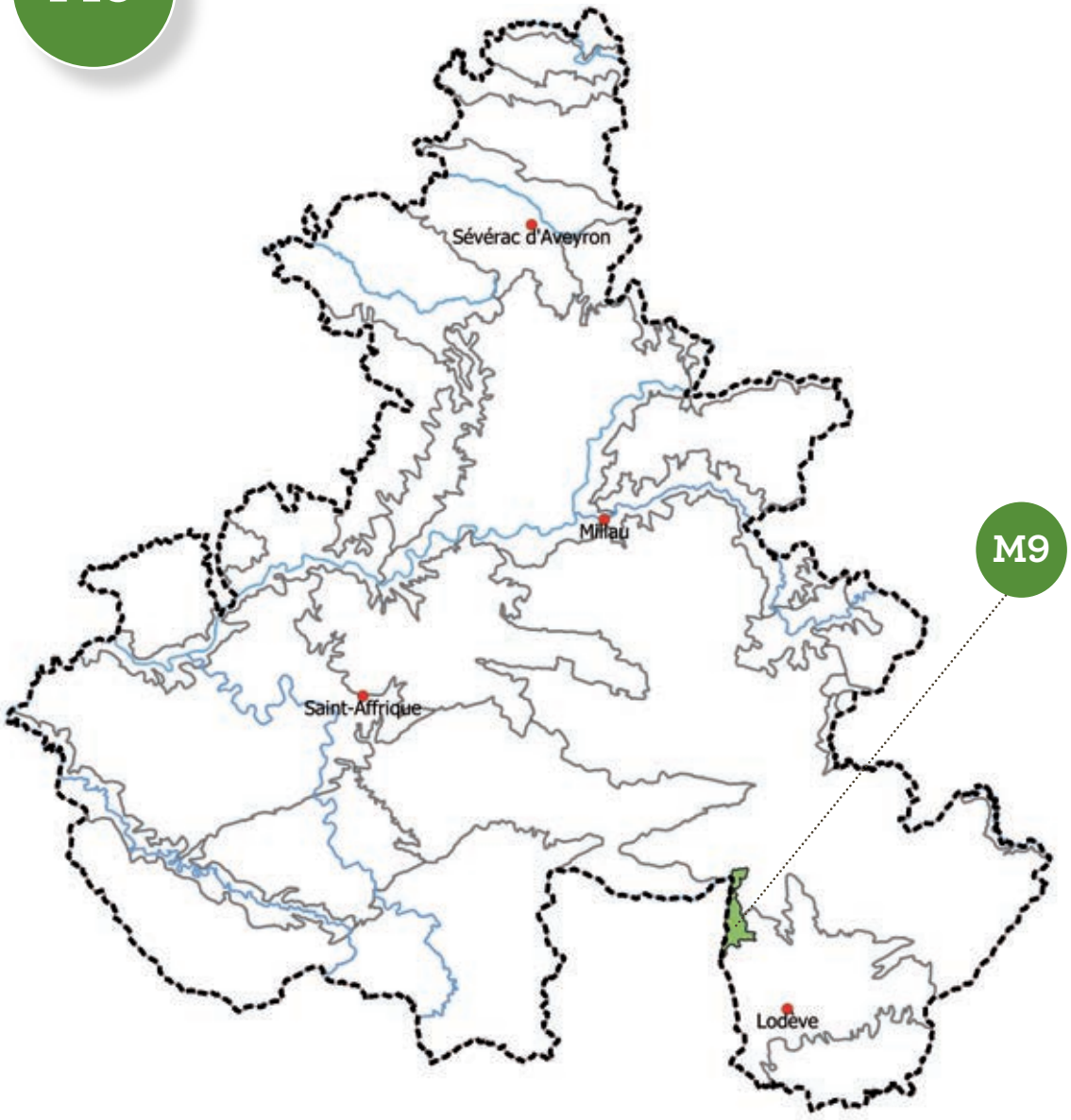

Petit massif volcanique amarré au sud du causse larzacien, le plateau de l'Escandorgue s'avance entre la vallée de la Lergue à l'est et le bassin de l'Orb à l'ouest.

Seule une frange du plateau, qui se déploie en majorité sur le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, est incluse dans le territoire.

Les pâturages et les forêts verdoyantes de l'Escandorgue rendent insoupçonnable, au premier abord, le caractère anciennement volcanique de ce paysage où les laves se sont épanchées il y a quelque deux millions d'années. Ce sont les rivières qui, décapant la bordure du causse de ses vieux calcaires et grès, mettent au jour les coulées de basalte.

Cette géologie favorise l'épanouissement de végétations acidophiles coexistant, selon la nature des sols, avec une végétation calcicole. Le marqueur de l'acidité des sols est en l'occurrence la fougère-aigle. Si le nord de l'unité paysagère accueille des forêts de conifères, feuillus et des hêtraies, le sud est dévolu principalement aux cultures et prairies, qui forment une mosaïque avec les landes et les pelouses.

L'unité est traversée par la Lergue ainsi que par les ruisseaux de Granouillet et Reyrenoux.

Sur ce plateau splendide, où l'érosion a sculpté des rochers dolomites, l'urbanisation se résume à quelques fermes isolées.

L'unité paysagère se trouve dans la zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes, mais également dans le Grand Site de France du Cirque de Navacelles.

Communes concernées : Lauroux, Les Plans, Les Rives.

LES ENVIRONS DE LESTRADES

OCCUPATION DU SOL DE L'UNITÉ

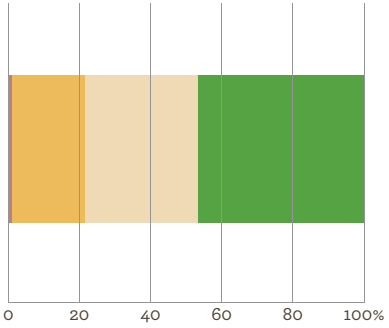

- Boisements
- Milieux ouverts
- Cultures, prairies
- Bâtis

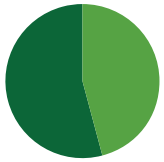

Types de boisements
- 45.6% Forêt de feuillus
- 54.4% Forêt de conifères

Types de cultures
- 15.7% Autres cultures
- 84.3% Prairies

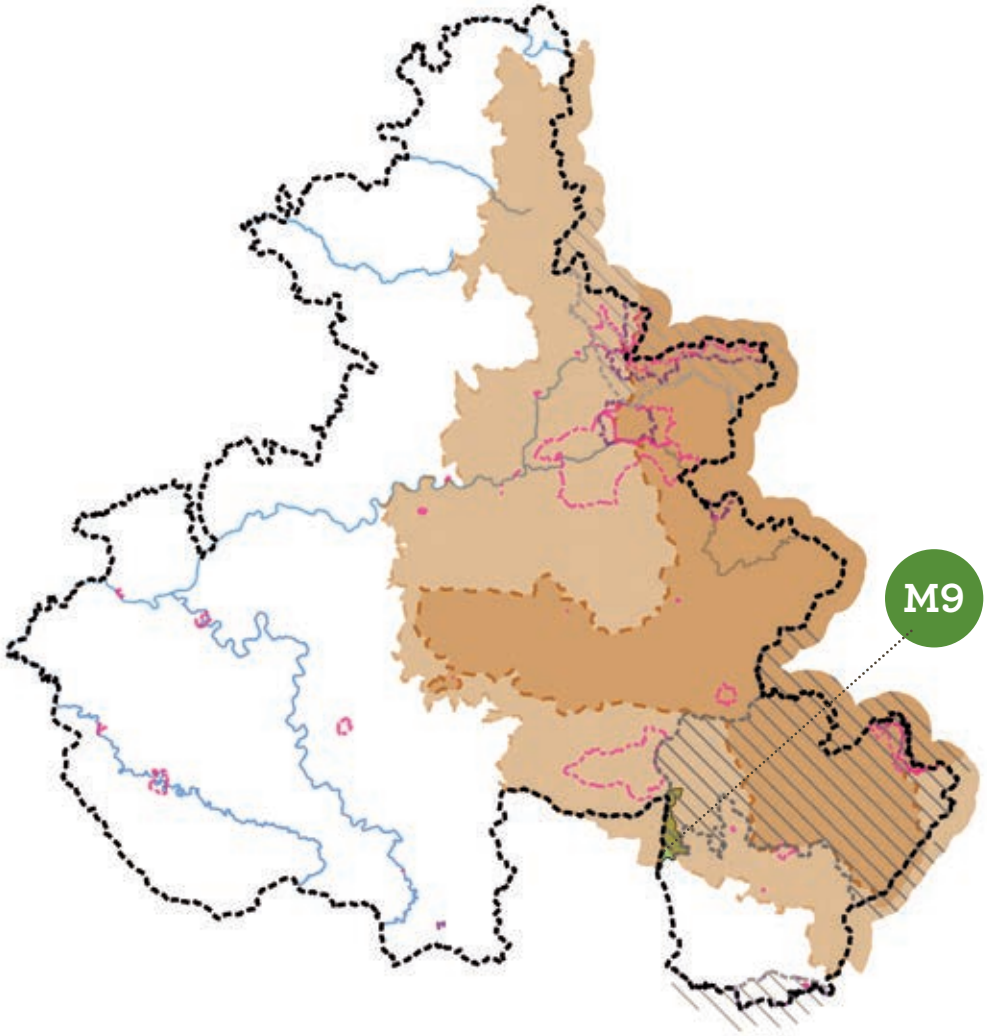

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France
- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés
- Sites inscrits
- Sites classés

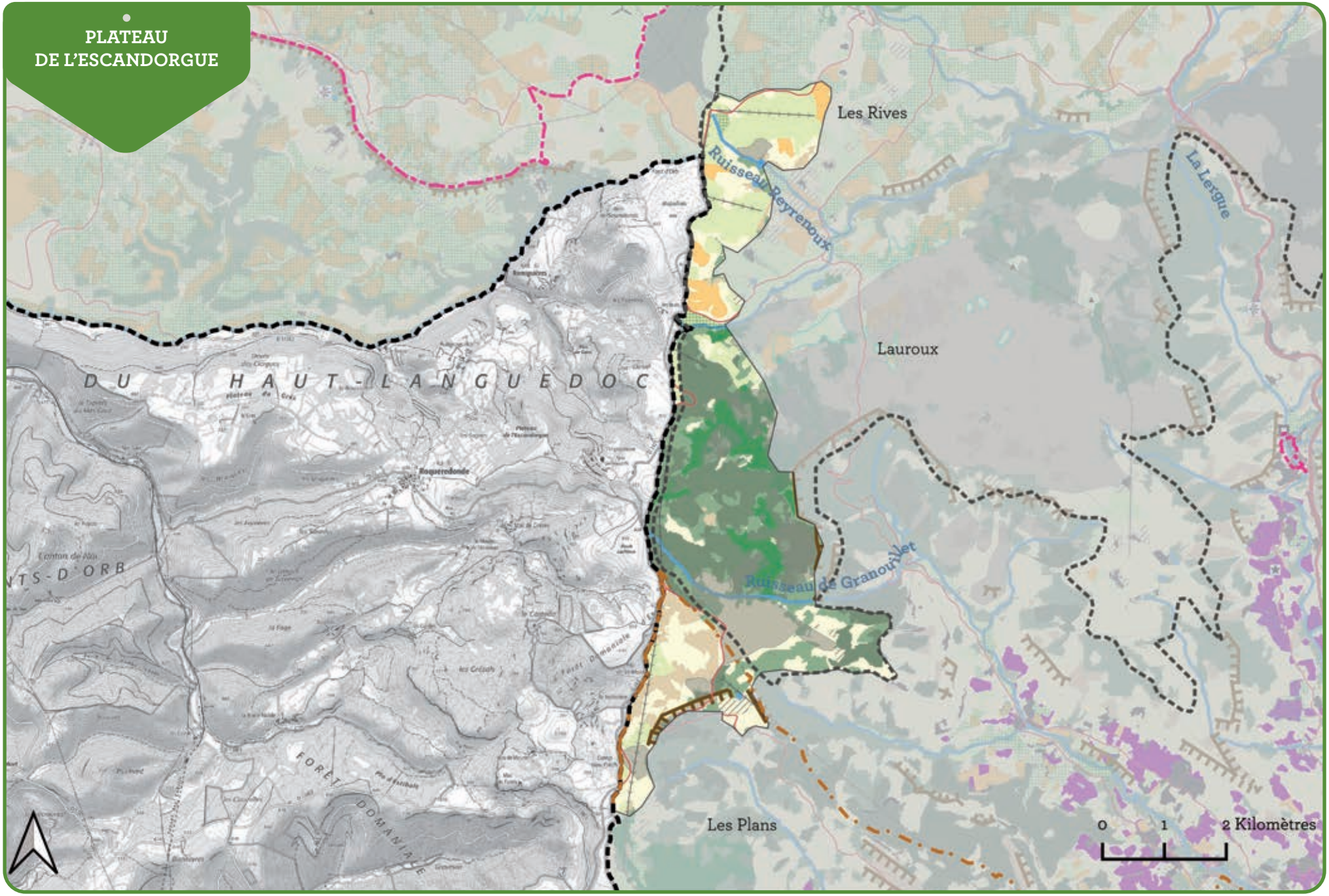
PLATEAU
DE L'ESCANDORGUE
Les Rives
Ruisseau Reyrenoux
La Lergue
Lauroux
DU HAUT-LANGUEDOC
Ruisseau de Granouvilet
Les Plans
0
1
2 Kilomètres

PLATEAU DE L'ESCANDORGUE

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Prairies
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses sèches (parcours)
- Landes ligneuses

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

- Hêtraies
- Bocages, alignements, haies, buissières
- Calcaires affleurants et ruiniformes
- Marnes grises
- Sources
- Cours d'eau, ripisylves
- Falaises
- Cirques
- Crêtes

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PATRIMOINE CLASSÉ

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone tampon

Sites inscrits, classés ou grands sites de France

- Grand site de France (Cirque de Navacelles)

INFRASTRUCTURES

RÉSEAUX

- Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du Parc naturel des Grands Causses
- Limites communales

PLATEAU
DE L'ESCANDORGUE

OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS

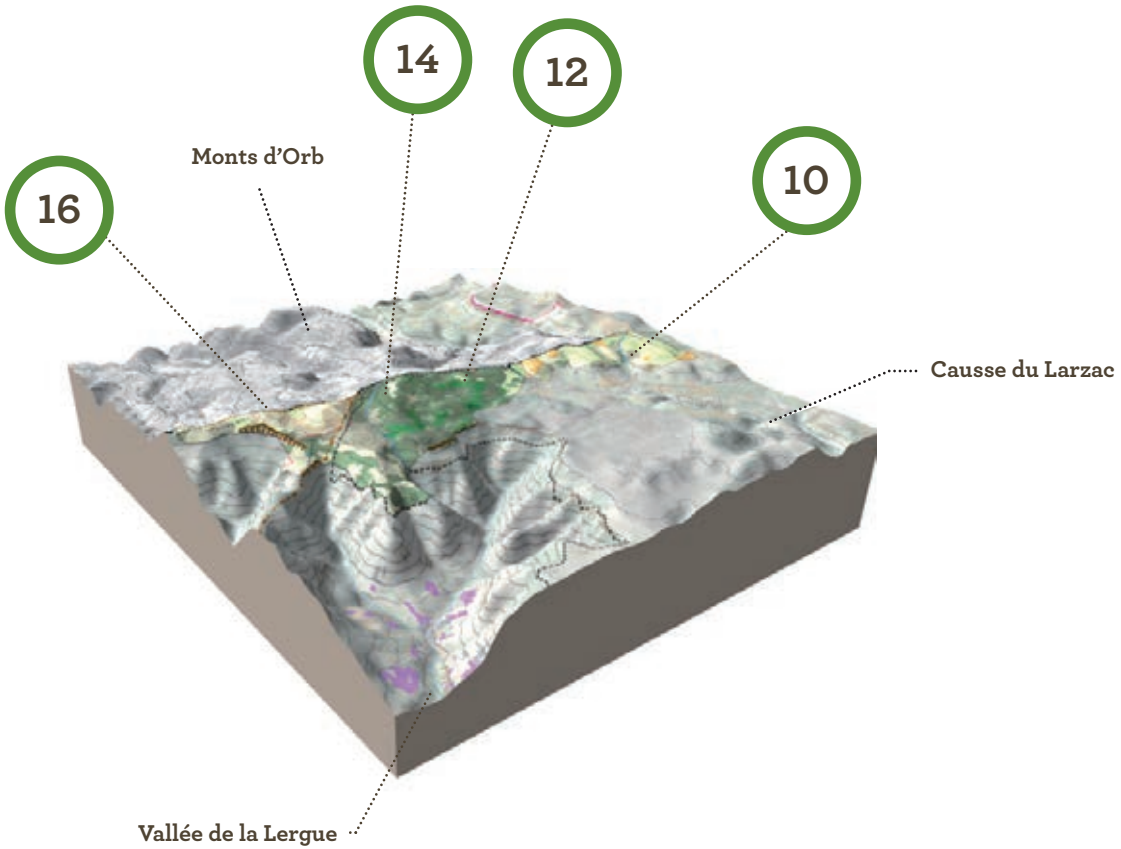

VOIR DÉTAILS
OBJECTIFS ET ENJEUX PAYSAGERS
Tableaux pages suivantes

PLATEAU
DE L'ESCANDORGUE

OBJECTIFS PAYSAGERS

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
16	Landes	Limiter la fermeture des croupes par la lande et la forêt

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

24	Sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Remontées de lave basaltique
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels GR71 le Perthus

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

40	Parcs éoliens	Limiter le développement de parcs éoliens
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Dossier réalisé par
le Parc naturel régional
des Grands Causses

Août 2020

Sources cartographiques :
SCAN25®, BD Alti®, BD Topo®,
BD Forêt® et RPG de l'IGN©,
CESBIO, BRGM, Picto-Occitanie,
SNCF, Mérimée, PNRGC

Design graphique :
UnderKult®

Crédits Photographiques :
Patrice Thébault, PNRGC

Parc naturel régional des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici

Une autre vie s'invente ici !